



EUROPEAN COMMISSION



STATISTICAL OFFICE OF THE EUROPEAN COMMUNITIES

FACTEURS D'ATTRACTION ET DE RÉPULSION À L'ORIGINE DES FLUX MIGRATOIRES INTERNATIONAUX

RAPPORT NATIONAL SÉNÉGAL



**Institut de recherche
pour le développement**

FACTEURS D'ATTRACTION ET DE RÉPULSION À L'ORIGINE DES FLUX MIGRATOIRES INTERNATIONAUX

RAPPORT NATIONAL SENEGAL

Le présent rapport a été établi
au nom de la Commission européenne par

Nelly Robin (IRD)
Responsable du programme

Richard Lalou (IRD)

et

Mamadou Ndiaye (DPS)

Dakar, Senegal, mars 2000

AVANT-PROPOS

Les flux migratoires internationaux ont gagné en importance et en complexité au cours des dernières décennies. Jamais auparavant la migration effective et potentielle à destination, par exemple, de l'Union européenne n'avait reçu autant d'attention dans les sphères politiques. Dans ce contexte, la Commission des Communautés européennes a confié à Eurostat, son bureau statistique, et à NIDI un projet concernant l'étude des facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux.

L'objectif de cette étude est de faire mieux comprendre les causes directes et indirectes ainsi que les mécanismes de la migration internationale vers l'Union européenne, dans une approche comparative. Les résultats devraient servir de base au développement d'instruments politiques et à la fourniture d'outils destinés à l'estimation de la migration future.

Les enquêtes ont été menées dans cinq pays émetteurs du sud et de l'est du bassin méditerranéen (la Turquie, le Maroc et l'Egypte) et de l'Afrique subsaharienne (le Sénégal et le Ghana); et deux pays récepteurs du bassin méditerranéen (l'Italie et l'Espagne). De plus, une étude à partir des données secondaires a été faite aux Pays-Bas.

Dans chaque pays participant au projet, les équipes locales de chercheurs étaient responsables de la collecte et, dans une large mesure, du traitement et de l'analyse des données. Ces équipes nationales, composées de chercheurs d'instituts locaux de recherche, ont été sélectionnées en raison de leur solide expérience dans la recherche en matière de migration internationale, et dans la collecte de données et de leur habilitation à réaliser des enquêtes. Le NIDI a développé, en étroite collaboration avec les équipes nationales respectives et les experts externes, les instruments de recherche requis et a fourni un retour d'informations méthodologiques et techniques.

Les premiers résultats sont présentés dans un rapport comparatif et dans une série de huit rapports nationaux. Le présent rapport en fait partie. Une partie du Chapitre 2 (en particulier les sections 2.1, 2.2, 2.3.1, 2.3.3 et 2.4.1) est basée sur un des chapitres du rapport Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux écrit par le NIDI. Le lecteur est invité à consulter ce rapport pour plus d'informations en rapport avec le contexte de l'étude.

Les corrections finales de ce rapport ont été effectuées par le NIDI.

TABLE DE MATIERES

AVANT-PROPOS	III
TABLE DE MATIERES	V
LISTE DES TABLEAUX	XI
LISTE DES FIGURES	XV
RESUMÉ	XVII
1. INTRODUCTION: DÉTERMINANTS DE L'ÉMIGRATION ... INTERNATIONALE AU SÉNÉGAL	1
1.1 Introduction	1
1.2 Contenu du rapport	2
2. PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE	2
2.1 Introduction	2
2.2 Le contexte général du projet.....	3
2.2.1 Le choix des zones d'étude.....	4
2.2.2 Définitions des concepts centraux	6
2.3 Les enquêtes de niveau national, régional et communautaire	7
2.3.1 Les questionnaires	8
2.3.2 Les stratégies d'enquête	9
2.3.3 Qualité et traitement des données	9
2.4 Les enquêtes ménage et individuelles	10
2.4.1 Structure et contenu des questionnaires.....	10
2.4.1.1 <i>Le questionnaire ménage</i>	10
2.4.1.2 <i>Les questionnaires individuels</i>	10
2.4.1.3 <i>Les amendements apportés aux questionnaires</i>	11
2.4.2 L'échantillonnage	11
2.4.2.1 <i>Un échantillon stratifié à deux degrés</i>	11
2.4.2.2 <i>Taille et tirage de l'échantillon</i>	13
2.4.3 Organisation des opérations de terrain	16
2.4.3.1 <i>Formation et recrutement</i>	16
2.4.3.2 <i>Choix de la période d'enquête</i>	16
2.4.3.3 <i>Sensibilisation</i>	16
2.4.3.4 <i>Déroulement de la collecte</i>	17
2.4.3.5 <i>Difficultés rencontrées</i>	18
2.4.3.6 <i>Quelques statistiques de terrain</i>	18
2.4.3.7 <i>Les non réponses</i>	19
2.4.3.8 <i>Les changements de statut migratoire</i>	19
2.4.3.9 <i>Les questionnaires individuels</i>	20
2.4.4 Traitement des données	21
2.4.4.1 <i>Les systèmes de codification</i>	22
2.4.4.2 <i>Les procédures de saisie</i>	22
2.4.4.3 <i>Contrôle des questionnaires et apurement des fichiers de données</i>	22
2.4.4.4 <i>Le redressement des données</i>	23
2.4.5 Première évaluation de la qualité des données	25
2.4.5.1 <i>L'âge et le sexe</i>	25
2.4.5.2 <i>La datation et la localisation des événements</i>	29
2.4.5.3 <i>Professions et revenus</i>	31

3.	CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET FAIBLESSES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL: LES ÉLÉMENTS D'UN POTENTIEL MIGRATOIRE AU SÉNÉGAL?	33
3.1	Introduction	33
3.2	Cadre géographique et climatique: des facteurs de la sécheresse	33
3.2.1	Les vents	34
3.2.2	Les températures	35
3.2.3	Les précipitations	35
3.3	Forte croissance et répartition inégale de la population	37
3.3.1	Une population en forte augmentation, surtout dans les régions de Dakar et de Diourbel	37
3.3.2	Une importante population jeune	38
3.3.3	Une population qui se concentre dans les villes et dans les régions de l'ouest et du centre	40
3.3.4	Les facteurs de la dynamique démographique	41
3.3.4.1	<i>Le recul difficile de la mortalité des enfants</i>	42
3.3.4.2	<i>Une fécondité encore mal maîtrisée</i>	44
3.3.4.3	<i>Des migrations internes au profit des régions de Dakar et de Diourbel</i>	47
3.4	Une économie aux performances mitigées	49
3.4.1	Une agriculture en crise	49
3.4.1.1	<i>Une activité importante et en récession</i>	49
3.4.1.2	<i>Les facteurs de la crise</i>	49
3.4.2	Une économie industrielle à deux vitesses	51
3.4.2.1	<i>La reprise fragile du secteur manufacturier moderne</i>	51
3.4.2.2	<i>Un secteur informel essentiel</i>	52
3.5	Le développement social en panne	52
3.5.1	L'éducation à la base: une priorité?	53
3.5.2	La santé: la stratégie des soins de santé primaires en question	54
3.6	Conclusion	56
4.	LE SÉNÉGAL EST-IL UN PAYS D'IMMIGRATION OU D'ÉMIGRATION?	58
4.1	Introduction	58
4.2	Les 'gens du fleuve', pionniers de la migration internationale	58
4.2.1	Les 'navétanes'	58
4.2.2	Les navigateurs	59
4.2.3	'Tirailleurs' démobilisés ou commerçants	59
4.3	A l'aube des Indépendances, libre circulation et appel de main-d'œuvre	60
4.3.1	Au sud, le boom des cultures de rente: cacao, café et bois	60
4.3.2	En France, l'industrie automobile	60
4.4	Fin de la décennie 70, un tournant	61
4.4.1	Regroupement familial en France et Aide au retour	61
4.4.2	Des situations inégales et fluctuantes dans les pays d'accueil africains	62
4.5	Une relative intensification des mouvements migratoires	63
4.6	Crise(s) et diversification des destinations	63
4.6.1	L'Afrique de l'ouest, difficultés économiques et troubles politiques	63
4.6.1.1	<i>Un espace migratoire fragilisé par les crises économiques ou(et) politiques</i>	63
4.6.1.2	<i>L'Afrique du Sud: un nouvel el dorado?</i>	64
4.6.1.3	<i>Une émigration recentrée sur quelques pays ouest-africains</i>	64
4.6.1.4	<i>Entre sud et nord, de nouvelles alternatives: les pays de transit</i>	64
4.6.2	Une nouvelle géographie de l'immigration sénégalaise en Union européenne	65
4.6.3	Une ouverture vers le reste du monde	69
4.7	Un élargissement des zones de départ	69
4.7.1	Une émigration internationale originaire de presque toutes les régions	69
4.7.2	Le bassin arachidier: une région d'émigration récente vers l'UE	70

4.7.3	Dakar, première région d'émigration.....	70
4.8	Une immigration 'de proximité'	73
4.8.1	Navetanes des 'gens de l'Orient' (Soudan français) et des 'gens du sud' (Guinéens).....	73
4.9	Une présence étrangère stable ou en légère baisse?	74
4.9.1	Des sources lacunaires	74
4.9.2	Tendances de l'immigration récente	74
4.10	Redéploiement spatial de l'immigration transfrontalière	75
4.10.1	Les Guinéens, première communauté étrangère	77
4.10.2	Des marges frontalières à la région de Dakar ou du rural à l'urbain.....	77
4.11	Conclusion	79
5.	AMPLEUR ET CONFIGURATION DES MIGRATIONS: DAKAR ET TOUBA..	81
5.1	Introduction	81
5.2	Deux régions d'identité économique et socio-culturelle différente	81
5.2.1	Dakar, une agglomération urbaine en crise	81
5.2.2	Touba, de l'exode rural à l'émigration internationale.....	82
5.2.2.1	<i>Crise arachidière et exode rural</i>	82
5.2.2.2	<i>Une émigration internationale confrérique</i>	82
5.3	Deux régions de forte migration	83
5.3.1	Plus de quatre ménages sur dix sont touchés par la migration	83
5.3.1.1	<i>Une dichotomie logique: migration actuelle récente et migration de retour non-récente</i>	83
5.3.1.2	<i>Deux profils migratoires distincts</i>	84
5.3.2	Plus de huit personnes sur dix sont migrantes	86
5.3.2.1	<i>Migrants internes et migrants internationaux</i>	86
5.3.2.2	<i>Douze pour cent de migrants internationaux à Dakar comme à Touba</i>	86
5.3.2.3	<i>Une migration interne induite par l'émigration internationale?</i>	87
5.3.3	Régions d'origine et/ou région de retour?	88
5.4	Une émigration récente inédite	89
5.4.1	De nouvelles destinations originales	89
5.4.1.1	<i>Un espace migratoire différent selon les régions</i>	89
5.5	Conclusion	90
6.	LA MIGRATION INTERNATIONALE: UN PHÉNOMÈNE ÉCONOMIQUE, MAIS PAS SEULEMENT.....	94
6.1	Introduction	94
6.2	En préliminaire: deux considérations méthodologiques.....	94
6.3	La pauvreté et le chômage: une influence plus forte au niveau du ménage que de l'individu	95
6.3.1	La relative précarité économique du ménage migrant	95
6.3.2	Les migrants et les non-migrants: des situations économiques et professionnelles semblables	97
6.4	Une sélection des jeunes hommes.....	99
6.4.1	La jeunesse: un âge pour prendre des risques.....	99
6.4.2	Les hommes à l'étranger: une migration culturellement mieux acceptée	103
6.5	Les migrants: des célibataires sans instruction..., mais pas vraiment plus que les non-migrants	103
6.5.1	Cycle de vie matrimonial et migration internationale, l'avantage du célibat	103
6.5.2	L'instruction ne favorise pas la migration internationale de travail	104
6.6	Conclusion	106

7.	L'ÉMIGRATION INTERNATIONALE RÉCENTE:	
	UNE DYNAMIQUE DE CRISE	109
7.1	Introduction	109
7.2	Une émigration économique modulée par la dynamique des réseaux	109
7.2.1	Emigrer pour trouver un emploi et de meilleurs revenus	109
7.2.2	Choisir un pays en fonction des opportunités d'emploi et du dynamisme des réseaux.....	110
7.3	Fin de la décennie 70-début de la décennie 80, une période clef.....	112
7.4	Recomposition de l'espace migratoire.....	112
7.4.1	Migrations transfrontalières et sud-européennes	112
7.4.1.1	<i>Migration de transit ou prémisse d'une nouvelle émigration</i>	112
7.4.1.2	<i>Migrations masculines sud-nord et migrations féminines transfrontalières</i>	115
7.4.1.3	<i>Des retours plus fréquents en provenance des pays frontaliers</i>	118
7.4.2	Dakar et Touba, deux processus migratoires distincts	118
7.4.2.1	<i>Dakar, une nouvelle émigration transfrontalière</i>	119
7.4.2.2	<i>Touba, une émigration récente polarisée sur l'Italie</i>	119
7.5	Conclusion	121
8.	LES MÉCANISMES DE LA MIGRATION: INFORMATIONS ET RÉSEAUX .	122
8.1	Introduction	122
8.2	Importance et composition des réseaux dans les pays de destination	123
8.3	Fonctions des réseaux au départ et à l'accueil du migrant.....	126
8.3.1	L'accès à l'information.....	126
8.3.2	Nature de l'information recueillie	130
8.3.3	Le financement du voyage	131
8.3.4	L'insertion résidentielle et professionnelle du migrant.....	133
8.4	Conclusion	135
9.	IMPACTS ÉCONOMIQUES ET SOCIO-CULTURELS DE LA MIGRATION SUR LA SOCIÉTÉ	137
9.1	Introduction	137
9.2	Des dons inégaux et différents selon le statut migratoire du migrant	137
9.2.1	L'envoi d'argent: une priorité	137
9.2.2	Dakar et Touba: deux réalités sociales distinctes	137
9.3	Des envois en nature limités	139
9.4	Peu d'investissements sociaux mais des investissements d'ordre religieux	140
9.5	Conclusion	141
10.	L'ÉMIGRATION FUTURE AU SÉNÉGAL: CONVERGENCE D'INTENTIONS ET NOUVEL ESPACE MIGRATOIRE	143
10.1	Introduction	143
10.2	Migrants de retour et migrants actuels: une forte intention de migrer	144
10.2.1	Les migrants de retour: la moitié sont candidats au départ	144
10.2.2	Les non-migrants des ménages migrants ou des ménages non-migrants: des intentions comparables	145
10.2.3	Les migrants actuels: des projets migratoires différents selon le pays d'accueil actuel.....	147
10.3	Départ pour raisons économiques, retour pour raisons familiales	150
10.4	Le visa, le 'sésame' de l'émigration	150
10.5	Convergence d'intentions, esquisse d'un nouvel espace migratoire	153
10.6	Conclusion	154
11.	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	158

12.	ANNEXE: LE PLAN DE SONDAGE DE L'ENQUÊTE SÉNÉGALAISE:	
	SIMILITUDES ET PARTICULARITÉS	164
12.1	Introduction: les principes communs	164
12.2	Les zones d'étude: un choix raisonné	165
12.3	La méthode de sondage	166
12.3.1	Mise à jour des bases de sondage	166
12.3.1.1	<i>La liste des districts de recensement.....</i>	<i>166</i>
12.3.1.2	<i>La liste des ménages.....</i>	<i>166</i>
12.3.2	Taille et répartition de l'échantillon	167
12.3.3	Les procédures de tirage.....	167
12.4	Conclusion	168

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1	Répartition des ménages selon leur statut migratoire et la région d'enquête (dénombrement, 1997)	13
Tableau 2.2	Répartition des Districts de Recensement (DR) et des ménages selon le statut migratoire du DR et la région d'enquête (Enquête quartier, 1997 et dénombrement, 1997).....	15
Tableau 2.3	Caractéristiques des DR tirés et mis à jour pour l'EDS 1997	15
Tableau 2.4	Répartition des ménages selon leur statut migratoire à l'enquête principale.....	20
Tableau 2.5	Répartition des questionnaires individuels par catégorie et par zones d'enquête (DéMIS, 1997/98).....	20
Tableau 2.6	Pourcentage des questionnaires remplis par une personne interposée.....	21
Tableau 2.7	Catégories de la strate sous-représentées	24
Tableau 2.8	Indices d'attraction et de répulsion des âges à Dakar et à Touba (indices de Myers)	29
Tableau 2.9	Indices d'attraction des âges se terminant par 0 et 5 à Dakar et à Touba (indices de Wipple).....	29
Tableau 2.10	Proportion d'omission de l'année de naissance dans le questionnaire ménage selon certaines caractéristiques du répondant et de l'intéressé	30
Tableau 2.11	Proportion d'omission de l'année de départ du lieu de naissance dans le questionnaire individuel selon certaines caractéristiques du répondant.....	31
Tableau 3.1	Répartition spatiale et taux d'accroissement annuel de la population au Sénégal, 1976-1988	37
Tableau 3.2	Répartition de la population par grands groupes d'âges et par région, Sénégal, 1988	39
Tableau 3.3	Effectifs, densités et populations urbaines par région, Sénégal, 1976 et 1988	40
Tableau 3.4	Quotients de mortalité infantile, juvénile et infanto-juvénile par période de cinq ans précédant l'enquête, EDS-III Sénégal, 1997	42
Tableau 3.5	Quotients de mortalité infantile et juvénile au cours des cinq ans précédant l'enquête, par régions, EDS-I 1986, EDS-II 1992/93 et EDS-III 1997, Sénégal.....	43
Tableau 3.6	Proportions de femmes célibataires âgées de 15-19 ans et de 20-24 ans selon les régions, 1978-1997	46
Tableau 3.7	Infrastructures sanitaires et personnel médical (public et privé), par région, 1996	55
Tableau 5.1	Distribution des ménages par statut migratoire et par région	84
Tableau 5.2	Hommes et femmes selon le statut migratoire, par région	86
Tableau 5.3	Pays de dernière destination des migrants internationaux récents	89
Tableau 6.1	Taille moyenne des ménages avant la dernière émigration (ménages migrants) ou il y a cinq ans (ménages non-migrants) et pourcentage des membres du ménage ayant travaillé avant la dernière émigration(ménages migrants) ou il y a cinq ans (ménages non-migrants) selon le statut migratoire des ménages et leur zone de résidence.....	96
Tableau 6.2	Taille moyenne des ménages au moment de l'enquête et pourcentage des membres du ménage exerçant une activité au moment de l'enquête selon le statut migratoire des ménages et leur zone de résidence, migrants actuels exclus du calcul de la taille du ménage	96

Tableau 6.3	Appréciation de sa situation financière avant la dernière migration (pour les migrants) et il y a cinq ans (pour les non-migrants) selon le statut migratoire de l'individu et son âge avant la dernière migration ou il y a cinq ans	96
Tableau 6.4	Appréciation de sa situation financière avant la dernière migration (pour les migrants) et il y a cinq ans (pour les non-migrants) selon le statut migratoire de l'individu, son âge avant la dernière migration ou il y a cinq ans et la zone de résidence du ménage	97
Tableau 6.5	Statut d'occupation des personnes âgées de 18 ans et plus parmi les principaux acteurs de migrations (PAM) et les chefs de ménages non-migrants selon leur statut migratoire et l'âge à la dernière migration (migrants) ou il y a cinq ans (non-migrants).....	98
Tableau 6.6	Age à la dernière migration (pour les PAM) ou il y a cinq ans(pour les non-migrants) selon le statut migratoire de l'individu, et la zone de résidence du ménage.....	100
Tableau 6.7	Situation matrimoniale avant la dernière migration (pour les migrants), il y a cinq ans (pour les chefs des ménages non-migrants) et à l'enquête (pour tous les non-migrants) selon le statut migratoire de l'individu et son âge avant la dernière migration ou il y a cinq ans.....	104
Tableau 6.8	Situation matrimoniale avant la dernière migration (pour les migrants), il y a cinq ans(pour les chefs des ménages non-migrants) et à l'enquête (pour tous les non-migrants) selon le statut migratoire de l'individu et son âge avant la dernière migration ou il y a cinq ans, sexe masculin.....	105
Tableau 6.9	Situation matrimoniale avant la dernière migration (pour les migrants) et il y a cinq ans (pour les non-migrants) selon le statut migratoire de l'individu, son âge avant la dernière migration ou il y a cinq ans et la zone de résidence du ménage, sexe masculin	106
Tableau 6.10	Niveau d'instruction des hommes et des femmes âgés de 18 ans et plus parmi les principaux acteurs de migrations (PAM) et les chefs de ménages non-migrants selon leur statut migratoire et l'âge à la dernière migration (migrants) ou il y a cinq ans (non-migrants).....	107
Tableau 7.1	Première raison pour la dernière émigration selon le statut migratoire de l'individu, PAM actuels et PAM de retour	110
Tableau 7.2	Première raison du choix de l'actuel ou du dernier pays de destination selon statut migratoire de l'individu.....	111
Tableau 7.3	Période de première émigration par région	112
Tableau 7.4	Pays de première destination selon le statut des migrants internationaux, par région	113
Tableau 7.5	Pays de dernière destination selon le statut des migrants internationaux, par région	114
Tableau 8.1	Proportion de migrants récents ayant un réseau dans le pays de destination avant leur départ, selon le sexe et la zone d'enquête	124
Tableau 8.2	Composition du réseau migratoire dans le pays de destination avant le départ du migrant selon son statut migratoire et le lieu d'enquête (en %)	126
Tableau 8.3	Proportion des migrants récents possédant des informations sur le pays de destination avant le départ, selon la zone d'enquête, le sexe et le statut migratoire de l'individu	128
Tableau 8.4	Sources de l'information obtenue sur le pays de destination avant le départ du migrant, selon le statut migratoire de l'individu, l'existence d'un réseau et la zone d'enquête	129

Tableau 8.5	Nature et rôle sur la décision de migrer des informations sur le pays de destination obtenues avant le départ selon le statut migratoire de l'individu et la zone d'enquête.....	131
Tableau 8.6	Répartition des sources de financement au Sénégal de la migration (voyage) selon le sexe, le statut migratoire de l'individu et la zone d'enquête.....	132
Tableau 8.7	Nature de l'aide obtenue du réseau dans le pays d'accueil selon la zone d'enquête	134
Tableau 9.1	Biens reçus par le ménage dans le pays d'origine selon le statut migratoire du ménage	138
Tableau 9.2	Biens en nature reçus par le ménage dans le pays d'origine selon le statut migratoire du ménage	139
Tableau 9.3	Utilisation des fonds reçus de l'étranger par le ménage pour le bénéfice de la communauté par région, selon le statut migratoire du ménage.....	140
Tableau 10.1	Intentions migratoires des migrants de retour et des non-migrants par région et par sexe	144
Tableau 10.2	Intentions migratoires des migrants actuels, par région (d'origine) et par sexe	147
Tableau 10.3	Principale raison de migrer selon le statut migratoire de l'individu	151
Tableau 10.4	Principale raison de rester selon le statut migratoire de l'individu	152
Tableau 10.5	Démarches entreprises par les migrants potentiels en vue de leur émigration	153
Tableau 10.6	Pays cible préféré par les migrants potentiels selon le statut migratoire de l'individu	156

LISTE DES FIGURES

Figure 2.1	Rapport de masculinité dans la population résidante selon l'âge et le lieu de résidence, d'après l'enquête DÉMIS et le recensement de 1988.....	27
Figure 2.2	Rapport de masculinité selon le statut résidentiel, l'enquête DÉMIS, 1997/98	27
Figure 2.3	Pyramide des âges, population de l'échantillon (résidants et non-résidants), Dakar	28
Figure 2.4	Pyramide des âges, population de l'échantillon (résidants et non-résidants), Touba.....	28
Figure 3.1	Profil météorologique du Sénégal.....	35
Figure 3.2	Evolution de la pluviométrie dans la région de Diourbel, 1960-1998	36
Figure 3.3	Répartition de la population par âges et par sexe, Sénégal, 1988	39
Figure 3.4	Taux de mortalité infantile et juvénile par région, pour la période 1992-1996, EDS-III, Sénégal, 1997	44
Figure 3.5	Taux de fécondité des femmes âgées de moins de 30 ans, prévalence contraceptive et indice synthétique de fécondité selon diverses sources et à diverses périodes	45
Figure 3.6	Nombre d'enfants par femme et utilisation de la contraception moderne par région, EDS-III 1997, Sénégal	46
Figure 3.7	Taux de migration nette des personnes âgées de 15 ans et plus selon la région, 1988-1992	48
Figure 4.1	Ménages résidants à Dakar ou à Touba dont au moins un membre est allé vivre à l'étranger au cours des dix dernières années selon le pays d'immigration, 1998	66
Figure 4.2	Ménages résidants à Dakar dont au moins un membre est allé vivre à l'étranger au cours des dix dernières années selon le pays d'immigration, 1998.....	67
Figure 4.3	Ménages résidants à Touba dont au moins un membre est allé vivre à l'étranger au cours des dix dernières années selon le pays d'immigration, 1998.....	68
Figure 4.4	Personnes vivant à l'étranger dont le ménage réside à Dakar ou à Touba selon le pays d'immigration	69
Figure 4.5	Part de l'émigration internationale selon les zones de résidence des ménages	70
Figure 4.6	Population sénégalaise émigrée entre 1983 et 1993 selon la région du ménage et le pays d'immigration	72
Figure 4.7	Répartition de la population non sénégalaise et immigrants au Sénégal selon le pays de naissance, 1976-1993	76
Figure 4.8	Immigrants au Sénégal selon de pays de naissance, RGPH 1988	76
Figure 4.9	Immigrants au Sénégal selon de pays de naissance, EMUS 1993	76
Figure 4.10	Immigrants africains au Sénégal selon le pays de naissance, EMUS 1993	77
Figure 4.11	Répartition de la population étrangère selon la région de résidence au Sénégal, 1970/71, 1988 et 1993	78
Figure 5.1	Ménages récents ou non récents, actuels ou de retour.....	84
Figure 5.2	Ménages migrants non-récents ou récents, actuels ou de retour, à Dakar ou à Touba.....	85
Figure 5.3	Migrants internes et internationaux selon le sexe et la région	87
Figure 5.4	Part des migrants internes selon le statut des ménages et la région	88

Figure 5.5	Migrants internationaux récents sénégalais selon le dernier pays de destination	90
Figure 5.6	Migrants internationaux sénégalaise récents selon le pays de dernière destination et la région de résidence du ménage	91
Figure 6.1	Distribution des migrants récents et des non-migrants de référence par sexe et selon l'age avant la migration ou il y a cinq ans	101
Figure 6.2	Distribution des migrants récents et des non-migrants par sexe et selon l'age avant la migration ou il y a cinq ans	101
Figure 6.3	Distribution des migrants récents et des non-migrants par sexe et selon l'age avant la migration ou il y a cinq ans, zone de Dakar.....	102
Figure 6.4	Distribution des migrants récents et des non-migrants par sexe et selon l'age avant la migration ou il y a cinq ans, zone de Touba	102
Figure 7.1	Raisons de la dernière destination et choix du pays selon le statut migratoire	110
Figure 7.2	Migrants internationaux sénégalais non-récents et récente selon le pays de première destination	116
Figure 7.3	Migrants internationaux sénégalais actuels récents ou non-récents selon le pays de première destination	117
Figure 7.4	Migrants internationaux sénégalaise selon le pays de dernière destination et le sexe	118
Figure 7.5	Migrants internationaux de retour non-récents ou récents selon la dernière destination.....	119
Figure 7.6	Migrants internationaux sénégalaise non-récents et récents selon le pays de première destination, par région	120
Figure 8.1	Proportion des migrants récents ayant un réseau d'accueil	123
Figure 8.2	Composition du réseau d'accueil	125
Figure 8.3	Migrants récents ayant des informations sur le pays de destination avant leur départ.....	127
Figure 8.4	Sources de l'information obtenue avant le départ du migrant, autres que le réseau d'accueil	128
Figure 8.5	Types d'informations obtenues sur le pays de destination	130
Figure 8.6	Sources de financement du voyage du migrant au Sénégal	132
Figure 8.7	Nature de l'aide reçue de la part du réseau d'accueil	134
Figure 10.1	Intentions migratoires des migrants de retour, par région	145
Figure 10.2	Intentions migratoires des non-migrants, par région	146
Figure 10.3	Intentions migratoires des migrants actuels	148
Figure 10.4	Intentions des migrants actuels selon le pays d'accueil	149
Figure 10.5	Destination projetée selon le pays d'immigration actuel.....	154
Figure 10.6	Evolution de l'émigration internationale au Sénégal	155

RESUME

Introduction

Au cours des vingt dernières années, les migrations internationales se sont révélées être une force irrésistible et d'un poids considérable partout dans le monde. Le nombre des pays de départ et d'accueil s'est considérablement élargi. Dans le même temps, les pouvoirs publics des pays d'accueil accordent aux migrations internationales une attention exceptionnelle. Aujourd'hui, près de la moitié des pays développés ont mis en place des mesures visant à restreindre l'immigration. Un peu plus de 25 pour cent des pays en développement tentent également de contrôler l'entrée des migrants internationaux. Ce durcissement des politiques gouvernementales répond souvent aux mouvements de l'opinion publique et reflète les craintes croissantes que soulève une pression migratoire, ressentie de plus en plus fortement par les pays d'accueil au sud et au nord. En définitive, ce sont les conditions d'une véritable crise des migrations internationales qui se mettent ainsi en place.

En Afrique de l'Ouest, le Sénégal témoigne tout particulièrement de cette évolution, à la fois vers une relative intensification des mouvements migratoires, surtout en direction du Nord, et vers un élargissement des zones de départ et des pays de destination.

Selon les enquêtes REMUAO¹, le Sénégal présente, pour la période 1988-1992, l'un des taux de migration nette les plus déficitaires: -0,49 pour cent (Niger: -0,58 pour cent, Mali: -0,63 pour cent). Par ailleurs, si l'on observe les migrations entre les pays du REMUAO et le reste du monde, le Sénégal présente le déficit migratoire le plus important: -0,29 pour cent (Mali: -0,18 pour cent; pour tous les autres pays, il s'agit de valeur négligeable; Traore et Bocquier, 1998).

Même si les observations statistiques restent fragiles, la migration internationale de longue distance engage de plus en plus de Sénégalais, originaires de presque toutes les régions du Sénégal. Outre la vallée du fleuve Sénégal, les régions de Louga et de Diourbel sont aujourd'hui, selon les résultats de l'enquête EMUS, deux grandes zones d'émigration internationale. Ce phénomène semble, au moins par son intensité, relativement récent puisque jusque vers le milieu des années 70, ces régions agricoles étaient considérées, avec la région de Kaolack, comme des zones d'accueil pour les migrants saisonniers internes et les internationaux (Guinéens, Maliens et Gambiens) et, à un moindre degré, des zones de départ vers la Côte d'Ivoire et le Gabon.

Depuis longtemps, la région de Dakar, presque totalement urbaine, joue un rôle clé dans la configuration des migrations au Sénégal. Elle est tout à la fois un pôle de redistribution des migrations au départ et au retour et un espace de réinvestissement des migrants. Cependant, avec la crise économique des années 80 la communauté urbaine de Dakar-Pikine semble favoriser aussi l'apparition de candidats dakarois à la migration vers le Nord.

Le propos de ce rapport est de voir comment, dans les nouvelles régions d'origine de l'émigration sénégalaise, Dakar et Touba, la fragilisation de l'économie du Sénégal et le durcissement des politiques migratoires des pays d'accueil modifient aujourd'hui toute la dynamique migratoire. En plus d'agir sur l'intensité des migrations internationales, ce double contexte engendre probablement des modifications à la fois dans les espaces de la migration au Sud et au Nord et dans les systèmes de solidarité mis en œuvre tout au long du processus migratoire. Dans un premier temps, nous envisagerons donc l'ensemble des recompositions spatiales et sociales de la migration récente sénégalaise, pour ensuite considérer la place que prennent aujourd'hui les réseaux migratoires dans du système causal de la migration internationale.

Potentiel migratoire et particularités régionales: Dakar et Touba

Dakar et Touba sont deux régions de forte migration. Au recensement de 1988, elles constituent les deux principales régions d'immigration du Sénégal. Entre 1988 et 1992, cette tendance se confirme; le taux net de migration entre régions, des 15 ans et plus, est positif pour trois régions seulement sur dix: Diourbel (0,9 pour cent), Dakar (0,5 pour cent) et Tambacounda (0,3 pour cent; Cerpod, 1995). En outre, selon l'enquête Déterminants de l'émigration au Sénégal (DEmIS) plus de 60 pour cent des personnes en âge d'activité (18-65 ans) qui résident à Dakar ou à Touba sont nées dans une autre région. Dakar et Touba sont aussi deux des trois principales régions d'émigration internationale du Sénégal et les deux premières régions d'émigration vers l'Europe.

¹ En 1993, le Cerpod a coordonné une série d'enquêtes migratoires dans sept pays ouest-africains: le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal.

Ainsi, parmi la population âgée de 18 à 65 ans à Dakar et à Touba, 71 pour cent sont des migrants internes² et 12 pour cent sont des migrants internationaux³. Notons que la part des migrants internes est plus importante parmi les femmes (76 pour cent), tout particulièrement à Touba (84 pour cent), que parmi les hommes (66 pour cent); à l'inverse, les migrants internationaux sont très majoritairement des hommes (79 pour cent).

A Dakar comme à Touba, plus de huit personnes sur dix sont donc migrantes.

Mais au-delà de cette tendance commune de forte migration, Dakar et Touba sont deux régions d'identité économique et socio-culturelle très différente.

Dakar est la capitale urbaine et économique du Sénégal. Cette métropole atteint environ 2 millions d'habitants soit 21 pour cent de la population totale (Diop, 1996). En outre, Dakar est la principale zone d'attraction des migrants internes. Près de 33 pour cent de la population résidante seraient nés en dehors de la région. Il s'agit en majorité d'hommes seuls en âge de travailler. Selon les résultats de l'Enquête sur l'Emploi⁴, le principal motif de déplacement est économique.

Parallèlement, une crise très sévère de l'emploi sévit dans la région de Dakar. En 1988, le taux de chômage était estimé à 24 pour cent. Au sein de la tranche d'âge 20-24 ans, il atteignait 35 pour cent pour les hommes et 44 pour cent pour les femmes⁵. Dans un contexte où la main-d'œuvre, même qualifiée, est en quête d'un travail, beaucoup n'espèrent un emploi que dans le secteur informel. Selon l'Enquête sur l'Emploi, les non-salariés représentent 60 pour cent des personnes occupées de la région; ceci donne l'ampleur des circuits informels dans l'économie urbaine.

L'enquête DEmIS confirme et nuance l'importance des personnes nées en dehors de la région selon le statut migratoire. 64 pour cent des non-migrants sont nés hors de Dakar; 58 pour cent d'entre eux viennent du milieu rural. De même, 58 pour cent des migrants internationaux non-récents, actuels ou de retour, ne sont pas nés à Dakar. Par contre, 63 pour cent des migrants internationaux actuels récents sont nés à Dakar. Cette situation confirme d'une part, la persistance d'une immigration interne ancienne favorisée par la crise du milieu rural, et tout particulièrement du bassin arachidier, et d'autre part, la précarité économique de la population dakaroise, confrontée au sous-emploi et au chômage. Par ailleurs, les 18-30 ans représentent environ 40 pour cent des non-migrants internationaux (13-65 ans). Or, 75 pour cent des migrants récents de Dakar sont partis avant 30 ans.

Ce contexte économique de crise et ce profil démographique, caractérisé par une forte présence de jeunes hommes au chômage ou en situation précaire, soulignent l'importance du potentiel migratoire de l'agglomération dakaroise.

Situé au cœur du bassin arachidier, Touba a le statut de communauté rurale. Toutefois, sa population a fortement augmenté depuis le milieu des années 70; en 1988, on recensait 138.604 habitants et les estimations actuelles, les plus raisonnables, annoncent environ 300.000 habitants⁶.

Au début du XX^{ème} siècle, l'introduction de l'arachide au Sénégal permet le développement d'un nouveau pôle économique: le bassin arachidier auquel appartiennent les régions de Diourbel et de Louga. Ainsi, tous les ans des travailleurs saisonniers, appelés 'navetanes', convergent vers cette zone pour la culture de l'arachide. Mais au début de la décennie 1970, plusieurs années de sécheresse entraînent le déclin économique du Djambour et du Baol. Ces régions qui jusqu'à une période récente constituaient une zone d'immigration interne et internationale saisonnière, connaissent un fort exode rural, principalement orienté vers Touba, et deviennent des régions d'émigration internationale.

Ainsi, à Touba, 80 pour cent de la population âgée de 18 à 65 ans sont originaires du milieu rural; la plupart viennent des villages du bassin arachidier. En outre, parmi les migrants internationaux dont le ménage réside à Touba, 20 pour cent ont émigré directement de leur village d'origine et, le plus souvent, les autres ont transité vers Touba avant de rejoindre l'étranger.

² Depuis leur naissance, ils ont réalisé au minimum une migration d'au moins un an à l'intérieur du Sénégal.

³ Depuis leur naissance, ils ont réalisé au minimum une migration d'au moins un an à l'extérieur du Sénégal.

⁴ Sénégal, DPS, 1991.

⁵ En: *La lutte contre la pauvreté à Dakar*. Les auteurs précisent que ces données doivent être interprétées avec prudence en raison des risques de sous-estimation des activités des femmes (Diop, 1996).

⁶ Projections de la DPS, Sénégal.

Une émigration internationale confrérique

Par ailleurs, Touba est la capitale religieuse de la confrérie Mouride qui participe activement à l'émigration internationale sénégalaise. A la fin des années 60, les Mourides représentaient seulement environ 10 pour cent des migrants sénégalais vers le nord. Depuis le début des années 80, ils constituent environ 40 pour cent de ces migrants internationaux (Lalou *et al.*, 1996). Aujourd'hui, l'enquête DEmIS confirme la participation croissante de la population mouride à la migration internationale; à Dakar, 41 pour cent des migrants actuels récents sont mourides contre 14 pour cent des migrants actuels non-récents⁷. L'homogénéité et la clarté du projet migratoire des émigrés mourides, originaires ou non de Touba, témoignent de la cohésion sociale de la communauté: on émigre avec l'aval et l'appui de la communauté, on est encadré et soutenu par elle dans le pays d'accueil, tant pour l'hébergement que pour le travail, et on participe à son développement socio-culturel et économique en revenant s'installer à Touba et en passant de fait le relais à un autre candidat au départ. Cette implantation dans la capitale du mouridisme fait partie intégrante du projet migratoire; on y installe sa famille pendant la migration ou au retour. Ainsi, certains villages du Djambour d'où sont partis vers l'Italie de nombreux mourides sont devenus des 'villages fantômes'; les habitants, jeunes ou vieux, ont émigré vers Touba. Le phénomène n'est pas aussi fort dans toute la région mais rares sont les villages qui ne sont pas affectés par cette émigration rurale en faveur de la ville sainte.

La crise arachidière a généré l'exode rural, lui-même relayé par l'émigration internationale. La dynamique de la communauté mouride, et son corollaire l'attractivité de Touba, ont consolidé et accéléré l'un et l'autre. Ainsi, simultanément ou successivement, ces deux mouvements migratoires, interne ou international, participent très fortement à la croissance et à l'urbanisation de la capitale du mouridisme. L'émigration internationale récente du bassin arachidier est sans conteste le reflet d'une crise agricole profonde mais elle est aussi l'expression du dynamisme de la communauté mouride; sans lui, l'exode rural se serait probablement essentiellement orienté vers Dakar et n'aurait pas été aussi rapidement et aussi fortement relayé ou soutenu par l'émigration internationale. L'évolution de Touba rend compte d'une interaction entre la crise arachidière et la capacité d'adaptation de la confrérie mouride à une nouvelle réalité économique. Les effets de la crise du monde rural, ont eu pour effet, entre autres conséquences, d'accentuer les mobilités des populations du bassin arachidier. Le système confrérique mouride a polarisé l'émigration interne vers un espace symbolique, la ville sainte de Touba, et a défini les modalités et structuré les filières de l'émigration internationale.

Le potentiel migratoire de Touba réside à la fois dans l'exode rural du bassin arachidier et dans l'organisation de la communauté mouride. Ces deux réalités régionales, économiques et socio-culturelles différentes, donnent à Dakar et à Touba deux statuts migratoires distincts:

- Dakar associe une émigration ancienne, produit de l'exode rural et d'une migration de main-d'œuvre traditionnelle originaire de la région du Fleuve ou de la Casamance, et une émigration récente, reflet de la crise urbaine;
- Touba se caractérise par une émigration récente, sous-tendue par une logique confrérique.

Aujourd'hui, Dakar est à la fois un pôle de transit et de départ de l'émigration internationale ancienne, une région d'origine de l'émigration internationale récente et une région de retour. Touba est non seulement un espace-relais pour certains candidats au départ du bassin arachidier mais aussi, et peut-être surtout, le lieu privilégié voire obligé d'installation des ménages des migrants internationaux mourides, pendant ou au retour de la migration.

La fin de la décennie 70 et le début de la décennie 80 constituent une période clef de l'émigration internationale sénégalaise. Au total, 23 pour cent des migrants sénégalais ont émigré avant 1977 et seuls 9 pour cent si l'on considère uniquement la région de Touba; 36 pour cent ont émigré entre 1977 et 1986 et 38 pour cent entre 1987 et 1998. Ainsi, les trois-quarts des migrants internationaux sénégalais sont partis à l'étranger au cours des vingt dernières années. Dans le même temps, la part des migrants nés à Dakar a nettement augmenté et dans le bassin arachidier, les rendements de l'arachide se sont effondrés (Tableau).

Tableau1 : Période de première émigration par région

Region de résidence du ménage	Période de première émigration						Total
	< 1967	67-76	77-86	87-91	92-98	Inconnu	
Dakar							

⁷ Nous prenons ici l'exemple de Dakar qui peut être considéré comme relativement représentatif de la tendance générale de l'émigration sénégalaise.

période d'émigration	207	156	468	171	307	28	1,337
%	15	12	35	13	23	2	100
part des migrants nés à Dakar	12	5	38	14	31	0	100
Touba (région de Diourbel)							
période d'émigration	4	32	156	112	78	23	405
%	1	8	38	28	19	6	100
Rendt arachide huilerie							
région de Diourbel	880*	696	612**	896	nr	-	760
région de Louga	804*	666	480***	664	nr	-	643
Total							
Période d'émigration	210	188	624	283	385	52	1,742
%	12	11	36	16	22	3	100

* 1960-1967.

** 1977-1981.

*** 1977-1983 et 1985-1986.

La crise, rurale et urbaine, diversifie les zones d'émigration et accroît le potentiel migratoire; dans ce contexte, deux nouvelles régions d'émigration apparaissent et s'affirment: Dakar et Diourbel.

L'émigration internationale récente: une dynamique de crise

Ces évolutions, conjuguées à la diminution des possibilités et des volontés d'accueil au nord comme au sud, induisent une recomposition de l'espace migratoire sénégalais.

Une comparaison entre les dernières destinations des migrants non-récents et celles des migrants récents permet d'apprécier l'ampleur et la forme des changements.

Migrations transfrontalières et sud-européennes

Selon la dernière destination, environ 70 pour cent des migrants non-récents ont choisi l'Afrique et 30 pour cent l'Union européenne (UE) contre respectivement 55 pour cent et 40 pour cent des migrants récents. Au cours des dix dernières années, l'émigration vers les pays africains diminue; à l'inverse, elle s'accroît en direction des pays européens et s'ouvre à de nouvelles destinations, telles que les pays arabes et l'Amérique du nord. En outre, la répartition entre les pays d'accueil évolue en Afrique comme en UE. La France, hier premier pays d'immigration, et la Côte d'Ivoire connaissent une forte baisse, passant respectivement de 21 pour cent à 6 pour cent et de 16 pour cent à 8 pour cent. Par contre, l'Italie et la Gambie enregistrent une hausse importante, passant respectivement de 6 pour cent à 26 pour cent et de 9 pour cent à 18 pour cent, et deviennent les deux premières destinations des migrants sénégalais. En moins d'une décennie, l'espace migratoire du Sénégal, aux fondements historiques et traditionnellement structuré autour de trois pays, la France, la Mauritanie et la Côte d'Ivoire, s'est recomposé au sud comme au nord: les migrations inter-africaines se sont recentrées sur les pays frontaliers, soit environ 40 pour cent des migrations récentes, et les migrations inter-continentales privilégient les pays du sud de l'Europe, notamment l'Italie. L'ouverture vers de nouvelles destinations reste encore modeste; les Etats-Unis accueillent moins de deux pour cent des migrations récentes. Le nouvel espace migratoire du Sénégal est essentiellement transfrontalier et sud-européen.

Dakar et Touba, deux processus migratoires distincts

Toutefois, l'espace migratoire de Dakar et celui de Touba ne connaissent pas les mêmes évolutions. Le contexte socio-économique et l'histoire migratoire de ces deux régions sont différents; de ce fait, leur espace d'immigration évolue à un rythme et selon un mode distincts.

L'émigration internationale de Dakar reste principalement orientée vers les pays africains (63 pour cent). Toutefois, cette tendance générale dissimule d'importants changements entre les pays d'accueil: au nord, l'Italie (17 pour cent) devance la France (7,5 pour cent), et au sud, la Gambie (23 pour cent) dépasse la Mauritanie (13 pour cent) et la Côte d'Ivoire (7 pour cent). Cette nouvelle répartition se caractérise par:

- l'émergence d'un pays ouest-africain frontalier comme première destination, la Gambie. Elle se substitue à la France où ont émigré le quart des migrants non-récents;
- la diversification des pays d'accueil au nord; 7,5 pour cent des migrants récents s'orientent encore vers la France mais 20 pour cent lui préfèrent aujourd'hui les pays sud-européens;
- un recentrage des migrations au sud: les pays frontaliers réunissent 80 pour cent de l'émigration récente en Afrique de l'ouest et 70 pour cent de l'ensemble de l'émigration récente en Afrique.

L'émigration internationale récente de Touba privilégie l'UE (60 pour cent). L'Italie devient le premier pays d'accueil (50 pour cent) loin devant la Côte d'Ivoire (12 pour cent), principale destination des migrants non-récents. L'espace migratoire de Touba, hier majoritairement ouest-africain, est devenu essentiellement européen; cette mutation sud-nord s'est accompagnée d'une polarisation de l'émigration récente vers l'Italie; aujourd'hui un migrant récent sur deux opte pour cette destination.

Au-delà de leurs spécificités respectives, l'évolution de l'émigration internationale de Dakar et celle de Touba révèlent conjointement deux mutations essentielles: la crise des pays traditionnels d'accueil et la croissance de l'émigration vers l'Italie.

L'émigration internationale de Dakar est une migration ancienne en transition. Antérieure à la crise, elle tente d'y réagir; elle se recompose socialement, privilégie les migrations de proximité au sud et diversifie ses pays de destination au nord; l'émigration vers la Gambie est probablement une réponse à la crise urbaine qui affecte les jeunes de l'exode rural comme les jeunes dakarois, et les situe dans un contexte de précarité économique et de relative marginalité sociale peu propices à l'émigration longue distance; l'émigration vers l'Italie constitue une nouvelle alternative face au renforcement du contrôle des conditions d'entrée et de séjour en France.

L'émigration internationale de Touba est une migration récente, conséquence directe de la crise du bassin arachidier; elle croît numériquement, se polarise spatialement et affirme son originalité sociologique.

Au cours des 20 dernières années, l'émigration internationale sénégalaise a connu de profondes évolutions: simultanément, le nombre d'émigrants augmente et l'espace migratoire se recompose sur la base d'un élargissement des zones de départ et une diversification des destinations.

Convergence d'intentions et esquisse d'un nouvel espace migratoire

Aujourd'hui ces nouvelles tendances semblent-elles se confirmer ou quelques indices précurseurs de nouveaux changements apparaissent-ils déjà? L'analyse du projet migratoire des populations migrantes ou non-migrantes apporte quelques éléments de réponse.

Les non-migrants et les migrants de retour partagent une forte intention d'émigrer vers l'étranger. Les hommes migrent pour des raisons économiques et les femmes pour des raisons familiales. Toutefois, les migrants de retour projettent plus de migrer que les non-migrants: la migration inciterait donc à la migration. Cette tendance semble souligner l'importance d'appartenir ou d'avoir appartenu à l'un des réseaux qui animent la migration internationale. Le retour dans le pays d'origine n'est pas synonyme de rupture avec le ou les réseaux de la migration; l'alternative de ré-émigrer est préservée, notamment par la détention de visas ou de cartes de séjour toujours en cours de validité. Environ la moitié des migrants de retour sont encore candidats à l'émigration.

Cinquante pourcent des migrants actuels projettent un retour dans leur pays d'origine; 25 pour cent hésitent entre le retour, le prolongement de leur immigration actuelle ou une nouvelle migration. En fait, si les migrants actuels non-récents souhaitent rester dans leur pays d'accueil présent, les migrants actuels récents préfèrent émigrer vers un autre pays; toutefois, 25 pour cent à 30 pour cent ne précisent pas la destination envisagée;

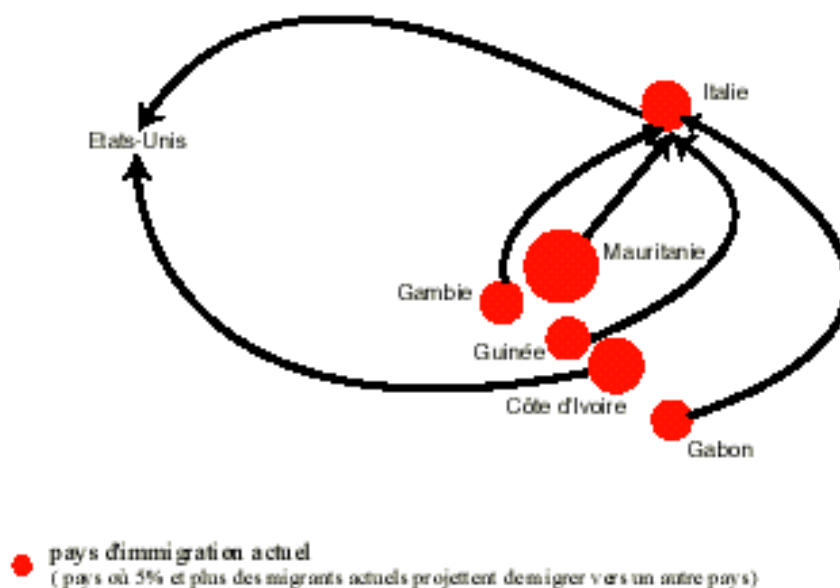


Figure 1 : Destination projetée selon le pays d'immigration actuel

l'important étant avant tout d'émigrer vers un pays qui offre de bonnes conditions d'entrée, de séjour et de travail, peu importe où il se situe. On retrouve ici la forte disponibilité des migrants aux opportunités du moment. Ils sont en migration et ceux qui entendent y rester sont attentifs à toutes les fluctuations politiques ou économiques qui rendent à un instant donné tel ou tel territoire plus attractif; dès lors qu'il est différent de leur pays d'immigration actuel, ils tenteront de le rejoindre dès que l'opportunité se présentera.

Le potentiel migratoire est important et les candidats au départ souhaitent avant tout émigrer vers les USA et l'Italie. Cette tendance générale varie quelque peu selon le statut migratoire:

- les migrants actuels privilégient essentiellement l'Italie (33 pour cent) ou les USA (22 pour cent);
- les migrants de retour associent aux destinations du nord des destinations ouest-africaines (Gambie) ou centre-africaines (Gabon);
- environ 25 pour cent des non-migrants penchent pour les USA et environ 30 pour cent accordent leur faveur aux pays européens, en tout premier lieu l'Italie.

Toutefois, la destination projetée des migrants actifs varie selon le pays d'immigration actuel (Figure). S'il s'agit d'un pays africain, ils souhaitent émigrer en Italie; s'ils sont déjà en Italie, ils préfèrent émigrer aux Etats-Unis. En filigrane, on retrouve ici le rôle des pays de transit, notamment de la Côte d'Ivoire ou de la Tunisie vers la péninsule italienne, et de l'Italie ou de l'Espagne vers les Etats-Unis. Le lieu où réside le migrant détermine sa propension à ré-émigrer et influe sur le choix de la destination projetée.

Ces projets expriment une convergence d'intentions quelque soit le statut migratoire: migrer vers les Etats-Unis, l'eldorado des eldorado, ou l'Italie, pays européen encore ouvert à l'accueil des étrangers et pays d'immigration 'favori' de la communauté mouride depuis le milieu des années 80. Toutefois, ce projet émane de deux situations migratoires différentes: d'une part, l'émigration de Touba polarisée sur l'Italie (50 pour cent des migrants récents y résident, 70 pour cent des candidats au départ préfèrent cette destination), et d'autre part, l'émigration de Dakar qui se situe aujourd'hui à l'intersection de deux temps de l'histoire des migrations internationales au Sénégal; les migrants non-récents sont encore dans les pays traditionnels d'accueil (France: 23 pour cent) mais les migrants récents privilégient des destinations nouvelles (Gambie: 23 pour cent, Italie: 17 pour cent).

Face à une pression migratoire croissante dans un contexte de fermeture des frontières au sud comme au nord, on assiste à une mondialisation du système migratoire sénégalais qui élargit son aire d'immigration. Favorisée par le développement et la diversification des réseaux, cette évolution s'accompagne d'une plus grande circulation entre les pôles de la migration.

La migration internationale: un phénomène économique, mais pas seulement....

Les sécheresses répétées des années 70 et la crise de l'économie arachidière, pour le milieu rural des régions de Diourbel et de Louga, comme la pauvreté croissante et la crise de l'emploi des années 80, pour le milieu urbain dakarois, sont deux facteurs économiques forts, qui ont très probablement contribué à l'émergence des mouvements migratoires internationaux à partir de ces zones. A une échelle régionale, les données attestent assez bien de cette relation. En revanche, même si nous en trouvons quelques indices, cette explication économique est beaucoup plus difficile à mettre en évidence lorsque nous analysons les caractéristiques du ménage et de l'individu.

La pauvreté et le chômage: une influence mitigée

Quels que soient la zone et le type de migrant, la taille du ménage migrant récent est, avant la dernière migration du Principal Acteur de Migration (PAM), toujours supérieure à celle du ménage non-migrant il y a cinq ans. Ainsi, le PAM est issu d'un ménage comptant en moyenne 1,6 personnes de plus que le ménage non-migrant. De même, la proportion d'actifs est dans le ménage non-migrant (au moment de l'enquête) supérieure à celle du ménage migrant récent avant la migration. Cette proportion est en moyenne plus élevée d'environ 27 pour cent dans les ménages non-migrants. Il semble donc, qu'au niveau du ménage, la 'précarité économique', exprimée ici par une taille élevée du ménage et une forte proportion d'inactifs, favorise la migration internationale. Cependant, ces écarts restent dans l'ensemble assez faibles, et la situation économique des ménages n'est, avant la migration du PAM, qu'à peine plus défavorable que celle des non-migrants. Sur la base d'une analyse descriptive, l'influence de ces deux facteurs, si elle est significative, ne paraît donc pas déterminante pour expliquer la migration internationale.

La relative précarité économique du ménage migrant n'est pas nécessairement celle du migrant lui-même, avant son départ. Si nous considérons les PAM, nous observons alors que 81 pour cent d'entre eux avaient un travail rémunéré avant de migrer. Cette proportion est de 85 pour cent chez les non-migrants, cinq ans avant l'enquête. Dans la zone de Dakar, la proportion des actifs est sensiblement plus faible chez des migrants que parmi les non-migrants (76 contre 83 pour cent). Mais cette différence, que l'on ne retrouve pas à Touba, provient en grande partie de la présence des étudiants plus forte chez les migrants que chez les non-migrants (dix contre trois pour cent). La répartition par profession des migrants et des non-migrants indique, en outre, la prédominance des mêmes types d'activité, soit pour l'essentiel des petits emplois du secteur informel (i.e. vendeur à l'étal, vendeurs et autres métiers de rue, petits artisans, etc.). Enfin, qu'ils soient migrants ou non-migrants, au moins les deux-tiers des personnes enquêtées estiment que leur situation financière était, avant la migration ou il y a cinq ans, tout juste suffisante ou insuffisante. Cette proportion est supérieure d'à peine 20 pour cent chez l'ensemble des migrants, et de 10 pour cent chez les migrants de Touba. Avant de partir, le migrant semble donc être dans une situation économique plutôt modeste, mais assez semblable somme toute à celle du non-migrant.

Une sélection des jeunes hommes

Au regard de ces facteurs économiques, les caractéristiques socio-démographiques de l'individu expriment, pour certaines d'entre elles, des différences plus marquées entre les migrants et les non-migrants. A l'évidence, et de façon assez classique, l'âge et le sexe sont les variables qui différencient le plus les migrants et les non-migrants. Avant leur départ, les migrants récents sont en moyenne plus jeunes de 6,8 ans que l'ensemble des non-migrants il y a cinq ans (27,8 contre 34,6 ans). Cet écart est sensiblement le même dans les zones de Dakar et de Touba, même si l'âge moyen à la migration est plus élevé à Touba (29,9 ans) qu'à Dakar (26,9 ans). De plus, les hommes sont, en terme relatifs, 1,7 fois plus nombreux chez les migrants récents que parmi les non-migrants (les hommes migrants forment environ 86 pour cent du total des migrants contre 52 pour cent chez les non-migrants), tandis que les femmes migrantes ne représentent que 30 pour cent de l'effectif relatif des femmes non-migrantes (15 contre 48 pour cent). Dans la zone de Touba, la différence entre les hommes et les femmes est encore plus forte, puisque la migration y est lors presque seulement masculine. Les femmes représentent à peine plus de 1 pour cent des migrants récents, alors qu'elles constituent 53 pour cent des non-migrants. Cette part prépondérante des hommes atteste tout d'abord d'un caractère culturel de la migration internationale au Sénégal. La société, notamment musulmane, empêche la migration à l'étranger des femmes non-accompagnées. Mais la domination des hommes exprime aussi en partie la

relative jeunesse de ce mouvement migratoire, notamment à Touba, et l'absence de toute dynamique dans le sens du regroupement familial.

Les autres caractéristiques individuelles

Conformément à la plupart des observations réalisées en Afrique de l'Ouest, les migrants récents sont surtout célibataires au moment de leur départ. Les célibataires représentent ainsi un peu plus de la moitié des migrants récents (55 pour cent). Toutes proportions gardées, ils sont aussi 1,6 fois plus nombreux parmi les migrants que chez les non-migrants. Même si elle mérite d'être soulignée, cette dernière différence doit cependant être relativisée. Les structures par âges des migrants récents et des non-migrants expliquent en grande partie cet écart. Ainsi après contrôle de l'âge, les migrants récents ne sont pas plus souvent célibataires que les non-migrants, notamment pour les hommes. Seul à Touba, la proportion des célibataires est, parmi les hommes âgés de 30 à 45 ans, plus forte chez les migrants récents (15 pour cent) que pour les non-migrants (5 pour cent). Sans doute, doit-on y voir un report du mariage des migrants plus âgés.

La littérature signale généralement une sélection des migrants internationaux, et notamment des migrants intercontinentaux, selon leur niveau d'instruction. Les migrants internationaux sont souvent plus instruits que les non-migrants. Au Sénégal, on observe également cette tendance. Ainsi, la part des personnes qui n'ont jamais été à l'école est supérieure de près de 30 pour cent chez les non-migrants par rapport aux migrants (64 contre 50 pour cent). Cet écart se retrouve essentiellement dans la zone de Dakar. Il y est même plus marqué. La proportion des migrants récents de Dakar qui ont été scolarisés est 1,6 fois plus forte que celle relevée chez les non-migrants. Rappelons que selon certaines études, le chômage à Dakar touche surtout les jeunes, et notamment les plus scolarisés d'entre eux. En revanche, à Touba, le niveau d'instruction ne produit aucune sélection. Dans leur très grande majorité, les non-migrants comme les migrants n'ont jamais fréquenté les bancs de l'école. Cette proportion est, dans les deux cas, de 90 pour cent.

Ces premières analyses descriptives suggèrent, à l'instar de plusieurs études, que la dégradation brutale et persistante des conditions de subsistance, en milieu rural, l'érosion des revenus et l'augmentation du chômage, en milieu urbain, participent à la croissance et à la généralisation du phénomène migratoire dans l'ensemble de la société sénégalaise. Pas plus que le statut matrimonial, le chômage et la précarité économique ne sont, au niveau de l'individu, des facteurs qui déterminent clairement la migration internationale. En fait, outre le niveau d'instruction à Dakar, seuls l'âge et le sexe apparaissent comme des facteurs importants dans la sélection des migrants internationaux.

Famille ou communauté, des réseaux d'accueil essentiels

La littérature souligne généralement le rôle primordiale du réseau dans décision de migrer et dans la mise en œuvre du projet migratoire (Boyd, 1989; Fawcett, 1989; Massey, 1993). La migration récente des Sénégalais n'échappe pas à ce constat. Nous observons ainsi que les trois-quarts (76 pour cent) des migrants récents ont quitté le Sénégal en connaissant des personnes dans leur pays de destination. Lorsque nous comparons les deux zones d'enquête, cette proportion est alors 1,2 fois plus importante à Touba (87 pour cent) qu'à Dakar (71 pour cent). Enfin, nous ne notons aucune différence importante entre les migrants et les migrants de retour ou selon la destination du migrant.

Il ressort de ces premiers constats que la migration internationale récente ne s'assimile presque pas (ou presque plus) à une aventure individuelle vers l'inconnu. Le grande majorité des migrants sénégalais partent aujourd'hui en connaissant des personnes à l'étranger souvent prêtes à les accueillir et à les aider à s'insérer dans leur pays de destination. Par ailleurs, ce réseau d'accueil apparaît extrêmement fort chez les migrants enquêtés à Touba, c'est-à-dire dans une zone caractérisée pourtant par une migration très récente et orientée principalement vers un nouveau pays d'immigration: l'Italie. La migration internationale effectuée à partir du bassin arachidier, et dont le centre de gravité est la ville religieuse de Touba, semble donc s'être structurée très rapidement en réseaux, faisant peut-être de cette organisation de la migration sur des bases religieuses un des facteurs de l'émergence de ce nouveau courant migratoire.

De manière générale, les réseaux semblent souvent être composés de parents du migrants. Ainsi, une majorité des migrants récents déclarent des membres de leur famille parmi les personnes connues avant leur départ dans le pays de destination. Toutefois, ces parents sont le plus souvent éloignés (49 pour cent des migrants récents ont cité cette catégorie). Parmi les parents proches du migrant, vivant à l'étranger, ce sont les frères et sœurs qui sont le plus souvent mentionnés (29 pour cent). Les personnes non apparentées (dont les amis), s'ils ne sont pas majoritaire dans la composition des réseaux d'accueil, en constituent néanmoins un élément non négligeable.

Ainsi, pour près de 40 pour cent des migrants récents, leur réseau se composait au moins en partie de personnes non apparentées et d'amis.

Une analyse selon la zone d'enquête (Dakar et Touba) révèle des différences notables. Ainsi, les réseaux des migrants récents enquêtés à Dakar sont plus souvent constitués de parents proches et éloignés, alors que les migrants enquêtés à Touba déclarent dans 68 pour cent des cas des personnes non apparentées parmi les membres de leur réseau d'accueil (à Dakar, cette proportion n'est que de 26 pour cent). De plus, au moment de partir, les migrants de Touba ne rejoignent que très exceptionnellement leur conjoint, leurs enfants ou leurs parents (À Dakar, ce sont 22 pour cent des migrants récents qui indiquent la présence d'au moins soit leur conjoint, leurs enfants ou leurs parents dans leur pays de destination). Les frères et sœurs sont en définitive les seuls parents proches assez souvent cités à Touba (22 pour cent).

Ces remarques générales sur la composition des réseaux induisent d'emblée deux éléments d'interprétation. Tout d'abord, la migration internationale au Sénégal se construit souvent à partir d'une stratégie familiale d'entraide, sans qu'elle ne s'assimile pour autant à une dynamique de regroupement familial. La dimension communautaire du réseau demeure néanmoins non-négligeable. Et elle est même essentielle à Touba. Les réseaux d'accueil semblent donc être de forme plutôt familiale à Dakar et de forme plutôt communautaire à Touba. Cette différence forte exprime sans doute la nature même de l'organisation et de la dynamique de la migration dans ces deux zones, en même temps qu'elle signale la plus grande ancienneté de la migration à Dakar par rapport à celle de Touba.

L'information et l'insertion du migrant: deux fonctions importante du réseau

L'assistance que le migrant reçoit du réseau se manifeste dans des domaines probablement très divers. La littérature en mentionne trois principaux: l'accès à l'information, le financement du voyage et l'aide à insertion du migrant dans son milieu d'accueil (logement et travail).

En matière de migration internationale, l'information dont dispose le candidat au départ est doublement importante. Elle agit bien sûr globalement sur sa prise de décision, mais elle influence aussi plus particulièrement le choix de sa destination. Les capacités économiques et à la politique migratoire du pays d'accueil seront dans ce dernier cas des informations essentielles.

Les réseaux migratoires jouent à l'évidence un rôle fondamental dans la transmission de l'information. Parmi les migrants récents ayant un réseau dans le pays d'accueil, plus de 40 pour cent d'entre eux déclarent que des informations sur le pays de destination leur ont été transmises par des personnes connues vivant à l'étranger. De même, lorsque nous considérons les sources de l'information recueillie par le migrant avant son départ, nous constatons alors que ces informations proviennent très souvent, en partie ou en totalité, des parents et des amis vivant dans le pays d'accueil. Cette source d'information a été mentionnée par 70 pour cent des migrants récents. Au départ de la migration, les réseaux ont aussi une fonction importante dans la diffusion de l'information. Ainsi, près de 45 pour cent des migrants récents indiquent avoir obtenu des informations de la part de parents ou d'amis vivant au Sénégal. A contrario, les canaux officiels que sont les médias, l'école et les organismes gouvernementaux n'interviennent que de façon très marginale dans la collecte de l'information du migrant. En outre même si c'est faiblement, les migrants de Dakar sont presque les seuls à avoir recours à ces circuits de l'information. Comme nous le constatons, l'information en matière migratoire circule donc essentiellement au travers des réseaux informels de l'information, que se soit au Sénégal ou dans le pays de destination.

La plupart des études menées sur les réseaux migratoires reconnaissent habituellement que le soutien financier du migrant, notamment pour le financement du voyage, est une des fonctions majeurs du réseau. Cependant, les données recueillies dans le cadre de cette enquête n'apportent qu'une confirmation partielle à cette analyse.

Dans l'ensemble, plus de la moitié des migrants récents déclarent avoir financé eux-mêmes, en majorité ou en totalité, le voyage de la migration (58 pour cent). La famille résidant au Sénégal est la source principale de financement du voyage pour un peu moins d'un tiers des migrants récents (32 pour cent). Enfin, environ dix pour cent des migrants ont voyagé grâce principalement à l'aide financière d'autres personnes au Sénégal. Il est à noter que parmi ces autres sources de financement, la communauté d'origine n'est presque jamais mentionnée par les migrants.

Lorsque nous comparons les deux zones d'enquête, nous observons des différences assez importantes. Ainsi, l'autofinancement est plus important à Touba (71 pour cent) qu'à Dakar (52 pour cent). En revanche, les migrants de Dakar semblent davantage solliciter des sources de financement extra-familiales (17 contre 3 pour cent à Touba).

De manière globale, la part de l'autofinancement ne manque pas d'étonner, tant elle est éloignée des capacités d'épargne des candidats à la migration et des non-migrants en général. En ce sens, ce résultat interroge certainement la qualité des informations collectées. Reste qu'à partir des résultats obtenus, nous pouvons dire, qu'à Dakar comme à Touba, la migration pour l'étranger paraît mettre en œuvre assez souvent une stratégie familiale, et dont le financement du voyage en est l'une des expressions.

Le réseau d'accueil n'est pas étranger au soutien financier que reçoit le migrant. Ainsi, plus de 30 pour cent des migrants récents déclarent avoir bénéficié d'une aide financière de la part du réseau. Ces migrants sont un peu plus nombreux à Dakar (34 pour cent) qu'à Touba (24 pour cent). Bien que le financement du voyage soit un des éléments de cette modalité de réponse, il est probable que l'appui financier apporté par le réseau d'accueil ait souvent été donné à l'arrivée du migrant.

Ces résultats encore éparses suggèrent finalement que la migration internationale se construit, au départ du Sénégal, sur des solidarités et des stratégies plus familiales, au sens large, que communautaires. En outre, elles sont sans doute d'autant plus importantes que le coût du transport n'est aujourd'hui souvent qu'une assez faible partie des frais de la migration. En effet, dans un contexte où l'immigration vers du Nord emprunte presque exclusivement les voies de la clandestinité, les frais engagés pour obtenir un visa de façon illégale sont désormais primordiales.

Les travaux réalisés sur les migrations africaines (internes ou internationales, intra- ou intercontinentales), indiquent tous le rôle du réseau d'accueil dans la prise en charge du migrant au moment de son arrivée. C'est souvent grâce au réseau que le migrant trouve son premier logement et parfois son premier emploi. La migration internationale récente au Sénégal ne se départit pas de cette 'règle'. Les deux tiers des migrants déclarent avoir été hébergés par un des membres de leur réseau (67 pour cent). De même, 38 pour cent des migrants ont trouvé leur propre logement avec l'aide du réseau. L'insertion professionnelle dépend aussi très largement de l'assistance du réseau. Deux migrants sur trois ont obtenus un emploi avec l'appui des membres de leur réseau. Dans 14 pour cent des cas, le réseau a même procuré un emploi au migrant.

Les mêmes tendances se dégagent à Dakar et à Touba. Deux écarts méritent cependant d'être notés. Le réseau des migrants de Dakar facilite plus souvent la recherche d'un premier logement que celui des migrants de Touba (1,4 fois plus souvent). En revanche, les migrants de Touba ont obtenu un emploi d'un membre de leur réseau 4 fois plus souvent que les migrants de Dakar (27 contre 6 pour cent).

Au regard de ces premiers résultats, le réseau d'accueil apparaît donc comme un instrument essentiel à l'insertion résidentielle et professionnelle du migrant, et ce faisant constitue sans doute un facteur fort de la migration internationale. Les Sénégalais qui partent aujourd'hui à l'étranger, et notamment vers l'Europe, sont loin de leurs prédécesseurs, souvent recrutés dans leurs villages d'origine et logés par l'entreprise qui les employait. En fait, le réseau d'accueil est actuellement la seule structure susceptible de minimiser des coûts et des risques de la migration internationale qui ne cessent de s'accroître.

Conclusion

Au terme de ces analyses préliminaires, il ressort que les crises agricole et urbaine des années 1975-1985 constituent sans doute des facteurs déclenchants dans le processus migratoire récent. De même, la croissance de la pauvreté et du sous-emploi urbain sont, à l'échelle de l'individu, des éléments explicatifs du fort potentiel migratoire de Dakar et du bassin arachidier. Cependant, ces explications économiques classiques restent limitées et insuffisantes. Pour comprendre comment des courants migratoires nouveaux sont apparus, puis et se sont développés, dans des contextes aussi peu favorables, notamment au Nord, il faut nécessairement dépasser cette grille d'analyse. Les réseaux migratoires sont probablement un des facteurs qui permettent le mieux cet affinement de l'explication.

La migration internationale s'organise aujourd'hui essentiellement à partir des réseaux. Au départ de la migration, ces réseaux engagent surtout la famille, dans son sens le plus large, et agissent notamment dans la diffusion de l'information et dans le financement de la migration. A l'arrivée, les réseaux présentent généralement une double structure, à la fois familiale et communautaire. Dans les deux cas, ils se révèlent indispensables à la réussite du projet migratoire, en facilitant entre autres l'insertion professionnelle et résidentielle du migrant.

Parce qu'il est nécessaire, le réseau accompagne à présent l'émergence des nouveaux courants migratoires, à l'exemple des systèmes migratoires de Dakar et de Touba, et contribue à en assurer la pérennité. Et parce qu'il favorise assez souvent la réussite du projet migratoire, le réseau stimule à son tour la migration.

L'émigration de Touba, essentiellement mouride, a pour base un réseau communautaire et confrérique, celle de Dakar se fonde sur des réseaux familiaux. Le premier s'est récemment impliqué dans le processus migratoire, il n'en est, semble-t-il, que plus fort. Les seconds sont plus anciens et ont été manifestement fragilisés par les crises économiques et politiques et les nouvelles dispositions législatives d'entrée et de séjour des étrangers dans les pays traditionnels d'accueil, au sud comme au nord; ces changements impliquent un effort de recomposition.

Ainsi, l'émigration internationale récente évolue selon le *modèle mouride* à Touba, et à Dakar, selon un *modèle transitoire*, lui-même susceptible d'évoluer vers le *modèle mouride*; celui-ci se caractérise par une organisation en 'dahras' du local à l'international, du territoire d'origine au pays d'accueil; les dahras sont des associations religieuses qui réunissent des disciples sous l'autorité d'un marabout (chef religieux). Ce système induit une multipolarisation du groupe. Elle repose sur la conscience d'une identité confrérique, l'existence d'une organisation religieuse et le dynamisme des contacts sous diverses formes entre les différents pays d'accueil ou entre le lieu d'immigration et le territoire d'origine, "trois caractéristiques essentielles du concept de diaspora" (Bruneau, 1994). Ainsi, sous-tendue par un potentiel migratoire important et une stratégie de réseau communautaire, l'émigration mouride pourrait évoluer vers un *modèle diasporique* et entraîner dans son sillage une grande partie de l'émigration internationale du Sénégal. La population sénégalaise à l'étranger constituerait alors la première diaspora ouest-africaine.

1. INTRODUCTION: DETERMINANTS DE L'EMIGRATION INTERNATIONALE AU SENEGAL

1.1 Introduction

Aujourd'hui, on estime à plus de 130 millions le nombre de migrants internationaux dans le monde (réfugiés compris). Environ 40 millions se trouveraient en Afrique sub-saharienne (Russel *et al.*, 1990; Russel, 1993). Toutefois, sous l'effet de la crise économique mondiale, dans les pays du Nord, la migration internationale est souvent perçue comme une menace pour des économies devenues fragiles et pour des sociétés devenues parfois frileuses. Au Nord comme au Sud, les Etats adoptent des mesures de plus en plus restrictives pour contrôler les flux et limiter les entrées sur leur territoire; les possibilités d'accueil diminuent. Dans ce contexte, les origines géographiques et la nature des flux migratoires internationaux connaissent de profondes modifications. De nouvelles modalités de circulation et de nouvelles solidarités émergent, et participent à la restructuration des espaces migratoires régionaux ou à la construction de nouveaux espaces.

L'Afrique de l'Ouest n'échappe pas à cette évolution; outre un très haut niveau de mobilité, cette région se caractérise par des migrations anciennes ou très récentes, polymorphes et multidirectionnelles. Les mouvements intrarégionaux restent les plus importants. Mais ils sont souvent articulés aux autres systèmes migratoires, orientés vers l'Afrique Centrale et Australe, vers les pays du Nord (notamment de l'Union européenne et de l'Amérique du Nord) et plus récemment vers l'Asie. Les migrations ouest-africaines participent ainsi au processus de mondialisation des échanges de populations.

L'émigration internationale au Sénégal témoigne tout particulièrement de cette évolution, à la fois vers une relative intensification des mouvements migratoires, surtout en direction du Nord, et vers un élargissement des zones de départ et des pays de destination. Selon les enquêtes REMUAO⁸ le Sénégal présente, pour la période 1988-1992, l'un des taux de migration nette les plus déficitaires: -0,49 pour cent (Niger: -0,58 pour cent; Mali: -0,63 pour cent). Par ailleurs, si l'on observe les migrations entre les pays du REMUAO et le reste du monde, le Sénégal présente le déficit migratoire le plus important: -0,29 pour cent (Mali: -0,18 pour cent; pour tous les autres pays, il s'agit de valeur négligeable) (Traore et Bocquier, 1998). Même si les observations statistiques restent fragiles, la migration internationale de longue distance engage de plus en plus de Sénégalais, originaires de presque toutes les régions du pays.

Ainsi, d'après les recherches récentes, menées notamment par notre équipe et par le programme de recherche du Réseau Migration et Urbanisation en Afrique de l'Ouest, les régions de Dakar et de Diourbel, en plus de celle de Louga, témoignent depuis une quinzaine d'années d'une migration internationale assez forte et soutenue, notamment vers les pays du Nord. Après la vallée du Fleuve, les régions de Louga et de Diourbel sont aujourd'hui les deux grandes zones d'émigration vers le Nord. Ce phénomène semble, au moins par son intensité, relativement récent puisque que jusque vers la fin des années 70, les régions de Louga et de Diourbel étaient encore considérées comme de grandes zones d'accueil pour les migrants internes (migration surtout rurale-rurale) et des zones de départ vers la Côte d'Ivoire et le Gabon. La crise de la culture arachidière paraît avoir modifié la dynamique migratoire de ces régions fortement rurales. Il est à signaler enfin que la région de Diourbel est le haut-lieu de la confrérie musulmane des Mourides, dont on sait par ailleurs la participation importante au processus migratoire récent. Depuis longtemps, la

⁸ En 1993, le Cerpod a coordonné une série d'enquêtes migratoires dans sept pays ouest-africains: le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal.

région de Dakar, presque totalement urbaine, joue un rôle clé dans la configuration des migrations au Sénégal. Elle est tout à la fois un pôle de transit des migrations au départ et un espace de retour. Cependant, nous croyons voir au travers de certains travaux, que la communauté urbaine de Dakar favorise aussi, depuis ces quinze dernières années, l'apparition de candidats à la migration vers le Nord. Ces migrants se caractérisent par un vécu urbain plus ou moins long. Ils sont même parfois natifs de Dakar. Au regard des déterminants, la migration internationale des urbains offre deux lectures distinctes et complémentaires. D'une part, la ville faciliterait la migration internationale, en permettant notamment, sur une période plus ou moins longue, l'accumulation d'une richesse nécessaire au départ vers le Nord et/ou l'insertion du candidat dans les réseaux de la migration internationale. Par ailleurs, Dakar provoquerait la migration internationale, sous l'effet d'une pauvreté et d'un chômage croissants depuis une quinzaine d'années. Ces observations parcellaires et ces hypothèses ont guidé le choix des régions enquêtées: Dakar et Touba, située dans la région de Diourbel.

Au Sénégal, le projet Déterminants de l'émigration internationale a été réalisé par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) en partenariat avec la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan du Sénégal.

1.2 Contenu du rapport

En amont, le Chapitre 2 présente les concepts-clés, la configuration des questionnaires et des échantillons, le traitement des données et une première analyse de leur qualité.

Après une synthèse du profil démographique et socio-économique du Sénégal, notamment des régions de Dakar ou de Diourbel (Chapitre 3), et une présentation de l'histoire de la migration internationale au Sénégal (Chapitre 4), les principaux résultats de l'enquête Déterminants de l'émigration au Sénégal sont exposés. L'ampleur des mouvements migratoires et les caractéristiques des populations migrantes sont analysées au Chapitre 5, les déterminants et la dynamique de l'émigration récente, respectivement au Chapitre 6 et au Chapitre 7, le rôle de l'information et des réseaux au Chapitre 8, les impacts socio-économiques sur les sociétés d'origine au Chapitre 9, et les intentions et le potentiel migratoire au Chapitre 10.

2. PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

2.1 Introduction

Au Sénégal, comme généralement en Afrique sub-saharienne, ce sont essentiellement les recensements et des enquêtes nationales spécifiques qui permettent une évaluation indirecte et une première description statistique des migrations internationales.

Depuis l'indépendance, deux recensements ont été menés au Sénégal: le recensement général de la population de 1976 et le recensement général de la population et de l'habitat de 1988. Comme la plupart des recensements de population, ces deux opérations de collecte n'ont pas été directement conçues pour réaliser une estimation précise et une analyse des migrations internationales. La mesure, qui en est produite, est donc dans l'ensemble, partielle et approximative et la description en est ancienne et simplifiée.

En ce qui concerne l'émigration, la première et sans doute la plus importante limite des recensements sénégalais tient à l'absence d'informations sur les personnes originaires du pays mais qui résident à l'étranger au moment de la collecte. En fait pour établir, même de

façon très partielle, le registre des émigrants sénégalais, il faut recourir généralement aux recensements des pays de destination. Ce procédé reste néanmoins complexe et les résultats parfois aléatoires, notamment en Afrique sub-saharienne où les données sont difficile d'accès, souvent anciennes, incomplètes et rarement ventilées par pays d'origine⁹. En outre, les migrants internationaux de retour échappent également en grande majorité aux recensements sénégalais¹⁰. Toutes ces lacunes sont finalement d'autant plus contraignantes que le Sénégal est perçu depuis la décennie 1980 comme un pays d'émigration (Cerpod, 1995).

Du côté de l'immigration, les recensements nous renseignent surtout sur les populations étrangères de naissance résidentes au Sénégal. Bien que de meilleure qualité, ces informations souffrent d'une sous-déclaration assez importante. En effet, les immigrants irréguliers¹¹, les réfugiés et même certains immigrants 'légaux' ont souvent tendance à suspecter un caractère policier à l'opération. Par ailleurs, les recensements ne permettent d'appréhender que les stocks d'immigrants, les flux d'immigration n'étant approchés que très sommairement par le lieu de résidence antérieure, lorsque cette donnée est disponible. Enfin, les informations relatives aux étrangers de naissance sont généralement moins importantes et moins précises que celles des 'nationaux' et restreignent par conséquent la description des caractéristiques de cette population.

Malgré leurs insuffisances, les recensements demeurent une source souvent utilisée pour l'analyse statistique des migrations internationales au Sénégal. Ainsi, les synthèses démographiques de l'OCDE (Zachariah et Condé, 1981) et de la Banque Mondiale (Russell, Jacobsen et Stanley, 1990) proposent un bilan statistique des mouvements de population au Sénégal à partir notamment des données censitaires des années 70. Plus récemment, de rares études actualisent ces premières informations à partir des données du recensement sénégalais de 1988 (Lalou et al., 1996; Pison et al., 1997) et des informations collectées dans les pays de l'Union européenne (Robin, 1996).

Comparée à d'autres phénomènes démographiques ou aux questions économiques, la migration a mobilisé relativement peu les gouvernements africains et des bailleurs de fonds. Au Sénégal, il faut attendre le début des années 90, pour que soit réalisée une enquête nationale sur les migrations et l'urbanisation¹². L'Enquête Migration et Urbanisation au Sénégal (EMUS), conduite en 1993, constitue le volet Sénégal du projet Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) mené simultanément dans six autres pays: Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie et Niger. En dépit de la richesse de ses informations et de ses possibilités d'analyse, de loin supérieures à celles des recensements, cette enquête présente quelques limites au regard de l'étude de l'émigration internationale. L'analyse des sept enquêtes nationales permet bien sûr d'évaluer et de décrire avec précision les mouvements des Sénégalais à l'intérieur de l'espace REMUAO. Mais les migrations vers les autres pays, qu'ils soient frontaliers (Gambie, Guinée-Bissau ou

⁹ Pour une analyse des données produites par les pays de l'Union Européenne (recensements, enquêtes, registres administratifs) et colligées par EUROSTAT, on pourra consulter l'*Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe 1985-1993* (Robin, 1996). Russell, Jacobsen et Stanley (1990) fournissent pour leur part un inventaire de la présence sénégalaise en Afrique sub-saharienne, à partir des recensements réalisés au cours de la décennie 1970.

¹⁰ Au recensement de 1988, les migrants internationaux de retour sont identifiés à la condition qu'ils aient résidé à l'étranger en 1983. Ils représentaient alors 18762 personnes seulement.

¹¹ On préférera le terme d'irrégulier à celui de clandestin, dans la mesure où les accords de la CEDEAO permettent une libre circulation des personnes à l'intérieur de l'Afrique de l'Ouest. En revanche, les politiques migratoires nationales placent parfois le migrant en situation irrégulière, notamment au regard des législations du travail.

¹² Notons qu'en 1982 l'OCDE et l'USED ont mené une *Enquête sur les migrations dans la vallée du Fleuve Sénégal*. Cette enquête s'est déroulée en Mauritanie, au Mali et au Sénégal, dans une zone (la vallée du Fleuve Sénégal) anciennement touchée par la migration internationale des Haalpoular et des Soninké et orientée notamment vers la France.

Cap-Vert), extra-régionaux (le Gabon et l'Afrique du Sud, par exemple) ou du Nord (Europe et Etats-Unies), sont mesurées et analysées de façon beaucoup plus grossière (DPS, 1998). Pourtant, d'après cette enquête les migrations entre le Sénégal et les autres pays d'Afrique (hors pays REMUAO) expliquent 34 pour cent du solde migratoire national (-0.5 pour cent) et les migrations avec les pays hors Afrique contribuent pour 59 pour cent à ce même déficit migratoire (Cerpod, 1995).

Avant de clore ce tour d'horizon de la littérature, il faut signaler que nos connaissances sur les dynamiques et les configurations récentes de la migration internationale au Sénégal proviennent pour l'essentiel d'études qualitatives, menées par des anthropologues et des sociologues. A cet égard la migration extra-continentale, relativement nouvelle, des populations du bassin arachidier et notamment des Mourides a fait l'objet d'une attention particulière.

Cette lecture des recherches sur les migrations internationales au Sénégal rappelle finalement un paradoxe habituel. Les indices, fournis tant par la recherche scientifique que par l'actualité, sont aujourd'hui nombreux pour dire que l'émigration internationale des Sénégalais est un phénomène important, notamment depuis ces quinze dernières années. Mais, faute entre autres d'outils de collecte adéquats, notre connaissance et notre compréhension de ce phénomène restent parcellaires et imprécises. C'est dans ce contexte et à l'initiative d'EUROSTAT et du NIDI, qui ont développé et coordonné le projet *The Push and Pull Factors of International Migration*, que l'enquête sur les Déterminants de l'émigration internationale au Sénégal (DEmIS) a été réalisée en 1997/98. L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et la Direction de la Prévision et de la Statistique du Sénégal (DPS) en ont assuré la mise en œuvre et l'exploitation. Cette enquête a recueilli un ensemble de données sur l'émigration internationale des Sénégalais, avec une attention particulière pour les migrations survenues aux cours des dix dernières années. L'enquête ménage et individuelle, qui constitue l'instrument de collecte principal de cette recherche, couvre un large éventail des sujets de la migration. De plus, l'enquête macroscopique apporte les éléments socio-économiques et culturels des contextes communautaires, régionaux et national, dans lesquels s'inscrivent ces mouvements migratoires.

2.2 Le contexte général du projet

Le projet *The Push and Pull Factors of International Migration* initié par Eurostat et coordonné par le NIDI a pour objectif principal d'analyser la croissance, la composition, les directions et les déterminants des flux migratoires internationaux, notamment vers l'Union européenne. Pour y parvenir, trois grands principes méthodologiques ont été retenus:

Les enquêtes se poursuivent simultanément dans des pays d'origine et dans des pays d'accueil. Les pays de départ choisis sont l'Egypte, le Ghana, le Maroc, le Sénégal et la Turquie. Tous ces pays entretiennent des flux migratoires importants avec l'Union européenne. L'Espagne et l'Italie représentent les pays d'accueil. Ces pays européens sont deux nouveaux pays d'immigration internationale, notamment au regard des cinq pays d'origine couverts par le projet.

Afin de considérer l'ensemble des déterminants de la migration internationale, les données ont été collectées à deux niveaux différents. Les informations recueillies à l'échelle *macro* concernent les communautés de résidence des populations enquêtées, les régions et le pays. Au niveau *micro*, les données proviennent d'enquêtes par questionnaires administrés aux ménages et aux individus. Les informations individuelles et par ménage constituent l'essentiel de la collecte.

De par son caractère multisite, ce projet privilégie naturellement une approche comparative. La méthodologie d'enquête, le plan de sondage et les questionnaires des enquêtes *macro* et *micro* répondent dans tous les pays aux mêmes principes fondamentaux (des enquêtes sur échantillon représentatif, un sondage stratifié et des questionnaires communs) et permettent ainsi une grande comparaison des résultats.

Malgré l'exigence de comparabilité (définie par le troisième principe), chaque équipe nationale a pu adapter légèrement, lorsque le contexte l'exigeait, la méthodologie et les instruments de collecte définis par le projet. Au Sénégal, ces adaptations concernent essentiellement la méthode de sélection des zones d'étude, certains concepts centraux de l'étude ainsi que l'échantillonnage et les questionnaires de l'enquête micro. Lorsque nécessaire, nous soulignerons au fil de cette présentation méthodologique, chacun des aspects spécifiques du terrain sénégalais.

2.2.1 Le choix des zones d'étude

Selon les directives de l'équipe de coordination du NIDI (Schoorl *et al.*, 2000), les enquêtes nationales doivent être représentatives de quatre contextes économiques et migratoires différents. Cette typologie distribue les régions administratives en fonction des caractéristiques suivantes:

- niveau économique faible et émigration internationale récente;
- niveau économique faible et émigration internationale ancienne;
- niveau économique élevé et émigration internationale récente;
- niveau économique élevé et émigration internationale ancienne.

L'émigration internationale récente correspond à des mouvements migratoires apparus au cours des dix dernières années. Les zones d'étude sont alors choisies à l'intérieur des quatre types de région, de manière à assurer une représentativité des échantillons à l'intérieur de chacun d'eux.

Cependant dans le cas du Sénégal, des considérations scientifiques ainsi que des contraintes techniques et logistiques nous ont conduit à réviser ce mode de sélection. Une telle classification des régions est tout d'abord difficile à réaliser à partir des informations statistiques disponibles. En outre, compte tenu des impératifs d'échantillonnage (stratification de l'échantillon sur un critère migratoire), des contraintes topographiques et des ressources humaines, matérielles et financières, il n'a pas été possible de mener les opérations de terrain sur l'ensemble du territoire national. Dans ces circonstances, nous avons procédé différemment en établissant notre choix sur les critères suivants:

- prioriser les zones d'émigration internationale récentes et privilégier les migrations vers les nouvelles destinations européennes;
- maximiser les chances d'enquêter les ménages de migrants internationaux.

D'après les résultats de l'enquête EMUS, les migrations survenues entre 1988 et 1993 et dirigées vers les pays hors Réseau¹³ proviennent essentiellement des régions de Dakar (26 pour cent) de Saint-Louis (17 pour cent) et de Diourbel (13 pour cent) (DPS, 1998). Par ailleurs, nous notons que les taux d'émigration vers les pays hors Réseau, toujours pour la même période, sont les plus élevés¹⁴:

¹³ Rappelons que les pays appartenant au Réseau REMUAO sont le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal.

¹⁴ Les taux relativement élevés des régions de Ziguinchor (0,8 pour cent) et de Kaolack proviennent sans doute en grande partie des migrations vers la Gambie et la Guinée Bissau, deux pays qui non pas été couverts par le projet REMUAO.

- dans les régions de la vallée du Fleuve Sénégal (Saint-Louis: 1,06 pour cent et Tambacounda: 0,95 pour cent);
- dans des régions du bassin arachidier (Diourbel: 0,88 pour cent et Louga: 0,79 pour cent);
- dans la région de Dakar (0,61 pour cent) (DPS, 1998).

La région géographique de la vallée du Fleuve Sénégal, à la frontière entre le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, est une zone ancienne d'émigration internationale, largement orientée à l'origine vers la France, la Côte d'Ivoire et l'Afrique centrale francophone. Elle est aussi celle qui, pour le Sahel, a suscité le plus grand nombre de recherches sur les migrations internationales. Tous les aspects du phénomène migratoire ont ainsi été décrits et analysés: l'histoire de ce courant migratoire, sa mesure, ses causes, ses conséquences pour le migrant et pour la société d'origine, l'insertion (notamment des migrants en France) et leur ré-insertion (dans la communauté d'origine), les aspirations, les intentions et les perceptions de la migration (voir par exemple: Lericollais, 1975; Findley, 1990; Traoré, 1992; Daum *et al.*, 1992; Manchuelle, 1997; Timera, 1996). En raison de l'ancienneté des mouvements migratoires et de l'abondance des études qu'ils ont produits, nous avons choisi par conséquent de ne pas retenir les régions de Saint-Louis et de Tambacounda.

Outre la vallée du Fleuve Sénégal, les régions de Louga et de Diourbel sont aujourd'hui, selon les résultats de l'enquête EMUS, deux grandes zones d'émigration internationale. Ce phénomène semble, au moins par son intensité, relativement récent puisque que jusque vers le milieu des années 70, ces régions agricoles étaient considérées, avec la région de Kaolack, comme des zones d'accueil pour les migrants saisonniers internes et les internationaux (Guinéens, Maliens et Gambiens) et, à un moindre degré, des zones de départ vers la Côte d'Ivoire et le Gabon. Or, la crise de la culture arachidière, provoquée notamment par les sécheresses successives des années 70, paraît avoir renversée la dynamique migratoire de ces régions rurales, au profit d'une émigration internationale fortement tournée vers l'Europe (Italie et Espagne). Il est à signaler enfin que la ville de Touba, située dans la région de Diourbel, joue un rôle particulier dans cette dynamique migratoire. Cette ville sainte du Sénégal est d'abord le haut-lieu de la confrérie musulmane des Mourides, dont on sait par ailleurs l'implication importante dans ce processus migratoire (Salem, 1983; Ebin, 1993; Schmidt di Friedberg, 1994).

Ensuite, une partie semble-t-il importante des ménages de migrants internationaux, originaires notamment des villages du bassin arachidier, se réinstallent cette ville. Par phénomène d'attraction religieuse, Touba a finalement bénéficié des migrations internes et internationales jusqu'à devenir la seconde ville du Sénégal (EDS, 1998).

Depuis longtemps, la région de Dakar, presque totalement urbaine, joue un rôle clé dans la configuration des migrations au Sénégal. Elle est tout à la fois un pôle de redistribution des migrations au départ et au retour et un espace de ré-investissement des migrants, surtout dans le domaine immobilier (Condé *et al.*, 1986; Tall, 1994). Cependant, avec la crise économique des années 80 la communauté urbaine de Dakar-Pikine semble favoriser aussi l'apparition de candidats dakarois à la migration vers le Nord. Ainsi, la ville faciliterait la migration internationale, en permettant notamment, sur une période plus ou moins longue, l'accumulation d'une richesse nécessaire au départ vers le Nord et/ou l'insertion du candidat dans les réseaux de la migration internationale. Par ailleurs, Dakar provoquerait la migration internationale, sous l'effet d'une pauvreté et d'un chômage croissants depuis une quinzaine d'années.

Ces observations et ces analyses ont guidé finalement notre choix sur les zones de Dakar-Pikine et de Touba¹⁵. Au regard de la démarche de sélection proposée initialement par le projet, quatre observations doivent finalement être mises de l'avant:

- la sélection des grandes zones d'enquête repose sur un choix raisonné;
- ces sites constituent deux espaces fortement touchés par l'émigration internationale, mais de niveau économique divergent. La région de Dakar bénéficie d'un développement économique plutôt élevé, par rapport aux autres régions du pays, et contrairement à la région de Diourbel (à laquelle appartient la ville de Touba) beaucoup plus défavorisée;
- aucune de ces zones d'enquête n'appartient au milieu rural;
- toutes les zones ont été choisies par rapport à une présence escomptée forte de ménages d'émigrants internationaux. Il n'y a pas de zones véritablement non-migrantes.

2.2.2 Définitions des concepts centraux

L'étude des déterminants de l'émigration internationale récente introduit un certain nombre de concepts et de notions, parfois spécifiques à l'enquête et dont il nous faut au préalable poser clairement les définitions. Nous reprenons ici en partie les définitions contenues dans le Manuel de l'enquête pour Sénégal, élaboré par le NIDI (see Schoorl *et al.*, 2000).

Migration

La migration consiste à quitter le Sénégal pendant une période continue d'au moins un an et à résider (ou avoir l'intention de résider) dans un seul et même pays étranger pendant une durée d'au moins un an.

Ménage

La population d'étude de ce projet: les émigrants internationaux induit par elle-même une adaptation de la définition habituelle du ménage. En règle générale, le ménage se définit par une unité résidentielle. Or, l'obligation de recueillir des informations sur les émigrants internationaux contraints à revoir ce principe. Ainsi, dans le cadre du projet, un ménage comprend:

- tout membre résidant actuellement dans le ménage;
- toute personne ne résidant pas actuellement dans le ménage, mais qui est considéré comme membre du ménage.

Un membre du ménage est une personne dont les responsabilités et les obligations principales se rapportent au ménage au Sénégal et dont il est prévu, pour les non-résidents, qu'elle revienne vivre au sein de ce ménage au Sénégal dans le futur ou bien que sa famille, appartenant actuellement au ménage, le rejoigne dans le futur. Afin de ne pas considérer les ménages d'immigrants, nous avons choisi d'exclure de l'étude les ménages dont le chef de ménage est né à l'étranger.

Ménage non-migrant

¹⁵ Nous ne présentons pas ici le détail de la procédure de sélection. L'annexe illustre les quatre étapes majeures de notre choix raisonné. Notons cependant que les zones enquêtées ne correspondent pas complètement aux villes de Dakar/Pikine et de Touba. Selon quelques études réalisées entre autres par notre programme et des enquêtes menées dans le cadre de ce projet, tous les quartiers des villes de Dakar, de Pikine et de Touba ne sont pas concernés par la migration internationale. A Dakar, seules deux communes, situées dans les extensions périphériques de l'agglomération, ont été retenues. Il s'agit de Grand Yoff et de Parcelles assainies. Dans l'agglomération de Pikine, notre choix s'est porté sur les communes de Guédiawaye, Thiaroye et Diamaguène. A Touba, nos enquêtes ont conduit à la sélection de presque tous les quartiers. Trois quartiers seulement ont témoigné d'une assez faible intensité migratoire. Il s'agit de Gouye Mbinde, de Darou Marnane et de Diamatoul Mahawa.

Un ménage non-migrant est un ménage dont aucun membre, vivant actuellement au Sénégal, n'a migré à l'étranger au cours de sa vie pour une période continue d'au moins un an, et dont aucun membre ne réside à l'étranger depuis plus de trois mois.

Ménage migrant

Un ménage migrant est un ménage dont au moins un membre a quitté le Sénégal, après y être resté au moins un an, et:

- est retourné au Sénégal après avoir vécu pendant une période continue d'au moins un an dans un seul et même pays;
- ou
- vit actuellement à l'étranger et a quitté le Sénégal il y a au moins trois mois.

Pour les besoins du projet, nous avons distingué le ménage migrant récent et le ménage migrant non-récent. Un ménage migrant récent est un ménage migrant où au moins un des membres migrants a quitté le Sénégal au cours des dix dernières années. Par opposition, un ménage migrant non récent est un ménage migrant où tous les membres migrants ont quitté le Sénégal il y a plus de dix ans.

Un non-migrant

Dans le cadre de cette enquête, un non-migrant est une personne, âgée entre 18 et 65 ans, née au Sénégal qui n'a jamais quitté le Sénégal pour une durée d'au moins un an.

Un migrant actuel

Afin de distinguer les migrants de retour et les migrants, nous avons désigné ces derniers sous le vocable de migrant actuel. Un migrant actuel est une personne, âgée entre 18 et 65 ans, qui a quitté le Sénégal, après y avoir vécu au moins un an, et qui réside actuellement à l'étranger depuis au moins un an. Une personne qui vit à l'étranger depuis au moins trois mois est considérée comme migrant actuel si elle l'a l'intention d'y rester pour une période d'au moins un an. Comme pour les ménages, nous distinguons les migrants actuels récents et les migrants actuels non récents. Le migrant actuel récent est un migrant actuel qui a quitté le Sénégal, pour la dernière fois, il y a plus de trois mois et moins de dix ans. Le migrant actuel non récent a quitté le Sénégal, pour la dernière fois, il y a plus de dix ans.

Un migrant de retour

Le migrant de retour est une personne, âgée entre 18 et 65 ans, qui a quitté le Sénégal, après y être resté pendant au moins un an, pour aller vivre à l'étranger pendant une période continue d'au moins un an. Il est de retour au Sénégal depuis au moins un an ou à l'intention d'y rester pendant au moins un an.

Le migrant de retour récent est, comme précédemment, un migrant de retour qui a quitté le Sénégal pour la dernière fois il y a plus de dix ans. Par opposition le migrant de retour non récent est un migrant de retour qui a quitté le Sénégal pour la dernière fois il y a plus de dix ans.

Le principal acteur de migration

Afin de réduire le nombre d'enquêtés potentiels, à qui un long questionnaire individuel doit être présenté, et afin d'éviter d'avoir des réponses qui se répètent et/ou qui renvoient à différents ménages dans le passé, il a été décidé de sélectionner dans chaque ménage migrant récent un seul acteur principal de migration (PAM). Il est le seul à recevoir un questionnaire long.

Le principal acteur de migration est choisi parmi les principaux acteurs de migration potentiels (PAMP). Un PAMP est un membre du ménage considéré comme un migrant

actuel récent ou comme un migrant de retour récent. Si dans un ménage migrant récent, un seul membre est PAMP il est alors désigné automatiquement comme PAM. En revanche, dans le cas où plusieurs PAMP appartiennent à un même ménage un seul sera retenu comme PAM. Le principal acteur de migration sera celui qui a été le premier à migrer à l'étranger au cours des dix dernières années. Si plusieurs PAMP sont partis du Sénégal au même moment, d'autres critères comme l'âge ou le motif de la migration seront utilisés pour sélectionner le PAM¹⁶.

Les ménages d'immigrants et les ménages multi-résidentiels: deux notions spécifiques à l'enquête sénégalaise.

La zone de Dakar/Pikine se caractérise par la présence d'une population immigrée assez importante. Aussi, pour ne pas confondre des situations migratoires très différentes, nous avons décidé de distinguer les ménages d'immigrants des autres type de ménages. Ainsi un ménage dont le chef de ménage est né à l'étranger est considéré, pour les besoins de cette enquête, comme ménage immigrant. Ces ménages seront exclus de la population d'étude au cours du processus d'élaboration de l'échantillon.

Nous l'avons vu, un ménage n'est pas constitué des seules personnes résidentes dans le logement. Une personne, qui ne réside pas dans le ménage, mais dont les responsabilités et les obligations principales se rapportent au ménage est considérée comme un membre de ce ménage. Cet élargissement de la définition classique du ménage permet bien sûr d'identifier et de recueillir des informations sur les migrants internationaux. Mais en procédant ainsi nous appréhendons aussi d'autres réalités sociologiques importantes de la population sénégalaise. Au Sénégal, la multi-résidentialité des ménages n'affecte pas que les ménages de migrants internationaux. La polygamie, la migration rurale-urbaine, les modes d'occupation des logements urbains, la taille des ménages... sont aussi parmi les facteurs importants de la multi-résidentialité. Bien que complexe dans sa mise en œuvre, cette approche globale de la multi-résidentialité permet de resituer au mieux la migration internationale dans toute la dynamique économique et décisionnelle du ménage. Toutefois, nous verrons qu'elle peut être aussi un élément de perturbation statistique lors de l'échantillonnage des ménages.

2.3 Les enquêtes de niveau national, régional et communautaire

Aujourd'hui, la plupart des auteurs reconnaissent que la migration à l'étranger provient d'un processus causal complexe, en raison de la grande diversité des facteurs en jeu et de la pluralité des échelles d'analyse (Schoorl, 1995). Pour être comprise, la migration internationale ne peut se réduire, soit à une analyse macro-économique de la région ou du pays de départ, soit à l'étude des caractéristiques socio-démographiques et économiques du migrant. Les causes de la migration internationale, qu'elles soient économiques, politiques, sociales ou culturelles, se situent aussi bien au niveau du pays, de la région, de la communauté que du ménage et de l'individu. Finalement ces considérations ont conduit à privilégier des méthodologies d'enquête qui permettent de réunir tous ces ensembles de facteurs et tous ces niveaux d'explication.

2.3.1 Les questionnaires

L'objectif des questionnaires de niveau macroscopique est de fournir des informations sur les variables contextuelles et structurelles qui, en complément des facteurs individuels et de ménage, permettent une meilleure compréhension des causes de la migration internationale. A l'évidence, les facteurs nationaux comme les politiques gouvernementales,

¹⁶ L'algorithme de sélection du PAM est présenté dans le Manuel de l'enquête pour le Sénégal.

le développement socio-économique, la pression démographique ou encore la situation géographique du pays par rapport aux grands courants migratoires constituent le cadre général de l'émergence et du développement des flux migratoires internationaux. De même, certaines caractéristiques régionales spécifiques, telles que par exemple les crises écologiques, le chômage, le niveau de développement économique, les représentations culturelles et sociales de la migration ou la situation de la région par rapport aux grands axes de déplacements internationaux peuvent rendre compte en partie d'une dynamique migratoire différente selon les régions. Enfin, c'est dans leur environnement immédiat, à savoir la communauté, que les individus trouvent généralement les opportunités, les contraintes et les informations qui les conduiront à migrer à l'étranger. Dans cette perspective, le projet distingue trois niveaux d'observation: le communautaire (ou le local), le régional et le national.

Un même questionnaire a été conçu par le NIDI pour le recueil des informations aux niveaux national et régional. Les thèmes abordés dans ces questionnaires ont été choisis sur la base de la littérature théorique (Bilsborrow *et al.*, 1997) et en tenant compte, autant que possible, de la rareté des statistiques nationales et régionales dans les pays du Sud. Le questionnaire couvre six grands sujets:

- module A Population, santé et migration;
- module B Aspects socio-économiques;
- module C Aspects socio-culturels;
- module D Services, équipements et infrastructures;
- module E Législations et politiques migratoires (au niveau national seulement);
- module F Aspects géographiques.

Le plus souvent, les données recueillies se présentent la forme de statistiques agrégées à l'échelle du pays ou de la région. Cependant, certaines questions demandent un bref descriptif écrit, comme les questions sur la situation des droits de l'homme et des minorités ou sur la législation en matière d'héritage. Pour plusieurs informations statistiques, le questionnaire s'est efforcé de prendre en compte l'évolution dans le temps des indicateurs. Lorsque cela a été possible, les données ont été recueillies pour au maximum trois années comprises entre 1987 et 1997, soit au cours de la période de référence choisie pour définir la migration internationale récente.

Les limites administratives qui définissent aujourd'hui les dix régions du Sénégal recoupent sans doute assez imparfaitement les entités historiques, socio-culturelles et économiques du pays. Cependant, même s'il est pertinent, pour l'étude qui nous intéresse, de définir les régions en fonction de critères socio-culturels, économiques et géographiques plus fins, les statistiques régionales existantes se structurent toujours selon un découpage administratif. Cette contrainte technique nous a donc conduit à considérer les régions de Dakar et de Diourbel selon leur définition administrative et politique.

En ce qui concerne l'enquête communautaire, plusieurs thèmes retenus dans le questionnaire national et régional ont été repris dans le questionnaire communautaire. En outre, un intérêt particulier a été accordé aux équipements, aux moyens de transport et aux infrastructures de la localité. Enfin, des informations ont été recueillies sur la situation agricole locale (dans le cas de Touba), sur les changements économiques récents et sur les problèmes environnementaux. Les sujets abordés au niveau local sont ainsi regroupés en cinq modules:

- module A population, santé et migration;
- module B aspects socio-économiques;
- module C aspects socio-culturels;

- module D services, équipements et infrastructures dans la communauté;
- module E aspects géographiques et physiques.

Contrairement aux informations de niveaux national et régional, les données communautaires s'expriment rarement sous la forme d'indicateurs statistiques. Au regard de nos zones d'étude, soit les agglomérations de Dakar/Pikine et de Touba, le niveau communautaire correspond aux quartiers urbains, c'est-à-dire à des entités relativement petites. Or à cette échelle, les institutions locales (mairie, écoles, centres médico-sociaux) ne procèdent à aucun traitement statistique des quelques informations qui sont habituellement collectées. De même les banques de données nationales, telles que les recensements de la population, ne peuvent être facilement désagrégées au niveau du quartier urbain. Les données communautaires prennent donc souvent la forme d'effectifs estimés ou non. Cette situation nous a contraint enfin à reformuler certaines questions (notamment pour les données quantifiées) et à en éliminer d'autres. Au total, ce sont une trentaine de variables qui ont été modifiées ou retirées du questionnaire communautaire.

2.3.2 Les stratégies d'enquête

Au niveaux national et régional, la collecte de données a été réalisée exclusivement à partir des statistiques existantes et publiées. Ces données proviennent généralement des enquêtes et de rapports produits par les directions nationale et régionales de la statistique du Sénégal. Les deux recensements nationaux (RGP, 1975; RGPH, 1988), les trois Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS1, 1986; EDS2, 1992; EDS3, 1997) et diverses enquêtes démographiques et économiques (EPS, 1991; EMUS, 1993; ESAM, 1993; SES, 1997) en constituent les sources principales. Lorsque les informations nationales étaient inexistantes ou trop anciennes, la collecte des données a été complétée par les estimations des organisations internationales, tels que le PNUD, la Banque Mondiale et le FMI.

Comme nous l'avons signalé plus haut, il n'existe pas, au Sénégal, de statistiques publiées à l'échelle du quartier urbain. La procédure de collecte adoptée aux niveaux régional et nationale n'a donc pu être reproduite à l'échelle de la communauté. Les informations, quelles soient d'ordre quantitatif ou qualitatif, ont toutes été recueillies auprès d'informateurs-clés. En raison de leur connaissance du milieu et de sa population, les délégués de quartier ont été les informateurs principaux de cette enquête. Selon les circonstances, ils étaient assistés de leurs adjoints, de notables du quartier, de responsables économiques ou d'organisations socio-culturelles, de l'imam ou encore d'infirmiers et de sages-femmes. Au total, ce sont 73 questionnaires qui ont été administrés, soit 35 dans l'agglomération Dakar/Pikine et 38 à Touba. Cette opération de collecte a été dissociée de l'enquête ménage et individuelle. Elle a suivi l'enquête principale et s'est déroulée sur environ trois semaines.

2.3.3 Qualité et traitement des données

Naturellement, la fiabilité des données utilisées au niveau du pays et des régions dépend de la qualité des opérations de collecte qui les ont produites ou, dans le cas des statistiques établies par des organismes internationaux, de la qualité de leurs méthodes d'estimation. Dans l'ensemble, les informations nationales et régionales, que nous avons retenues, proviennent de sources jugées globalement fiables. Les limites des données collectives sont à chercher davantage dans leurs disponibilités. Comme dans beaucoup de pays en développement, la production statistique de routine au Sénégal est généralement insuffisante. A ce titre, les statistiques migratoires, sanitaires, sur les revenus et le chômage, et sur la scolarisation sont particulièrement déficientes. De plus, aucune information n'a pu être collectée pour trois années différentes. Enfin, lorsqu'elles existent, les données statistiques sont rarement disponibles au niveau de la région.

Les données communautaires présentent également plusieurs lacunes. Faute de statistiques officielles, les informations quantitatives proviennent toutes de l'évaluation subjective des informateurs-clés. En outre, elle prennent la forme d'effectifs absolus. Cette situation se retrouve principalement pour les données démographiques. Les informateurs-clés sont souvent incapables d'estimer la population du quartier. Au mieux, ils ne peuvent indiquer que le nombre de concessions habitées. Les informations migratoires présentent aussi une grande imprécision. Les informateurs proposent généralement une estimation grossière du nombre de migrants ou du nombre de familles de migrants. Les données sur les caractéristiques socio-culturelles de la communauté ou sur les services et les équipements sont en revanche beaucoup plus précises et plus fiables.

Les données des trois niveaux collectifs sont réunies à l'intérieur de deux bases de données constituées sous la forme d'un tableur Excel. Ces bases de données contiennent plusieurs modules (A, B, C, ...), qui correspondent aux questionnaires au niveau collectif. Toutefois, toutes les informations contenues dans les questionnaires n'apparaissent pas dans la base de données. Les données qualitatives, ayant donné lieu à un commentaire rédigé, et les questions fournissant un très grand nombre de données (comme la répartition de la population par groupes d'âges et par sexe) n'y figurent pas. Elles peuvent être fournies sous d'autres formes, telles que des descriptions écrites ou des tableaux séparés.

2.4 Les enquêtes ménage et individuelles

2.4.1 Structure et contenu des questionnaires

Dans leur ensemble, les questionnaires présentent une structure standard entre les différents pays participants au projet. Ces questionnaires ont été élaborés par le NIDI. Au Sénégal, de nombreuses adaptations ont néanmoins été apportées pour tenir compte des réalités locales. Ces modifications viennent à la fois de l'évaluation des questionnaires par l'équipe de supervision et des conclusions de l'enquête pilote. Cette présentation s'inspire de celle proposée par le NIDI dans le Manuel de l'enquête pour le Sénégal.

Les questionnaires sont divisés en deux parties, le questionnaire ménage et les questionnaires individuels. Par ailleurs, le questionnaire ménage et les questionnaires individuels sont divisés en parties appelées 'modules'. Chaque module porte sur un sujet différent.

2.4.1.1 Le questionnaire ménage

Le questionnaire ménage s'adresse en principe au chef de ménage. Il est divisé en quatre modules:

- module A Grille ménage;
- module B Habitat du ménage;
- module C Situation économique du ménage;
- module D Fonds reçus par le ménage.

Les modules A à D inclus contiennent essentiellement des questions relatives à la composition actuelle du ménage, à ses conditions de logement, à sa situation économique et sociale, et aux caractéristiques du ménage. Il est à noter que le module A constitue aussi une grille de sélection des personnes éligibles aux questionnaires individuels.

2.4.1.2 Les questionnaires individuels

Le questionnaire individuel est divisé en modules. Ces modules sont:

- module E Caractéristiques sociales et démographiques et interaction sociale;
- module F Travail;
- module G Passé migratoire;
- module H Composition du ménage juste avant la dernière migration à partir du pays d'origine (ou il y a cinq ans);
- module J Situation économique juste avant la dernière migration à partir du pays d'origine (ou il y a cinq ans);
- module K Raisons de la dernière migration à l'étranger;
- module L Informations possédées avant migration sur le dernier (ou l'actuel) pays d'accueil;
- module M Réseaux migratoires et assistance;
- module N Expériences dans le dernier (ou l'actuel) pays d'accueil;
- module P Intentions.

Les modules E et F contiennent des questions sur la situation actuelle de l'individu concerné sur le plan personnel, démographique, social et économique, en ce qui concerne par exemple le mariage, l'instruction et le travail.

Le module G reconstitue passé migratoire de l'enquêté, en incluant aussi bien ses migrations à l'intérieur du Sénégal que ses migrations internationales. Les modules H à N inclus se réfèrent à la situation au moment de la dernière migration internationale, pour personnes ayant effectués des migrations à l'étranger. Dans le cas des non-migrants, les modules H et J renvoient à la situation il y a environ cinq ans. Le module P concerne les intentions relatives à une migration internationale future.

Comme cela a été suggéré plus haut, le module A permet de déterminer à quel type d'enquête correspond chaque membre du ménage. Il y a un questionnaire distinct pour chaque type d'enquêté. On distingue les types de migrants suivants:

- migrant actuel (reçoit le questionnaire n°5);
- migrant de retour (reçoit le questionnaire n°4);
- non-migrant (reçoit le questionnaire n°3).

Le questionnaire n°4 destiné au migrant de retour et le questionnaire n°5 pour le migrant 'actuel' ont été séparés en une version longue (modules E à P) et une version courte (modules E à G, et module P) du questionnaire.

La version longue des questionnaires 4 et 5 est uniquement destinée à la personne qui a quitté le Sénégal pour la dernière fois il y a moins de dix ans, qu'il soit actuellement de retour ou en migration. Un seul questionnaire de ce type peut être administré par ménage. La version courte est destinée à tous les autres migrants. La personne de référence (dans un ménage non-migrant) répondra à des questions sur sa situation il y a environ cinq ans (modules H et J) et sur les sujets plus généraux.

2.4.1.3 Les amendements apportés aux questionnaires

Comme il est d'usage, les opérations de terrain ont été précédées d'un long processus d'évaluation et de contextualisation des questionnaires, marqué notamment par la réalisation de l'enquête pilote. Plusieurs questions ont été remaniées, certaines ont été ajoutées et d'autres supprimées. Nous ne rappellerons ici que les aménagements les plus importants¹⁷. Les modifications principales ont porté sur le questionnaire ménage et sur le module G des questionnaires individuels. L'équipe du Sénégal a procédé à l'addition d'un certain nombre de questions sur les caractéristiques socio-démographiques des membres du ménage (Module A), sur la qualité de l'habitation (module B) et sur le rythme et les motifs de visites des migrants internationaux (module D). Compte tenu du contexte urbain de l'enquête sénégalaise, nous avons ajouté des questions sur la possession de terres constructibles par le ménage et sur les caractéristiques de ces terres (module C). Par ailleurs, nous avons évalué le niveau économique du ménage à partir des dépenses réalisées pour ses besoins quotidiens et exceptionnels (module D). Les dépenses faites grâce à l'argent de la migration ont été notifiées. Il est à noter enfin que, pour une meilleure qualité de l'information, les questions sur les économies et les dettes ont été posées aux chefs de famille (ou de noyau) appartenant au ménage, plutôt qu'au chef de ménage (module C).

Comme le questionnaire ménage, les questionnaires individuels ont fait l'objet de quelques modifications. Le changement majeur concerne le passé migratoire de l'enquêté. Nous avons introduit, pour chacune des étapes migratoires, des questions sur les circonstances de la migration (mode de financement, hébergement), sur l'activité professionnelle et sur les motifs du départ et du choix de la destination (module G).

En plus des amendements apportés au contenu des questionnaires, l'enquête pilote a suscité certaines révisions méthodologiques. A partir de cette enquête, nous avons relevé un temps moyen d'interview par ménage particulièrement long (quatre à cinq heures). Cette situation est directement liée à la taille du ménage; à Dakar, les ménages enquêtés, comprennent en moyenne 15 personnes; à Touba, il dépasse les 20 personnes. A partir de ce constat, deux changements ont été apportés à l'enquête principale.

- Afin d'alléger l'enquête, tous les non-migrants des ménages non-migrants ne peuvent être enquêtés; au maximum un (1) ménage non-migrant sur deux (2) recevra les questionnaires individuels non-migrants. C'est sur ce principe que nous avons procédé à un sous-échantillonnage des ménages.
- En outre, dans le cas fréquent des ménages avec plusieurs co-épouses, l'administration d'un questionnaire individuel complet (généralement non-migrant) à chacune d'entre des co-épouses accroît fortement la charge de travail. En ce sens, un questionnaire co-épouse, version abrégée des questionnaires individuels a été introduit lors de l'enquête principale. Ce questionnaire reprend en partie les modules E, F, G et P et combine les questionnaires non-migrant, migrant de retour et migrant 'actuel'.

2.4.2 L'échantillonnage

2.4.2.1 Un échantillon stratifié à deux degrés

Dans le cadre de l'enquête DEmIS, l'échantillon a été établi à partir d'un sondage stratifié à deux degrés. Cette procédure a été choisie au regard de trois critères:

- caractéristiques profondes du phénomène étudié, soit la migration internationale récente;
- la disponibilité d'une base de sondage fiable, complète et actualisée;
- les coûts financiers et humains.

¹⁷ Pour plus de détails, voir le Rapport de l'enquête pilote (juillet 1997).

La stratification

Une des caractéristiques importantes de la migration internationale est qu'il s'agit à la fois d'un événement rare et qui n'est pas toujours réparti uniformément sur l'ensemble du territoire considéré. Cette remarque est d'autant plus vraie que l'on s'intéresse en priorité à la migration internationale récente. Si nous procédions, dans ces circonstances, totalement au hasard, c'est-à-dire par un tirage aléatoire simple, nous ne pourrions obtenir une erreur d'échantillonnage faible qu'à condition d'augmenter fortement la taille de l'échantillon et donc le coût des opérations de terrain. Afin de minimiser les erreurs d'estimation et les coûts d'enquête, il est habituel de procéder à une stratification de l'échantillon. Dans le cas présent, la stratification a reposé sur le critère de migration internationale et a concerné aussi bien les unités primaires que les unités secondaires de tirage.

Un sondage à deux degrés

Il n'existe, à l'heure actuelle au Sénégal, qu'une seule base de sondage à l'échelle nationale: l'échantillon-maître établi à partir du recensement de 1988. Cependant, cette base présente plusieurs inconvénients, notamment au regard de notre étude. Elle est tout d'abord ancienne, puisqu'elle a plus de dix ans. Ensuite, elle a été sur-utilisée, produisant des effets de fatigue, de contamination et de conditionnement auprès des enquêtés. Enfin, elle n'est représentative qu'au niveau national et pour les milieux rural et urbain et elle ne permet pas d'identifier les ménages migrants (i.e. dont un des membres vit actuellement à l'étranger) et les ménages non-migrants. Une stratification des ménages est donc impossible à partir de cette base de sondage. En l'absence donc de sources d'information récentes et exhaustives permettant de réaliser directement un tirage des ménages à l'intérieur de chacune des strates migratoires, nous avons choisi de procéder en deux étapes (ou degrés). Au premier degré, nous avons tiré les districts de recensement (DR), c'est-à-dire des unités aérolaires de taille voisine (environ 1.000 personnes), classés selon leur caractéristique migratoire. Les ménages ont constitué les unités secondaires de tirage. Comme les DR, les ménages ont été répartis selon leur statut migratoire.

L'élaboration des bases de sondage

La création (ou la mise à jour) et la stratification des listes des unités primaires et secondaires de tirage ont nécessité la réalisation d'opérations spécifiques. Nous les rappelons brièvement.

La liste des districts de recensement

Nous venons de le voir, les districts de recensement (DR) présentent en principe d'assez faibles variations en terme de taille de population et constituent à ce titre de bonnes unités statistiques de sondage. Cependant, dans le cadre de notre enquête, cette liste des DR présente deux défauts. Le premier vient de l'ancienneté des DR. Leur dernière mise à jour des DR date de 1988. Autant dire que les modifications du peuplement, survenues au cours des dix dernières années, ne sont pas considérées dans le découpage géographique des DR. Or, ces évolutions ont été parfois très importantes, notamment en milieu urbain; et Touba en est sans doute, au Sénégal, l'exemple le plus fort. Ainsi, cinq DR périphériques de Touba (DR ouverts) se sont fortement peuplés depuis 1988. Pour maintenir une taille à peu près équivalente entre les DR, nous avons dû segmenter ces unités en deux, trois ou quatre nouveaux DR. Un travail équivalent a été nécessaire dans la zone de Diamaguène, à Pikine.

La seconde limite tient à l'absence d'informations censitaires permettant de stratifier les unités primaires de sondage selon un critère migratoire. Nous ne disposons pas de données permettant de calculer, par exemple, la proportion de ménages migrants à l'intérieur de chaque DR. Mais, rappelons que même dans le cas contraire, les informations dateraient alors de près de dix ans et que la dynamique migratoire a sensiblement évolué au cours de cette décennie. Pour pallier cette lacune, il a fallu entreprendre une enquête spécifique par questionnaire (environ 25 questions). Ce questionnaire a été administré aux délégués de

quartiers et aux représentants d'Associations Sportives et Culturelles, qui constituent en principe d'assez bon informateurs-clés pour obtenir des renseignements sur la situation migratoire du quartier, et notamment sur les migrants récents. Au total, les délégués des 278 quartiers qui composent les cinq communes de la région de Dakar ont été enquêtés. De même, nous avons administré le questionnaire aux 11 chefs de quartiers et aux délégués des 39 sous-quartiers de Touba.

A partir des informations recueillies, nous avons établi des indicateurs 'd'intensité migratoire' et catégorisé les quartiers selon leur profil migratoire. Ainsi dans la région de Dakar, 74 quartiers ont été qualifiés de migrants; à Touba, ce sont 17 quartiers qui ont été déclarés migrants. Le passage du quartier au DR a été réalisé à partir de la cartographie des quartiers, définie lors de l'enquête et de celle des DR établie lors du recensement de 1988 ou redéfinie par nos soins. Au total, nous disposons d'une liste de DR classés selon le statut migratoire. A Dakar/Pikine cette liste comporte 149 DR migrants et 319 DR non migrants et à Touba de 66 DR migrants et 84 DR non migrants.

La liste des ménages

Comme nous l'avons mentionné, il n'existe pas, au Sénégal, de données exhaustives permettant de classer les ménages selon leur statut migratoire et selon l'ancienneté de la migration internationale. Aussi, après avoir tirés les DR, avons-nous procédé au dénombrement de tous les ménages résidants. Cette démarche n'est pas particulière à l'enquête du Sénégal et n'a donc pas besoin d'être présentée ici par le détail. Rappelons néanmoins que pour chacun ménage répertorié, une personne (en principe le chef de ménage) a répondu à un questionnaire de présélection. Ce formulaire a été légèrement modifié pour l'enquête Sénégal avec notamment l'introduction d'une question sur la nationalité du chef de ménage¹⁸. Il a finalement permis de classer les ménages en cinq catégories:

- les ménages de migrants récents, c'est-à-dire les ménages dont au moins l'un des membres a migré à l'étranger pendant au moins un an pour la dernière fois au cours des dix dernières années. Ces ménages sont dits de type 1;
- les ménages de migrants non-récents, c'est-à-dire les ménages dont au moins l'un des membres a migré à l'étranger pendant au moins un an pour la dernière fois il y a plus de dix dernières années. Ces ménages sont dits de type 2;
- les ménages non-migrants, c'est-à-dire les ménages dont aucun des membres n'est parti vivre à l'étranger. Ces ménages sont dits de type 3;
- les ménages d'immigrants; Une approximation du statut de ces ménages a été faite à partir de la nationalité du chef de ménage. Ces ménages sont dits de type 4 et représentent 7 pour cent du total. Ils ont été exclus de la base de sondage;

Cette identification nous a paru importante dans la mesure où i) tout d'abord ces ménages ne pouvaient être traités de la même façon que les ménages d'émigrants sénégalais (types 1, 2 et 3) et ii) qu'ensuite ils représentaient une part non négligeable des ménages résidants, notamment à Dakar. Ajoutons tout de suite, qu'au moment de l'enquête principale, un immigrant résidant dans un ménage sélectionné a reçu, s'il était éligible, un questionnaire non-migrant.

- les ménages à statut indéfini. Ces ménages sont dits de type 5. Ils représentent environ 3 pour cent du total.

¹⁸ Il est à noter que le formulaire de pré-sélection retenu au Sénégal ne permet pas de distinguer pas les ménages migrants 'actifs' et les ménages migrants de retour parmi les ménages migrants récents et non-récents.

Après le dénombrement, nous disposons d'une liste de 13.290 ménages (7.762 pour Dakar/Pikine et 5.528 pour Touba) classés selon leur statut migratoire. Tableau 2.1 présente le détail de cette répartition des ménages.

Tableau 2.1 Répartition des ménages selon leur statut migratoire et la région d'enquête (dénombrement, 1997)

Types ménage	Région de Dakar		Région de Touba		Ensemble des régions	
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
Type 1	1.099	14,2	1.611	29,2	2.710	20,4
Type 2	763	9,8	450	8,1	1.213	9,1
Type 3	5.151	66,4	3.242	58,6	8.393	63,2
Type 4	749	9,6	225	4,1	974	7,3
Ensemble	7.762	100	5.528	100	13.290	100

2.4.2.2 Taille et tirage de l'échantillon

La taille de l'échantillon a été définie par rapport aux deux unités de tirage, soit les ménages et, par déduction, les DR. L'échantillon total se compose de 1.971 ménages. Cette taille correspond à 1.800 ménages, majoré de 171 ménages représentant un peu moins de 10 pour cent pour tenir compte des non-réponses.

Nous avons tout d'abord choisi de sur-représenter la zone de Touba en répartissant de façon à peu près égale les ménages de l'échantillon entre les deux zones d'enquête (Dakar et Touba). De la même manière et parce que le ménage d'émigrant international est un événement rare, nous avons décidé de sur-représenter les DR migrants et les ménages migrants au sein de l'échantillon. Ainsi, l'ensemble des ménages ont été tirés pour environ les quatre cinquièmes (4/5) dans des districts de recensement (DR) migrants et pour environ un cinquième (1/5) dans des DR non-migrants. Enfin dans chacune des deux zones, Dakar/Pikine et Touba, les ménages enquêtés étaient pour les deux tiers des ménages migrants (ménages migrants récents et non-récents) et pour un tiers des ménages non-migrants. Tableau 2.2 précise ces répartitions.

Pour définir le nombre de DR migrants à tirer dans chacune des deux zones, nous avons considéré le nombre moyen des ménages par DR pour les régions de Dakar et de Diourbel obtenus à partir des DR échantillonnés pour L'EDS-III, 1996-97 (voir Tableau 2.3). En outre, nous avons fait l'hypothèse qu'un DR est composé au minimum de dix pour cent de ménages migrants. L'Enquête Migration et Urbanisation au Sénégal (EMUS) de 1993 fournit des proportions très proches pour les régions de Diourbel et de Dakar.

Tableau 2.2 Répartition des Districts de Recensement (DR) et des ménages selon le statut migratoire du DR et la région d'enquête (Enquête quartier, 1997 et dénombrement, 1997)

Catégories		Touba		Dakar		Ensemble	
		N	%	N	%	N	%
DR migrants	nombre de DR	30	79	27	77	57	
	nombre de ménages	810	-	729	-	1.539	-
DR non mig.	nombre de DR	8	21	8	23	16	22
	nombre de ménages	216	-	216	-	432	-
Ensemble DR	nombre de DR	38	100	35	100	73	100
	nombre de ménages	1.026	-	945	-	1.971	-
Ménages migrants		684	67	630	66	1.314	67
Ménages non migrants		342	33	315	34	657	33
Total des ménages		1.026	100	945	100	1.971	100

Tableau 2.3 Caractéristiques des DR tirés et mis à jour pour l'EDS 1997

Zone	Nombre de DR	Nombre moyen de ménages par DR	Ecart-type	Coefficient de variance	Taille minimale	Taille maximale
Diourbel	7	150	54	36,09	74	226
Dakar	12	168	53	31,47	111	273

A partir de ces informations et de cette hypothèse, nous devons tirer 35 DR à Dakar et 38 DR à Touba. Dans chacune des deux zones, environ un cinquième des DR, soit huit, ont été tirés parmi les DR non-migrants. Au total, ce sont donc 27 DR migrants qui ont été tirés à Dakar et 30 DR migrants à Touba.

En règle générale, les districts de recensement et les ménages ont été sélectionnés dans chacune des strates par un tirage systématique à probabilités égales, en utilisant un pas de tirage. Deux remarques doivent être faites néanmoins par rapport à ce principe général.

Tout d'abord, le tirage des DR dans la strate 'DR migrants' a été réalisé à partir d'un fichier des DR trié par zone d'étude (Guédiawaye, Thiaroye, Parcelles Assainies... pour Dakar/Pikine et Darou Khoudoss, Touba Mosquée, Madiyana... pour Touba). Nous avons procédé ainsi afin de donner plus de représentativité de l'échantillon à l'intérieur de cette strate. Le tirage des DR 'non-migrants' a été réalisé à partir d'un fichier non-trié.

Par ailleurs, les ménages sénégalais sont de grande taille (8,7 personnes en moyenne). Aussi, pour éviter d'avoir un nombre trop élevé de questionnaires non-migrants, nous avons choisi de sous-échantillonner les ménages, quel que soit leur statut migratoire, et d'administrer les questionnaires non-migrants dans un ménage sur deux. Les ménages sous-échantillonnés ont été définis de façon aléatoire au moment du tirage des ménages. Plus précisément, lorsqu'un ménage a été sous-échantillonné, l'attribution des questionnaires individuels a observé la règle suivante.

Si le ménage est non-migrant, seul le chef de ménage est enquêté. Il reçoit un questionnaire individuel non-migrant. Si le ménage est migrant non-récent, les personnes sélectionnées sont i) le chef de ménage et ii) les migrants non-récents à l'exclusion des co-épouses. Enfin

quand le ménage est migrant récent, les personnes enquêtées sont i) le chef de ménage; ii) le principal acteur de migration (PAM); iii) les autres principaux acteurs de migration potentiels (PAMP), à l'exception des co-épouses; et iv) les migrants non récents, à l'exception des co-épouses.

2.4.3 Organisation des opérations de terrain

2.4.3.1 Formation et recrutement

Dans un premier temps, nous avons procédé à une sélection sur dossiers. Quarante cinq enquêteurs ont alors été retenus pour suivre la formation. Les critères de sélection portaient sur leur formation académique et sur leurs expériences en matière d'enquêtes, notamment d'enquêtes migratoires par questionnaire. Leur expérience souvent de plus de dix ans a généralement été acquise lors d'enquêtes nationales pilotées par la Direction de la Prévision et de la Statistique.

La formation s'est déroulée sur trois semaines. Elle a insisté à la fois sur la maîtrise des notions et concepts contenus dans les questionnaires et sur une bonne assimilation des questions par des exercices de simulation. Le calendrier et les préparatifs de terrain n'ont pas permis de pratiquer les questionnaires par des exercices sur le terrain. Malgré la compétence des enquêteurs choisis, la compréhension des notions de l'enquête et de la procédure de sélection des individus éligibles à l'enquête individuelle (module A) a parfois été laborieuse. Les définitions du ménage et de la famille ont été difficilement assimilées en raison notamment de leur caractère inhabituel¹⁹. Les notions de ménage migrant, de migrant actuel ou de retour, de migrant récent ou non-récent ont également posé des problèmes de compréhension. Les enquêteurs ont également rencontré des difficultés avec l'histoire migratoire (module G). En revanche, l'assimilation des questionnaires individuels fut plus facile, à l'exception de certaines questions concernant la situation économique du ménage (Modules C, D et F). Compte tenu de cette situation la formation, initialement prévue pour deux semaines, a été prolongée d'une semaine. Au terme de cette formation, l'équipe de supervision a procédé à la sélection de 35 agents sur la base de deux épreuves écrites.

La formation intervenant plus d'un mois et demi avant l'enquête, une formation complémentaire a eu lieu dans la semaine qui a précédé le début des opérations de terrain. A cette occasion, six contrôleurs ont été choisis parmi les enquêteurs et ont reçu une formation spécifique d'une journée.

Parallèlement, sept chauffeurs ont été recrutés pour conduire sept véhicules tout terrain, cinq alloués par l'IRD de Dakar et deux par la DPS.

2.4.3.2 Choix de la période d'enquête

L'enquête principale a débuté le 2 novembre 1997 et s'est achevée le 3 mars 1998. Cette période a été définie par rapport au calendrier des visites des migrants internationaux.

La rencontre des migrants actifs néanmoins pose toujours certains problèmes. Par définition, cette population est absente de son lieu d'origine. La seule possibilité est donc d'enquêter les individus qui, parmi les migrants actifs, effectuent des visites au Sénégal. Cette démarche contient cependant une contrainte technique et pose certains biais de sélection. La principale difficulté vient sans doute de la fréquence des visites. Le premier retour au Sénégal s'effectue souvent (selon les informations collectées pendant les phases d'enquête précédentes) après un séjour à l'étranger (pays du Nord) de quelques années. Cette caractéristique pourrait donc réduire la probabilité d'enquêter un migrant actif et récent (moins de dix ans) au moment de son passage au Sénégal.

¹⁹ Rappelons que notre définition du ménage se distingue de celle généralement adoptée dans les enquêtes démographiques par l'absence d'une référence à l'unité résidentielle.

A l'instar des autres pays couverts par le programme, les visites des migrants sénégalais surviennent à des moments précis de l'année. Ces périodes de visite varient selon le type d'activité du migrant en zone d'accueil (employé, salarié, commerçant) et selon le calendrier religieux des fêtes musulmanes et confrériques (Mourides et Tidjanes). Au Sénégal, les retours s'effectuent principalement à deux grandes périodes de l'année (selon les informations collectées au cours de l'enquête quartier): les mois d'hiver (novembre-février) et la période du Maagal²⁰ de Touba (fin juin-début juillet). Au regard de cette périodicité, nous avons donc choisi de réaliser l'enquête entre le mois de novembre et le mois de mars. En 1997/98, cette période correspondait aussi aux fêtes religieuses du Ramadan et de la Korité, à l'occasion desquelles les migrants choisissent souvent de revenir.

2.4.3.3 Sensibilisation

Aujourd'hui, la migration internationale constitue une question particulièrement sensible au Sénégal. Les politiques restrictives des pays du Nord et notamment d'Europe, le contrôle des flux migratoires et les mesures d'expulsion des clandestins rendent la population sénégalaise (et surtout les migrants sénégalais) extrêmement méfiante, et parfois même agressive, vis-à-vis de la question migratoire. Ce climat est aggravé depuis au cours du deuxième trimestre 1997 par une campagne de sensibilisation contre l'émigration menée conjointement par le Gouvernement sénégalais et l'Union européenne et mise en œuvre par le FNUAP. Cette campagne IEC, dont le slogan principal est l'émigration n'est plus la solution, est très controversée au sein de l'opinion publique en général et est fortement critiquée dans les régions d'émigration.

Ces conditions ont augmenté les risques de refus au niveau de certaines autorités et des migrants eux-mêmes. Les populations craignent en effet que les données collectées lors de cette enquête justifient un renforcement des mesures de contrôle de l'entrée des étrangers dans les pays européens et permettent une identification des clandestins. En outre, le fait que cette enquête soit initiée par l'Union européenne a pu favoriser la confusion avec la campagne de sensibilisation contre l'émigration développée au même moment. Enfin les migrants suspectaient parfois un engagement actif des autorités sénégalaises pour contrôler les départs.

La particularité de Touba, ville sainte, accroît le caractère sensible de l'enquête. Dans cette ville, les autorités religieuses sont plus importantes pour la population que les autorités administratives habituelles. La population reconnaît pleinement l'autorité religieuse et se soumet à ses instructions. On se réfère ici au commandement maraboutique (Ndigël). Comme nous avons pu le constater, les autorités religieuses sont fortement impliquées dans le processus migratoire et sont donc très méfiantes vis à vis de cette enquête. La confiance que nous ont accordée les autorités a dû donc être entretenue par un dialogue permanent.

Ce contexte n'a pas entraîné de blocage, mais a nécessité à la fois une grande vigilance dans le déroulement de l'enquête, dans le choix des enquêteurs et une très forte sensibilisation des autorités administratives et religieuses et de la population.

A Dakar, la sensibilisation est passée par une information diffusée sur deux chaînes de radio (SUD-FM et RTS) et dans deux quotidiens nationaux (Le Soleil et Sud-quotidien). Le message a été diffusé pendant trois jours. En outre, un accent particulier a été mis sur la sensibilisation des autorités locales (le chef de quartier). Les contrôleurs contactaient, avant l'arrivée des enquêteurs, chaque chef de quartier concerné par l'enquête. Cette démarche a souvent permis un meilleur accueil de la population enquêtée.

²⁰ Grand pèlerinage de la confrérie Mouride à Touba.

A Touba, la sensibilisation a été plus forte encore et a valu la présence constante d'un médiateur responsable de ces opérations. La sensibilisation s'est faite à la fois au niveau des autorités administratives (sous-préfet) et des autorités religieuses: le président de la communauté rurale, les principaux marabouts de Touba, les chefs de quartiers et leurs délégués. Les grands marabouts des quartiers concernés par l'enquête ont convoqué les chefs de quartier et ont donné leurs instructions pour favoriser l'accès aux populations. En outre, un message a été diffusé par un crieur public dans chaque quartier et l'annonce de l'enquête a été faite dans les mosquées. Grâce à cette participation des autorités, les enquêteurs ont pu réaliser le travail dans de bonnes conditions.

2.4.3.4 Déroulement de la collecte

A Dakar, comme à Touba, les enquêtes ont été menées par trois équipes composées chacune de quatre ou cinq enquêteurs, d'un contrôleur et d'un chauffeur. Dans les deux zones, le personnel d'enquête a été logé dans une maison spécialement louée à cet effet. Ce dispositif, nécessaire à Touba, a été reproduit à Dakar (Keur Massar) afin d'éviter un temps de ramassage des enquêteurs toujours très long et de permettre un meilleur contrôle des questionnaires le soir, après le terrain. La supervision a également été facilitée par cette organisation.

Le rythme de progression

L'enquête principale s'est déroulée simultanément à Dakar et à Touba pendant une période de quatre mois. Initialement prévues pour durer trois mois, les opérations de terrain ont rencontré plusieurs difficultés qui en ont ralenti la progression.

Au regard de l'enquête pilote, le rythme prévu était d'un district de recensement par équipe et par semaine, ce qui correspondait à environ un ménage par jour et par enquêteur. Ce rythme n'a pu être atteint qu'au début de la troisième semaine. Reste, que tout au long de l'enquête plusieurs difficultés ont ralenti la progression des opérations. Ce retard tient à différents facteurs.

La complexité des questionnaires a incité l'équipe de supervision à regrouper, au début des opérations, les enquêteurs deux par deux, en associant un enquêteur aguerri avec un enquêteur moins expérimenté. Bien que retardant l'enquête, ce procédé a permis d'éviter que certains enquêteurs prennent d'emblée de mauvaises habitudes et que tous assurent un travail de qualité. Après deux semaines, les enquêteurs travaillant en binôme se sont séparés.

A Dakar, la principale contrainte fut l'absence et le manque de disponibilité des personnes actives. Les personnes éligibles à l'enquête individuelle, dont notamment le chef de ménage et le migrant de retour, étaient souvent absente de leur domicile au moment du passage des enquêteurs. Un nombre important d'enquêtés, comme à Parcelles Assainies ou à Grand Yoff, n'ont pu recevoir les enquêteurs que tard le soir, après 21 heures ou le dimanche. Cette situation a nécessité parfois une réorganisation des horaires de travail et a valu un retard important de l'enquête.

A Touba, les enquêteurs ont connu énormément de problèmes de santé, dont probablement une épidémie de paludisme. Plusieurs d'entre eux ont dû être rapatriés à Dakar au cours de l'enquête et les équipes ont parfois été amputées de deux à trois enquêteurs pendant des périodes allant jusqu'à une semaine. Ces problèmes ont duré près de deux mois.

Dans les deux zones, les enquêtes ont connu un certain retard par l'effet du Ramadan et en raison de la méfiance ou de la réticence, de certains ménages à répondre à une enquête sur les migrations.

Le contrôle terrain

Durant toute l'enquête, les enquêteurs ont travaillé sous le contrôle d'un chef d'équipe: le contrôleur. Son rôle a été double. Sur le terrain, il devait organiser le travail des enquêteurs, contrôler les entretiens, sensibiliser les autorités locales (surtout à Dakar) et faciliter l'accord des ménages réticents. Au campement de base, le contrôleur vérifiait les questionnaires remplis et renvoyait les enquêteurs sur le terrain, en cas d'erreur.

L'équipe de supervision était composée des quatre responsables scientifiques du projet: Mamadou Ndiaye, Aliou Gaye, Nelly Robin et Richard Lalou. Les superviseurs étaient présents sur le terrain aussi fréquemment qu'il leur était possible. A Dakar, la supervision rencontrait les agents une fois tous les deux jours. A Touba, une mission par semaine, et parfois deux, était assurée par des membres de l'équipe de supervision. Nous avons pour charge de contrôler le rythme de progression, de définir la stratégie de terrain, selon les difficultés rencontrées, de vérifier les tâches des contrôleurs et des enquêteurs par un suivi fortuit des entretiens. Ce contrôle, que nous avons voulu le plus serré possible, a été nécessaire compte tenu de la difficulté et de la lourdeur des questionnaires et de la longueur de l'enquête. L'avancement des enquêtes a été consigné très régulièrement dans les registres de suivi terrain.

2.4.3.5 Difficultés rencontrées

Lors de l'enquête, la plupart des difficultés rencontrées ont été inhérentes aux populations et aux espaces concernés. Parmi celles-ci, les difficultés liées à la mobilité des enquêtés et à la taille des ménages ont été les plus importantes.

Comme nous le pressentions lors de l'enquête pilote, les ménages enquêtés étaient généralement de grande taille. A Dakar et à Touba, les ménages sont constitués en moyenne de 12 personnes. En outre, les ménages de plus de 20 personnes représentent 13 pour cent de notre échantillon. Cette situation, qui s'explique en partie par la définition du ménage adoptée pour l'enquête, a retenti doublement sur la collecte. Tout d'abord, la reconstitution des ménages fut souvent longue et a conduit l'enquêteur à interrompre souvent l'enquête à la fin du questionnaire ménage. Les questionnaires individuels pouvaient également nécessiter plusieurs autres visites. Par ailleurs, le risque de recourir à une personne interposée s'en est trouvé augmenté. Ainsi, près du quart des questionnaires (23 pour cent) devant être administrés à des personnes théoriquement présentes dans le ménage (questionnaires n°3 et n°5) ont été remplis par des personnes interposées.

Ce dernier problème a été accru par la forte mobilité des individus, et notamment des Dakarais. Afin de limiter l'usage d'une personne interposée, les enquêtes se sont déroulées, dans certains quartiers de Dakar/Pikine essentiellement entre 17h et 23h et les week-ends. Nous avons pu noter que les PAM de retour sont aussi très mobiles. Ils effectuent régulièrement des voyages de quelques semaines dans les pays limitrophes ou dans d'autres régions du Sénégal. Malgré tout, grâce à la persévérance des enquêteurs (rendez-vous le soir ou les jours de fête), la plupart des PAM de retour sélectionnés ont pu être enquêtés.

2.4.3.6 Quelques statistiques de terrain

Au terme de l'enquête, des informations ont été collectées sur 1.742 ménages et 6.314 questionnaires individuels ont été remplis. Parmi ces questionnaires, 1.889 concernent des migrants et des migrants de retour. L'ensemble des statistiques sont présentées en l'Annex (Chapitre 12).

2.4.3.7 Les non réponses

Selon notre plan de sondage, la population enquêtée devait être composée de 1.971 ménages répartis en 73 DR (27 ménages par DR). Avec 1.742 ménages, l'effectif des

ménages enquêtés est de 12 pour cent inférieur à l'effectif prévu. Ce taux de non-réponses reste donc proche de celui accordé au début de l'enquête, soit 10 pour cent. Il est à noter cependant que le taux de non-réponse varie assez fortement entre Touba et Dakar et à l'intérieur de la zone de Dakar. Nous observons ainsi que les non-réponses correspondent à 16 pour cent des ménages visités à Dakar, contre 7 pour cent à Touba. Ce taux augmente encore lorsque nous considérons les sous-zones dakaroises de Grand Yoff et de Parcelles Assainies. Dans ces deux communes, le taux atteint les 22 pour cent.

Une analyse plus détaillée des motifs de rejet permet de mieux comprendre les écarts du taux de déperdition observés entre les régions et entre les zones d'enquête. Les rejets ont généralement quatre grands types de motifs:

- le refus;
- le déménagement (ménage déménagé depuis le dénombrement);
- le chef de ménage né à l'étranger;
- les autres (absents, personnes décédées, PAM inaccessibles, ...).

A Touba, le refus constitue le principal motif de rejet. Il explique 47 pour cent des ménages rejetés. Cette prépondérance rappelle combien les questions liées à la migration internationale sont sensibles dans cette zone²¹. A plusieurs reprises, les enquêteurs ont été confrontés à des réactions vraiment hostiles de la part de migrants actuels en vacances; ils craignaient que cette enquête leur porte préjudice. Par ailleurs, dans les ménages migrants actuels, lorsque le chef de ménage est absent, il est difficile de convaincre une épouse de répondre à sa place.

A Dakar, outre le refus, les deux principaux motifs de rejet sont le déménagement (38 pour cent de l'ensemble des ménages rejetés) et le chef de ménage né à l'étranger (29 pour cent).

Le taux de déménagement souligne l'importance de la mobilité des ménages à Dakar. Celle-ci semble un peu plus élevée dans le département de Dakar, où huit pour cent des ménages sélectionnés ont déménagé depuis le dénombrement, que dans le département de Pikine, où seulement cinq pour cent des ménages sélectionnés ont déménagé depuis cette date. Cet écart est lié notamment aux différences d'habitat et de population qui caractérisent ces deux zones.

L'importance des ménages rejetés parce que le chef de ménage est né à l'étranger souligne l'une des limites du dénombrement. Lors du dénombrement nous avons tenté d'identifier les ménages immigrants en demandant la nationalité du chef de ménage. Cette question plus simple à poser lors d'un dénombrement exhaustif n'est pas en définitive un bon approximateur du lieu de naissance du chef de ménage. Ces rejets sont particulièrement importants à Grand Yoff, qui constitue l'une des principales zones d'immigration ouest-africaines, notamment gambienne, à Dakar. Or, les personnes originaires des pays voisins comme la Gambie et la Guinée ont souvent la double nationalité (gambienne et sénégalaise ou guinéenne et sénégalaise) et tendent à déclarer qu'ils sont Sénégalais lors des enquêtes menées au Sénégal. Il faut noter enfin, qu'à Dakar et à Pikine le rejet des ménages, dont le chef de ménage est né à l'étranger, a affecté plus fortement les ménages présélectionnés de type 1 'migrants récents' (43 pour cent des rejets des ménages de type 1 contre 17 pour cent pour les ménages de types 2 et 3).

Hormis ces quelques différences, nous n'observons aucune variation du risque de rejet des ménages selon le statut migratoire défini au dénombrement. Contrairement à nos attentes,

²¹ Notons que les ménages de marabouts ont presque systématiquement refusés de répondre à l'enquête. Ce fait est particulièrement notable dans les quartiers de Touba Khaïra et de Keur Niang.

ce risque semble même plus élevé chez les ménages non-migrants que parmi les ménages migrants. Ainsi, la déperdition est de 14 pour cent pour les ménages non-migrants, de 9,7 pour cent pour les ménages 'migrants non-récents' et de 10,3 pour cent pour les ménages 'migrants récents'. A des niveaux différents, nous retrouvons cette même tendance à Touba et à Dakar.

2.4.3.8 Les changements de statut migratoire

Le tirage des ménages a été réalisé selon le statut migratoire prévu des ménages. Ainsi les ménages ont été sélectionnés selon la répartition suivante:

- 48 pour cent de ménages migrants récents (type 1);
- 19 pour cent de ménages migrants non-récents (type 2);
- 33 pour cent de ménages non-migrants (type 3).

Cependant, après enquête cette répartition ressort assez fortement différente. Dans l'ensemble, nous constatons que les ménages de type 2 sont très sur-représentés, au détriment surtout des ménages de type 1. Nous obtenons les distributions suivantes (Tableau 2.4).

Tableau 2.4 Répartition des ménages selon leur statut migratoire à l'enquête principale (%)

Zones d'enquête	Type migratoire des ménages après enquête		
	type 1	type 2	type 3
Dakar	33	33	34
Touba	41	28	31
Ensemble	37	30	33

Ces différences, plus fortes à Dakar qu'à Touba, s'expliquent essentiellement par les changements de statut migratoire du ménage, entre celui défini au moment du dénombrement et celui observé lors de l'enquête²². S'ils peuvent être réels (départ ou décès des migrants du ménage), ces changements proviennent très généralement d'erreurs du dénombrement. L'erreur la plus courante a été d'attribuer, lors du dénombrement, le statut migratoire de type 1 (migrant récent) à des ménages de type 2 (migrants non-récents) et, plus rarement, à des ménages de type 3 (non-migrants). Plusieurs des passages de type 1 au type 2 s'expliquent par une confusion de l'enquête entre la date d'émigration et la date de la dernière visite du migrant. Les transferts du type 1 au type 3 résultent, quant à eux, soit d'un amalgame entre migration et voyage à l'étranger soit de la déclaration erronée d'un migrant appartenant, non pas au ménage, mais à la famille du ménage. Comme pour les non-réponses, la déperdition des ménages de type 1 est la plus forte dans les deux communes du département de Dakar: Grand Yoff et Parcelles Assainies.

Au total, les passages des types 1 et 3 au type 2 représentent 56 pour cent des changements de statut. A l'inverse, les passages du type 2 au type 1 ou 3 représentent seulement 22 pour cent des changements de statut. Les changements de statut augmentent de manière significative la part des ménages migrants non-récents et diminuent surtout celle des ménages migrants récents. La conséquence en est finalement une perte des PAM. Ainsi, sur les 855 ménages avec un PAM, qu'il était prévu d'enquêter, 203 ont été perdus. Les PAM dit 'actuels' sont probablement plus touchés par cette déperdition que les PAM dit 'de retour'. Dans certaines zones de Dakar, comme à Grand Yoff la situation a été

²² Rappelons néanmoins qu'une légère partie de ces différences est à mettre au compte du rejet des ménages dont le chef de ménage est né hors du Sénégal; cette situation étant plus fréquente chez les ménages présélectionnés de type 1.

particulièrement importante puisque sur les 55 ménages enquêtés et présélectionnés de type 1, seuls 19 ménages ont confirmé cette présélection.

2.4.3.9 Les questionnaires individuels

Au terme de l'enquête, nous disposons de 8.024 questionnaires dont 6.268 questionnaires individuels, qui se répartissent de la façon suivante (Tableau 2.5).

Tableau 2.5 Répartition des questionnaires individuels par catégorie et par zones d'enquête (DÉMIS, 1997/98)

Zones	Questionnaires migrants				Quest. non- migrants	Quest. co- épouses	Total
	retour liste longue	retour liste courte	actuel liste longue	actuel liste courte			
Dakar	75	440	187	213	1.970	150	3.035
Touba	44	212	346	369	1.943	365	3.279
Ensemble	119	652	533	582	3.913	515	6.311

Rapportés aux ménages, nous obtenons 3,6 questionnaires individuels par ménage, pour l'ensemble des deux zones. Ce rapport est à peu près identique à Dakar et à Touba. Pour avoir une idée plus juste du nombre de personnes éligibles par ménage, il nous faut considérer seulement les ménages qui n'ont pas été sous-échantillonnés²³. Le rapport s'élève alors à 5,7 questionnaires individuels par ménage. Cette moyenne ne doit pourtant pas dissimuler des variations importantes, puisque dans certains ménages les enquêteurs ont rempli jusqu'à 26 questionnaires individuels. Notons enfin que le rapport varie assez fortement selon le type de ménage. Dans les ménages non-migrants se sont en moyenne 4,4 questionnaires individuels qui ont été administrés. En revanche, dans les ménages migrants non-récents le rapport atteint 5,4 et il monte jusqu'à 7,0 pour les ménages migrants récents. Dans les ménages migrants, les enquêteurs ont rempli en moyenne 1,6 questionnaire migrant.

Les questionnaires non-migrants (y compris les questionnaires co-épouses) représentent 70 pour cent de l'ensemble des questionnaires individuels. Contrairement, à ce que nous envisagions au terme de l'enquête pilote, la proportion de questionnaires non-migrants n'est pas plus importante à Touba qu'à Dakar.

Parmi les questionnaires migrants, on observe des répartitions différentes entre Dakar et Touba; dans le premier cas, les questionnaires migrants de retour représentent la moitié de l'ensemble des questionnaires migrants (56 pour cent); dans le second cas, ces mêmes questionnaires forment un peu plus du quart des questionnaires migrants (27 pour cent). Nous obtenons donc une tendance inverse dans les deux zones: Dakar est à la fois une région d'émigration actuelle et de migration de retour; alors que Touba paraît être essentiellement une région d'émigration actuelle. Le choix de ces régions pour l'étude de l'émigration récente semble donc pertinent.

Pour clore cette présentation des statistiques de terrain, signalons qu'un peu plus de la moitié des questionnaires ménages (55 pour cent) et le tiers des questionnaires individuels (34 pour cent) ont été complétés par une personne interposée (Tableau 2.6). Ces proportions ne varient pas entre Dakar et Touba. En ce qui concerne les questionnaires ménage, la personne interposée est tout membre du ménage autre que le chef de ménage. Le recours très fréquent à une personne interposée pour remplir le questionnaire ménage

²³ Signalons ici que les refus individuels ont été très peu nombreux et qu'ils concernaient pour la plupart des personnes malades.

s'explique souvent par l'absence ou l'indisponibilité du chef de ménage au moment de l'enquête, en raison notamment de son activité professionnelle, d'un voyage ou d'une migration. Cette situation ne devrait pourtant pas être très préjudiciable à la qualité de l'information collectée. Le questionnaire ménage est généralement rempli en présence de plusieurs membres du ménage; chacun répondant directement aux questions qui le concernent et à celles de leurs proches (enfants, conjoint...).

Tableau 2.6 Pourcentage des questionnaires remplis par une personne interposée

Zones	Quest. ménage	Questionnaires individuels					
		questionnaires migrants				quest. non-migrants (et co-épouses)	total
		retour liste longue	retour liste courte	actuel liste longue	actuel liste courte		
Dakar	54	-	16	91	92	27	34
Touba	55	-	25	82	76	21	33
Ensemble	55	-	19	85	82	24	34

A l'exception des questionnaires migrants actuels, les questionnaires individuels ont été remplis trois fois sur quatre par l'intéressé lui-même, à Dakar comme à Touba. Dans l'ensemble, le recours à une personne interposée a même été moins fréquent pour les questionnaires migrants de retour liste courte (19 pour cent). Comme attendu, cette proportion est très nettement plus élevée pour les questionnaires des migrants 'actuels', puisqu'elle atteint pour l'ensemble de la population 85 pour cent. Il est à noter enfin que ce pourcentage varie sensiblement entre Dakar et Touba. Le risque de recourir à une personne interposée est 1,11 fois supérieur à Dakar qu'à Touba. La période d'enquête semblerait donc avoir été un peu plus favorable à Touba.

2.4.4 Traitement des données

Au terme des opérations de collecte, l'équipe du Sénégal a engagé le traitement des données. La codification, la saisie informatique, l'apurement et le redressement statistique des données constituent l'essentiel de ces activités. Ces quatre phases de traitement des données se sont déroulées entre juin 1998 et janvier 1999.

2.4.4.1 Les systèmes de codification

Dans l'ensemble, les données collectées ont été codées directement sur le terrain par l'enquêteur. Trois types de données ont néanmoins réclamés un travail de codification spécifique. Il s'agit des professions, des lieux géographiques et des modalités 'autres, à préciser' de certaines questions. Deux agents de codification ont été engagés à cet effet sur une période de deux mois.

Les problèmes rencontrés lors de la codification proviennent habituellement soit de la nomenclature utilisée, soit de l'imprécision de l'information recueillie. Afin d'assurer la plus grande comparabilité entre les différentes enquêtes nationales, la codification des professions s'est faite à partir de la *Classification Internationale Type des Professions* (CITP, 1988) du Bureau International du Travail. Or, cette classification professionnelle conçue surtout à partir des activités des pays développés est souvent mal adaptée aux professions des pays du Sud. Bien que présents dans la nomenclature ISCO, les emplois du secteur informel restent insuffisamment détaillés au regard notamment des réalités urbaines de Dakar et de Touba, conduisant à un regroupement excessif et parfois hasardeux des professions. Ainsi le groupe professionnel n°9, qui comprend les emplois informels, réunit 42 pour cent des professions déclarées dans les questionnaires individuels. Parmi celles-ci, seulement trois professions du groupe n°9 rassemblent 34 pour cent de l'ensemble des

déclarations. Enfin, presque un autre tiers des professions (30 pour cent) se répartissent entre cinq autres professions appartenant aux groupes n°5, 7 et 8.

La codification des lieux géographiques s'est faite à partir des codes internationaux ISO, pour les pays, et du système de codes utilisé lors des recensements de population pour les localités au Sénégal (module G). Cette opération a posé assez peu de problèmes, hormis les difficultés liées à une déclaration imprécise ou à une homonymie géographique. La mémoire du déclarant est souvent à mettre en cause. Dans moins de 2 pour cent des cas le lieu de résidence au Sénégal n'a pu être précisé au-delà du département, et pour 55 pour cent de ces mêmes lieux nous ne connaissons pas le village ou le quartier urbain. L'information la plus précise est alors la communauté rurale ou urbaine.

Nous avons procédé enfin à la codification d'un certain nombre de variables dont une des modalités est ouverte ('autres, à préciser'). Compte tenu du nombre de questions concernées (45 questions au total), nous avons procédé à cette codification après la saisie. Nous avons constaté en effet, après une première tabulation, que la fréquence de la modalité 'autres' est très faible (inférieure à 5 pour cent) pour 30 de ces variables. Dans ce cas, nous n'avons pas recodifié les questions. En revanche, la modalité 'autres' des variables C15, D4i, D5ba1\$16, F9, P11a, E40, K8a, K10a, K10b, L3j, M2h, M17d, M21a, N9 et K7bd a été codé, soit à partir des codes déjà existants des autres modalités de la question (c'est le cas le plus fréquent), soit à l'aide de nouveaux codes.

2.4.4.2 Les procédures de saisie

Un programme de saisie standard à toutes les équipes nationales a été conçu par le NIDI à partir du logiciel *Integrated System for Survey Analysis* (ISSA). Cependant, compte tenu des modifications apportées aux questionnaires utilisés au Sénégal, certaines corrections ont dû être apportées au masque de saisie. Les ajouts majeurs apportés au programme standard concernent notamment le tableau des dépenses et les informations recueillies auprès des chefs de noyaux dans le questionnaire ménage. Le principe du sous-échantillonnage des ménages et le traitement des immigrés appartenant à un ménage sénégalais ont également conduit à revoir fortement la sélection des individus dans le programme de saisie.

Par ailleurs, les questionnaires du Sénégal étant plus longs que ceux des autres pays, le programme de saisie a été scindé en deux sous-programmes indépendants, pour des raisons de capacité mémoire des ordinateurs de saisie. Un premier programme a permis la saisie en continu du module A du questionnaire ménage et de tous les questionnaires individuels. Les modules restants du questionnaire ménage (modules B, C et D) ont été saisis à partir d'un second programme.

La saisie des 8.053 questionnaires remplis a été réalisée par cinq agents et un contrôleur sur une période de quatre mois. La relative complexité du programme de saisie et, surtout, la taille importante des questionnaires expliquent ce faible rendement.

2.4.4.3 Contrôle des questionnaires et apurement des fichiers de données

La vérification des données a globalement suivi trois étapes. Tout d'abord, trois des contrôleurs de terrain ont, au terme des opérations de collecte, vérifié systématiquement l'ensemble des questionnaires. Ce contrôle de bureau, réalisé sur une période de deux mois, avait pour objet de s'assurer de la complétude des informations recueillies et de vérifier la cohérence interne des réponses, notamment pour les données contenues dans les modules A, C, D, F et G. Lorsque les données se révélaient erronées ou étaient absentes, les contrôleuses apportaient, dans la mesure du possible, une correction par recoupement de l'information. Le cas échéant, un code indiquant une information manquante était porté.

La seconde étape de vérification des données a été engagée parallèlement aux opérations de saisie. En complément aux tests déjà introduits dans le programme de saisie, nous avons conçu une série de tests permettant d'identifier les incohérences entre plusieurs informations fournies par l'individu et entre les informations des questionnaires individuels et celles du questionnaire ménage. Environ quatre-vingt tests ont ainsi été élaborés à partir du logiciel STATA. Après la saisie des questionnaires de chaque District de Recensement, nous avons testé les données à partir de notre programme. Tous les questionnaires présentant des incohérences ont été examinés par un contrôleur de saisie; lorsque cela fut possible, les superviseurs ont apporté des corrections, puis les ont introduites dans les fichiers de données.

Une fois les questionnaires totalement saisis, nous avons procédé à la dernière vérification des données. Une tabulation simple de l'ensemble des variables (1.135 variables) a permis tout d'abord de détecter de nombreuses valeurs anormales ou incohérentes. Après un retour systématique aux questionnaires, la plupart de ces erreurs, dues généralement à la saisie, ont pu être corrigées. Elles concernaient notamment les codes géographiques du module G et les codes pays. Les tableaux de fréquence ont permis également de constater qu'une même variable pouvait avoir plusieurs codes pour signaler les 'valeurs manquantes' (98 et 998 et 9998...). Une harmonisation des codes pour chacune des variables a donc été réalisée. Enfin, l'analyse des dépenses mensuelles du ménage (questions D5a dans le questionnaire ménage) a révélé une erreur du programme de saisie. Au moment de la saisie, le programme effectue des sous-totaux pour certaines rubriques de dépenses et un total de toutes les dépenses mensuelles déclarées. Or, nous avons constaté à partir des données et du programme de saisie, que le total final additionne les dépenses déclarées et les sous-totaux. Certaines dépenses sont donc comptées deux fois. Ces erreurs ont été corrigées sur les fichiers de données en format Stata et SPSS. Au cours de cette opération, nous avons finalement recodé la modalité 'autres, à préciser', pour les questions où cette modalité représentait plus de cinq pour cent des réponses.

2.4.4.4 Le redressement des données

Afin de maximiser les chances d'enquêter les ménages migrants, nous avons procédé à plusieurs stratifications de l'échantillon. Cette procédure a introduit un certain nombre de biais à chacun des niveaux de stratification. D'une manière générale, une ou plusieurs catégories de la strate ont été sous-représentées. Ces catégories sont indiquées au Tableau 2.7.

Tableau 2.7 Catégories de la strate sous-représentées

Strate	Catégorie sous-représentée
Région	Dakar
District de recensement	DR non-migrant
Ménage	Ménage non-migrant

Pour rétablir au sein de l'échantillon le poids réel de chacune des catégories, il est habituellement convenu de procéder à un redressement de l'échantillon à l'aide de coefficients de pondération. Le principe de base du calcul des coefficients de pondération est de comparer la probabilité attendue selon un tirage proportionnel avec la probabilité de tirage, telle qu'elle a été réalisée après stratification de l'échantillon.

L'échantillon présentant trois niveaux de distorsion (tirage non-proportionnel), la pondération de l'échantillon doit être réalisée selon trois grandes étapes.

Première étape de correction (CP₁)

L'univers est composé de deux régions de taille démographique très inégale, Dakar-Pikine qui compterait environ 1.800.000 habitants en 1998 et Touba, dont la population est estimée à 266.000 en 1998. Or, l'échantillon attribue un poids égal aux deux régions.

Afin d'ajuster aux mieux l'échantillon, nous avons considéré:

- les effectifs de la population²⁴ estimés par région, en 1998, pour l'univers (i.e. les zones de Dakar-Pikine et la ville de Touba), à partir desquels nous avons évalué le nombre de ménages correspondants, et
- les effectifs des ménages enquêtés, par région, lors de l'enquête principale.

A partir de ces éléments, et selon la démarche définie dans l'annex (Chapitre 12), nous obtenons deux premiers coefficients de pondération, notés CP₁.

Deuxième étape de correction (CP₂)

Le nombre total des Districts de Recensement (DR) tirés dans les régions de Dakar et de Touba n'est pas proportionnel au nombre de DR qui composent ces deux régions. De plus, l'allocation des DR tirés par strate (migrante et non migrante) a arbitrairement privilégié les DR migrants (DR sur-représentés) dans chacune des deux régions. Il est à noter, à ce niveau, que le choix d'un mode de tirage différent à l'intérieur de chacune des deux sous-strates (DR migrants et DR non-migrants) n'a pas d'incidence sur la méthode de correction²⁵. Pour corriger la sur-représentation globale des DR de Touba et la sur-représentation des DR migrants dans les deux régions, nous avons établi quatre coefficients de pondération, appelés CP₂ (voir Chapitre 12).

²⁴ Idéalement, il nous faudrait exclure des estimations démographiques de 1998, pour les deux régions d'étude, la population dont le chef de ménage n'est pas de nationalité sénégalaise. L'univers (la population des 73 DR tirés), d'où nous avons extrait l'échantillon, est constitué en effet de la population appartenant aux seuls ménages dont le chef de ménage est de nationalité sénégalaise.

²⁵ Rappelons que le tirage des DR non-migrants a été réalisé dans les deux régions, de façon aléatoire simple. En revanche, le tirage des DR migrants s'est effectué à partir d'un fichier des DR triés selon des unités géographiques appelées ici les zones. A Dakar, il existe cinq zones et à Touba, il y en a huit. Cette procédure nous a permis de nous assurer que les DR migrants tirés appartiennent à toutes les zones d'une région et que leur nombre est proportionnel à la taille des zones en DR migrants.

Troisième étape de correction (CP₃)

L'allocation des ménages tirés par sous-strate (i.e. ménages migrants récents, ménages migrants non-récents et ménages non-migrants) a arbitrairement privilégié les ménages migrants (ménages sur-représentés) à l'intérieur de chaque DR. En outre, un nombre égal de ménages a été tiré dans tous les DR, sans respect de la distribution réelle des ménages de la sous-strate (par exemple 'ménages migrants récents') entre les DR de la strate (par exemple 'DR migrants'). Enfin, il faut considérer ici que la probabilité effective de tirer un ménage doit être corrigée aussi des non-réponses. Afin de supprimer ces distorsions, nous avons calculé des coefficients de pondération pour les trois sous-strates des 73 districts de recensements. Deux cent dix-neuf coefficients, appelés CP₃, ont ainsi été obtenus.

De tous ces calculs, nous tirons finalement le coefficient de pondération total, produit des trois premiers coefficients.

Les cas des ménages sous-échantillonnés et des ménages multi-résidentiels

Le plan de sondage adopté au Sénégal présente deux caractéristiques spécifiques: le sous-échantillonnage et les ménages multi-résidentiels. Ces éléments ont une incidence variable sur la représentativité et le redressement de l'échantillon.

Le sous-échantillonnage des ménages n'induit en théorie aucun effet particulier sur le redressement global de l'échantillon, dans la mesure où il ne modifie en rien la probabilité de tirage du ménage. Cette procédure consiste simplement à interroger les individus non-migrants dans un ménage sur deux. Le sous-échantillonnage perturbe en revanche l'analyse des données et nécessitera, dans certains cas, de procéder aux calculs statistiques sur les seuls ménages non sous-échantillonnés.

Au regard du sondage, la multi-résidence introduit des situations complexes et nombreuses, mais qui ne sont pas nécessairement préjudiciables à la qualité finale des estimations. Parmi les cas de figures possibles, un seul semble vraiment devoir être considéré au moment de la pondération. Un problème se pose lorsque plusieurs des unités résidentielles d'un même ménage appartiennent à la base de sondage (ménages des DR tirés). Plusieurs fois présents dans la base de sondage, le ménage a donc eu une probabilité d'être tirée supérieure aux autres ménages. Dans le cas assez fréquent d'un ménage qui a plusieurs résidences dans un même DR, nous avons généralement été en mesure de les identifier, soit au moment du dénombrement²⁶ soit lors de l'enquête d'une des unités résidentielles. Ainsi, à Dakar huit pour cent des résidences déclarées de rang deux et plus (i.e. à l'exclusion de la résidence d'enquête) ont été localisées dans les DR enquêtés au moment des opérations de terrain. Cependant, si le ménage possède des unités résidentielles dans plusieurs DR tirés, nous ne sommes pas en mesure de les identifier malgré les adresses qui nous ont été fournies. Ces adresses restent souvent trop imprécises. Selon les informations recueillies à Dakar, le risque de tirer deux fois un même ménage multirésidentiel concerne 21 pour cent des résidences de rang deux et plus. Ajoutons que dans la très grande majorité des cas, la multi-résidence s'exprime par des unités résidentielles en dehors des lieux d'étude. Il s'agit le plus souvent du village d'origine du ménage. Or, cette situation n'a aucune incidence sur la pondération. Cette dernière situation affecte à Dakar 71 pour cent des résidences de rang deux et plus. Au total, nous pensons i) qu'une correction des multi-résidences ne serait nécessaire que pour une petite partie des ménages multirésidentiels, ii) qu'elle n'est que rarement possible compte tenu des informations disponibles et iii) qu'elle n'aurait vraisemblablement qu'un effet négligeable sur les estimations finales. Pour ces raisons, nous avons décidé de ne pas effectuer de pondérations spécifiques pour les ménages multirésidentiels.

²⁶ Dans ce cas, le ménage multi-résidentiel a la même probabilité d'être tiré que les autres ménages.

2.4.5 Première évaluation de la qualité des données

Avant d'entreprendre l'analyse proprement dite des données, il nous faut considérer, même brièvement, la qualité des informations collectées. La critique interne des données portera surtout sur l'âge, le sexe, la datation des événements migratoires, la profession et les revenus.

2.4.5.1 L'âge et le sexe

Parce qu'elles se prêtent à des tests de cohérence simples, le sexe et l'âge sont deux caractéristiques importantes pour évaluer la qualité des données. Le rapport de masculinité et la pyramide des âges en sont les indicateurs principaux. Généralement les recensements et enquêtes sénégalaises signalent un nombre d'hommes inférieur au nombre de femmes, soit un rapport de masculinité inférieur à 100. Au recensement de 1988, le rapport de masculinité est de 98,2 dans la région de Dakar et de 88,5 dans la région de Diourbel. Si nous considérons la seule population résidente de notre échantillon (i.e. les personnes habitant dans le logement enquêté), le rapport de masculinité suit dans l'ensemble la même tendance, mais en accentuant un peu le déficit des hommes. Le rapport de masculinité est de 95,6 pour les zones de Dakar et Pikine et de 84,2 pour Touba. Au Sénégal, comme ailleurs en Afrique sub-saharienne, le rapport de masculinité montre des variations parfois importantes d'un âge, ou d'un groupe d'âges, à l'autre, alors qu'on s'attendrait plutôt à des évolutions plus lentes et de plus faible amplitude. La mortalité différentielle selon le sexe et la migration internationale expliquent ces variations. Cependant, les irrégularités du rapport de masculinité, lorsqu'elles sont fortes, traduisent souvent aussi des erreurs de déclaration de l'âge touchant différemment les deux sexes.

Si nous comparons les rapports de masculinité selon l'âge, tels que nous les obtenons dans notre échantillon, à ceux relevés dans le recensement de 1988, nous observons une tendance globale semblable, mais des variations plus fortes dans l'enquête DéMIS. Au vu du Figure 2.1, le rapport de masculinité est au recensement de 1988 légèrement supérieur à 100 au début de la vie; il baisse ensuite régulièrement jusque vers 30 ans, et remonte enfin jusqu'aux âges avancés de la vie. Cette évolution est identique dans les régions de Dakar et de Diourbel, mais elle est plus accentuée dans la région de Diourbel. L'enquête DéMIS signale des évolutions à peu près similaires (Figure 2.1). Toutefois, la baisse du rapport de masculinité y est globalement plus précoce et beaucoup plus forte à Touba. Cette situation s'explique bien sûr par la migration internationale des hommes très importante dans les zones de notre étude. Figure 2.2 atteste d'ailleurs de cette migration différentielle selon le sexe. A partir de 25 ans, les hommes, membres des ménages enquêtés, sont 10 fois plus nombreux que les femmes à résider à l'étranger. Les membres du ménage résidant dans un autre logement au Sénégal sont aussi plus souvent des jeunes garçons²⁷ (5-15 ans) et des jeunes adultes (25-35 ans). Cependant, l'ensemble des évolutions ne peuvent s'expliquer par ce seul phénomène. Les fluctuations brutales, surtout à Dakar, et la baisse tendancielle du rapport après 50 ans indiquent aussi des erreurs de déclaration de l'âge qui varient en fonction du sexe.

²⁷ Nous devons lire, au moins en partie, dans ce phénomène un effet de la pratique religieuse à confier les jeunes garçons à un marabout pour faire son éducation coranique.

Figure 2.1 Rapport de masculinité dans la population résidente selon l'âge et le lieu de résidence, d'après l'enquête DÉMIS et le recensement de 1988

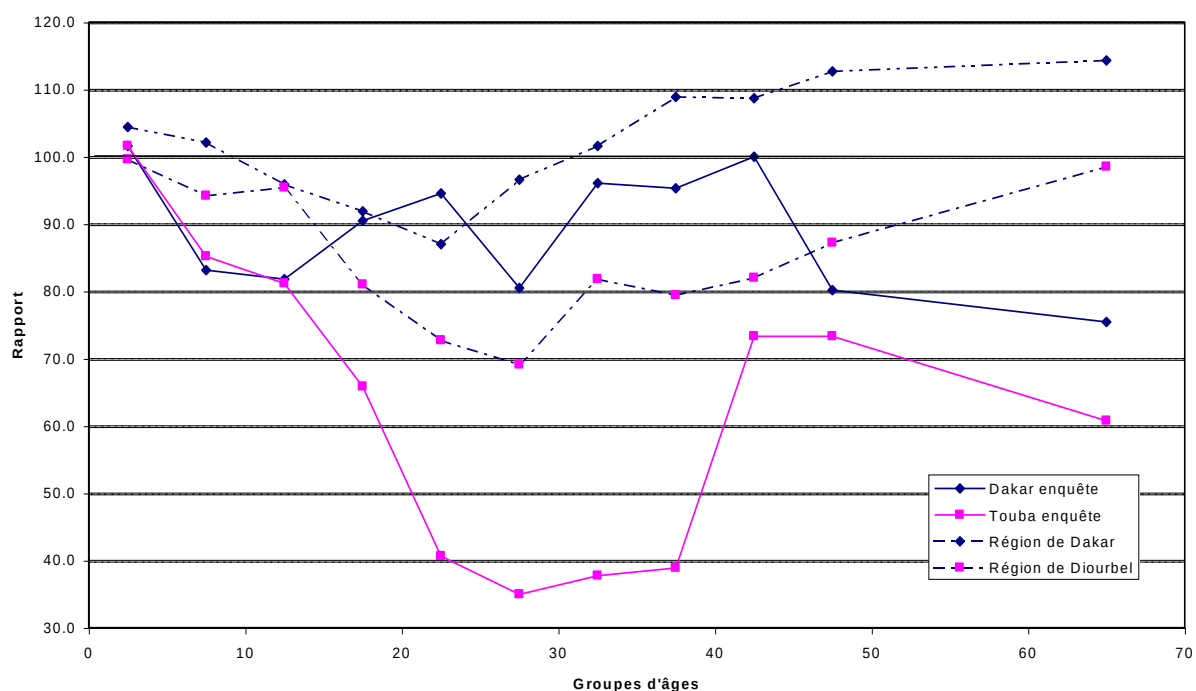
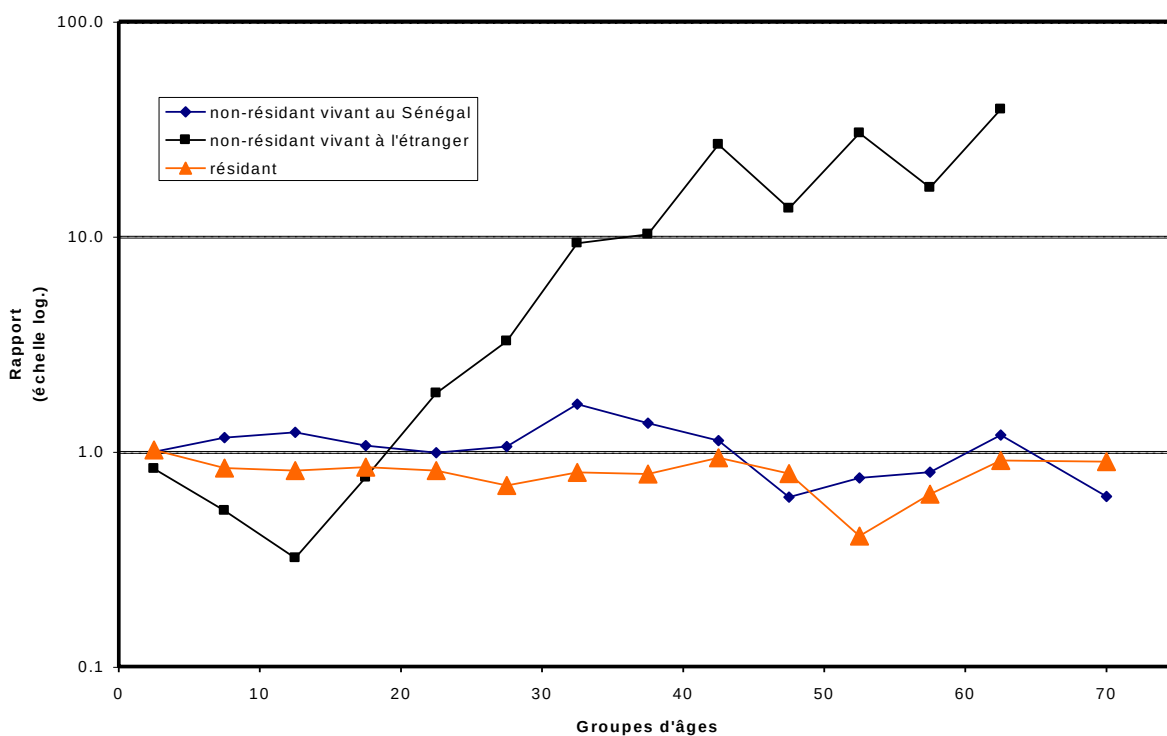


Figure 2.2 Rapport de masculinité selon le statut résidentiel, l'enquête DÉMIS, 1997/98



L'analyse des déformations des pyramides des âges renforce cette dernière impression (Figures 2.3 et 2.4). A Dakar et à Touba, la pyramide des âges présente des irrégularités par âge importantes. Ces déformations sont extrêmement fortes à Touba et paraissent toucher davantage les femmes (Figure 2.4).

Figure 2.3 Pyramide des âges, population de l'échantillon (résidents et non-résidents), Dakar

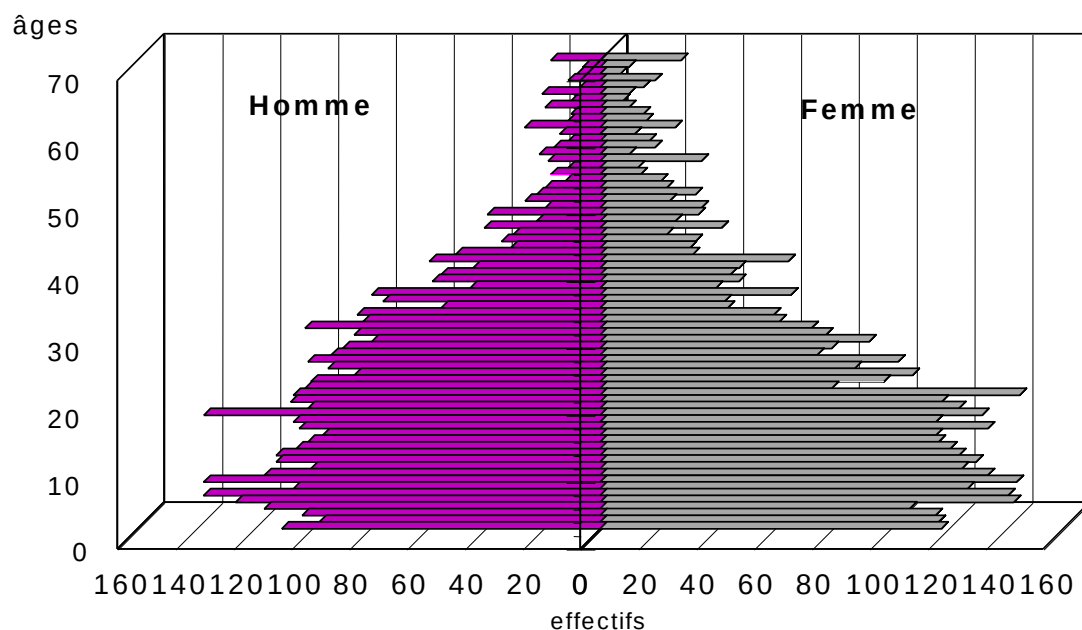
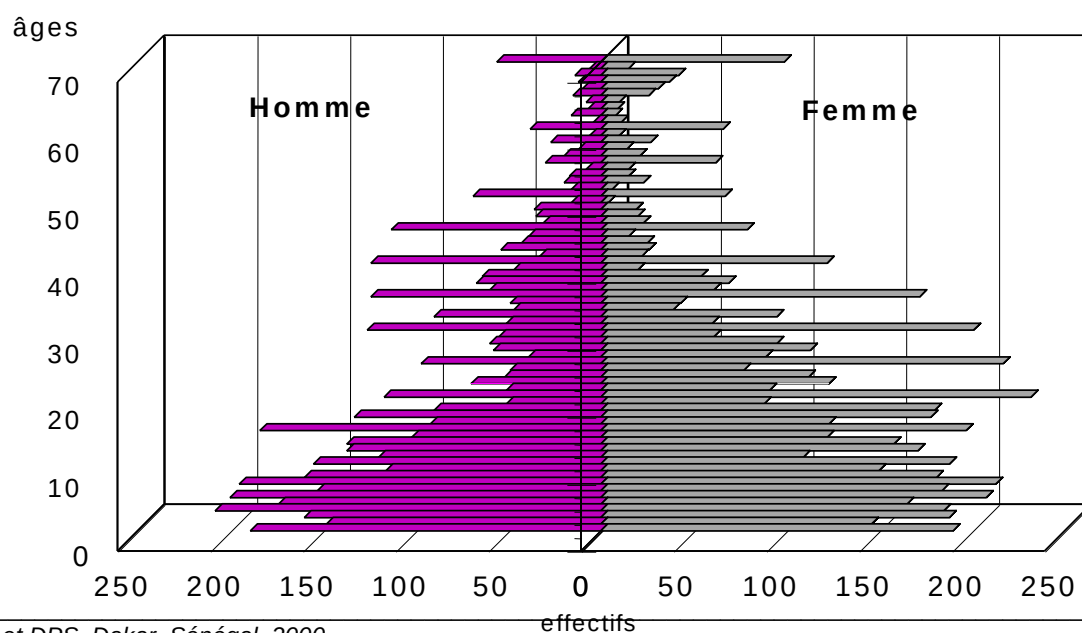


Figure 2.4 Pyramide des âges, population de l'échantillon (résidents et non-résidents), Touba



L'indice global de Myers indique en effet des variations anormales et fortes des effectifs par âges (Tableau 2.8). Avec un indice de 18 pour les femmes contre 11 pour les hommes, la population féminine commet dans l'ensemble davantage d'erreur sur son âge. Entre Dakar et Touba, l'indice passe de 8 à 28 chez les hommes, et de 14 à 41 pour les femmes. A l'évidence Touba souffre d'une plus mauvaise déclaration des âges, et particulièrement les femmes de Touba. Ces irrégularités proviennent dans l'ensemble d'une attraction pour les âges se terminant par 0 et par 5 (Tableau 2.8). L'indice de Wipple confirme cette tendance à déclarer des âges ronds (Tableau 2.9), notamment à Touba et parmi sa population féminine.

Tableau 2.8 Indices d'attraction et de répulsion des âges à Dakar et à Touba (indices de Myers)

Âges finissant par	Ensemble		Dakar		Touba	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
0	12,2	14,7	10,7	12,8	17,8	20,7
1	9,5	7,9	10,1	8,5	6,9	5,5
2	9,2	8,7	8,8	8,6	10,9	8,7
3	9,0	8,8	9,3	9,3	7,7	7,2
4	8,6	7,5	9,0	8,0	7,0	5,6
5	12,5	14,1	11,8	12,8	15,4	18,5
6	9,2	8,7	9,4	9,2	8,4	7,4
7	10,9	10,2	11,3	10,0	9,4	10,8
8	9,5	9,5	9,4	9,3	10,0	10,5
9	9,4	9,9	10,2	11,4	6,5	5,0
Indice global	11,2	18,0	8,2	14,0	28,4	41,0

Tableau 2.9 Indices d'attraction des âges se terminant par 0 et 5 à Dakar et à Touba (indices de Wipple)

		Ensemble	Date de naissance	Date de naissance
Touba	Total	2,0	2,3	1,5
	Homme	1,7	2,1	1,4
	Femme	2,2	2,4	1,8
Dakar	Total	1,2	1,9	1,1
	Homme	1,2	1,8	1,1
	Femme	1,3	1,9	1,2

2.4.5.2 La datation et la localisation des événements

La date et le lieu de l'événement sont deux informations importantes, surtout quand on s'intéresse aux migrations. La date de naissance, fournie par le questionnaire ménage, et les dates de changements de résidence, données par les questionnaires individuels, seront ici analysés.

D'une manière générale, nous constatons que la date de naissance est connue pour deux individus déclarés dans le questionnaire ménage sur trois (67 pour cent). Le taux d'omission de la date de naissance varie fortement entre Touba et Dakar. Ainsi à Touba, la date de naissance est absente chez un individu sur deux (49 pour cent), contre un individu sur huit (13 pour cent) à Dakar. Cette ignorance de la date de naissance explique sans doute les irrégularités des distributions par âges relevées précédemment. Contrairement à nos attentes, le taux d'omission n'évolue pas de façon significative selon les caractéristiques du répondant au questionnaire ménage (Tableau 2.10). Que le répondant soit le chef de ménage ou une personne interposée, qu'il soit une personne instruite ou n'ayant jamais été à l'école et que se soit un homme ou une femme, le taux d'omission ne varie pas fortement par rapport à la moyenne de chacune des zones d'étude.

Tableau 2.10 Proportion d'omission de l'année de naissance dans le questionnaire ménage selon certaines caractéristiques du répondant et de l'intéressé (%)

Caractéristiques de la personne de référence ou de l'intéressé	Dakar	Touba	Total
Ensemble	12,6	48,8	32,8
PR Instruite	11,4	44,7	20,2
PR Homme	12,1	47,5	32,7
PR CM	12,9	45,7	31,4
Index Instruite	8,3	38,3	15,8
Index Homme	10,8	43,9	28,6
Index 0-5 ans	1,5	18,2	11,6
Index Habite logement	10,8	47,9	31,7

En revanche, des fluctuations parfois importantes apparaissent selon les caractéristiques de la personne pour laquelle l'information est recueillie. A Dakar comme à Touba, les caractéristiques les plus discriminantes sont la fréquentation de l'école et l'âge. Elles déterminent la déclaration de la date de naissance plus fortement à Dakar qu'à Touba. Ainsi à Dakar, nous ignorons la date de naissance trois fois plus souvent la date de naissance lorsque l'individu n'a pas été à l'école. Ce rapport est de 1,55 à Touba. La date de naissance est aussi moins souvent omise pour les enfants de moins de 5 ans. Le taux d'omission est seulement de 1,5 pour cent à Dakar, mais bien que plus faible, il atteint tout de même 18 pour cent à Touba (Tableau 2.10). Globalement, cette situation s'explique par un état civil est beaucoup plus développé à Dakar que dans le reste du Sénégal et par l'obligation de présenter un acte de naissance au moment de la scolarisation des enfants. Signalons enfin, que 82 pour cent de la population enquêtée à Touba n'a jamais fréquenté l'école.

En règle générale, les dates produites dans les questionnaires individuels sont souvent connues. Ainsi, les années de changement de résidence, contenues dans l'histoire migratoire, sont données dans 90 pour cent des cas (Tableau 2.11). Si nous considérons la date de départ du lieu de naissance, nous observons que son omission est plus fréquente à Touba (23 pour cent) qu'à Dakar (6 pour cent). En outre, l'information est fournie plus souvent, à Touba, quand l'enquêté est un homme, et à Dakar, quand le répondant est l'intéressé lui-même. Dans les deux zones, la fréquentation de l'école favorise la connaissance des dates de changement de résidence.

Les lieux de résidence semblent, dans l'ensemble, beaucoup moins sujet à l'omission. L'ignorance complète d'un lieu de résidence au Sénégal ne survient que dans un pour cent des cas, et le pays de résidence est toujours connu. En revanche, nous ne connaissons exactement pas le village ou le quartier urbain dans 48 pour cent des lieux de résidence déclarés au Sénégal. Ce phénomène est en partie un problème de collecte et de codification. En effet, les enquêteurs ne parvenaient pas toujours à reconnaître et à transcrire correctement le nom de la localité et les agents de codification ne retrouvaient pas toujours celle-ci dans la liste des codes géographiques.

Tableau 2.11 Proportion d'omission de l'année de départ du lieu de naissance dans le questionnaire individuel selon certaines caractéristiques du répondant (%)

Caractéristiques	Dakar	Touba	Total
Ensemble	5,7	23,0	15,1
Intéressé	3,7	20,8	12,9
Intéressé Homme	2,4	16,2	9,2
Intéressé Instruit	1,8	8,5	3,4
Intéressé 18-34 ans	2,4	19,9	12,2

2.4.5.3 Professions et revenus

La profession et les revenus sont à l'évidence deux catégories de données importantes de cette enquête. Mais, ce sont aussi des informations dont la qualité est habituellement, dans les enquêtes africaines, plutôt aléatoire.

La profession n'est pas à proprement parlé, et à l'encontre des revenus, une question sensible. Les enquêtés mentionnent généralement sans réserve la profession exercée. Cependant et comme nous l'avons indiqué précédemment, le traitement de cette information, notamment au moment de la codification, en a sans doute altéré la qualité. L'utilisation de la *Classification Internationale Type des Professions* du BIT a principalement eu pour effet une perte substantielle de l'information. Ainsi, trois professions réunissent 45 pour cent des déclarations. Il s'agit des vendeurs à l'étal (code 5230) et des vendeurs ambulants (codes 9111 et 9112). Les professions de maçons, de tailleurs-couseurs et de chauffeurs de taxi représentent, quant à eux, 15 pour cent des activités professionnelles. La grande majorité de ces professions appartiennent au secteur informel.

Les revenus individuels sont généralement une information beaucoup plus difficile à recueillir. Dans l'ensemble nous connaissons les revenus provenant du travail ou d'allocations pour 59 pour cent des individus enquêtés. Les revenus issus d'une entreprise non-agricole sont connus dans les mêmes proportions (58 pour cent). Ces proportions varient fortement lorsque nous considérons la qualité du répondant. L'absence d'information oscille entre 10 et 15 pour cent lorsque le répondant est l'intéressé lui-même. Cette situation indique souvent un refus de réponse et semble un peu plus fréquente à Dakar qu'à Touba. En revanche, quand les informations sont fournies par une personne interposée, nous ignorons alors les revenus pour 85 à 90 pour cent des individus enquêtés. La qualité de l'information obtenue est plus difficile à apprécier. Nous ne disposons d'aucun véritable élément permettant de comparer la distribution des revenus observés. Tout au plus, pouvons-nous signaler la présence de minima anormaux, inférieurs à 10.000 francs CFA. Toutefois, ces valeurs ne représentent qu'un pour cent de l'ensemble des revenus.

Bien qu'il nous soit difficile d'en mesurer les effets, rappelons pour terminer que les efforts accordés à la formation des enquêteurs, à la sensibilisation des populations, au contrôle des opérations de terrain et enfin à l'apurement des données devraient garantir une certaine qualité de l'information. Néanmoins, quelques lacunes ont déjà pu être relevées. D'une manière générale, nous pouvons dire que les données sont de plus faible qualité à Touba qu'à Dakar et lorsque le répondant est une personne interposée.

3. CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET FAIBLESSES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL: LES ÉLÉMENTS D'UN POTENTIEL MIGRATOIRE AU SÉNÉGAL?

3.1 Introduction

A l'instar de beaucoup de pays d'Afrique sub-saharienne, le Sénégal présente aujourd'hui un tableau très contrasté, résultat de quarante années de changements démographiques et de retournements économiques.

Depuis plusieurs décennies, le Sénégal est entré dans une phase de réduction de la mortalité des jeunes enfants aussi bien que des adultes. La fécondité, si elle demeure encore élevée, indique une baisse notable et continue: les femmes sénégalaises ont, en moyenne, un enfant et demi de moins qu'à la fin des années 80. Du côté de l'économie, la situation macro-économique semble en voie d'assainissement notamment depuis la dévaluation du Franc CFA en 1994. Malgré une crise agricole persistante, dans un pays où près des deux tiers des habitants vivent pourtant de l'agriculture, la richesse intérieure brute est en hausse (+ six pour cent en 1998) et l'inflation maintenue sous les deux pour cent. Au total, l'économie croît aujourd'hui plus rapidement que la population.

La progression très récente de certains agrégats macro-économiques et l'amélioration des principaux indicateurs démographiques ne doivent pas dissimuler cependant les évolutions profondes de la société sénégalaise. Depuis le début des années 60, la population du Sénégal est en croissance rapide avec un taux annuel avoisinant les trois pour cent. La proportion des personnes de moins de 15 ans est désormais proche de 50 pour cent. Cette tendance démographique, associée à un affaiblissement économique, au moins jusqu'en 1994, fait peser de lourdes contraintes sur le développement social du Sénégal. Les systèmes éducatif et de santé accumulent les signes d'une dégradation de leurs performances. En outre, la très grande majorité des Sénégalais ne profite pas de la croissance économique actuelle. Bien au contraire, on observe un approfondissement de la pauvreté et une raréfaction de l'emploi. En somme, les inégalités économiques et sociales sont aujourd'hui en forte hausse.

Les régions de Dakar et de Diourbel expriment à leur niveau ce renforcement et cet élargissement de la crise. Située au cœur de l'économie et du terroir de l'arachide, la région de Diourbel est exemplaire de la crise agricole profonde et ancienne que traverse le Sénégal. Après avoir été le fer de lance des politiques de développement agricoles du pays, la filière arachide est depuis plus de vingt ans dans une phase de déclin. La région de Dakar caractérise un important phénomène de macrocéphalie urbaine et des activités économiques (administration, services et industrie). Aujourd'hui, la croissance économique du pays est avant tout celle de la capitale. Mais cette région concentre aussi les signes des crises économique et sociale que rencontre le Sénégal depuis le début des années 80. De manière générale, l'emploi comme les équipements sociaux et urbanistiques ne parviennent plus à suivre le rythme de croissance démographique de la métropole. Chômage et pauvreté sont désormais les conditions d'une partie croissante de la population de l'agglomération Dakar/Pikine.

Même si elles ne sont pas des explications exclusives et peut-être même primordiales, les caractéristiques économiques et démographiques d'un pays ou d'une région constituent à l'évidence des facteurs d'analyse importants de la migration. L'objet de ce chapitre est donc de proposer une image synthétique de la situation économique et démographique récente

du Sénégal, susceptible d'éclairer au mieux les tendances et les dynamiques de l'émigration internationale des Sénégalais. Les évolutions différenciées de la population, de l'emploi et de la richesse seront bien évidemment au centre de cette présentation. En outre, une attention particulière sera accordée à la région de Dakar, caractérisée par une crise urbaine et sociale, et à celle de Diourbel, marquée par la crise agricole.

3.2 Cadre géographique et climatique: des facteurs de la sécheresse

Compte tenu de son caractère fortement agraire, l'économie sénégalaise dépend dans une certaine mesure de facteurs peu maîtrisables comme la dégradation du climat et, en corollaire partiel, la dégradation des terroirs. En d'autres termes, le processus de désertification, amorcé au début des années 70 avec les premières grandes sécheresses, a probablement été un facteur de stagnation de l'agriculture et a entravé en partie le décollage de l'économie nationale. La présentation géo-climatique suivante argumente cette crise écologique.

Pays sahélien à la pointe extrême ouest du continent africain, le Sénégal est un pays de taille moyenne avec une superficie totale de 196.722 km². Il partage ses frontières avec la Mauritanie au nord, le Mali à l'est, la Guinée au sud-est et la Guinée-Bissau au sud; la Gambie y est enchâssé le long du fleuve du même nom. Le Sénégal est un pays maritime par sa longue façade atlantique à l'ouest (400 km). Sa population estimée en 1997 à environ 8,9 millions d'habitants en fait un pays d'une densité globale assez faible: 45 habitants par km².

Territoire plat, avec une altitude moyenne inférieure à 40 m, le Sénégal est constitué de vastes plaines sablonneuses envahies par des dunes maritimes et continentales. Les seuls traits topographiques un peu prononcés sont, au sud-est, les contre-forts du Fouta Djallon, un petit massif montagneux qui culmine à 498m, et le plateau du Sénégal oriental.

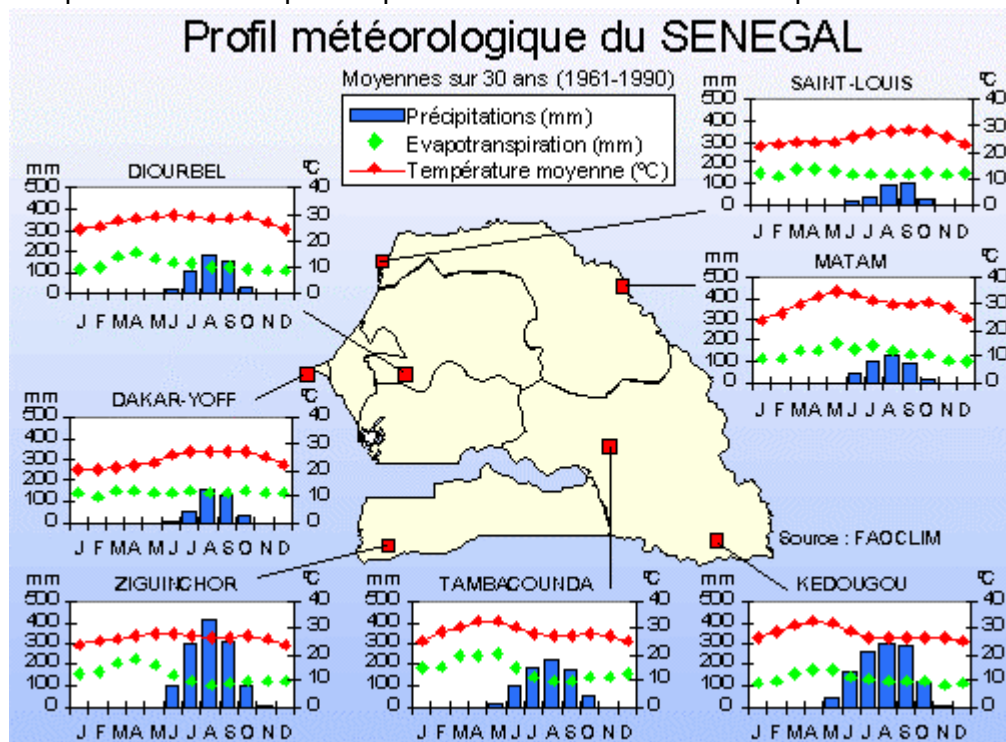
D'un point de vue administratif, le Sénégal est découpé, depuis 1984, en dix régions, chacune composée de trois départements. Ces régions sont: Dakar, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kolda, Louga, Saint-Louis, Tambacounda, Thiès, et Ziguinchor. Située à l'extrême ouest du pays, sur la presqu'île du Cap Vert, la région de Dakar (anciennement région du Cap-Vert) est, avec une superficie de 550 km², la plus petite région du Sénégal (0,3 pour cent du territoire national). Elle se compose de trois départements: Dakar, Pikine et Rufisque. Totalement urbanisés, les départements de Dakar et de Pikine forment la plus grande agglomération urbaine du Sénégal. La région de Dakar abrite la capitale nationale. L'actuelle région de Diourbel a été créée en 1975. Située au cœur du bassin arachidier, dans la province historique du Baol, la région de Diourbel est bordée par les régions de Thiès à l'ouest, de Louga au nord et de Fatick au sud et à l'est. Avec une superficie de 4.359 km², cette région ne couvre que 2,2 pour cent du territoire sénégalais. Les trois départements qui subdivisent la région de Diourbel sont: Bambey, Diourbel et Mbacké.

3.2.1 Les vents

L'absence d'un relief marqué facilite la circulation des vents. Le Sénégal est ainsi sous l'influence de trois grandes masses d'air.

L'harmattan (ou l'alizé continental) venu du Sahara est un vent chaud et sec qui produit des amplitudes thermiques journalières très accusées. A l'instar de la région de Diourbel, la plupart des régions intérieures du nord et du centre du Sénégal sont affectées par l'harmattan. Ce vent y prédomine pendant un période de quatre mois (de janvier à avril). Incapable de provoquer des précipitations, l'harmattan est au contraire un facteur important de perte des ressources hydriques par évapotranspiration. C'est au cours des mois de mars

et d'avril que l'indice d'évapotranspiration atteint ses niveaux les plus élevés dans la région



de Diourbel, avec une perte mensuelle oscillant autour de 200 mm (Figure 3.1).

Figure 3.1 Profil météorologique du Sénégal

Source: site web FAO/SMIAR (février 2000).

La mousson, produite par l'anticyclone Saint-Hellène, est un vent très humide et de faible amplitude thermique diurne. A partir des mois d'avril/mai, ce vent pénètre le Sénégal par la Casamance, au sud-ouest, et progresse lentement vers le nord du pays en se déchargeant de son humidité. En octobre/novembre, il fait place aux alizés boréaux. La mousson fournit l'essentiel des précipitations du Sénégal. Dans les régions de Dakar et de Diourbel, les précipitations se concentrent dans la période allant de juillet à octobre.

L'alizé boréal, provoqué par l'anticyclone des Açores, intéresse surtout les régions littorales du Sénégal, dont la région de Dakar. C'est un vent humide, frais et de faible amplitude des températures. Si, comme l'harmattan, ce vent ne produit pas de pluie, il n'accélère pas non plus le phénomène d'évapotranspiration.

3.2.2 Les températures

La situation tropicale du Sénégal règle en grande partie son régime thermique. Dans l'ensemble, les températures y sont constantes et élevées. Même si elles sont très modérées, on observe cependant des variations de température entre la saison des pluies et la saison sèche et entre les régions littorales et celles de l'intérieur du pays. En accord avec ces tendances, les températures sont en moyenne moins élevées dans la région de Dakar que dans celle de Diourbel, où les maxima peuvent atteindre les 35°C. Les fluctuations annuelles de températures sont aussi un peu plus grandes dans la région de Dakar, sous l'effet notamment des alizés boréaux.

3.2.3 Les précipitations

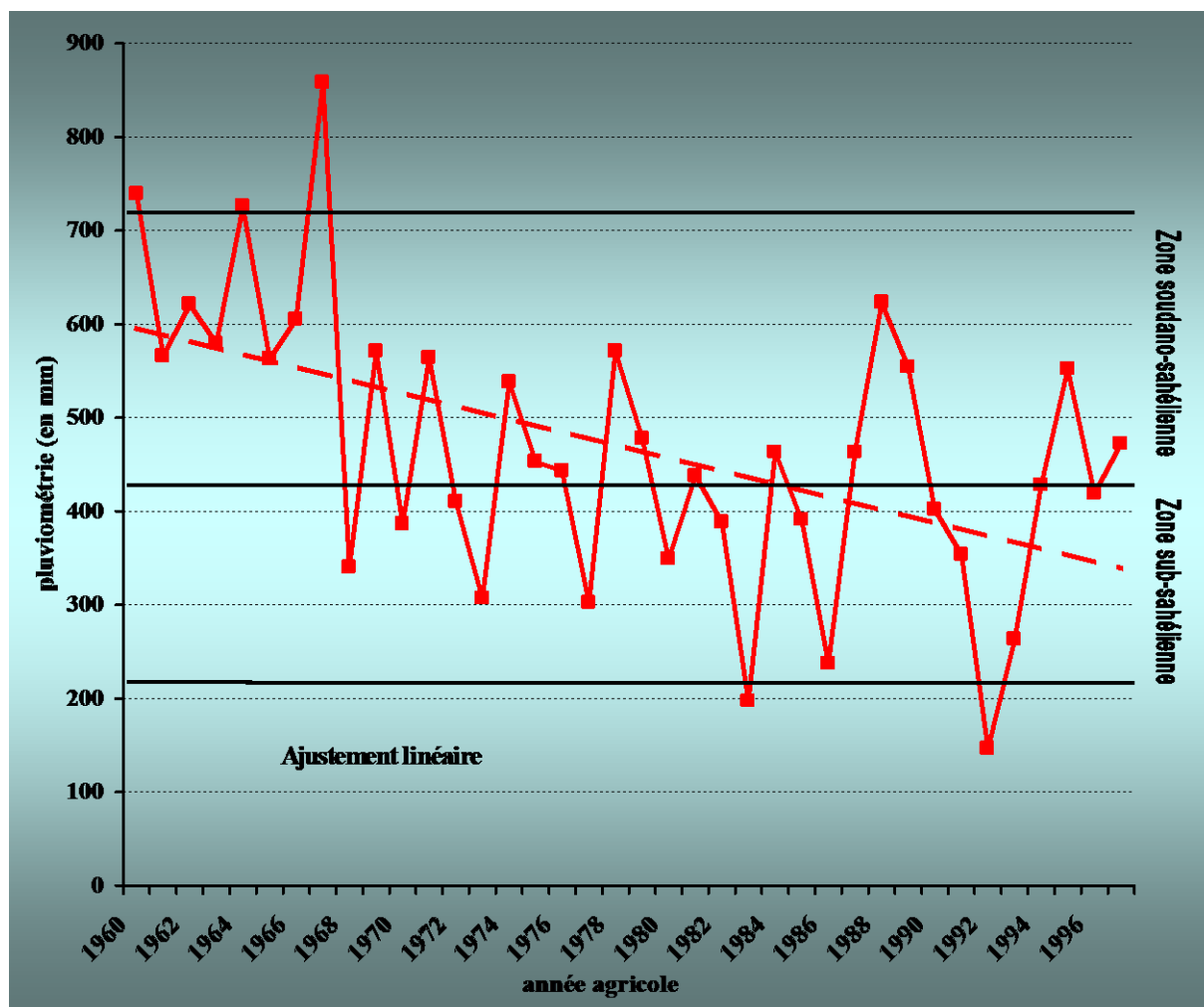
Selon les données compilées par AQUASTAT, la pluviométrie moyenne du Sénégal est actuellement de 742 mm par an. Les précipitations sont sujettes à d'assez importantes variations géographiques, puisqu'elles s'échelonnent du sud au nord de 1800 mm/an à 300 mm/an. A cet égard, les régions de Dakar et de Diourbel ne présentent pas de différences importantes. En outre la saison des pluies, qui fournit la presque totalité des précipitations,

se raccourcit au fur et à mesure que l'on remonte vers le nord, puisqu'elle s'étale de juin à octobre dans le sud et de juillet à septembre au nord.

A ces variations géographiques s'ajoutent des changements dans le temps. En dehors des variations annuelles, qui donnent généralement une allure erratique à la courbe des précipitations, la tendance générale est marquée, depuis le début des années 70, par une baisse importante du régime pluviométrique. Cette dégradation du climat s'observe clairement par une translation des isohyètes du nord vers le sud (Duruflé, 1994). Entre 1960 et 1990, partout au Sénégal, les isohyètes de la pluviométrie moyenne annuelle se sont ainsi déplacées de 120 km vers le sud sous l'effet de la persistance de la sécheresse.

Comme la plupart des régions agricoles du centre et du nord du Sénégal, la région de Diourbel a été particulièrement touchée par la sécheresse. Dans cette région, la tendance pluviométrique entre 1960 et 1998 indique que le niveau de pluie ne correspond aujourd'hui qu'à un moins de 60 pour cent du niveau estimé au début de la période (Figure 3.2). Loin d'être progressive, cette évolution semble résulter d'un changement brutal du régime pluviométrique au début des années 70 (sécheresses de 1968, 1970, 1972 et 1973). Jusque dans les années 60, la pluviométrie de la région de Diourbel s'apparentait à celle la grande zone climatique soudano-sahélienne (de 500 à 850 mm). A partir de la décennie suivante, son régime pluviométrique s'identifie davantage à celui de la zone sub-sahélienne (de 350 à 500 mm). Or, cette évolution apparaît d'autant plus capitale que l'économie de cette région est très dépendante de la culture de l'arachide, de type pluvial. Finalement nous pouvons dire d'ores et déjà que ce déficit pluviométrique a modifié l'éco-système de la région, qu'il a profondément entamé ses performances économiques et qu'il a produit d'importants changements dans l'organisation sociale du monde rural.

Figure 3.2 Evolution de la pluviométrie dans la région de Diourbel, 1960-1998



Source: FMI, 1999.

Si la sécheresse n'a pas épargné la région de Dakar, ses effets sur l'économie et la société restent dans l'ensemble marginaux, en raison du caractère très fortement urbain de cette région.

En plus de recevoir des quantités d'eau qui vont en diminuant, le Sénégal ne parvient à en conserver qu'une faible partie. La conjugaison des facteurs climatiques produit un phénomène d'évapotranspiration particulièrement important et responsable en bonne partie de la perte des ressources en eau du Sénégal. Sur l'ensemble du territoire, le niveau d'évapotranspiration annuel moyen varie fortement entre 1.700 mm dans la région de Dakar à 3.200 mm près de Bakel, au nord-est du pays. Dans les régions du centre, l'évapotranspiration est environ de 2.400 mm. En d'autres termes, la perte des ressources hydriques par évapotranspiration est 1,4 fois plus importante dans la région de Diourbel que dans celle de Dakar.

Au total, toujours selon les données de AQUASTAT, le Sénégal reçoit annuellement un peu moins de 150 km³ d'eau de pluie (estimations pour les années 90); l'agriculture, l'industrie et les collectivités en consomment l'équivalent d'un pour cent (données de 1987) et un environ un pour cent de ces précipitations alimentent les nappes phréatiques.

3.3 Forte croissance et répartition inégale de la population

En dépit de leur ancienneté et de leurs faiblesses, les Enquêtes Démographiques

Nationales de 1960 et 1970, et les Recensements de la population de 1976 et 1988 proposent un tableau de la croissance et de la répartition de la population du Sénégal et de ses régions. De même, les trois Enquêtes Démographiques et de Santé de 1986, 1992 et 1997, comme l'Enquête Migration et Urbanisation au Sénégal de 1993 en offrent des éléments d'explication.

3.3.1 Une population en forte augmentation, surtout dans les régions de Dakar et de Diourbel

Dans ses grands traits, le profil démographique du Sénégal est semblable à celui des autres pays ouest-africains. Depuis le début du XXI^{ème} siècle, la population sénégalaise augmente de façon rapide et continue. Passant de 1,13 million en 1904, à 3,1 millions en 1960, puis à 5,0 millions au premier recensement de 1976, le Sénégal recensait 6,9 millions d'habitants en 1988. De 1960 à 1988, la population a donc plus que doublé, progressant au rythme annuel de 2,9 pour cent. En 1995, on estimait que le Sénégal comptait environ 8,3 millions d'habitants, calcul réalisé sur la base du taux d'accroissement annuel intercensitaire: 1976-1988, soit 2,7 pour cent²⁸.

Sur la base des recensements de 1976 et de 1988, nous notons que la croissance de la population sénégalaise n'a pas été égale dans toutes les régions du pays (Tableau 3.1). Parmi les dix régions du Sénégal, seules les régions de Dakar et de Diourbel indiquent un taux d'accroissement supérieur à la moyenne nationale, avec respectivement des taux de 3,9 et 3,2 pour cent. Les populations des régions de Louga, Fatick et Saint-Louis ont la croissance la plus faible.

La région de Dakar est la zone qui a connu la plus forte progression démographique intercensitaire. En 1988, elle était la seule région à enregistrer une population supérieure à un million (1.492.000 habitants). Cette croissance a pourtant été inégalement répartie entre les trois départements.

Tableau 3.1 Répartition spatiale et taux d'accroissement annuel de la population au Sénégal, 1976-1988

Régions	Population au 1/7/1988		Accroissement annuel 1976-88
	Effectifs	%	
Dakar	1.492.300	21,6	3,9
département Dakar	680.932	9,9	2,4
département Pikine	619.759	9,0	6,6
Ziguinchor	399.200	5,8	2,6
Diourbel	620.600	9,0	3,2
département Mbacké	236.912	3,4	5,6
St-Louis	386.860	5,6	2,1
Tambacounda	813.100	11,8	2,5
Kaolack	943.300	13,6	2,6
Thiès	491.200	7,1	2,5
Louga	510.900	7,4	1,3
Fatick	593.200	8,6	1,8
Kolda	661.790	9,6	2,5
Sénégal	6.912.573	100	2,7

Source: RGPH, 1988.

A l'évidence, l'essentiel du croît régional revient au département de Pikine. Entre les deux

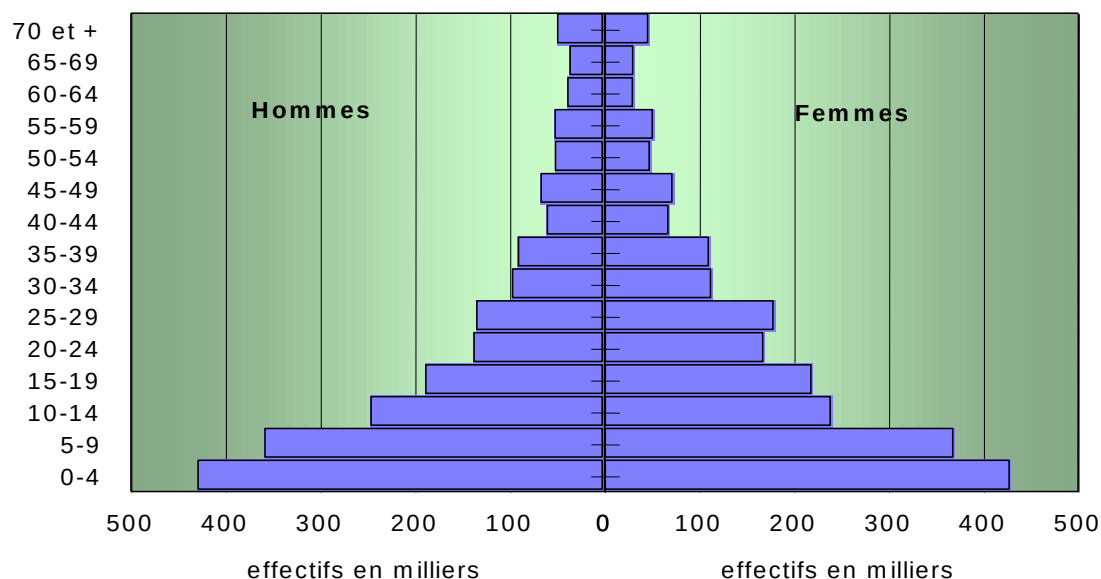
²⁸ Cette estimation doit être considérée avec une certaine réserve, puisqu'elle n'intègre pas les évolutions récentes de la fécondité et, dans une moindre mesure celles de la migration internationale, observées avec les EDS II (1992) et III (1997) et à partir de l'enquête EMUS de 1993. Le troisième recensement sénégalais en 2000 devrait permettre une actualisation de ces estimations.

recensements, la population de ce département a progressé au rythme de 6,6 pour cent par an, contre seulement 2,4 pour cent pour le département de Dakar. Dans l'ensemble, les importantes migrations internes en direction des villes de Dakar et Pikine et entre Dakar et Pikine, expliquent ces différences de croissance avec le reste du pays. Aujourd'hui la population de la région de Dakar a probablement dépassée les deux millions d'habitants. Elle devrait se situer en l'an 2000, si son rythme d'accroissement se maintient, autour de 2,3 millions. De même, l'agglomération de Pikine est probablement aujourd'hui la ville la plus peuplée du Sénégal.

La population de la région de Diourbel a augmenté de 45 pour cent en l'espace de douze ans, en passant de 426.306 à 619.245 habitants. Cet accroissement, qui correspond à un rythme annuel de 3,2 pour cent, présente là encore une assez forte variation intra-régionale. Ainsi, les départements de Bambey et de Diourbel se sont accrus au même rythme, ou à un rythme inférieur à la région (respectivement de 2 et 3,2 pour cent par an), alors que le département de Mbacké a connu un accroissement annuel accéléré de 5,5 pour cent. Une grande partie de la progression démographique du département de Mbacké est attribuable à l'arrondissement de Ndame (7,7 pour cent par an), qui abrite l'agglomération de Touba.

3.3.2 Une importante population jeune

Le Sénégal, comme la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne, est caractérisé par une structure par âge très jeune. La pyramide des âges en est la bonne illustration (Figure 3.3). Les données fiables et disponibles à l'échelle de la région sont ici encore le recensement de 1988. Ainsi, près de trois personnes sur cinq avaient moins de 20 ans, dans le dernier recensement, et la moitié des Sénégalais étaient âgés de moins de 16 ans. En outre, cette situation traduit un rajeunissement constant de la population depuis les années 60. Les moins de 20 ans formaient 50 pour cent de la population sénégalaise en 1960; ils en constituaient 53 pour cent au recensement de 1976 et représentaient 58 pour cent de la population totale en 1988.

Figure 3.3 Répartition de la population par ages et par sexe, Sénégal, 1988

Source: RGPH, 1988.

Comme le montre le Tableau 3.2, l'extrême jeunesse de la population sénégalaise se retrouve dans toutes les régions: les moins de 20 ans forment toujours plus de 50 pour cent de la population. Plus généralement, les structures par âges des populations régionales sont semblables à la structure nationale, à l'exception toutefois de la région de Dakar. Plus fortement marquée par l'urbanisation que les autres régions, Dakar a une population composée à 42 pour cent d'adultes en âges d'activité (20-59 ans), contre 37 pour l'ensemble du Sénégal. Au regard de la structure par sexe, signalons simplement que le rapport de masculinité, d'une valeur de 94,6 pour l'ensemble du Sénégal, est inférieur à 90 dans les régions de Diourbel (88,5), Saint-Louis (88,7) et Louga (89,9). Avec le département de Matam dans la région de Saint-Louis, c'est le département de Mbacké dans la région de Diourbel qui indique le rapport de masculinité le plus bas du pays, avec 83,9 hommes pour 100 femmes. En revanche, le rapport de masculinité le plus élevé est observé dans le département de Dakar, où les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes (101,2).

Tableau 3.2 Répartition de la population par grands groupes d'âges et par région, Sénégal, 1988

Région	0-19 ans	20-59 ans	60 ans et +	Total
Dakar	54,8	41,7	3,5	100
Ziguinchor	57,4	36,2	6,4	100
Diourbel	57,2	36,9	5,9	100
Saint-Louis	59,0	35,0	6,0	100
Tambacounda	57,4	36,2	6,4	100
Kaolack	58,7	36,6	4,7	100
Thiès	58,3	35,9	5,8	100
Louga	58,5	35,9	5,6	100
Fatick	57,8	35,7	6,5	100
Kolda	59,2	36,6	4,2	100
Sénégal	57,7	37,3	5,0	100

Source: RGPH, 1988.

3.3.3 Une population qui se concentre dans les villes et dans les régions de l'ouest et du centre

Comme nous le soulignons précédemment, les régions du Sénégal ont connu des croissances démographiques inégales au cours des dernières décennies. Ces évolutions ont sensiblement modifié la carte démographique du pays.

A l'évidence, c'est dans la région de Dakar qui a produit les changements les plus remarquables dans la répartition de la population. En 1960, cette région accueillait un peu moins de 15 pour cent de la population nationale. A l'Enquête Démographique de 1970, le poids démographique de la région de Dakar augmente à 17 pour cent, et atteint les 19 pour cent en 1976. Enfin au recensement de 1988, c'est 21 pour cent de la population sénégalaise qui résident dans cette région. La comparaison des recensements de 1976 et 1988 indique par ailleurs que seules les régions de Dakar et de Diourbel ont enregistré des gains relatifs d'effectifs, respectivement de 15 et 6 pour cent. Hormis les régions de Thiès et de Ziguinchor, qui sont restées stables, toutes les autres régions du Sénégal ont vu leur poids démographique diminuer entre les deux recensements. Reste qu'en 1988, près de quatre Sénégalais sur sept (57 pour cent) résidaient dans les régions de Dakar, Thiès, Kaolack et Saint-Louis, les quatre régions les plus peuplées du Sénégal (Tableau 3.3).

Ces tendances démographiques régionales participent à la forte dispersion des densités de population. En 1988, les densités régionales s'échelonnaient entre 6 et 2.707 habitants au kilomètre carré. Outre Dakar, qui est de loin la région la plus densément peuplée, deux ensembles régionaux ressortent: les régions de l'ouest et du centre et les régions du nord et de l'est du pays. Le premier ensemble régional présente une densité moyenne ou élevée. Ainsi, avec près de 145 habitants au kilomètre carré, les régions de Thiès et de Diourbel sont les plus densément peuplées. Les régions de Kaolack, Fatick et Ziguinchor, au centre et au sud-ouest, viennent ensuite avec des densités oscillant entre 50 et 65 habitants au kilomètre carré. Toutes les autres régions du nord et de l'est, Saint-Louis, Louga, Tambacounda, et la région de Kolda, au sud, présentent enfin des densités inférieures à la moyenne nationale.

Selon les projections de population pour l'année 1999, la région de Diourbel devrait être actuellement plus densément peuplée que la région de Thiès, avec 200 habitants au km² contre 194 à Thiès (DPS, 1992). A l'intérieur de la région de Diourbel, c'est sans doute le département de Mbacké qui devrait afficher la densité de population la plus élevée, avec 209 habitants au km². L'affluence des populations vers la ville de Touba, située dans ce même département, est une des principales causes de cette concentration croissante de la population régionale.

Tableau 3.3 Effectifs, densités et populations urbaines par région, Sénégal, 1976 et 1988

	Population		Densité	Population urbaine	
	1976	1988	1988		taux de crois-
	%	%	hbts/km ²	%	sance 1976-88
Dakar	18,8	21,6	2.707	96,5	3,9
Ziguinchor	5,8	5,8	54	37,7	4,7
Diourbel	8,5	9,0	142	21,5	2,9
Saint-Louis	10,3	9,6	15	27,1	3,0
Tambacounda	5,8	5,6	6	15,7	3,5
Kaolack	11,9	11,8	51	23,0	3,5
Thiès	13,5	13,6	143	34,0	4,2
Louga	8,4	7,1	17	14,9	3,5
Fatick	8,2	7,4	64	10,6	3,3
Kolda	8,8	8,5	28	10,4	4,0
Sénégal	100	100	35	39,0	3,9

Source: RGPH, 1988.

Pour sa part, la région de Dakar poursuit fort probablement sa densification démographique. Les projections indiquent des densités supérieures à 4.000 habitants au km² pour la fin du XXI^{ème} siècle (DPS, 1992).

Avec 39 pour cent de sa population résidant dans les villes en 1988, le Sénégal fait partie des pays les plus urbanisés du continent africain. Il se situe même en tête des pays sahéliens, dont le taux moyen d'urbanisation est de 24 pour cent.

Le fait urbain est cependant très variable d'une région à l'autre (Tableau 3.3). En 1988, la région de Dakar est presque totalement urbanisée, avec un taux de 96,5 pour cent, tandis que seulement 10 pour cent des populations des régions de Fatick et de Kolda résident en ville. Les régions de Thiès et de Ziguinchor affichent des taux proches de la moyenne nationale, soit respectivement 34 et 38 pour cent. Pour toutes les autres régions sénégalaises, c'est au mieux un quart de la population régionale qui est urbaine en 1988. Ce déséquilibre entre le centre métropolitain de Dakar/Pikine et les autres villes s'exprime également dans la répartition régionale de la population urbaine. Ainsi, en 1988 plus de la moitié des urbains sénégalais vivaient dans la région de Dakar (54,5 pour cent). En revanche, les régions de Louga, Fatick, Tambacounda et Kolda réunissaient moins de dix pour cent de la population urbaine sénégalaise.

Dans l'ensemble, la population urbaine s'est accrue rapidement depuis l'Indépendance du Sénégal. De 25 pour cent en 1961, la population urbaine est passée à 30 pour cent en 1976, pour atteindre presque 40 pour cent en 1988. Durant la période intercensitaire (1976-1988), la population urbaine a augmenté à un rythme annuel de 3,9 pour cent; taux d'accroissement partagé ou dépassé par les seules régions de Dakar, Thiès, Ziguinchor et Kolda.

L'urbanisation, telle qu'elle apparaît dans le recensement de 1988, dépend fortement de sa définition inhabituelle de la ville. Au Sénégal, la taille de la population ne constitue pas un critère de définition. Le milieu urbain répond à des critères d'ordre strictement administratif. Seules les agglomérations érigées en commune sont qualifiées de ville dans le recensement de 1988. Or, cette situation n'est pas sans produire certaines aberrations, dont la plus remarquable concerne l'agglomération de Touba. Malgré une population recensée en 1988 à 138.604 personnes, Touba est classée parmi les communautés rurales, alors que les capitales régionales de Diourbel, Tambacounda, Louga, Fatick et Kolda avaient toutes à la même époque une population inférieure à 100.000 habitants²⁹. En outre, la commune d'Oussouye fait officiellement partie du milieu urbain sénégalais en comptant moins de 4.000 habitants en 1988.

L'intégration de Touba dans les statistiques urbaines censitaires modifie sensiblement l'image de la dynamique urbaine dans les régions du Sénégal. Ainsi, le taux d'urbanisation de la région de Diourbel (région qui abrite la ville de Touba) est multiplié par deux, en passant de 21,5 pour cent à 41 pour cent. De même, la population urbaine de cette région ne progresse plus, entre les deux recensements, au rythme de 2,9 pour cent par an mais avec un taux annuel de 7,3 pour cent. Ce redressement fait alors passer la région de Diourbel au deuxième rang des régions les plus urbanisées, devant les régions de Thiès, Ziguinchor et Saint-Louis. Notons enfin, que le département de Mbacké apparaît extrêmement urbanisé, avec près de trois personnes sur quatre vivant en ville (Mbacké ou Touba).

Même s'il ne faut pas négliger les écarts de fécondité et de mortalité, les disparités

²⁹ En 1976, l'agglomération de Touba comptait déjà près de 30.000 habitants. Entre 1976 et 1988, la population de Touba a donc augmenté au rythme de 13,7 pour cent par an, soit un doublement de sa population tous les 5,4 ans.

observées entre les régions et entre les milieux rural et urbain proviennent surtout des grandes dynamiques migratoires, qui ont façonné en profondeur la carte démographique du Sénégal. En plus du phénomène d'exode rural, responsable en partie de la macrocéphalie dakaroise, le Sénégal se caractérise depuis plus d'un siècle par un mouvement général des populations du nord et de l'est en direction de l'ouest et du sud (Becker et Mobdji, 1994).

3.3.4 Les facteurs de la dynamique démographique

La fécondité, la mortalité et les migrations internes sont les facteurs fondamentaux qui explique la croissance et la répartition de la population sénégalaise. Au Sénégal, plusieurs sources statistiques en permettent une analyse détaillée à l'échelle nationale³⁰. Cependant, les méthodes utilisées et la qualité des données variant souvent fortement d'une source statistique à l'autre, nous avons préféré ne retenir qu'un type d'enquête pour les analyses de la mortalité et de la fécondité. Il s'agit des Enquêtes Démographique et de Santé, au nombre de trois au Sénégal et réalisées entre 1986 et 1997. La description des dynamiques migratoires reposera, quant à elle, essentiellement sur l'Enquête Migration et Urbanisation de 1993.

3.3.4.1 Le recul difficile de la mortalité des enfants

Au Sénégal, comme dans la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne, la mortalité des enfants de moins de cinq ans est de loin la mieux documentée. Cette situation renvoie sans doute à des considérations techniques (facilité de la mesure et du recueil des informations) autant que théoriques: la mortalité des enfants, et notamment la mortalité infantile, ayant longtemps été perçue comme un indicateur de développement économique et social, avant de devenir une dimension importante de la santé de la reproduction. Tributaire des sources disponibles, cette présentation portera donc essentiellement sur les niveaux et tendances de la mortalité infanto-juvénile.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, la mortalité des enfants de moins de cinq ans a baissé très fortement, passant de près de 375 pour mille vers 1946 à 139 pour mille pour la période 1992-96 (Pison *et al.*, 1997). Nous retrouvons en partie cette évolution avec les quotients de mortalité des enfants calculés par périodes de cinq ans précédant l'Enquête Démographique et de Santé de 1997 (Tableau 3.4). Ainsi, entre la période 1972-76 et la période 1992-96, la mortalité des enfants de moins de cinq ans a été réduite de 42 pour cent, passant de 239 à 139 pour mille. Durant la même période, la mortalité infantile a baissé de 36 pour cent et la mortalité juvénile de 48 pour cent.

Une décomposition par âges de la mortalité infanto-juvénile montrerait que la mortalité des enfants de moins de cinq ans a surtout diminué entre un et quatre ans et que la réduction de la mortalité des enfants de un mois à un an explique en grande partie la baisse de la mortalité infantile (Ndiaye *et al.*, 1997).

Tableau 3.4 Quotients de mortalité infantile, juvénile et infanto-juvénile (‰) par période de cinq ans précédant l'enquête, EDS-III Sénégal, 1997

Période de référence moyenne	Mortalité		
	infantile	juvénile	infanto-juvénile
	1Q ₀	4Q ₁	5Q ₀
1972-76	106	149	239
1977-81	85	120	195
1982-86	76	104	173
1987-91	71	73	139

³⁰ Parmi ces sources statistiques, il faut signaler les Enquêtes Démographiques Nationales de 1961 et de 1970, l'Enquête Sénégalaise de Fécondité de 1978, le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988, les Enquêtes Démographique et de Santé de 1986, 1991/92 et de 1997, l'Enquête Sénégalaise sur les Priorités de 1991 et l'Enquête Migrations et Urbanisation au Sénégal de 1993.

1992-96	68	77	139
---------	----	----	-----

Source: Ndiaye *et al.*, 1997.

Cette tendance globale ne doit pas pourtant dissimuler ce qui semble bien être un fort ralentissement du processus de baisse. En effet, selon les données de l'EDS III, les niveaux de mortalité infantile et juvénile paraissent se stabiliser depuis un peu plus de dix ans. Ces résultats confirment d'ailleurs en grande partie ceux déjà obtenus à partir de l'Enquête Démographique et de Santé de 1991/92 (Tableau 3.5). A l'échelle des régions, on observe une évolution assez semblable.

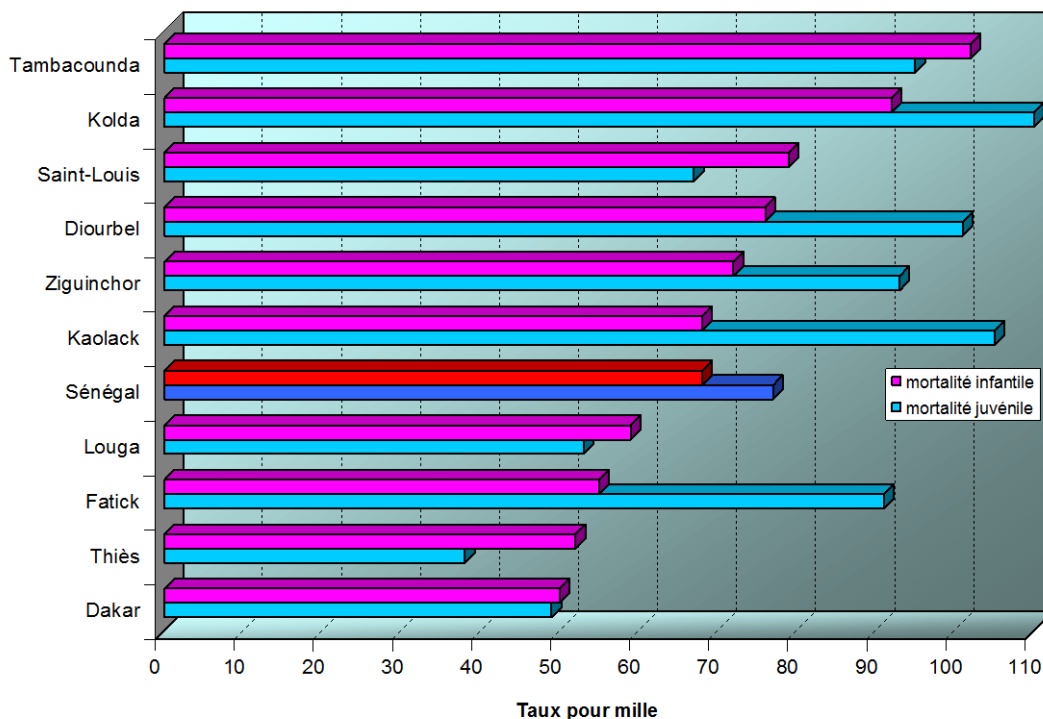
Contrairement aux opérations de collecte précédentes, l'EDS-III de 1997 a été réalisée à partir d'un échantillon représentatif à l'échelle de la région. De manière générale, nous observons une forte disparité régionale de la mortalité des enfants. Les niveaux de mortalité infantile, pour la période 1992-96, évoluent ainsi du simple au double en passant de 102 pour mille, à Tambacounda, à 50 pour mille à Dakar, tandis que la mortalité juvénile fluctue dans un rapport de un à trois, en passant de 110 pour mille à Kolda à 38 pour mille à Thiès (Figure 3.4). Si ce n'est le fait que les niveaux de mortalité les plus bas se retrouvent dans deux des régions les plus urbanisées et les mieux équipées sur le plan médical (à savoir Dakar et Thiès), ces résultats, dans leur ensemble, se dérobent à une explication facile. En outre, aucune relation logique n'apparaît dans les niveaux de mortalité infantile et juvénile. Une région peut ainsi favoriser ou pénaliser à la santé des enfants âgés de moins d'un an et d'un à quatre ans et une autre n'être favorable qu'à un des deux âges de l'enfance.

Si nous considérons de façon spécifique les régions de Dakar et de Diourbel, nous constatons que la région de Dakar se place au premier et deuxième rang pour la santé des enfants de moins d'un an et des enfants âgés entre un et cinq ans, tandis que la région de Diourbel n'arrive respectivement qu'au septième et huitième rang. Dis autrement, la mortalité infantile est 1,5 fois plus importante à Diourbel qu'à Dakar et la mortalité juvénile y est le double que dans le centre métropolitain. Signalons enfin que selon certaines études, la mortalité des enfants est plus élevée à Pikine qu'à Dakar (Antoine et Diouf, 1992; Salem, 1981).

Tableau 3.5 **Quotients de mortalité infantile et juvénile (‰) au cours des cinq ans précédant l'enquête, par régions, EDS-I 1986, EDS-II 1992/93 et EDS-III 1997, Sénégal**

Régions	Mortalité infantile			Mortalité juvénile		
	EDS 1	EDS 2	EDS 3	EDS 1	EDS 2	EDS 3
	1982-86	1988-92	1992-96	1982-86	1988-92	1992-96
Sénégal	86	68	68	114	68	77
Dakar	77	41	50	84	37	49
Thiès	62	53	52	82	70	38
Diourbel	98	63	76	149	74	101
Louga			59			53
Tambacounda			102			95
Saint-Louis	92	96	79	117	66	67
Kaolack			68			105
Fatick	96	70	55	142	76	91
Kolda			92			110
Ziguinchor	99	89	72	128	92	93

Figure 3.4 Taux de mortalité infantile et juvénile par région, pour la période 1992-1996, EDS-III, Sénégal, 1997



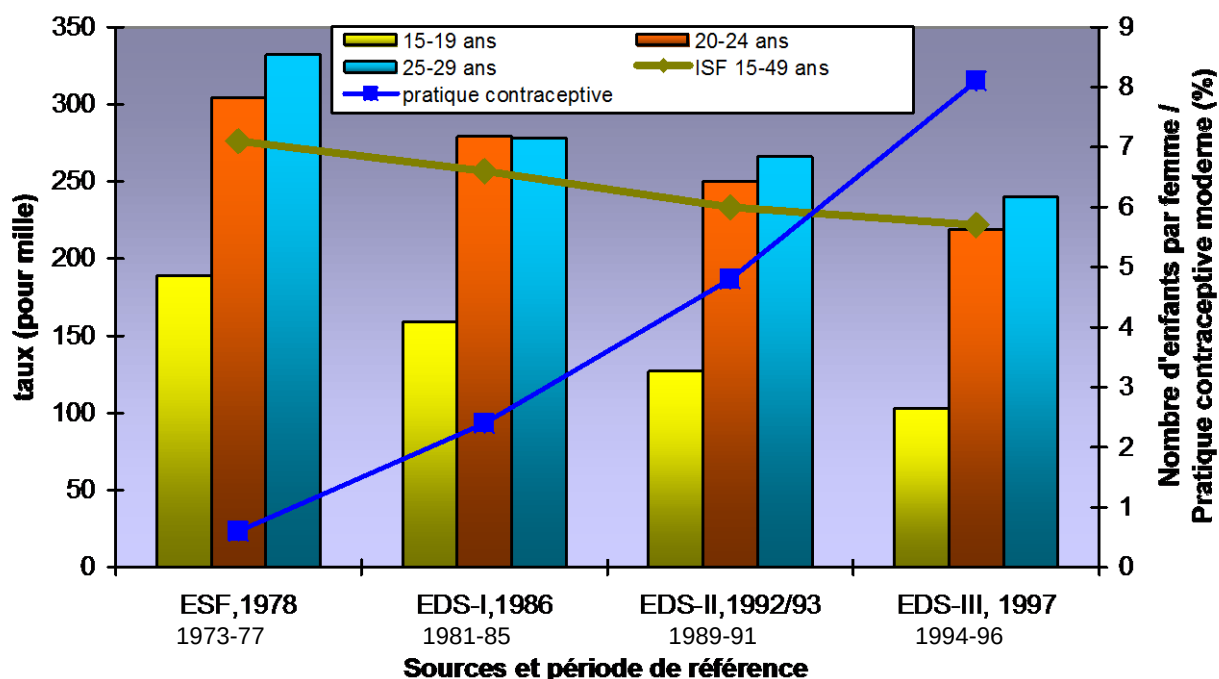
3.3.4.2 Une fécondité encore mal maîtrisée

Comme plusieurs pays d'Afrique orientale et australe (Kenya, Botswana, Afrique du Sud et Zimbabwe, notamment), le Sénégal semble être engagé aujourd'hui dans un processus de baisse de la fécondité.

Bien que nombreuses, les sources de données ne proposent pas, sur le long terme, une évolution claire de la fécondité. Selon les informations considérées, la fécondité indique soit une baisse régulière depuis les années 60, soit une hausse modérée au cours de la période 1960-75, suivie d'une baisse continue jusqu'à nos jours (Pison *et al.*, 1997). Reste que, quels que soient les sources et les indicateurs utilisés, la fécondité des Sénégalaises diminue certainement depuis le début des années 80.

Comme le montre la Figure 3.5, le nombre d'enfants par femme a diminué de 20 pour cent au cours des deux dernières décennies, passant de 7,1 en 1978 à 5,7 en 1997. Les niveaux actuels de fécondité place d'ailleurs le Sénégal parmi les pays d'Afrique de l'ouest ayant la fécondité la moins élevée: inférieure à 6 enfants par femme (comme le Ghana, la Côte d'Ivoire et la Guinée). Cette réduction de la fécondité ne concerne pourtant pas toutes les femmes. Nous observons tout d'abord, que la fécondité a baissé le plus fortement parmi les femmes âgées de moins de 30 ans. Une comparaison des taux de fécondité par âge pour les périodes 1973-77 et 1994-96 révèle une baisse de 45 pour cent chez les femmes de 15-19 ans et de l'ordre de 30 pour cent chez les femmes de 20-29 ans.

Figure 3.5 Taux de fécondité des femmes âgées de moins de 30 ans, prévalence contraceptive et indice synthétique de fécondité selon diverses sources et à diverses périodes



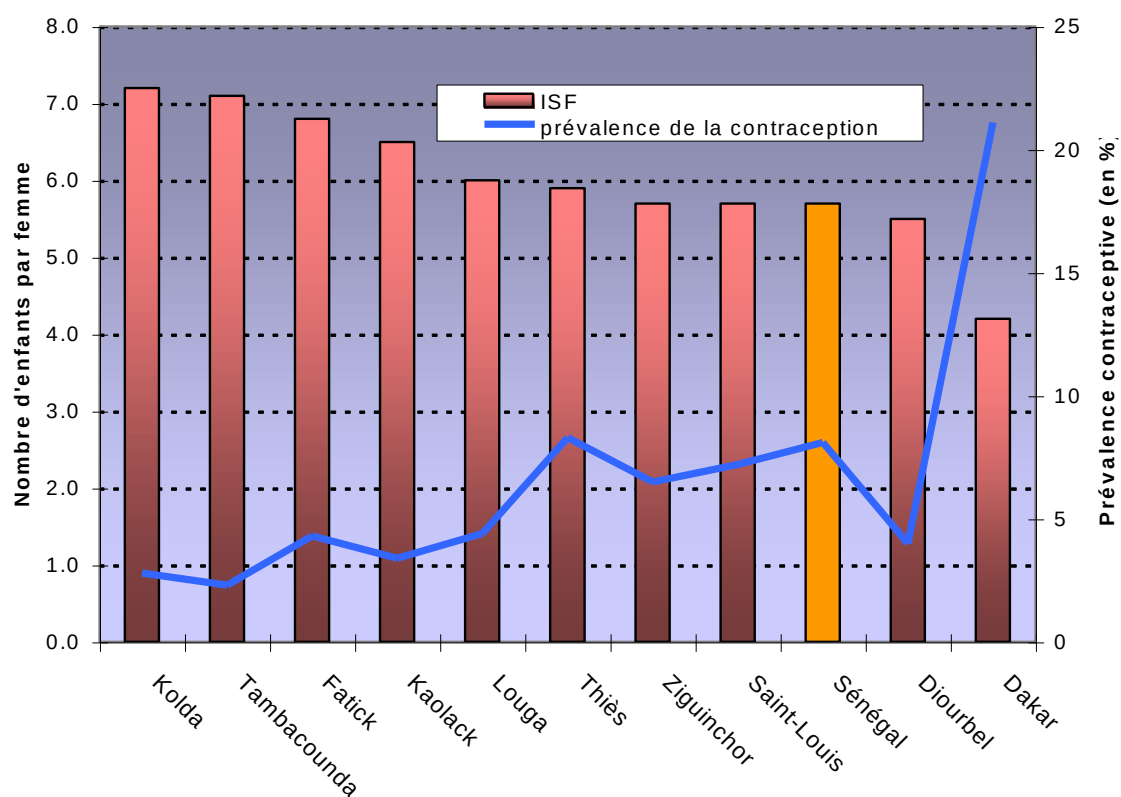
Après 30 ans, les taux de fécondité se stabilisent ou diminuent très faiblement. En outre, c'est à dans les régions de Dakar et de Thiès que le nombre d'enfants par femme a le plus fortement diminué, en passant de 7,1 à 4,7 entre 1978 et 1997, soit une baisse de 2,4 enfants. Dans toutes les autres régions, les femmes ont, en 1997, en moyenne un enfant de moins qu'en 1978, l'indice synthétique de fécondité oscillant en fin de période entre 6 et 6,5. Enfin des analyses plus détaillées ont montré que la fécondité était la plus basse chez les Sénégalaises instruites et vivant en ville (Pison *et al.*, 1997; Ndiaye *et al.*, 1997).

Contrairement à ce qui a été observé dans d'autres pays d'Afrique sub-saharienne, la baisse de la fécondité ne doit que très peu à l'augmentation de la pratique contraceptive, tout au moins au début de la transition. Ainsi en 1986, les femmes sénégalaises avaient déjà en moyenne un enfant de moins qu'en 1978, alors que seulement trois pour cent d'entre elles utilisées une contraception moderne. Bien davantage, le recul de l'âge au mariage constitue certainement le facteur central de ce changement. Si nous considérons l'évolution de la proportion de célibataires chez les femmes de 15-19 ans et de 20-24 ans, entre 1978 et 1997, nous notons alors une progression continue (Tableau 3.6). Durant cette période, le pourcentage des célibataires passe de 43 à 71 pour cent, chez les femmes de 15-19 ans, et de 14 à 37 pour cent, parmi les femmes de 20-24 ans. Cette tendance s'observe dans toutes les régions du Sénégal, mais elle est plus prononcée dans les régions de Dakar et de Thiès.

En déclinant, la fécondité a produit une disparité régionale assez importante (Figure 3.6). En 1997, deux régions ont encore une fécondité proche de celle du Sénégal des années 70: Kolda et Tambacounda (avec plus de sept enfants par femme). Louga, Thiès, Ziguinchor, Saint-Louis et Diourbel indiquent une fécondité équivalente à la moyenne nationale actuelle (5,7 enfants par femme).

Tableau 3.6 Proportions de femmes célibataires âgées de 15-19 ans et de 20-24 ans selon les régions, 1978-1997 (%)

Régions		15-19 ans				20-24 ans			
		ESF	EDS-1	EDS-2	EDS-3	ESF	EDS-1	EDS-2	EDS-3
		1978	1986	1992/9	1997	1978	1986	1992/9	1997
Sénégal		43	57	71	71	14	23	32	37
Dakar	Région ouest	64	77	85	n.d.	26	40	52	n.d.
Thiès	(région de Dakar)	(73)	(81)	(91)	n.d.	(31)	(44)	(58)	n.d.
Diourbel					n.d.				n.d.
Louga					n.d.				n.d.
Kaolack	Région centre	30	44	62	n.d.	10	8	25	n.d.
Fatick					n.d.				n.d.
Saint-Louis					n.d.				n.d.
Tambacounda	Région nord-est	28	38	54	n.d.	4	12	21	n.d.
Kolda					n.d.				n.d.
Ziguinchor	Région sud	29	50	58	n.d.	6	20	28	n.d.

Sources: Pison *et al.*, 1997; Ndiaye *et al.*, 1997.**Figure 3.6 Nombre d'enfants par femme et utilisation de la contraception moderne par région, EDS-III 1997, Sénégal**

A un niveau intermédiaire, nous trouvons les régions de Kaolack et Fatick avec un indice synthétique de fécondité proche de 6,5. La région de Dakar, enfin, se situe à l'autre extrême de cette distribution régionale, avec 4,2 enfants par femme. Comme nous le signalions précédemment, la prévalence contraceptive n'est que faiblement associée avec les niveaux régionaux de fécondité. Les deux indicateurs semblent assez fortement liés dans la région de Dakar (avec 21 pour cent de pratiques contraceptives) ou dans les régions de Kolda et de Tambacounda où la contraception est très peu répandue, tandis qu'ils paraissent plutôt 'dissociés' dans la région de Diourbel.

Le Sénégal a entamé depuis une vingtaine d'années sa transition de la fécondité. Cette baisse, si elle est notable, demeure néanmoins assez modeste et peut-être encore fragile. C'est le recul de l'âge au mariage chez les jeunes urbaines sénégalaises qui est surtout responsable de ce changement. Cependant, ce déclencheur est sans doute arrivé au bout de son effet sur la fécondité. Et il faudra certainement que l'ensemble du processus soit relayé par le monde rural et qu'il s'appuie plus fortement sur la contraception moderne pour que la fécondité continue à baisser.

3.3.4.3 Des migrations internes au profit des régions de Dakar et de Diourbel

L'Enquête Migration et Urbanisation au Sénégal, réalisée en 1993, constitue certainement la meilleure source d'information sur les flux migratoires internes au Sénégal. La présentation qui suit reprend donc les principaux résultats de cette étude, en accordant une attention particulière aux migrations en provenance et à destination des régions de Dakar et de Diourbel (Cerpod, 1995).

Cette enquête nationale a été menée dans le cadre d'un projet régional réunissant un réseau de huit pays ouest-africains: le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, et le Sénégal. Dans les analyses ces pays sont identifiés sous l'expression 'Pays réseau'. Signalons également que la migration est définie par un changement de résidence d'une durée de six mois ou plus; et que le questionnaire permet de retracer l'histoire migratoire des individus de 15 ans et plus depuis leur naissance jusqu'au moment de l'enquête. L'analyse des volumes et des flux migratoires ne portent cependant que sur les migrations de la période quinquennale précédant l'enquête (1988-1992).

De manière générale, cette enquête signale que les Sénégalais ont effectué en moyenne 1,21 migrations (internes et internationales) au cours de leur vie. Les hommes ont une plus grande propension à migrer en effectuant 1,44 migrations contre 1,02 pour les femmes.

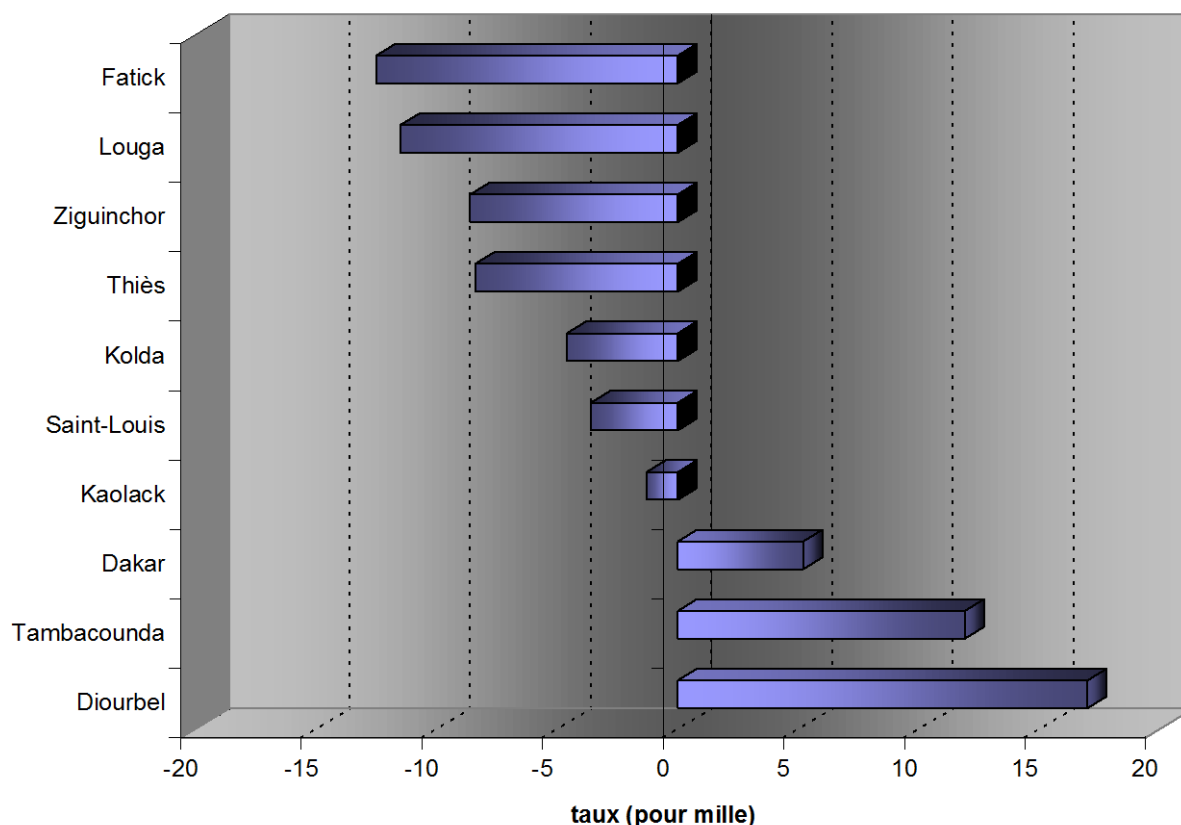
L'analyse du volume des flux indique que globalement la région de Dakar est la destination sénégalaise la plus importante, puisqu'elle intéresse 27 pour cent des migrations. Cette tendance générale est, en outre, partagée de façon égale pour chacune des neuf autres régions d'origine du Sénégal. Les pays hors réseau sont la seconde plus importante destination avec 15 pour cent des migrations. Cette situation, en revanche, est essentiellement le fait des migrations ayant pour origine les régions de Tambacounda, Saint-Louis, Diourbel, Kolda, Ziguinchor et Kaolack. Pour le reste, les migrations se font surtout entre des régions limitrophes, à l'exemple des migrations en provenance des régions de Louga, Thiès et de Fatick qui se font vers la région de Diourbel dans respectivement 34, 20 et 13 pour cent des cas. Enfin, si la région de Dakar est la principale destination des migrations, elle est aussi la première région d'origine avec 24 pour cent des migrations provenant de Dakar.

Dans l'ensemble, l'analyse des taux régionaux d'émigration et d'immigration confirment ces premières tendances. Le taux d'émigration varie assez fortement d'une région à l'autre, allant de 2,5 pour cent pour la région de Tambacounda à 5,3 pour cent pour la région de

Louga. Les régions de Dakar et de Diourbel ont une probabilité d'émigrer égale: 3,8 pour cent. Pour presque toutes les régions du Sénégal la probabilité d'émigrer la plus forte est en direction de Dakar. Pour la région de Louga cependant, la probabilité d'émigrer vers la région de Diourbel est légèrement supérieure au taux d'émigration vers Dakar (1,8 contre 1,3 pour cent). Enfin, les taux d'émigration interne de la région de Dakar ont, par ordre d'importance, pour destination les régions de Thiès (0,7 pour cent), Saint-Louis (0,5 pour cent) et Diourbel (0,4 pour cent).

Du point de vue des lieux de destination, les régions de Diourbel et de Dakar sont sans conteste les plus attractives, avec des taux d'immigration de respectivement 4,6 pour cent et 4,3 pour cent. Viennent ensuite les régions de Saint-Louis (3,6 pour cent), Louga (3,4 pour cent) et Ziguinchor (3,1 pour cent). C'est enfin la région de Kolda qui attire le moins de migrations, avec un taux d'immigration de seulement 2,0 pour cent. Quelle que soit la région de destination considérée, la probabilité d'y migrer en venant de Dakar est plus élevée qu'à partir de n'importe quelle autre région sénégalaise. Cette probabilité est néanmoins la plus importante quand elle a pour destination les régions de Thiès, Saint-Louis et Ziguinchor. La région de Diourbel constitue cependant une exception à cette tendance, puisque la probabilité de migrer dans cette région en venant de Dakar (1,2 pour cent) est équivalente à celle d'y migrer à partir de Louga (1,2 pour cent) et de Thiès (1,1 pour cent). Il faut remarquer de surcroît que le risque d'immigrer dans la région de Diourbel est chez les femmes, environ 1,35 fois supérieur à celui des hommes, quand les migrants viennent de Thiès ou de Louga. En fait, cette sur-représentation des femmes est exceptionnelle. Elle ne se retrouve que dans les migrations venant de Fatick et en direction de Kaolack ou de Thiès, et dans les migrations venant de Ziguinchor et à destination de Dakar, de Tambacounda ou de Kolda.

Figure 3.7 Taux de migration nette des personnes âgées de 15 ans et plus selon la région, 1988-1992



Au total, le bilan migratoire interne n'est positif que pour les régions de Dakar (+5 pour mille), de Diourbel (+17 pour mille) et de Tambacounda (+12 pour mille) (Figure 3.7). Cependant, pour les deux dernières régions cet excédent des migrations internes est atténué par un déficit au niveau international, et notamment vis-à-vis des pays hors réseau: -7 pour mille pour la région de Diourbel et -8 pour mille pour celle de Tambacounda. Mais, il n'en reste pas moins que cette dynamique migratoire exprime plus globalement un processus d'urbanisation articulé autour de deux pôles: le centre métropolitain Dakar/Pikine d'une part, et la ville religieuse de Touba, d'autre part.

3.4 Une économie aux performances mitigées

Depuis la dévaluation du franc CFA, l'économie sénégalaise est placée sous le signe d'une 'réussite' paradoxale et fragile. Le Sénégal est un pays rural et agricole. Cependant, son secteur primaire (agriculture, élevage et pêche) participe à moins de 20 pour cent de la richesse nationale. En revanche, les secteurs de l'industrie et des services sont devenus, en dépit de leur faible compétitivité et de l'étroitesse du marché national, les véritables facteurs de la récente croissance économique: une croissance désormais supérieure à celle de la population.

3.4.1 Une agriculture en crise

Après avoir été un secteur moteur, l'agriculture est aujourd'hui à la remorque de l'économie sénégalaise. Cette crise est d'autant plus préoccupante qu'elle est profonde et généralisée; c'est à la fois la crise des terroirs qui se dégradent et se raréfient, des cultures de rente... de moins en moins rentables et des paysans nombreux, pauvres et toujours plus endettés.

3.4.1.1 Une activité importante et en récession

L'agriculture fait vivre directement plus de 60 pour cent de la population sénégalaise mais ne participe que pour moins de 10 pour cent à la richesse nationale (8,9 pour cent de PIB en 1997). Au cours des trois dernières décennies, la contribution de l'agriculture dans le produit intérieur brut a connu une baisse tendancielle, passant d'environ 20 pour cent en 1960-65 à 10 pour cent depuis le début des années 90. Enfin la croissance du secteur agricole a globalement stagné depuis la fin des années 1960, avec un taux moyen par année de 0,04 pour cent (Berthélemy *et al.*, 1997). C'est dernières années, elle est même devenue négative (-10,6 pour cent en 1997). Bien sûr, au cours de la même période la population active vivant en milieu rural a légèrement diminué (environ 15 pour cent). Le secteur primaire dans son ensemble a même progressé, notamment grâce à la croissance de l'élevage et de la pêche. Mais, ces chiffres restent dans l'ensemble médiocres et suffisent à eux seuls à dire l'ampleur et la profondeur de la crise agricole.

En occupant environ 35 pour cent des surfaces cultivées (soit 727.773 ha en 1997/98), la culture de l'arachide est largement dominante dans l'agriculture sénégalaise. Elle se concentre essentiellement dans le centre du pays, autour des régions administratives de Louga, Diourbel, Kaolack et d'une partie de Fatick. Cette zone constitue ce que l'on appelle traditionnellement le bassin arachidier. Outre l'arachide, le coton constitue l'autre grande culture de rente du Sénégal avec une superficie d'environ 55.000 ha (54.439 ha en 1997/98). Cette culture est essentiellement présente dans le sud du pays, et notamment dans la région de Kolda. Au total, les cultures de rente occupent environ 40 pour cent des terres cultivées. Pour le reste, l'agriculture sénégalaise est tournée essentiellement vers les cultures vivrières destinées à la consommation locale. Les céréales sont le produit agricole principal avec une production totale annuelle d'environ 800 à 1.000 tonnes (781 tonnes en 1997/98) pour une superficie cultivée d'environ 1.200.000 ha. Il s'agit essentiellement du mil, du sorgho, du riz cultivé surtout en Casamance et dans le delta du fleuve Sénégal et du maïs. Le manioc, le niébé, les pastèques et les cultures maraîchères, tournées vers les

marchés urbains, sont les autres cultures importantes du Sénégal.

En dépit des appels répétés du gouvernement et des bailleurs de fonds, la production agricole demeure donc insuffisamment diversifiée, notamment pour celle destinée à l'exportation: arachide et coton.

3.4.1.2 Les facteurs de la crise

Sécheresse, dégradation des sols et raréfaction des terres

Pays sahélien, le Sénégal a une agriculture pluviale largement tributaire des conditions climatiques, comme la hauteur et la répartition des précipitations. Or, depuis le début des années 70, les régions du Nord, quand elles ne sont pas irriguées, sont en voie de désertification. Les régions agricoles du Centre du Sénégal (et notamment le bassin arachidier) reçoivent péniblement 400 mm de pluie par an, c'est-à-dire la quantité d'eau minimale pour permettre une saison agricole. C'est dire par conséquent, que ce déficit pluviométrique chronique a considérablement entamé le potentiel agricole national.

Tout d'abord, la sécheresse a produit une diminution assez importante des terres cultivables. De nombreux terroirs du nord non-irrigués et dégradés par le manque d'eau ont ainsi été abandonnés. En outre, on observe depuis 1967 une forte réduction des superficies cultivées par actif rural: la population active rurale augmentant de 1,4 pour cent par année contre une croissance de 0,6 pour cent par année des superficies cultivées (Berthélemy *et al.*, 1997). Cette baisse semble avoir affecté particulièrement les surfaces dédiées à l'arachide, souvent reconverties au profit des cultures à consommation locale³¹.

Si certains terroirs ont été abandonnés, d'autres en revanche ont été exploités au-delà de leurs capacités. Ainsi, les terroirs du centre et du sud se sont dégradés sous l'effet conjugué de la raréfaction des pluies et d'une surexploitation des terres. L'insuffisance des rotations culturales, la diminution des jachères et l'affaiblissement du couvert végétal ont contribué à l'appauvrissement des sols. Or, l'extension des terres cultivées engagée dans les années 60 avec l'ouverture de fronts pionniers, notamment dans le Sine Saloum, est à présent un mouvement qui a atteint ses limites.

Finalement, le climat et la qualité des sols sont aujourd'hui des contraintes importantes à une intensification et à une diversification de la production agricole. Peu de plantes vivrières et commerciales sont adaptées aux terres sablonneuses et arides. A cet égard, la question de la rentabilité de la culture cotonnière en situation de faible pluviométrie se pose régulièrement au Sénégal. En outre, la dégradation des sols et la sécheresse ont favorisé une réduction des volumes de production. Ainsi, depuis la fin des années 60 la production agricole totale n'augmente que très lentement (et ceci malgré le déplacement des productions vers les terres plus riches de l'est et du sud du pays). La production d'arachide suit une tendance globale à la baisse, tandis que depuis les années 70 la production de coton connaît au mieux une stagnation. Pour sa part, la production de céréales, destinée en grande partie à l'auto-subsistance alimentaire, maintient une certaine progression, mais sans parvenir à éviter les situations de déficit dans certaines zones rurales (Duruflé, 1994).

La baisse des revenus agricoles et le gonflement des coûts de production

La dégradation du milieu naturel se double d'une détérioration de l'environnement économique et commercial. L'agriculture du Sénégal a été soumise tour à tour à l'interventionnisme de l'Etat et au libéralisme des lois du marché. Or, dans les deux cas, le revenu monétaire des paysans n'a cessé de chuter.

³¹ Cette tendance est aussi le résultat de la baisse des prix réels aux producteurs. Nous le verrons plus loin.

L'arachide, principale source de revenu monétaire, a vu ainsi son prix payé au producteur, s'effondrer de près de 50 pour cent, depuis les années 60. Jusque vers 1980, l'Etat, représenté par l'Office national de coopération et d'assistance pour le développement (ONCAD), devait constituer un agent régulateur important de la filière arachide. Cet organisme parapublic avait pour mandat entre autres d'assurer aux producteurs la stabilité des prix, de subventionner les intrants et de faciliter l'accès au crédit. En fait, très rapidement l'ONCAD échoue dans toutes ses fonctions: distribution tardives des semences et des engrais, réduction des crédits de soudure, retard des opérations d'achats et allongement des délais de paiement (Mboj et al., 1992). En outre, la chute des cours mondiaux des oléagineux et les sécheresses des années 1968-1973 ne permettent plus aux paysans de rembourser leurs dettes contractées auprès de l'ONCAD, conduisant l'Etat à s'engager dans une 'politique' sans lendemain de prise en charge des déficits de l'office parapublic.

Avec la faillite de l'ONCAD (1978-80) commence la libéralisation du système. Les mécanismes sont alors différents, mais les effets restent les mêmes. Les paysans doivent faire face à la dégradation des cours mondiaux, sous l'effet notamment de la concurrence des agricultures les plus productives et de l'accroissement rapide des coûts de la filière (prix des semences et des autres intrants, coût de la transformation et de la commercialisation). Mais, faute de revenus suffisants et d'un accès facilité au crédit, les paysans ne parviennent pas à relayer efficacement l'ONCAD et à assurer les investissements courants (engrais et équipement) dont ils ont désormais l'initiative. Finalement, après 1980, le secteur agricole s'installe durablement dans cette stagnation amorcée dix ans auparavant.

Plusieurs effets de la chute des revenus agricoles monétaires ont déjà été évoqués, comme par exemple la diminution des surfaces cultivées ou la réduction des capacités d'investissement. Il est une conséquence pourtant qu'il nous faut rappeler ici: la recherche de revenus complémentaires extra agricoles. La crise agricole a conduit nombre de paysans à se consacrer de plus en plus à des activités non-agricoles de type informel, telles que l'artisanat ou le commerce³². Ils exercent ce travail au village, mais le plus souvent, c'est en ville qu'ils migrent temporairement pour travailler. A l'échelle du ménage, la diversification des sources de revenus a sans doute favorisé le développement de la migration interne de longue durée et de la migration internationale. Cette dynamique crise agricole/migration internationale est particulièrement forte dans presque toutes les régions du centre du Sénégal, soit le vieux bassin arachidier situé au cœur de régions de Diourbel, Kaolack et Louga.

3.4.2 Une économie industrielle à deux vitesses

Le secteur secondaire moderne sénégalais est marqué, depuis le début des années 80, par la faiblesse et le manque de dynamisme de son activité industrielle. L'étroitesse du marché intérieur et la faible compétitivité internationale du secteur manufacturier sont en grande partie responsables de cette situation. Pourtant, à partir de 1994, le changement de la parité dans la zone franc CFA et l'assainissement des finances publiques semblent offrir des conditions favorables à une certaine relance du secteur industriel. Reste que, dans le secteur manufacturier, comme d'ailleurs dans celui des services, la production est commandée en grande partie par le secteur informel.

3.4.2.1 La reprise fragile du secteur manufacturier moderne

Avec le secteur tertiaire, c'est le secteur secondaire qui a participé le plus fortement à la croissance nouvelle d'après 1994. La production du secteur secondaire a ainsi progressé de 4,5 pour cent par année entre 1994 et 1998. En 1997, la croissance de la production

³² Une étude de Josserand et Roche [citée par Berthélemy et al., 1997] réalisée en 1980-81 dans trois village de la région de Diourbel, que les activités non-agricoles représentaient déjà entre 13 et 52 pour cent du revenu total du ménage.

industrielle atteint les 6,7 pour cent. Cependant, ce secteur reste plutôt marginal du point de vue de sa contribution moyenne à la croissance nationale. En effet, pendant cette même période (1994-1998), la production industrielle ne représentait que 19,5 pour cent du produit intérieur brut, c'est-à-dire un niveau semblable à celui des années 60 (19,1 pour cent)³³.

Globalement, l'activité industrielle du Sénégal repose sur l'extraction des ressources naturelles (mines de phosphate essentiellement), sur la transformation des produits agro-alimentaires et sur la production de produits chimiques, mécaniques et de matériaux de construction.

Compte tenu de la place du secteur primaire au Sénégal (agriculture, élevage et pêche), il n'est pas surprenant de trouver un important secteur agro-industriel derrière la production agricole. Ce secteur réunit parmi les plus grandes entreprises, à l'instar de la Sonacos pour la production d'huile d'arachide, la Socas, pour la conserverie de tomates, les Moulins Sentenac, pour la minoterie et les aliments de volailles,... Toutefois, les résultats de cette branche industrielle accusent deux contraintes majeures: l'industrie agro-alimentaire est fortement tributaire des performances de la production agricole et elle reste cantonnée à une demande intérieure (à l'exception des conserveries de poisson). Ainsi par exemple, en dépit d'un contexte général de croissance sectorielle, les huileries affichent actuellement un recul important de leur production (-21 pour cent en 1997), sous l'effet des mauvaises campagnes arachidières de 95/96 et de 97/98. Les industries laitières et des aliments pour le bétail indiquent dans l'ensemble un repli similaire.

Depuis ces cinq dernières années, les autres branches industrielles connaissent une embellie, avec des taux de croissance compris entre 5 et 15 pour cent. Ce dynamisme concerne particulièrement l'industrie chimique et le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP). En ce qui concerne le secteur des BTP, de loin le plus productif, c'est essentiellement le logement qui tire actuellement l'activité de la construction, même si les travaux publics en restent un des moteurs. Le déficit des logements urbains et l'investissement des émigrés sénégalais, stimulé par la dévaluation du franc CFA, expliquent en partie ce dynamisme, particulièrement remarquable à Dakar, à Mbour ou à Touba.

Pourtant si cette reprise de l'activité industrielle est importante, elle ne doit pas faire illusion. Les contraintes structurelles de l'industrie sénégalaise persistent dans l'ensemble. Le marché intérieur, vers lequel est essentiellement tournée la production manufacturière, se caractérise toujours par son étroitesse et sa faible croissance. Le pouvoir d'achat des Sénégalais a été fortement comprimé, sous l'effet inflationniste de la dévaluation, et en dépit des redressements timides des salaires. Cette perte du pouvoir d'achat a été particulièrement forte en milieu urbain, où l'on est revenu, en 1995, à la situation de 1985. Par ailleurs, la dévaluation ne semble pas avoir vraiment relever la compétitivité internationale de l'industrie. Ainsi, l'évolution de la structure des importations n'indique aucun phénomène de substitution des produits étrangers par les produits manufacturés locaux, comme la dévaluation le laissait présager.

En fait, selon les données du FMI, ce sont les exportations industrielles non agro-alimentaires qui paraissent avoir été stimulées après 1994. Ainsi, les exportations de ces produits manufacturés ont progressé en valeurs de 23,5 pour cent par an entre 1993 et 1998. Seules les exportations de poissons frais ont connu des performances comparables au cours de la période. Ces résultats doivent toutefois être atténués dans la mesure où ils ne proviennent pas exclusivement du dynamisme interne de l'industrie d'exportation, mais aussi de la hausse de la rémunération des ventes induites par la dévaluation.

³³ Le secteur secondaire contribuait à 6 pour cent de la croissance dans les années 1970 et à 12 pour cent dans les années 1980.

Finalement, la production industrielle semble aujourd'hui être tirée, en partie, par la croissance des exportations, réalisées à la faveur d'une amélioration des termes de l'échange. Reste, que la croissance industrielle ne pourrait être durable que si elle est accompagnée d'une restructuration et d'une modernisation de l'appareil de production, propre à augmenter sa compétitivité sur le marché intérieur, et que si elle s'appuie plus fortement sur une croissance soutenue de la consommation interne.

3.4.2.2 Un secteur informel essentiel

L'économie informelle est, au Sénégal, une réalité qu'aucune autorité économique ou politique ne saurait contester. Pourtant, si elle est familière à tout Sénégalais, elle demeure difficile à définir et à mesurer. C'est qu'au delà d'une activité qui échappe à la comptabilité nationale, le secteur informel recouvre des réalités et des phénomènes différents.

L'informel c'est d'abord toutes ces 'petites affaires' de commerce ou d'artisanat qui fleurissent dans les rues, sur les trottoirs, dans les cantines des marchés ou dans des ateliers au fond des concessions. Mais, l'informel c'est également la PME d'un employeur travaillant dans la construction ou les activités d'un grand commerçant international développant de nouveaux marchés d'import/export.

Si le secteur informel revêt plusieurs formes, il répond aussi à diverses fonctions. Gilles Duruflé en signale trois importantes (1994). Tout d'abord, le secteur informel réinvestit les segments de la production qui ont perdu leur rentabilité dans le secteur moderne. Le développement de l'informel dans les branches des transports, de la construction, de l'entretien et de la réparation ou encore du mobilier participent de ce phénomène de substitution. Par ailleurs, le secteur informel construit et développe de nouveaux circuits commerciaux internationaux à partir de produits moins chers que les productions locales ou que les importations des circuits de distribution officiels. La réduction des coûts intermédiaires grâce à un réseau de relais familiaux dans les pays étrangers et certaines pratiques frauduleuses vis-à-vis de la fiscalité des douanes permettent d'assurer un prix de vente très compétitif. Enfin, le secteur informel absorbe une partie du surplus de la main-d'œuvre que le secteur moderne ne peut employer. En somme, le secteur informel contribue de façon positive à l'abaissement des coûts d'importation et de production et à l'emploi d'une partie des exclus du secteur moderne, notamment à partir du début des années 80.

Les poids démographique et économique du secteur informel sont bien évidemment les grandes inconnues de la question. Quelques études se sont pourtant essayées à l'exercice.

D'après Jacques Charmes (1989) plus des trois-quarts des actifs urbains sénégalais travaillent dans le secteur informel non-agricole. Nous retrouvons des proportions similaires avec *l'enquête sur l'insertion des migrants à Dakar* de 1989. Ainsi, un peu plus de 60 pour cent des hommes actifs de Dakar étaient occupés dans le secteur informel en 1989 (Antoine *et al.*, 1995). Cette même étude relève que l'emploi dans le secteur informel est particulièrement important dans les branches du commerce (du petit commerce pour les femmes) et du bâtiment. Enfin, on notera que la part de l'emploi informel augmente dans les générations de Dakarais les plus jeunes, confirmant ainsi la chute de l'emploi formel au tournant des années 80 (Piché et Gingras, 1998).

Sur le plan économique, les statistiques sur la production nationale atteste de l'importance fondamentale du secteur informel dans l'économie sénégalaise (DPS, 1999). En 1996, le secteur informel a ainsi contribué à près de 55 pour cent de la formation de la richesse nationale. L'économie informelle a prédominé dans tous les secteurs d'activité, assurant par exemple près de 80 pour cent de la production totale des branches des transports, des services et des branches du secteur primaire. Enfin, le secteur informel participe à près de 30 pour cent de la production du secteur secondaire (DPS, 1999).

3.5 Le développement social en panne

En dépit des changements démographiques survenus au cours de ces deux dernières décennies, l'accroissement de la population sénégalaise demeure rapide et sa répartition géographique déséquilibrée. De même la récente reprise économique des secteurs de l'industrie et des services ne suffisent encore pas à faire sortir le Sénégal de la crise.

Or, ces tendances économiques et démographiques pèsent aujourd'hui très lourdement sur le développement social du pays et plus particulièrement sur la formation du capital humain. La dégradation des performances des systèmes éducatifs et de santé, la détérioration de la dépendance alimentaire et l'augmentation du chômage et de la pauvreté en sont les signes majeurs. Nous considérerons dans les lignes qui suivent deux secteurs essentiels du développement social: l'éducation et la santé.

3.5.1 L'éducation à la base: une priorité?

A l'aube du XXI^{ème} siècle, le Sénégal est un des pays d'Afrique sub-saharienne les moins scolarisés et les moins alphabétisés. En 1997, le taux combiné de scolarisation aux niveaux primaire, secondaire et supérieur est de 35 pour cent au Sénégal contre 44 pour cent pour l'ensemble des pays au sud du Sahara. Cet écart ressort encore plus fortement lorsque l'on ne considère que le niveau primaire. Ainsi, au début des années 90, le taux brut de scolarisation au primaire est de 58 pour cent contre 79 pour cent en Afrique sub-saharienne. Enfin en 1997, le taux d'alphabétisation des adultes est de 34,6 pour cent au Sénégal contre 58,5 pour cent pour l'ensemble de la sous-région (PNUD, 1999).

La scolarisation des enfants au niveau du primaire se fait encore de façon très inégale entre les régions. En 1995, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire est plus élevé à Ziguinchor et à Dakar, où 90 pour cent des enfants scolarisables fréquentent l'école, que dans les régions du Centre et de l'Est du Sénégal, où il n'atteint pas les 50 pour cent. Dans la région de Diourbel, le taux brut de scolarisation au primaire est de seulement 30 pour cent, plaçant cette région en fin de palmarès des performances éducatives. Mais outre les insuffisances de la politique éducative du Sénégal, il faut voir aussi dans ce dernier chiffre la résistance culturelle des populations à mettre leurs enfants dans le système public et laïc, préférant l'école coranique.

Enfin, comme dans beaucoup de pays africain, les disparités entre les garçons et les filles restent importantes. Au début des années 90, le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire était, chez les garçons, 1,3 fois supérieur à celui des filles.

Depuis le début des années 90, le Sénégal, notamment sous la pression des bailleurs de fonds internationaux, mobilise ses efforts pour résorber ce déficit d'éducation particulièrement important dans la population scolarisable des 7-12 ans (niveau primaire). Une priorité forte est désormais accordée à l'éducation à la base. L'objectif est la scolarisation universelle au niveau primaire en 2008. Aussi, compte tenu de cette orientation nouvelle, notre présentation insistera surtout sur les changements intervenus dans le renforcement des capacités et des performances de l'enseignement élémentaire.

Devant la forte croissance de cette population en âge de fréquenter l'école (4,3 pour cent par an, selon la Direction de la Prévision et de la Statistique), l'action du gouvernement sénégalais a d'abord porté sur l'augmentation des effectifs d'enfants scolarisés. Ainsi à partir de 1994, le taux de croissance annuel des effectifs du primaire est supérieur à celui de la population scolarisable, avec un taux de 6,4 pour cent par an. Cette progression est encore plus rapide chez les filles, puisque l'écart entre les taux nets de scolarisation n'est plus que de 25 pour cent en 1997 (soit un taux net de 56,6 pour cent pour les garçons contre 45,4 pour cent pour les filles).

Parallèlement, l'offre de services éducatifs a également connu une certaine progression au cours de la période 1994-1997. Globalement, le budget de l'Education Nationale correspond à environ 33-35 pour cent de l'ensemble du budget national (années 1996 et 1997). Après une baisse au début des années 90, le budget de l'enseignement élémentaire est en légère hausse depuis 1994. En 1997, il était de 44,3 milliards de francs CFA. En terme d'infrastructures, le nombre d'établissements publics de niveau primaire croît actuellement au rythme de 15 pour cent par an, passant de 2.420 en 1994 à 3.217 établissements en 1997. Le nombre de classes connaît à peu près la même évolution. Mais, au cours de la décennie 1990 le corps enseignant du primaire n'enregistre qu'une progression de 3,7 pour cent par année. En 1997, ces effectifs ont même légèrement diminué (une baisse de 1 pour cent).

Malgré, cette relative et récente priorité accordée à l'instruction, et tout particulièrement à l'instruction primaire, la qualité de l'enseignement continue de se dégrader. Dans les écoles primaires, les maîtres doivent faire face à des classes de plus en plus surchargées. Les classes comptaient en moyenne en 1991 plus de 60 enfants, contre 45 dans les années 60. En outre, devant l'augmentation continue des enfants scolarisés, le gouvernement a mis en place les classes à double flux: un même instituteur enseignant à deux cohortes d'élèves dans la même journée. En 1997, plus de 300.000 élèves fréquentent ce type de classes, soit près du tiers des enfants scolarisés dans les établissements élémentaires du public. C'est enfin à Diourbel, Kolda et Tambacounda, régions défavorisées sur la carte scolaire, que ces classes ont connu le développement le plus important.

Cet infléchissement de la politique éducative du Sénégal, en direction d'un élargissement de l'accès au primaire, est incontestablement bénéfique. Mais il n'est pas suffisant. Le système éducatif sénégalais reste en effet profondément marqué par plus de quatre décennies d'une politique héritée de l'époque coloniale et radicalement tournée vers l'enseignement secondaire et supérieur. Même si le budget de l'enseignement supérieur diminue depuis ces dernières années, la formation des élites sénégalaises absorbe une part encore excessive du budget de l'Education Nationale. En outre, l'Etat est toujours le contributeur le plus important des dépenses du supérieur, avec une prise en charge de 86 pour cent. Or, dans le primaire, l'Etat ne prend en charge que 77 pour cent des dépenses, 15 pour cent de celles-ci revenant aux ménages. Dans ce contexte, les nombreuses difficultés que rencontre aujourd'hui l'enseignement primaire: progression lente des niveaux de scolarisation, retard persistant de la scolarisation des populations rurales, détérioration de la qualité de l'enseignement,..., ne sont pas seulement les conséquences d'une croissance non maîtrisée de la population scolarisée. Mais, ils témoignent aussi du soutien continu du Gouvernement à une éducation encore trop élitiste.

3.5.2 La santé: la stratégie des soins de santé primaires en question

Dans cette présentation sur la santé au Sénégal, nous considérerons essentiellement le système de santé et les grandes orientations de la politique sanitaire du Sénégal. La section précédente sur la mortalité des enfants fournit quelques informations sur les niveaux et les tendances d'indicateurs sanitaires de base: les taux de mortalité infantile et juvénile.

Le système de santé du Sénégal est marqué à la fois par l'empreinte forte de l'époque coloniale et par la Déclaration d'Alma Ata de 1978 sur les soins de santé primaires.

C'est au Sénégal que le pouvoir colonial français créait les premiers établissements hospitaliers modernes d'Afrique Occidentale: l'hôpital Principal en 1890, l'hôpital Le Dantec en 1907 et l'hôpital Fann en 1956. De même, l'institut Pasteur de Dakar et la faculté de Médecine (1962) ont très rapidement constitué des centres de référence pour l'ensemble de l'Afrique francophone. Globalement, de l'Indépendance jusqu'au début des années 80, le

Sénégal prolonge et renforce ces grandes orientations en matière de santé: le développement d'une infrastructure hospitalière à haut niveau technique dans les grands centres urbains. C'est ainsi que, durant cette période (1960-80) plus de 50 pour cent des investissements sanitaires ont été absorbés par les hôpitaux, dont le nombre passe de 3 à 12 (Garenne *et al.*, 1985).

A partir de 1979-80, le Sénégal opère un renversement de sa politique sanitaire sous l'influence des recommandations de la Déclaration d'Alma Ata. Dès lors la priorité est à la stratégie des soins de santé primaires, fondée à la fois sur une plus grande accessibilité géographique et financière aux services de santé, notamment dans les zones rurales, et sur l'approche communautaire d'une médecine de base qui est autant curative que préventive et éducative. L'organisation actuelle du système sanitaire, définie en 1991, est directement inspirée de cette politique des soins de santé primaires.

Sur les plans administratif et technique, le système est subdivisé en trois niveaux: le district de santé qui couvre une partie ou la totalité d'un département, la région médicale et le niveau central. Le Sénégal est découpé en 50 districts répartis sur dix régions médicales. La région de Dakar comprend huit districts sanitaires, tandis que celle de Diourbel en compte quatre (Tableau 3.7).

Les cases de santé sont, avec les postes de santé, le maillon de base du système sanitaire. Inspirés directement de la Déclaration d'Alma Ata, les cases de santé et les maternités rurales sont des infrastructures communautaires de village créées par la population et gérées par des agents de santé communautaire. En 1996, le Sénégal comptait 1384 cases de santé, dont 16 dans la région de Dakar et 104 dans celle de Diourbel.

Les postes de santé constituent également des structures médicales de première ligne. Ils sont gérés par un infirmier et offrent des soins de base. Les postes de santé sont en 1996 au nombre de 768, soit un poste pour 11.160 habitants. Dans la région de Dakar, ce ratio est de un poste de santé pour 17.053 habitants (avec 118 postes); il est de un poste pour 8.621 habitants dans la région de Diourbel (avec 57 postes). En moyenne, les usagers doivent parcourir 9 km pour accéder à un poste de santé. Cette distance est réduite à 1,5 km dans la région de Dakar. Elle est légèrement inférieure à 10 km dans la région de Diourbel.

Le Sénégal est couvert par 53 centres de santé, chacun dirigé par un médecin. Chaque département possède au moins un centre de santé. Au niveau national, la couverture est en 1996 d'un centre de santé pour 160.000 habitants. Avec 11 centres de santé, la région de Dakar a une couverture d'un centre pour 183.000 habitants. La région de Diourbel, pour sa part, est dotée de 4 centres de santé, soit un centre pour près de 200.000 habitants.

Tableau 3.7 Infrastructures sanitaires et personnel médical (public et privé), par région, 1996

Région	Infrastructures sanitaires				Personnel médical		
	districts sanitaires	centre de santé	poste de santé	case de santé	hôpital	médecins	infirmiers
Dakar	8	11	108	16	7	473	804
Diourbel	4	4	57	104	1	13	158
Fatick	6	6	59	187	0	8	98
Kaolack	4	4	72	362	1	24	161
Kolda	3	3	62	84	0	5	101
Louga	5	5	55	94	1	10	48
Saint-Louis	5	4	113	105	3	32	131
Tambacounda	4	4	72	123	1	12	80
Thiès	8	9	94	176	2	52	152
Ziguinchor	3	3	76	133	1	20	143

Sénégal	50	53	768	1.384	17	649	1.876
---------	----	----	-----	-------	----	-----	-------

Source: Situation économique et sociale du Sénégal, 1997.

Placés en principe en dernière ligne, les hôpitaux sont actuellement au nombre de 17, soit un hôpital pour 560.000 habitants. Deux régions ne disposent toujours pas d'hôpital: Fatick et Kolda. Dakar compte sept hôpitaux contre un pour Diourbel, ce qui donne un taux de couverture de un hôpital pour 900.000 habitants à Diourbel et un hôpital pour 350.000 habitants à Dakar.

La concentration de l'offre de soins dans la région de Dakar, déjà apparente avec l'infrastructure sanitaire, ressort encore plus fortement lorsque l'on considère les effectifs du personnel médical. Ainsi, la région de Dakar regroupe, en 1996, 73 pour cent des médecins des secteurs public et privé et 42 pour cent des infirmiers. Si l'on ne considère que les médecins du secteur public, cette proportion redescend à 58 pour cent (tableau 3.7). A Diourbel, seulement deux pour cent de l'ensemble des médecins y exercent et cinq pour cent des infirmiers. Cette répartition du personnel médical donne finalement un taux de couverture de un médecin pour 4.250 habitants à Dakar et un médecin pour 61.500 habitants à Diourbel. Pour l'ensemble du Sénégal, ce ratio est de un médecin pour 13.200 habitants.

Ainsi, les plans de développement sanitaire mis en œuvre depuis les années 80 ne sont parvenus que partiellement à décentraliser les gros équipements sanitaires (hôpitaux et centres de santé). Au regard du personnel médical, le bilan est encore plus mitigé puisque la région de Dakar réunit encore près de 60 pour cent des médecins du secteur public. En outre, la progression importante de la médecine privée accentue ces écarts. Finalement, le déséquilibre entre les communautés urbaines de Dakar et de Pikine et le reste du pays demeure très fort.

Comme dans beaucoup de pays africains, la détérioration de la qualité de l'offre de soins des structures sanitaires de base, par rapport notamment aux hôpitaux urbains et à la médecine privée, compromet aujourd'hui l'efficacité de la stratégie des soins de santé primaires. La piètre qualité des soins fournis dans les régions rurales et parfois à la périphérie des grandes villes (manque de qualification des agents communautaires de santé, pénurie du personnel médical et des fournitures essentielles) remet en cause l'ensemble du processus de prise en charge des malades, tel que défini par le dispositif sanitaire sénégalais. Ainsi, les hôpitaux constituent de plus en plus un des premiers recours des malades. En outre, ils se substituent souvent aux postes et aux centres de santé en offrant des services de santé primaires et préventifs. Dès lors, le système se pervertit et les cases de santé, maillon emblématique des stratégies de soins de santé primaires, sont souvent délaissées par les populations.

La stratégie des soins de santé primaire est atteinte enfin dans son principe de *la santé pour tous*. La crise économique et la dévaluation du franc CFA ont probablement engendré une marginalisation des populations les plus déshéritées face à la santé. Cependant, les dysfonctionnements du système de santé et de la chaîne d'approvisionnement des médicaments (jusque et y compris la formulation des ordonnances) en accentuent sans doute le processus.

3.6 Conclusion

Au terme de ce panorama sur la situation démographique, économique et sociale du Sénégal, il paraîtrait déplacé de jouer aux cassandres. Pourtant, sans adopter un discours alarmiste, les enjeux de développement demeurent et s'expriment avec de plus en plus d'acuité.

La population sénégalaise croît toujours à un rythme rapide, même s'il doit se ralentir à terme, et se répartit de façon très inégale sur le territoire national, avec pour résultat un développement macrocéphale de l'agglomération Dakar/Pikine. De même si l'économie du Sénégal semble renouer avec une certaine croissance, elle porte toujours en elle les facteurs puissants des crises économiques rurale et urbaine des années 70 et 80.

Les conditions sont donc moins que jamais réunies pour absorber l'énorme réservoir de besoins sociaux et économiques contenu dans la pyramide des âges de la population sénégalaise. La détérioration d'un système de santé de moins en moins accessible, l'échec du système éducatif, la raréfaction de l'emploi rural et urbain, le développement des processus de précarisation et de marginalisation, qu'accompagnent le chômage et la pauvreté, sont autant d'effets de cette spirale entre la croissance de la population et la crise du développement.

Nul besoin de réflexions savantes pour voir dès lors dans ce diagnostic la réunion des conditions objectives à l'émergence puis au développement des courants migratoires internationaux. Les gens vont là où ils peuvent espérer améliorer leurs conditions et leur qualité de vie. Or, le chômage est une réalité vécue par un Dakarois sur quatre; la pauvreté touche 15 pour cent des ménages de région de Dakar et 20 pour cent des ménages de la région de Diourbel. Au total, c'est un ménage sénégalais sur trois qui est en situation de pauvreté. Bien sûr, cette analyse somme toute superficielle ne suffit pas à expliquer totalement le phénomène. Nous aurons l'occasion de le rappeler dans les chapitres suivants. Mais elle exprime sûrement tout.

4. LE SENEGAL EST-IL UN PAYS D'IMMIGRATION OU D'EMIGRATION?

4.1 Introduction

En 1975, Zachariah et Condé affirment que les étrangers de nationalité représentent sept pour cent de la population totale du Sénégal. Sur la base de cette estimation de nombreux auteurs vont qualifier le Sénégal de pays d'immigration. Cette tendance en faveur des mouvements d'entrées n'exclue pas qu'à la même époque les Sénégalais émigrent aussi.

Depuis, le Sénégal est affecté par une crise économique qui modifie les équilibres régionaux sur son territoire. Parallèlement, plusieurs pays de la sous-région se stabilisent politiquement et certains connaissent un développement économique supérieur ou comparable à celui du Sénégal. En outre, la crise économique mondiale des années quatre-vingt influe sur l'ampleur et la composition des flux migratoires et perturbe les systèmes et les dynamiques des migrations internationales.

Quelles incidences ces changements ont-ils sur les mouvements migratoires en direction ou au départ du Sénégal? Telle est la question à laquelle nous allons tenter d'apporter quelques éléments de réponse. Pour cela, nous rappellerons d'abord l'ancienneté de l'émigration et de l'immigration au Sénégal, puis nous aborderons les mutations qui les caractérisent aujourd'hui.

Les rapports entre *migrations internes* et *migrations internationales* sont rarement analysés, en raison, vraisemblablement, du relatif cloisonnement entre ces domaines d'étude. L'histoire de l'émigration au Sénégal rappelle que l'une et l'autre sont bien souvent étroitement liées; l'émigration internationale sénégalaise a été précédée d'une émigration interne d'abord orientée du nord vers le sud, puis de l'intérieur vers la capitale; ces deux vagues migratoires ont favorisé l'émergence de réseaux sociaux et commerciaux, empruntés, développés ou recomposés ensuite par les émigrants internationaux.

4.2 Les 'gens du fleuve', pionniers de la migration internationale

Avant même la colonisation, la région du fleuve s'impose comme une zone importante de négoce. Toutefois, à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle, plusieurs éléments viennent perturber cette dynamique économique:

- en 1888, la France instaure un impôt de capitation payable uniquement en espèce;
- en 1905, le décret relatif à l'affranchissement des esclaves 'prive' l'aristocratie³⁴ d'une main-d'œuvre servile et 'gratuite';
- les cours de la gomme, principal produit d'échanges entre les Maures et les grandes compagnies commerciales basées sur le fleuve Sénégal, s'effondrent, passant de 3f le kg en 1986 à 0,40f le kg en 1903 (Van Haeverbeke, 1993).

Le déclin économique de la région incite les Soninké, et dans une moindre mesure les Halpulaar, à migrer. Trois opportunités s'offrent à eux:

- le 'navetanat';
- la navigation;

³⁴ Il s'agit de l'aristocratie locale.

- les grands chantiers mis en œuvre par la puissance coloniale.

4.2.1 Les 'navétanes'

L'introduction de l'arachide et la construction du chemin de fer Dakar-Niger permettent le développement d'un nouveau pôle économique au Sénégal: le bassin arachidier, composé essentiellement du Sine Saloum, avec quelques extensions dans la région de Thiès, dans le Baol, dans la région de Tambacounda et en Casamance. Ainsi, tous les ans le Sine Saloum doit faire appel, pour la culture de l'arachide exclusivement, à des travailleurs agricoles saisonniers, appelés 'navétanes'³⁵. Selon P. David, les Soninké/Sarakollé et les Mandingues/Malinké sont les premiers inventeurs et bénéficiaires de ce système:

"(...) les Soninkés de Bakel étaient certainement parmi les plus anciens navétanes présents sur les vieilles terres arachidières de Sénégal. (...) Bakel signale en 1935 le départ de 2000 à 3000 navétanes (...)." (David, 1980).

4.2.2 Les navigateurs

Parallèlement, à ces migrations agricoles saisonnières, les départs de marins Sarakollé, dits 'laptots', augmentent en raison du déclin du trafic sur le fleuve Sénégal; ils s'engagent dans la marine marchande et la marine de guerre française.

"Après la première guerre mondiale, leur aire d'engagement (jusque là limitée à la côte Mauritanienne) a été élargie, ce qui a donné à certains d'entre eux les premières occasions de séjourner hors d'Afrique." (Van Haeverbeke, 1993).

A titre d'exemple, Kone rappelle qu'après chacune des deux guerres mondiales des Noirs-Africains se sont fixés à Marseille (Kone, 1995).

4.2.3 'Tirailleurs' démobilisés ou commerçants

Dans le même temps, les grands chantiers développés par la puissance coloniale, tel que la construction du chemin de fer Dakar-Niger, sont autant d'occasion de trouver du travail à l'étranger.

En outre, les anciens 'Tirailleurs' démobilisés s'installent comme artisans à proximité de leurs anciennes garnisons.

"C'est ainsi que la colonie sénégalaise de Bassam³⁶, la plus importante du pays, regroupe 300 personnes en 1913." (Archives nationales du Sénégal, 5G64, Bredeloup, 1995).

Simultanément, en Côte d'Ivoire comme au Cameroun, les Sénégalais jouent un rôle relativement important dans la propagation de l'Islam. Les Marabouts sont pour la plupart Toucouleurs.

Avant la Seconde Guerre Mondiale, les employés de maison de commerce et les commerçants (Bredeloup, 1995) succèdent à ces pionniers dans plusieurs pays de la colonie. Les commerçants 'bana-bana'³⁷ sont nés et ce terme accompagnera comme un symbole l'évolution des migrations sénégalaises.

Au cours de la période coloniale, la géographie des migrations sénégalaises en Afrique est posée; elle est calquée sur la structure des implantations administratives, militaires et portuaires de la colonie. Par la suite, ce système migratoire connaît peu de modifications structurelles mais tente de s'adapter aux fluctuations économiques des pays d'accueil; au rythme des crises ou de l'essor économique de tel ou tel pays les migrants sénégalais

³⁵ En langue wolof, 'navete' signifie hivernage.

³⁶ Ville de Côte d'Ivoire.

³⁷ Le terme bana bana désigne les commerçants ambulants. D'origine ouest-africaine son utilisation remonterait à l'époque des colporteurs Soninké.

empruntent des itinéraires migratoires différents et optent pour les pôles d'immigration les plus prospères.

En fait, comme le souligne plusieurs auteurs, spécialistes de l'histoire de la région du fleuve Sénégal, les migrations des 'gens du fleuve' puisent leurs racines à l'époque des grands empires soninké du Ghana et manding du Mali. Ainsi depuis fort longtemps, les Soninké

"émigrent dans toutes les directions (à l'exception du nord saharien), n'hésitant pas, (...), à franchir les mers comme soutiers et chauffeurs des deux marines de guerre et de commerce; à descendre faire de la kola du diamant ou de l'or dans les forêts du sud, en attendant de venir, (...) s'entasser au foyer du 156 rue Léon-Maurice-Nordmann, Paris 13^e pour avoir le droit de vider les poubelles des Européens nantis." (David, 1980).

4.3 A l'aube des Indépendances, libre circulation et appel de main-d'oeuvre

A l'aube des Indépendances et au cours des années 60, les pays de culture de rente africains et la France pratiquent une politique d'ouverture à l'immigration, consécutive au boom économique. Des dispositions incitatives à la libre circulation des personnes et au recrutement d'une main d'oeuvre étrangère sont adoptées. Dans ce contexte économique et politique favorable, l'émigration sénégalaise s'accroît vers les pays africains comme vers la France.

L'instauration de la libre circulation

Après l'Indépendance, la signature d'accords sur la circulation de main d'œuvre entre la France et ses anciennes colonies favorise l'émigration. Les migrants sénégalais bénéficient aussi de la libre circulation entre les pays africains.

L'appel de main-d'œuvre peu qualifiée, consécutif du boom économique des Trentes Glorieuses

En France, l'Office National de l'Immigration (ONI), placé sous la tutelle du Ministère du Travail et de la Population, dispose de bureaux de recrutement dans huit pays étrangers dont le Sénégal; il est chargé de contrôler les compétences professionnelles et l'état sanitaire des candidats à l'immigration. Et comme le souligne, un rapport de la Commission de la main-d'œuvre,

"le recours à l'immigration doit être considéré non pas comme un palliatif qui permettrait de résoudre quelques crises passagères, mais comme un apport continu indispensable à l'accomplissement des besoins du III^e Plan (1958-1961)."³⁸.

Au recensement de 1962, on compte seulement 17.787 immigrants venus d'Afrique noire, en majorité Maliens ou Sénégalais; mais, ils sont plus de 80.000 au recensement de 1975.

4.3.1 Au sud, le boom des cultures de rente: cacao, café et bois

Durant les années 50 et 60, le boom du cacao et du café fait de plusieurs pays africains, comme le Ghana et la Côte d'Ivoire, des pôles attractifs pour les migrants de la région. Le recensement ghanéen de 1960 donne 827.000 étrangers dont 98 pour cent d'Africains, originaires pour la plupart des pays voisins et notamment du Sénégal. Les plantations de café et de cacao de Côte d'Ivoire drainent également une main-d'œuvre peu qualifiée. Mais, l'essor économique ivoirien attire aussi de nouveaux migrants sénégalais, pour la plupart aventuriers ou artisans. Particulièrement présents dans le secteur du bâtiments, ils "se lancent dans des chantiers de construction, remportant de gros marchés (...)" (Bredeloup, 1995).

³⁸ *Revue française du travail*, avril-juin 1958.

Un peu plus tard, les Sénégalais, comme les Togolais, les Béninois et les Camerounais sont recrutés par des sociétés du bâtiment ou des travaux publics pour construire le Gabon. En 1972, à Libreville, le 'camp des Sénégalais' réunissait 5.000 à 6.000 immigrés³⁹.

Dans le même temps, l'émigration sénégalaise s'étend aussi au Zaïre, et plus modestement au Cameroun, au Centrafrique, au Congo,

4.3.2 En France, l'industrie automobile

Les principales sociétés françaises de l'automobile (Chausson, Renault, Talbot) recrutent massivement dans la vallée du fleuve Sénégal, dans la région de Tambacounda et en Casamance. On parle alors du bureau 'Renault-Dakar'.

Plusieurs éléments témoignent de la présence des migrants sénégalais dans l'industrie automobile en France. Si l'on considère, les dossiers de 383 Sénégalais qui ont bénéficié de l'aide au retour entre 1984 et 1988, 41 pour cent d'entre eux travaillaient dans les usines Chausson, Citroën, General Motors, Peugeot, Renault ou Talbot (Robin, 1996). La plupart sont originaires des départements de Bakel, Matam et Tambacounda et ont émigré entre 1962 et 1974. Ainsi, D.Camara, soninké et né en 1951 à Golmy (département de Bakel), est parti à 21 ans en France. Il a occupé un poste d'ouvrier spécialisé pendant 17 ans dans l'industrie automobile. En 1986, H.Diallo est revenu au Sénégal dans son village de Golléré (département de Matam) après 12 ans passés en France comme ouvrier spécialisé dans une usine Citroën⁴⁰.

Dans un article consacré aux travailleurs musulmans à Renault-Billancourt, Bourgarel et Diallo (1991) soulignent l'implication des travailleurs sénégalais dans la vie syndicale et dans l'organisation de la pratique religieuse au sein de l'entreprise. Ils rapportent notamment les propos d'un Sénégalais de 47 ans, 22 ans d'ancienneté et délégué CFDT:

"Nous aussi, on ne l'impose pas, parce que c'est pas une obligation qu'elle (la direction) nous donne la salle de prière. Donc, ce n'est pas une revendication, c'est une demande simple."

En outre, selon Khuja

"la création de l'Association Islamique de Billancourt est le fait de travailleurs de l'usine (...); c'est un syndicaliste pratiquant originaire du Sénégal qui aurait été l'interlocuteur principal des autorités locales (...)."

Entre 1960 et 1974, les Sénégalais immigrés en France travaillent principalement dans l'industrie. A cette époque, il s'agit surtout d'hommes seuls, essentiellement soninké, toucouleurs ou mandjak, et ayant laissé leur famille dans leur village d'origine. Lors d'une étude sur cinq villages du département de Bakel, connu pour être la zone d'émigration vers la France la plus importante, Gonzales note que

"l'émigration est avant tout masculine: les trois-quart des émigrés sont des hommes et l'intensité migratoire est trois fois plus forte dans la population masculine que dans la population féminine." (Gonzales, 1994).

Jusqu'à la fin des années 60, en France, "les besoins de main-d'œuvre sont tels que (...) les travailleurs étrangers entrent en France sous couvert d'un passeport de touriste, ou même

³⁹ Chiffre communiqué par le responsable du camp de l'époque.

⁴⁰ Fiches Echo Bakel, Etude d projet de retour, OMI-Sénégal, H.Mattei, chef d'antenne.

clandestinement; ils trouvent sans peine à s'embaucher, et obtiennent ensuite aisément la carte de séjour et la carte de travail qui régularisent leur situation.⁴¹

4.4 Fin de la décennie 70, un tournant

En France, l'année 1974 constitue un tournant: une circulaire du 5 juillet annonce la suspension de l'immigration et la fermeture des frontières. Cette mesure, liée au choc pétrolier, coïncide avec le revers économique de certains pays ouest-africains qui adoptent des mesures restrictives à l'égard de l'étranger. Dans le même temps, le Sénégal connaît l'une des périodes de sécheresse les plus graves de son histoire contemporaine.

La conjonction de ces évolutions a des incidences directes sur la composition sociale et l'organisation spatiale de l'émigration sénégalaise.

4.4.1 Regroupement familial en France et Aide au retour

Au milieu des années 70, la France est le premier pays d'accueil des Sénégalais en Europe. La politique d'immigration des années 1975 et 1976⁴², caractérisée par le regroupement familial, transforme une immigration traditionnelle de main-d'œuvre, composée essentiellement d'hommes seuls, en immigration de peuplement.

Entre 1975 et 1995, 11.633 personnes de nationalité sénégalaise sont entrées en France au titre du regroupement familial contre seulement 6.125 personnes de nationalité malienne. L'immigration familiale culmine en 1984 (1.013 personnes), se poursuit jusqu'en 1993 avec en moyenne 550 personnes par an, puis diminue considérablement à partir de 1994. L'une des trois lois adoptées par le parlement français en 1993, procède à une véritable refonte de l'ordonnance de 1945, dans laquelle figure désormais un chapitre consacré au regroupement familial et un autre aux demandeurs d'asile; dès lors, la réglementation du regroupement familial figure en bonne place parmi les freins à la circulation des ressortissants des pays-tiers.

Dans le même temps, la France instaure l'Aide au retour. Les émigrés qui souhaitent bénéficier de cette aide devaient choisir de rentrer définitivement et rendre leur carte de séjour. L'OMI chargé du suivi de cette procédure reconnaît que nombre de ces retours n'ont pas été un succès. Certains bénéficiaires sont même repartis un ou deux ans après en France ou vers d'autres destinations. Les auteurs d'un rapport publié sur ce sujet en 1987 concluent que "ces aides ont été finalement utilisées par des gens qui avaient prévu un retour individuel mais elles n'ont en rien été incitatives." (Canson et Vialle, 1987).

Ces mesures qui visent déjà à contrôler plus strictement l'entrée et le nombre d'étrangers en France annonce la politique de fermeture des frontières qui a été instaurée à la fin des années 80 et est devenue de plus en plus restrictive au cours des années 90.

4.4.2 Des situations inégales et fluctuantes dans les pays d'accueil africains

Russell *et al.* (1990) ont tenté d'évaluer les émigrants Sénégalais en Afrique sub-saharienne à partir des recensements des années 70. Dans les 33 recensements nationaux disponibles, pour les 47 pays d'Afrique sub-saharienne, ces auteurs dénombrent 81.265 Sénégalais. Parmi eux, plus de 95 pour cent (77.769) résidaient dans un pays d'Afrique de l'Ouest⁴³. Selon le recensement de la Côte d'Ivoire de 1975, 20.288 Sénégalais résidaient dans ce pays (Lalou *et al.*, 1996). Hormis les pays voisins comme la Gambie et la Mauritanie, la Côte d'Ivoire est le principal pays d'accueil des Sénégalais en Afrique de l'ouest.

⁴¹ *Revue Plein Droit*, n° 29-30, novembre 1995.

⁴² Le régime des cartes de travail et des titres de séjours est réformé et l'immigration familiale est réglementée.

⁴³ Plusieurs pays de destination des Sénégalais n'apparaissent pas dans cette comptabilité. Il s'agit du Gabon, du Nigeria, du Bénin, du Zaïre et de la Guinée. En outre, la plupart des recensements ne fournissent le détail des immigrants par nationalité que pour les pays frontaliers.

Jusqu'au début des années 80, le système migratoire africain des Sénégalais s'organisent autour de quelques pays d'immigration d'Afrique de l'ouest ou d'Afrique centrale. Lorsque des difficultés économiques affectent l'un ou l'autre pays d'accueil et les conduisent à prendre des mesures restrictives en matière d'immigration ou à procéder à des expulsions, les migrants victimes de ces procédures s'orientent vers des pays voisins et un nouvel équilibre s'établit rapidement au sein de la région (Robin, 1996).

Au cours des années 70 et 80, l'émigration sénégalaise se trouve confrontée, pour la première fois de son histoire, à deux évolutions contradictoires: d'une part, les crises économiques ou politiques incitent les pays d'accueil à prendre des mesures pour contrôler l'immigration et d'autre part, les différentes vagues de sécheresse qui affectent le Sénégal depuis le début des années 70 augmente le nombre de candidat au départ. "Après une certaine stabilité de la propension à émigrer dans les années 60, le risque d'émigrer à l'étranger montre un accroissement soudain dans la période 1973-77." (Lalou *et al.*, 1996). Prise dans cette dialectique, loin de s'essouffler, l'émigration sénégalaise cherche à s'adapter et se recompose en fonction des réalités fluctuantes.

Entre continuité et changement, l'émigration sénégalaise témoigne de l'évolution de l'émigration internationale ouest-africaine.

Au cours des dix dernières années, les migrations ouest-africaines ont connu de profondes mutations:

- d'abord saisonnières et transfrontalières, elles sont désormais également intrarégionales (c'est la région d'Afrique qui compte la plus forte concentration de migrants), interrégionales, orientées vers l'Afrique Centrale et Australe, et intercontinentales vers les pays du Nord (notamment l'Union européenne et de l'Amérique du Nord) et plus récemment vers l'Asie;
- dans le contexte de crise économique ou politique des années 80 qui affecte les pays du sud comme les pays du nord, les origines géographiques et la nature des flux migratoires internationaux connaissent d'importants changements. L'Afrique de l'Ouest n'échappe pas à cet évolution:
 - outre un très haut niveau de mobilité, cette région se caractérise par des migrations anciennes ou très récentes, polymorphes et multidirectionnelles;
 - parallèlement, on assiste à une diversification simultanée des pays d'émigration africains et des pays d'immigration européens.

Dans le même temps, l'émigration internationale au Sénégal se caractérise par:

- une relative intensification des mouvements migratoires, surtout en direction du nord;
- un élargissement des zones de départ;
- une diversification des pays d'accueil.

4.5 Une relative intensification des mouvements migratoires

Nous disposons de deux sources pour apprécier l'évolution numérique de l'émigration au Sénégal: l'Enquête du REMUAO, initiée par le Cerpod et développée dans 7 pays de la sous-région (Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal). Pour la période 1988-1992 et la population âgée de 15 ans et plus, cette enquête fournit des informations sur les flux internationaux entre les sept pays du réseau et entre ces pays et le reste du monde. La Gambie, le Ghana et le Nigeria, notamment n'appartiennent pas au champ d'étude. Par conséquent, ces données apportent qu'une vision partielle des

échanges migratoires en Afrique de l'Ouest. Nos partenaires de la DPS ont piloté cette enquête au Sénégal; il s'agit de l'EMUS (Enquête Migration et Urbanisation au Sénégal). Ces données, bien qu'encore partielles, nous ont permis de mieux apprécier les grandes tendances de l'évolution récente de l'émigration au Sénégal.

Les données d'EUROSTAT nous donnent une estimation de la présence de la population sénégalaise et de l'évolution récente de l'immigration sénégalaise en UE.

Pour la période 1988-1992, si l'on considère le taux de migration nette par an des pays du REMUAO, le Sénégal présente l'un des soldes les plus négatifs: -0.49 pour cent (Niger: -0.58 pour cent, Mali: -0.63 pour cent).

Par ailleurs, si l'on observe les migrations entre les pays du REMUAO et le reste du monde, le Sénégal présente le déficit migratoire le plus important: -0.29 pour cent (Mali: -0.18 pour cent, pour tous les autres pays, il s'agit de valeur négligeable.). Par contre, les échanges sont équilibrés avec les autres pays du REMUAO: entre 1988 et 1992, environ 100.000 personnes originaires des pays du réseau ont immigré au Sénégal et environ 100.000 Sénégalais ont émigré vers les pays du réseau.

Selon les données de l'EUROSTAT, la population sénégalaise en UE réunissait 67.000 en 1990 et 77.000 en 1993. A cette date, la population sénégalaise constitue le second groupe ouest-africain en UE devant le Nigeria (72.000) et le Cap-Vert (43.000). En France et en Italie, elle constitue le premier groupe ouest-africain.

Ces quelques données, souligne le dynamisme de l'émigration sénégalaise au cours des années notamment au-delà des pays de la sous-région.

4.6 Crise(s) et diversification des destinations

Selon l'EMUS, sur l'ensemble des sorties du Sénégal entre 1988 et 1992, 1/3 se sont orientées vers des pays hors d'Afrique (principalement l'Union européenne et les Etats-Unis) (16 pour cent au Niger, 10 pour cent au Mali). Les régions de Diourbel et de Dakar, qui constitue notre espace d'étude, participent à cette évolution:

- 70 pour cent de la population sénégalaise émigrée dont le ménage réside dans la région de Diourbel est partie en Europe contre 50 pour cent de la population sénégalaise émigrée dont le ménage réside dans la région de Dakar;
- l'émigration vers l'Amérique du Nord (principalement les Etats-Unis) devance celle vers l'Afrique centrale et vers certains pays frontaliers notamment la Mauritanie et le Mali pour les deux régions et la Gambie pour la région de Dakar.

Toutefois, au nord comme au sud, les possibilités et les volontés d'accueil sont en baisse.

4.6.1 L'Afrique de l'ouest, difficultés économiques et troubles politiques

A la fin des années 80 et au début des années 90, confrontés à des difficultés économiques ou (et) à des troubles politiques, en Afrique de l'ouest, les pays traditionnels d'accueil se ferment, parfois expulsent, et prennent des mesures comparables à celles des pays européens.

4.6.1.1 Un espace migratoire fragilisé par les crises économiques ou(et) politiques

En 1989, le conflit mauritano-sénégalais⁴⁴ révèle la présence de 115.432 Sénégalais en Mauritanie⁴⁵, aujourd'hui rapatriés ou réfugiés au Sénégal. En 1993, en Gambie des rafles d'étrangers provoquent l'expulsions de 55 Guinéens et de 60 Sénégalais⁴⁶ ne disposant pas de 'l'Alien's Certificate' (carte de séjour instituée depuis 1973). En dépit des accords qui régissent la libre circulation des personnes entre les pays de la CEDEAO⁴⁷, la Côte d'Ivoire instaure la carte de séjour en 1992.

Les pays d'Afrique centrale connaissent aussi des difficultés qui ont placé dans l'impasse ou détruit leur économie (Cameroun, Gabon, Congo, Zaïre). En 1993, 6.146 'sans papier' dont 1.276 Sénégalais sont rapatriés du Gabon. En 1994, victime de la récession économique - Cheikh Omar BA parle de migrants 'en panne' - 230 Sénégalais immigrés au Cameroun demandent au gouvernement du Sénégal leur 'rapatriement volontaire', et l'obtiennent. Ces quelques exemples, témoignent de la précarisation de l'émigration sénégalaise en Afrique centrale.

4.6.1.2 L'Afrique du Sud: un nouvel el dorado?

Dans ce contexte, l'Afrique du Sud est perçue comme un nouvel el dorado. Ce pays n'était pas inconnu des migrants sénégalais puisque «quand les mines de diamant commencèrent à se tarir au Zaïre, ils⁴⁸ se réorientèrent vers le commerce de l'émeraude, moins rentable, à partir du Nigeria et de la Zambie. "[...] après les expulsions répétées [...], ils s'aventurèrent vers l'Angola, la Namibie, l'Afrique du Sud ..." (Bredeloup, 1993). Mais ces migrants étaient peu nombreux et clandestins. Par contre "en 1994, année de l'accession de Nelson Mandela à la présidence de l'Etat, de la dévaluation du franc CFA et du génocide rwandais, les immigrants africains francophones débarquent en nombre important – certains immigrés parlent eux-mêmes de 'rush' - profitant des facilités de visa pour tenter de trouver du travail dans ce pays africain d'un autre type. Fait significatif, parmi les 90.000 expulsés de cette année là, on trouve pour la première fois quelque 69 Sénégalais, ..." (Bouillon, 1996). Selon les données disponibles, les Sénégalais seraient alors au nombre de 200 environ sur 15.000 à 20.000 africains francophones, peut-être plus (Bouillon, 1996). Toutefois, percevant la présence étrangère croissante comme une menace pour le pays, le gouvernement de Pretoria durcit les lois concernant l'entrée des étrangers. En mars 1999, un visa est imposé aux ressortissants ouest-africains dont les Sénégalais.

4.6.1.3 Une émigration recentrée sur quelques pays ouest-africains

Face à ces difficultés en Afrique, l'espace d'émigration sénégalais semble se recentrer sur quelques pays de la sous-région. Les Sénégalais émigrent toujours vers la Gambie, la Guinée, la Mauritanie⁴⁹ et le Mali; en 1994, on estimait à 30.000 le nombre de Sénégalais au Mali. Au-delà des pays frontaliers, en Afrique de l'ouest, la Côte d'Ivoire s'affirme comme leur principal pays d'immigration; plus de 40.000 y résidaient déjà lors du recensement de 1988. Et entre 1988 et 1992, 18.000 Sénégalais, âgés de 15 ans et plus, auraient immigré en Côte d'Ivoire⁵⁰. Selon les services officiels ivoiriens, en 1996, 46.749 Sénégalais disposaient d'une carte de séjour.

⁴⁴ En avril 1989, de violents incidents ont opposé les communautés haalpulaar et maures, au Sénégal et en Mauritanie.

⁴⁵ Chiffres produits par la Délégation à l'Insertion, à la Réinsertion et à l'Emploi (DIRE), mars 1990, Dakar.

⁴⁶ Informations communiquées par la Presse sénégalaise.

⁴⁷ Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

⁴⁸ Les *Sene Sene*, migrants du fleuve Sénégal.

⁴⁹ Depuis 1992, les frontières sont ré-ouvertes entre les deux pays.

⁵⁰ Source: REMUAO.

4.6.1.4 Entre sud et nord, de nouvelles alternatives: les pays de transit

D'autres pays africains, notamment le Cameroun, la Guinée Bissau mais aussi le Maroc ou l'Algérie, deviennent des espaces de transit vers l'Europe. Ainsi, I.D., originaire de Kaoloack, "informé des nouvelles mesures en Côte d'Ivoire et conscient des difficultés pour entrer en France" opte pour l'Italie via le Cameroun (Robin, 1996). Jusqu'au coup d'état de 1998, le transit par la Guinée Bissau correspondait à une tentative de 'contournements' des politiques de contrôle migratoires des pays européens. Le Portugal n'exige pas de visa des ressortissants bissau, citoyens d'une de ces anciennes colonies. Par ailleurs, les chiffres officiels annoncent 1.000 Sénégalais au Maroc; en fait, il est impossible de chiffrer avec exactitude le volume de l'émigration sénégalaise comme l'ensemble de l'émigration noire-africaine vers le royaume chérifien car il s'agit essentiellement d'une migration clandestine vers les provinces frontalières d'Al Hoceima, premier foyer de départ vers l'Espagne, de Tétouan, de Nador ou de Tanger: "des douzaines de Noirs d'Afrique errent autour du port et du souk de Tanger, (...) en attendant comme de nombreux autochtones, l'occasion qui les fera traverser le détroit à grands risques" (Goytisolo, 1993). Récemment la presse sénégalaise évoquait des "émigrés africains en rade dans un village algérien"⁵¹; l'auteur précise que "pour des centaines de jeunes africains (Camerounais, Nigériens, Ghanéens, Sénégalais, Congolais, Maliens, Sierra-Leonais), l'espoir d'aller vivre en Europe a pris fin à Maghnia, petite ville algérienne frontalière du Maroc où ils ont échoué après avoir été refoulés de ce pays ou suite au refus des autorités espagnols de leur délivrer un visa."

Toutefois, l'instabilité de l'espace migratoire africain ne semble pas affecter le dynamisme de l'émigration sénégalaise: selon l'EMUS (Cepod, 1995), entre 1988 et 1993, 173.468 personnes âgées de 15 ans et plus résidentes au Sénégal sont parties à l'étranger. Les migrants sénégalais explorent de nouvelles alternatives et s'orientent vers les nouveaux pays d'accueil européens, l'Amérique du nord ou l'Asie.

4.6.2 Une nouvelle géographie de l'immigration sénégalaise en Union européenne

Depuis le début des années 90, une nouvelle géographie de l'immigration sénégalaise en Union européenne se dessine.

L'évolution de la part de la population sénégalaise en UE varie selon les pays. En France et en Italie, on assiste à une évolution inverse; la tendance à la baisse observée en France, s'oppose à une forte augmentation en Italie de la part de la population sénégalaise en UE. Au total, les pays sud-européens (principalement l'Italie, l'Espagne et le Portugal) accueillent plus de 40 pour cent de la population sénégalaise en UE.

Ce changement rappelle les différences entre les options politiques des pays traditionnels d'accueil qui renforcent les mesures de contrôle pour tendre vers 'l'immigration zéro', et les législations plus souples des nouveaux pays d'immigration qui organisent des campagnes de régularisation; celles-ci ont pour objectif non seulement de régulariser la situation des émigrés mais aussi de contrôler et de limiter les entrées de populations étrangères. Toutefois, elles sont perçues par les candidats au départ comme autant d'opportunités d'immigrer légalement et les incitent à s'orienter vers l'Espagne, l'Italie ou le Portugal.

En Espagne, la première phase de régularisation a lieu en 1986 et prolonge la LOE (Ley Organica de Extranja, 1985) qui régleme pour la première fois le séjour des étrangers.

"43.815 demandes furent présentées en mars 1986, chiffre qui rend absolument pas compte de l'importance des étrangers en situation irrégulière"⁵². Parmi les populations extracomunitaires, les Sénégalais occupent le second rang, juste derrière les Marocains, par le nombre de régularisations sollicitées et la première place au sein des

⁵¹ Walfadjri, n°1766, 24.02.1999, p 12.

⁵² Estimation du collectif LOE (1987).

communautés d'Afrique subsaharienne. Près d'un tiers des demandes proviennent en effet de trois pays africains: le Maroc, le Sénégal et la Gambie" (Suarez Navaz, 1995).

Selon Naïk Miret, les Sénégalais, arrivés dans les années 80, "se répartissent entre les zones agricoles et les zones touristiques(...). Tout le littoral septentrional de la Catalogne est ainsi devenu pôle migratoire et centre de vie des communautés africaines, notamment gambienne et sénégalaise" (Miret, 1996). De plus, en 1991, lors du processus de régularisation, 2.113 Sénégalais ont été régularisés⁵³.

En Italie, la loi Martelli prévoit que tout immigré qui peut prouver avoir séjourné de façon continue en Italie avant le 31 décembre 1989, peut bénéficier avant le 30 juin 1990 d'un permis de séjour. Selon O.Schmidt, "l'installation sénégalaise dans la péninsule italienne date de la période 1981-1984" et elle "s'est intensifiée après 1988, période où l'Allemagne comme la France ont rendu obligatoire le visa pour les Sénégalais et où l'Italie amorçait sa politique de régularisation" (Schmidt di Freiberg, 1994).

Le Portugal organise également une campagne de régularisation en 1992.

Aujourd'hui, la France demeure le premier pays d'accueil des Sénégalais en UE, mais l'immigration sénégalaise exprime tout son dynamisme le long de la façade méditerranéenne. Les données du dénombrement qui prennent en compte les ménages résidents à Dakar ou à Touba dont au moins un membre est allé vivre à l'étranger au cours des dix dernières années (ménages migrants), confirment cette tendance (Figure 4.1):

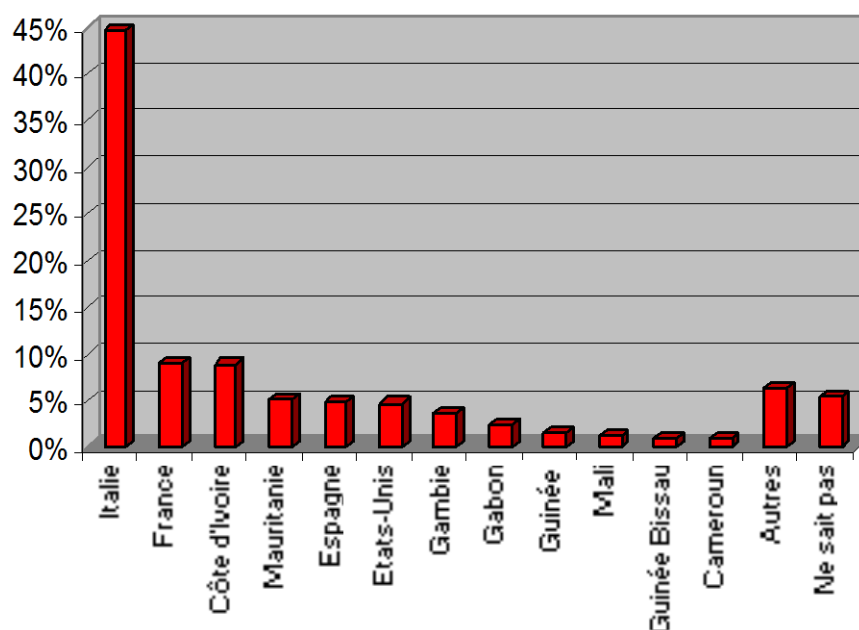
- l'Italie constitue le premier pays d'immigration, soit 45 pour cent des ménages migrants;
- moins de dix pour cent s'orientent vers la France;
- les pays de la façade méditerranéenne (Italie, Espagne, Portugal et Grèce) réunissent 50 pour cent de cette immigration récente.

L'espace migratoire se recompose; les nouvelles destinations européennes précèdent désormais les destinations traditionnelles du nord comme du sud. L'évolution de l'espace migratoire sénégalais en UE ou en Afrique est accompagnée d'une ouverture vers d'autres nouvelles destinations: l'Amérique du nord, l'Australie ou l'Asie, notamment le Japon et la Corée. Selon Ebin (1992):

"l'immigration sénégalaise aux Etats-Unis remonte au début des années 80, et depuis, le nombre de migrants venus s'établir de manière plus ou moins permanente, dans les principales villes du pays ne cesse d'augmenter."

⁵³ Anuario de Migraciones, 1993.

Figure 4.1 Ménages résidants à Dakar ou à Touba dont au moins un membre est allé vivre à l'étranger au cours des dix dernières années selon le pays d'immigration, 1998



Source: Dénombrement 1998, DEmIS – IRD/DPS, Sénégal.

Aux deux espaces de résidence des ménages correspondent deux espaces migratoires de structure différente:

- l'espace migratoire des ménages de Dakar se scinde en quatre ensembles inégaux (Figure 4.2):
 - en Europe, la France et l'Italie réunissent chacune entre 20 et 25 pour cent de cette population;
 - l'Afrique de l'ouest, plus particulièrement les pays frontaliers et la Côte d'Ivoire, et quelques pays d'Afrique centrale, notamment le Gabon, constituent le second axe d'immigration;
 - les Etats-Unis s'affirment comme le troisième pôle;
 - en outre, les pays arabes, du Maghreb au Machreck, forment un espace d'immigration plus modeste et dispersé.
- l'espace migratoire des ménages de Touba est très déséquilibré presque dichotomique, partagé entre l'Europe et l'Afrique de l'ouest (Figure 4.3):
 - 70 pour cent de cette population s'orientent vers les pays européens dont 60 pour cent vers l'Italie, 7 pour cent vers l'Espagne et seulement 3 pour cent vers la France;
 - l'Afrique de l'ouest, tout particulièrement la Côte d'Ivoire, et l'Afrique Centrale forment le deuxième ensemble, soit 18 pour cent;
 - les Etats-Unis constitue un troisième axe, nettement plus modeste.

L'Italie, nouveau pays d'accueil européen, est de très loin le premier pays d'immigration de cette population; vient ensuite la Côte d'Ivoire, pays d'accueil traditionnel et pays de transit vers l'Europe ou vers d'autres destinations africaines. L'Espagne devance les Etats-Unis et la France.

Figure 4.2 Ménages résidants à Dakar dont au moins un membre est allé vivre à l'étranger au cours des dix dernières années selon le pays d'immigration, 1998

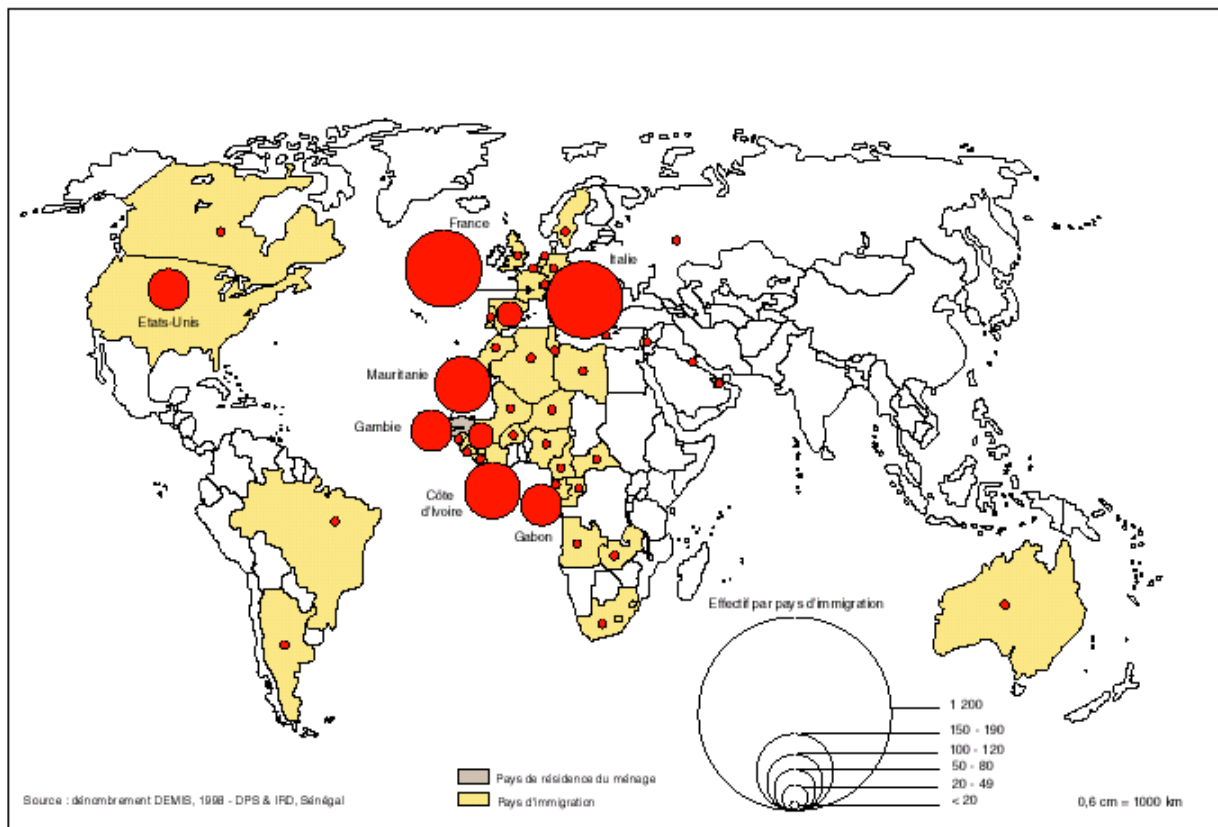
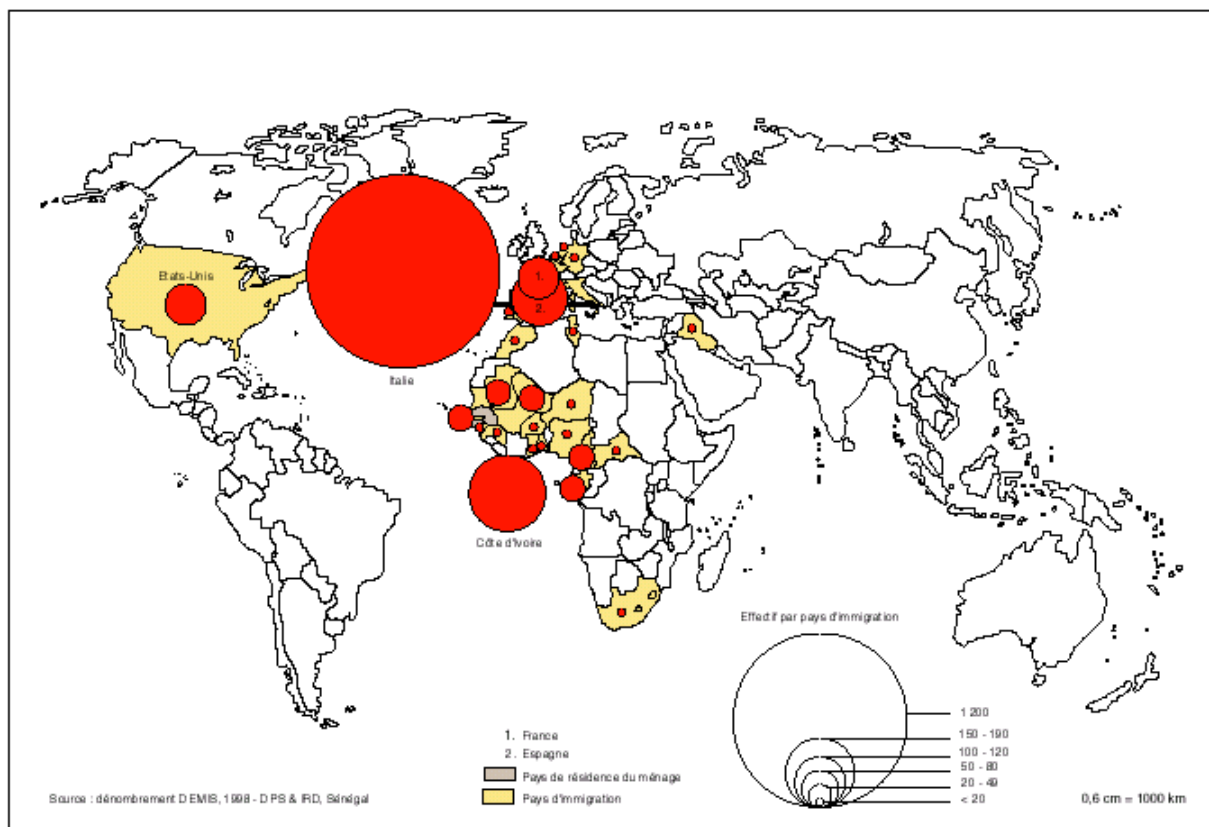


Figure 4.3 Ménages résidants à Touba dont au moins un membre est allé vivre à l'étranger au cours des dix dernières années selon le pays d'immigration, 1998



4.6.3 Une ouverture vers le reste du monde

La géographie des migrations originaires de Touba se révèle être plus inédite que celle des migrations originaires de Dakar. Les premières semblent refléter une nouvelle dynamique de l'immigration sénégalaise. Comme le montre le Figure 4.4, les données de l'enquête principale confirment ces nouvelles tendances. Nous les analyserons ultérieurement dans le Chapitre 10.

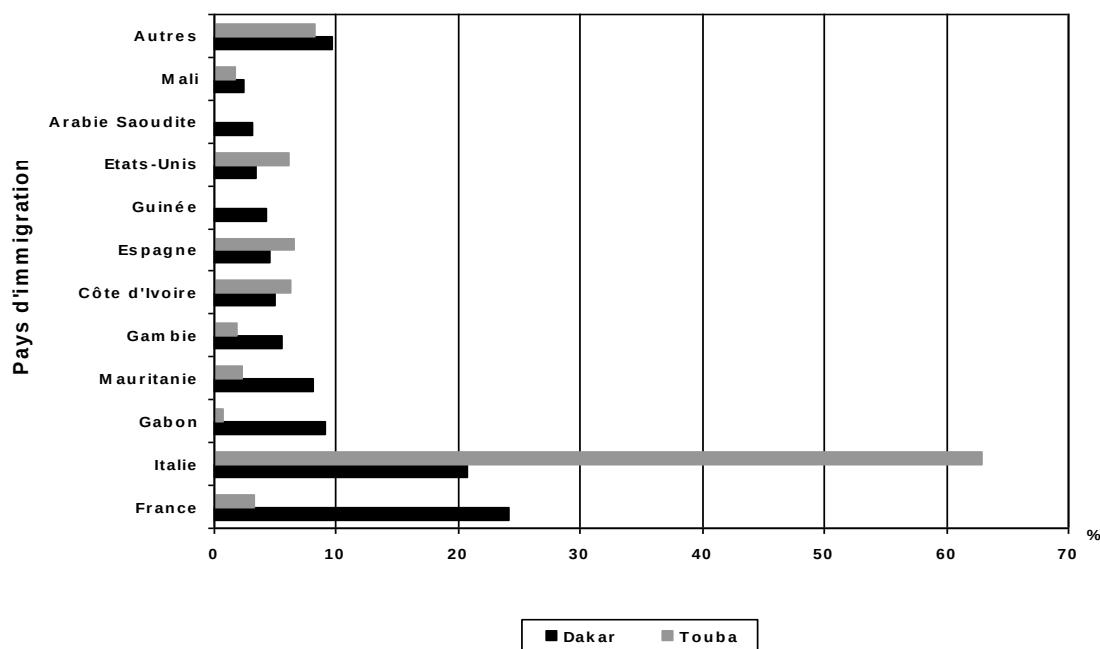
4.7 Un élargissement des zones de départ

Même si les statistiques disponibles concernant les zones d'émigration internationale au Sénégal restent fragiles, quelques grandes tendances peuvent être identifiées. On assiste simultanément à l'émergence de nouvelles régions d'origine ou de départ et à l'extension du phénomène aux différentes régions du Sénégal.

4.7.1 Une émigration internationale originaire de presque toutes les régions

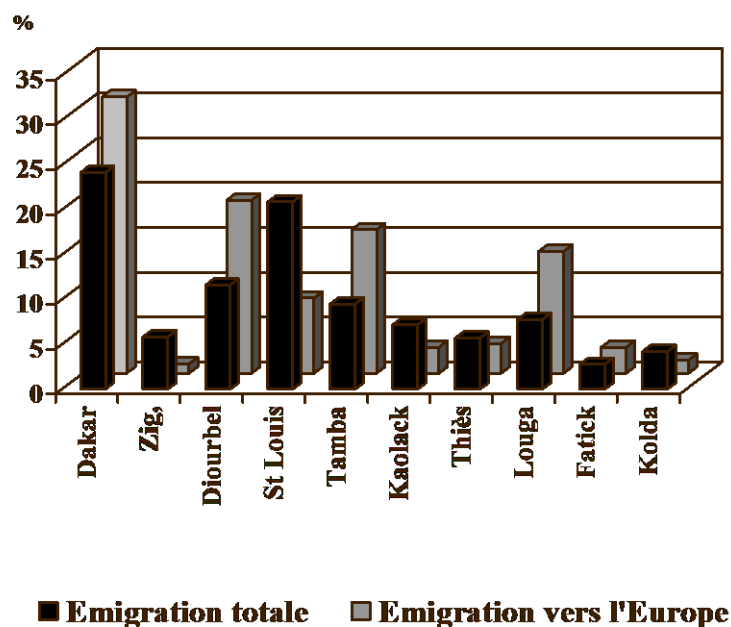
Après Dakar, la région du fleuve reste la première région de résidence des ménages de la population sénégalaise émigrée à l'étranger entre 1988 et 1993, mais aujourd'hui le bassin arachidier s'impose comme une nouvelle région d'émigration. En outre, les régions traditionnelles d'émigration, Casamance et Sénégal oriental participent encore à l'émigration (Figure 4.5).

Figure 4.4 Personnes vivant à l'étranger dont le ménage réside à Dakar ou à Touba selon le pays d'immigration



Source: Enquête principale questionnaire ménage, DEMIS, IRD/DPS, 1998-1999.

Figure 4.5 Part de l'émigration internationale selon les zones de résidence des ménages



Source: Enquête EMUS, 1993.

Le bassin d'émigration du Sénégal se scinde en trois principaux espaces d'origine aux destinations différentes (Figure 4.6):

- les 'gens du fleuve' et les habitants des zones frontalières (région de Kaolack et Casamance) privilégient les pays africains, limitrophes notamment;
- l'émigration du Djambour et du Baol (régions de Louga et de Diourbel) s'oriente principalement vers l'Union européenne, l'Italie particulièrement.

Les émigrants de la région de Dakar diversifient leurs destinations; l'Union européenne est la première zone d'immigration, suivie de près par l'Afrique, mais l'Amérique du nord et le reste du monde s'affirment comme de nouvelles zones d'immigration.

4.7.2 Le bassin arachidier: une région d'émigration récente vers l'UE

Les régions du bassin arachidier⁵⁴, et plus particulièrement le Djambour et le Baol, qui jusqu'à une période récente constituaient une zone d'immigration interne et internationale saisonnière, sont aujourd'hui pourvoyeuses d'émigrants principalement vers les pays du nord et plus modestement vers l'Afrique centrale et australe. Ainsi:

- 36 pour cent des ménages, dont au moins un membre a émigré entre 1988 et 1993 vers l'Europe, résident dans les régions du bassin arachidier contre 24 pour cent dans les régions du Fleuve (Saint-Louis et Tambacounda);
- 70 pour cent de la population émigrée entre 1988 et 1993 dont le ménage réside dans la région de Diourbel ou de Louga se sont orientés vers l'Europe.

4.7.3 Dakar, première région d'émigration

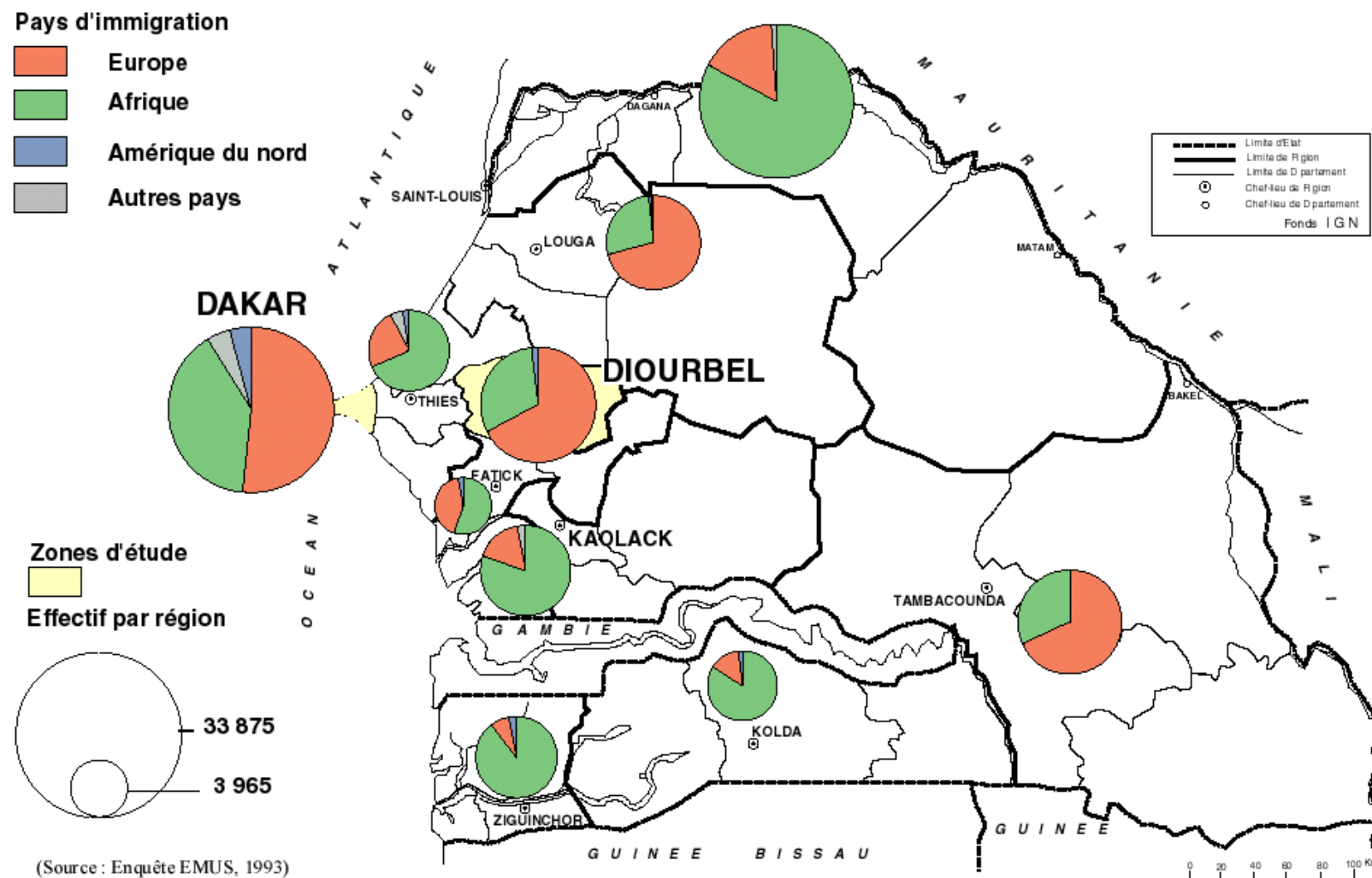
Dans le même temps, Dakar, longtemps perçue comme une zone de transit, s'affirme comme la première région d'émigration du Sénégal. Un quart des ménages de la population sénégalaise émigrée à l'étranger entre 1988 et 1993 réside dans la région de Dakar. L'élargissement des zones de départ témoigne du dynamisme actuel de l'émigration sénégalaise. La création du Haut Conseil des Sénégalais de l'extérieur, placé sous la tutelle du Ministère des Affaires Etrangères, et l'attribution de six sièges aux Sénégalais de l'extérieur au Sénat, élu en 1999, souligne l'importance de l'émigration au Sénégal et son incidence sur la vie économique, sociale et politique du pays.

Sans conteste, les possibilités et les volontés d'accueil diminuent en Afrique comme en UE. Les immigrés présents dans les pays touchés à leur tour par des difficultés économiques cherchent alors de nouvelles alternatives et, tenant compte des lacunes des politiques restrictives, développent des stratégies de contournement faisant preuve à l'occasion d'une adaptabilité remarquable à toute nouvelle contrainte ou opportunité. Dans le même temps, la crise économique qui affecte le Sénégal, notamment le bassin arachidier, accroît l'intensité et modifie les formes et les dynamiques de l'émigration internationale sénégalaise.

Tendus entre l'Afrique de l'ouest et le reste du continent, ou entre le sud et le nord, les nouveaux espaces de transit sont l'expression la plus perceptible de cette 'volonté' ou de cette 'obligation' impérative de partir. Les migrations et l'espace migratoire sénégalais se recomposent. D'abord saisonnières et transfrontalières, les migrations sénégalaises sont désormais aussi interrégionales et intercontinentales. En Afrique, l'émigration sénégalaise tend à se recentrer sur les pays frontaliers et quelques pays traditionnels d'accueil comme la Côte d'Ivoire ou de nouveaux *el dorado* comme l'Afrique du Sud. Simultanément, elle s'ouvre plus que jamais au reste du monde; ses destinations changent et se diversifient.

⁵⁴ Diourbel, Louga et Kaolack.

Figure 4.6 Population sénégalaise émigrée entre 1983 et 1993 selon la région du ménage et le pays d'immigration



Cette diversification du territoire d'immigration conjugué à un élargissement du territoire d'émigration entraîne l'émigration internationale sénégalaise dans un processus de mondialisation.

Par ailleurs, les analyses récentes de l'émigration sénégalaise confirment la dimension réticulaire et l'extension voire la dispersion de l'espace migratoire sénégalais. Ces évolutions incitent à s'interroger sur la pertinence de la notion de diaspora pour décrire l'émigration internationale sénégalaise. Le débat peut être introduit à partir de la nébuleuse dessinée par l'émigration mouride qui essaime en Afrique, en Europe, aux Etats-Unis et en Asie, et établit des relations entre les différents pôle d'immigration.

4.8 Une immigration 'de proximité'

L'immigration au Sénégal est ancienne et puise ses racines dans l'histoire des peuples qui la composent. Aujourd'hui encore, il est difficile de percevoir la réalité de l'immigration sur la base des entités nationales. Comme le rappelle Poulain⁵⁵, on peut avoir quelque scrupule:

"à compter parmi les échanges internationaux des migrations à caractère local entre villages frontaliers de pays voisins pour lesquels il suffit de traverser la rue ou le fleuve afin de changer de pays."

Une partie de la communauté gambienne à Dakar ne se présente-t-elle pas comme Sénégalgambienne! Dans le même sens, à aucun moment des limites précises n'ont séparé le Sénégal et la Mauritanie. Les termes du décret, qui définit en 1933, la limite entre ces deux colonies en témoigne:

"de la rive droite du bras principal de ce fleuve (c'est-à-dire le Sénégal NDA) jusqu'au point situé au nord de l'embouchure de la rivière Falémé." (Robin, 1999).

Ainsi,

"les populations riveraines ont continué à exploiter, comme elles le font depuis des millénaires les terres [...] indifféremment sur l'une ou l'autre rive; point de traités pour elles et points d'accords internationaux [...], mais des utilisations variables de l'espace." (Devisse, 1992).

Plus à l'est, Lakroum titre "Sénégal-Soudan (Mali): deux Etats pour un empire" (Lakroum, 1992). Selon l'auteur, le Sénégal et le Mali sont deux territoires liés; "leur évolution ne se comprend qu'à partir du couple d'origine".

4.8.1 Navetanes des 'gens de l'Orient' (Soudan français⁵⁶) et des 'gens du sud' (Guinéens)

Dans le prolongement de ces déplacements de population anciens, l'économie arachidière génère dès 1900-1920 des mouvements migratoires saisonniers, les 'navetanes', prélude d'une immigration durable. Ainsi, "en 1918, des immigrants de Meretawol (près de Bala, au Boundou, Mali) s'en viennent fonder, à 12 km au nord de Tamba, un village de culture arachidier qu'ils nomment Sintiou Mayel" (David, 1980). A cette époque, le bassin arachidier est perçu comme un el dorado pour les 'Soudanais', les Guinéens, les Voltaïques, les Mauritanien, les Portugais et les Gambiens. Le titre d'un chant en soninké en témoigne: 'tiga sandan sege' que l'on peut traduire par 'le boom de l'arachide'; les paroles précisent:

⁵⁵ Rapport Eurostat.

⁵⁶ Par 'Soudanais' il faut entendre tous ceux qui sont originaires des cercles situés dans la colonie et tous leurs parents et voisins des mêmes ethnies (David, 1980).

“Toi qui pars pour le Sénégal tu es un héros tel Diala Makham Mais celui qui n’est pas allé cultiver l’arachide de Thiès Diankine celui-là pourra rapiécer son pantalon.” (David, 1980).

Le navetanat est bien connu dans son principe mais nous disposons de peu de sources pour apprécier le volume de l’immigration qu’il a généré au Sénégal. David (1980) estime qu’en 1932:⁵⁷

“la masse des Soudanais présents en Sénégal représente vraisemblablement 25 à 30.000 personnes et ce depuis plusieurs années déjà.”.

Selon le même auteur:

“en 1933 le Sénégal recense 22.000 Soudanais sur 40.000 navétanes reçus.”.

Les chiffres annoncés par Thompson et Adloff (1958) semblent corroborer ces estimations; ils affirment qu’entre 1946 et 1958, le Sénégal recevait annuellement 40.000 à 45.000 navétanes, au moment des récoltes de l’arachide.

4.9 Une présence étrangère stable ou en légère baisse?

Sous d’autres formes, l’immigration transfrontalière se poursuit au Sénégal au cours de la période contemporaine. Après l’indépendance, la relative stabilité politique du Sénégal, au regard de ces voisins, et le dynamisme de son économie incitent ou favorisent la venue d’étrangers en provenance des pays limitrophes. L’idée que le Sénégal est un pays d’accueil se renforce au cours des années 60 et s’impose au début des années 70.

4.9.1 Des sources lacunaires

Mais les données disponibles pour mesurer ce phénomène restent fragiles et rares. La plupart des estimations chiffrées se réfèrent aux recensements de population, organisés en 1976 et 1988. Or, il est communément admis que le recensement général de la population n’est pas le système de collecte le mieux adapté pour mesurer et analyser les migrations. Mais, en l’absence de données plus pertinentes, il reste au Sénégal une des principales sources d’information sur les populations immigrantes et immigrées. Le recensement permet d’évaluer les stocks d’immigrants mais apporte peu d’éléments sur les flux d’immigration qui sont simplement appréhendés par le lieu de résidence antérieure.

Toutefois, deux enquêtes nationales, *l’Enquête Démographique Nationale (EDN) de 1970-1971* et *l’Enquête Migration et Urbanisation au Sénégal (EMUS) de 1993*, apportent des éléments complémentaires. L’EMUS est la première enquête réalisée au Sénégal qui aborde de manière spécifique les migrations internes et les migrations internationales. L’immigration est appréhendée dans le questionnaire ménage à partir des variables suivantes: lieu de naissance, lieu de résidence antérieure, lieu de résidence actuelle et durée dans la résidence actuelle. En outre, le questionnaire biographique reconstitue l’histoire des migrants sélectionnés, âgés de 15 ans et plus. Mais, ces enquêtes ne portent pas exclusivement sur les migrations internationales. Elles présentent donc un certain nombre de limites pour l’analyse de ce phénomène.

En outre, la mesure de l’immigration souffre d’une réelle sous-estimation dans les recensements. Les immigrants irréguliers, comme les migrants dits légaux, suspectent souvent un caractère policier à l’opération. Ainsi, les données de l’enquête EMUS révèlent que 63 pour cent des étrangers de naissance déclarent être de nationalité sénégalaise.

⁵⁷ Première année pour laquelle on peut disposer de statistiques administratives concernant les navétanes.

Cette proportion atteint 88 pour cent parmi les Gambiens de naissance et 74 pour cent parmi les Bissau-Guinéens.

4.9.2 Tendances de l'immigration récente

Tout en tenant compte de ces réserves, une estimation de la présence étrangère au Sénégal et de son évolution peut être réalisée.

Zachariah et Condé (1981) relèvent, à partir de l'EDN de 1970-1971, la présence au Sénégal de 272.000 étrangers de naissance, soit 5,6 pour cent de la population totale.

En 1976, le recensement donne un effectif de 118.782 étrangers de nationalité; ils sont au nombre de 121.352 au recensement de 1988. Entre 1988 et 1993, la présence relative des étrangers de naissance diminue légèrement; ils représentent 2,4 pour cent de la population recensée en 1976 contre 1,8 pour cent en 1988 et 1,5 pour cent lors de l'enquête EMUS en 1993. En chiffre absolu, "le volume des étrangers au Sénégal reste étonnamment constant entre 1976 et 1993; il oscille autour de 120.000 personnes" (Lalou *et al.*, 1996).

Dans son ensemble, la population étrangère au Sénégal semble se stabiliser voire diminuer légèrement depuis le milieu des années 70.

4.10 Redéploiement spatial de l'immigration transfrontalière

Nous disposons de deux types de sources pour analyser l'évolution de la population immigrée au Sénégal au cours des 20 dernières années: les recensements de 1976 et de 1988 et l'enquête EMUS de 1993. Dans l'un et l'autre cas nous établissons une répartition selon le pays de naissance; pour les raisons évoquées précédemment lors de la présentation des sources (8.1. des sources lacunaires), la déclaration du pays de naissance nous paraît plus fiable que la déclaration de la nationalité qui induit le plus souvent une sous-estimation des immigrés. Les données disponibles selon les modes collectes nous obligent à établir une comparaison entre des variables de nature un peu différente:

- le recensement de 1976 présente la population non sénégalaise selon le pays de naissance;
- le recensement de 1988 et l'enquête EMUS de 1993 considèrent les immigrants au Sénégal selon le pays de naissance.

D'un côté, il s'agit donc de la population résidente, on raisonne en terme de stocks, d'autre l'autre, il s'agit de la population immigrée, on raisonne alors en terme de flux. Malgré cette nuance, une comparaison peut-être établie pour apprécier l'évolution de la population immigrée au Sénégal selon le pays de naissance entre 1976 et 1993 (Figures 4.7-4.10).

Selon les résultats du recensement, en 1976, 77 pour cent des populations étrangères proviennent des pays voisins (Cap-Vert et Guinée-Bissau, Guinée, Mali, Gambie et Mauritanie). Si l'on considère le recensement de 1988, la part des ressortissants de ces pays parmi la population étrangère s'est accrue, soit 79 pour cent des immigrés au Sénégal. Par contre, selon l'enquête EMUS, elle aurait légèrement baissée, passant à 74 pour cent des immigrés au Sénégal; ce taux est inférieur à celui de 1976. A l'inverse, la part des ressortissants d'autres pays africains a augmenté; ils représentent 16 pour cent des immigrés au Sénégal en 1993 contre 7,9 pour cent en 1988 et 7,6 pour cent en 1976. On semble assister à une relative diversification des origines des immigrés africains au Sénégal.

Figure 4.7 Répartition de la population non sénégalaise et immigrants au Sénégal selon le pays de naissance, 1976-1993

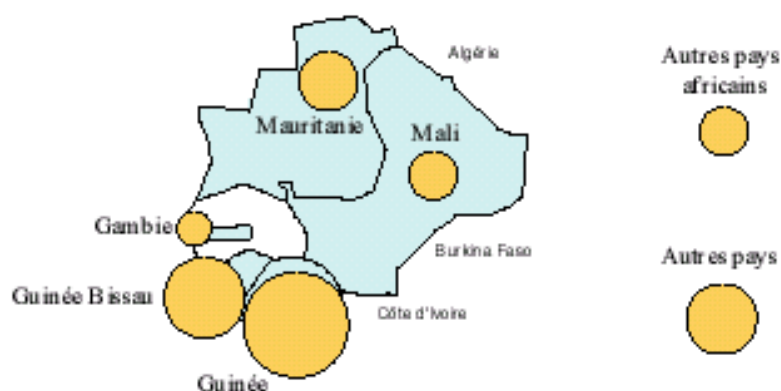


Figure 4.8 Immigrants au Sénégal selon de pays de naissance, RGPH 1988

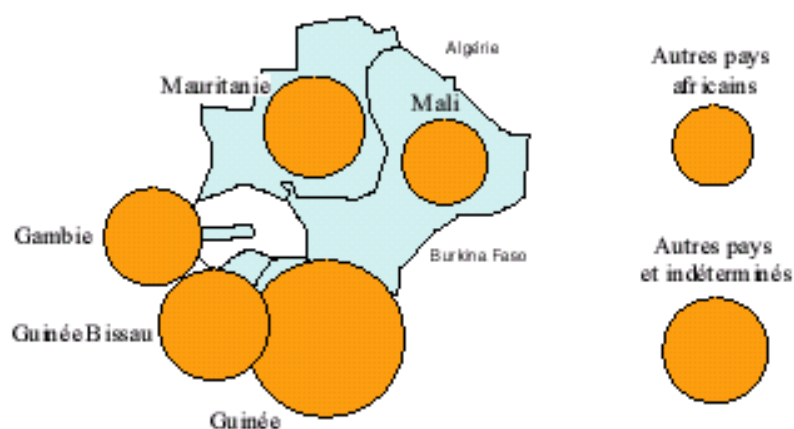


Figure 4.9 Immigrants au Sénégal selon de pays de naissance, EMUS 19939

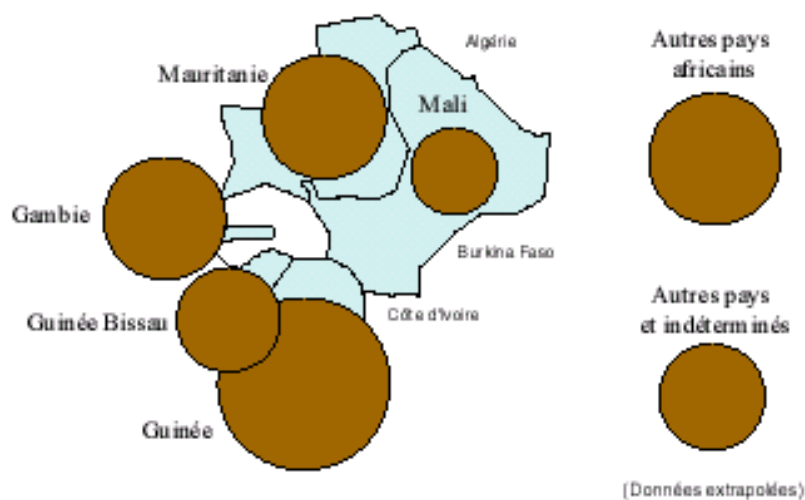
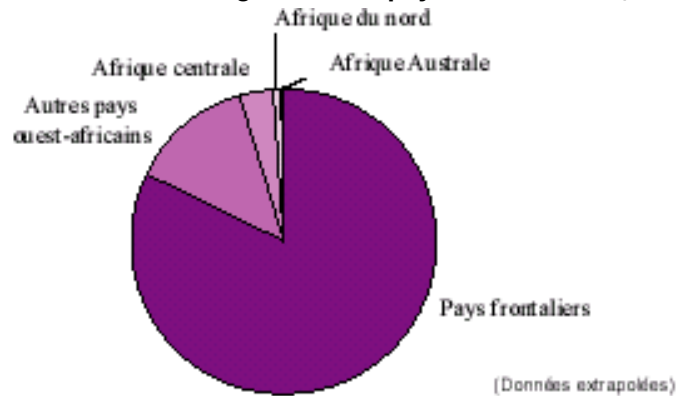


Figure 4.10 Immigrants africains au Sénégal selon le pays de naissance, EMUS 1993



Cette évolution s'est déroulée en deux temps :

- d'abord entre 1976 et 1988, on observe une croissance de l'ensemble des ressortissants étrangers de naissance, soit respectivement 83.834 personnes et 214.000 personnes;
- entre 1988 et 1993, l'augmentation des immigrants provient principalement des ressortissants de Mauritanie, de Gambie et des autres pays africains qui devancent l'immigration malienne et l'immigration bissau devenues stables. L'évolution des immigrants nés en Mauritanie est sans nul doute liée à l'exode des populations noires lors des événements de 1989 que nous avons évoqués précédemment.

Ainsi en 1993, les immigrants nés dans un pays africain proviennent pour :

- 82 pour cent des pays frontaliers;
- 13 pour cent des autres pays ouest-africains;
- plus de 4 pour cent des autres pays africains.

L'immigration des ressortissants étrangers nés en Guinée, au Mali et en Bissau semble se stabiliser. L'immigration mauritanienne et gambienne comme celle des autres pays africains poursuivent leur croissance.

4.10.1 Les Guinéens, première communauté étrangère

Dès le milieu des années 70, la communauté guinéenne est la plus importante (35 pour cent) et se maintient aujourd'hui encore au premier rang (28 pour cent) devant les Bissau guinéens, puis les Mauritaniens et les Gambiens, et enfin les Maliens. Mais l'espace d'origine des immigrants africains semble se diversifier probablement avec l'arrivée de Nigériens et de Ghanéens, notamment.

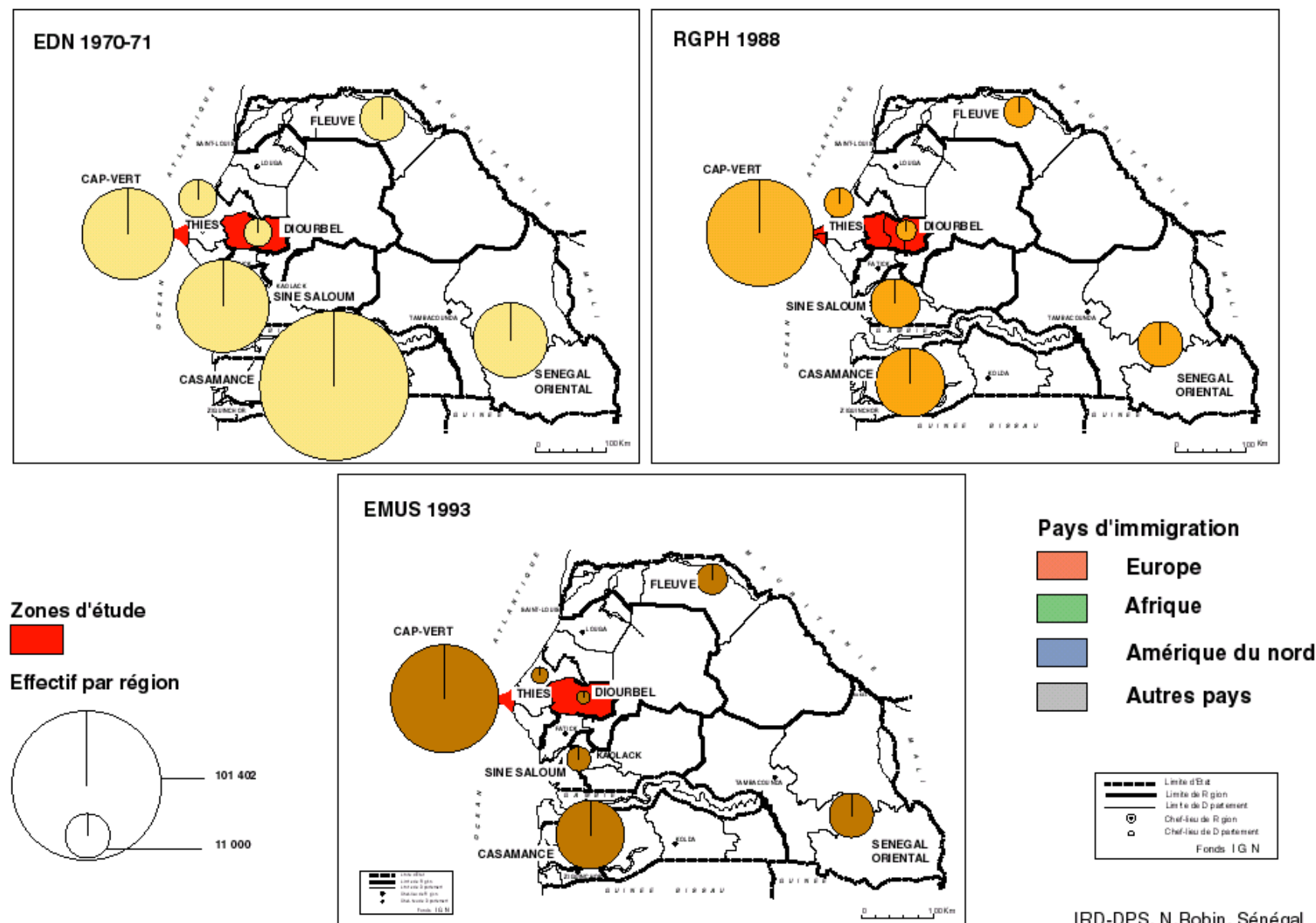
En outre, plus d'un cinquième des étrangers de naissance résidant au Sénégal en 1988 sont arrivés au cours des cinq dernières années.

4.10.2 Des marges frontalières à la région de Dakar ou du rural à l'urbain

Trois situations caractérisent la répartition spatiale de la population étrangère originaire des pays voisins (Figure 4.11) :

- une répartition régionale inégale;
- une forte présence dans les régions frontalières;
- une implantation importante et croissante en milieu urbain.

Figure 4.11 Répartition de la population étrangère selon la région de résidence au Sénégal, 1970/71, 1988 et 1993



Au début des années 70, ces étrangers étaient très présents en Casamance, au Sine Saloum comme au Sénégal Oriental, indifféremment en milieu rural ou en milieu urbain, et au Cap-Vert. Depuis leur répartition géographique a évolué; en 1993, selon l'EMUS, deux régions réunissent plus de 75 pour cent d'entre eux:

- avec près de 60 pour cent de la population non sénégalaise, la région du Cap-Vert est devenue la première région d'immigration;
- la Casamance accueille environ un quart de la population non sénégalaise et se situe désormais en seconde position, après avoir été jusqu'au début des années 90, la première région d'immigration.

Aujourd'hui, les régions du Djambour (Louga), du Baol (Diourbel) et de Thiès sont les moins attractives. Cette tendance s'est accentuée entre 1970 et 1993. Pour la région de Saint-Louis, la présence étrangère en 1993 est probablement sous-estimée; l'arrivée des réfugiés mauritaniens en 1989 n'apparaît pas dans ces données. A partir du recensement de 1988, la présence étrangère diminue notablement en Casamance et plus encore dans le Sine Saloum; entre 1970 et 1993, la proportion de la population non sénégalaise en Casamance a chuté de 45 pour cent à 23 pour cent; dans le Sine Saloum, cette proportion a baissé de 11 pour cent à 3 pour cent. A l'inverse, la région de Dakar attire un nombre croissant d'étrangers: en 1970, environ 20 pour cent de la population étrangère résidaient dans la région du Cap-Vert, en 1988 et 1993 cette proportion dépasse les 50 pour cent (Lalou *et al.*; 1996).

En fait, selon l'EMUS, aujourd'hui, plus de la moitié des étrangers de naissance résident en ville (55 pour cent); cette répartition est partagée par toutes les communautés immigrantes à l'exception des Gambiens et des Bissau-Guinéens qui habitent en milieu rural soit respectivement 79 et 55 pour cent.

Au cours des 20 dernières années, l'immigration étrangère au Sénégal a privilégiée la région de Dakar et est devenue plus urbaine que rurale. Les périodes de sécheresse successives qui affectent le Sénégal, à partir des années 1972-73, et la crise agricole qui en résulte ne sont pas indifférentes à cette évolution.

4.11 Conclusion

Entre continuité et changements, depuis le début des années 80, les caractéristiques de l'émigration et de l'immigration internationales au Sénégal évoluent.

Les données du REMUAO montrent qu'entre 1987 et 1993 les sorties du Sénégal vers les pays ouest-africains couverts par l'enquête dépassent les entrées au Sénégal en provenance de ces six pays. Pour cette période, le taux annuel d'accroissement migratoire est estimé à -0,3 pour cent. Cette tendance rejoint différents indices qui laissent à penser qu'aujourd'hui le Sénégal serait plus un pays d'émigration que d'immigration.

En outre, l'émigration internationale sénégalaise se modifie. Traditionnellement, la région du Fleuve constitue la principale zone de départ. Mais depuis quelques années, les régions du Djambour, du Baol et plus modestement du Cayor et du Sine participent de manière croissante à la migration vers les pays du nord. Parallèlement, ces nouveaux migrants tendent à élargir leur espace d'immigration au-delà des pays traditionnels d'accueil en Afrique comme en Europe et s'orientent vers les Etats-Unis ou l'Asie. Cette évolution de la migration sénégalaise révèle une multipolarisation de ce groupe, posée par Ma Mung comme l'un des "deux critères morphologiques objectifs qui définissent, avec l'interpolarité des relations, ad minimum une diaspora" (Ma Mung, 1996). Cette situation d'essaimage des

nouvelles populations migrantes sénégalaises, et tout particulièrement de la communauté migrante mouride, repose sur “la conscience et le fait de revendiquer une identité (...) religieuse ou culturelle du groupe dispersé et l’existence de contacts sous diverses formes, réelles ou imaginaires, avec le territoire ou pays d’origine” qui constituent pour Bruneau “les caractéristiques essentielles du concept de diaspora” (Bruneau, 1994). Ces évolutions nous conduiront ultérieurement, sur la base des données recueillies par l’enquête, à nous interroger sur l’émergence d’une diaspora mouride.

Soumis à des tensions politiques et économiques et à de nouveaux mouvements de population, l’émigration internationale au Sénégal, traditionnellement bi-polaire, tend vers une organisation en réseau de plus en plus complexe. Cet espace migratoire fondé sur la multipolarité des lieux et sur l’interpolarité des relations, sous-tendu par un renforcement non seulement de la circulation des hommes mais aussi des marchandises et des capitaux, introduit le Sénégal et sa population dans la mondialisation.

5. AMPLEUR ET CONFIGURATION DES MIGRATIONS: DAKAR ET TOUBA

5.1 Introduction

L'analyse du statut migratoire des ménages et des individus qui les composent permet d'estimer l'ampleur de l'émigration dans les régions de Dakar et de Touba: combien de personnes migrent, quel est leur profil démographique et dans quelle mesure sont-elles représentatives de la population de leur pays d'origine? En outre, l'âge (non-récente ou récente) et la nature (actuelle ou de retour) de la migration définissent le dynamisme des populations migrantes et son impact sur les sociétés d'origine.

Par ailleurs, depuis le milieu des années 80, les possibilités et les volontés d'accueil diminuent en Afrique comme en UE. Les migrants internationaux cherchent donc de nouvelles alternatives. L'émigration récente du Sénégal traduit-elle cette évolution? De nouvelles destinations apparaissent-elles et comment participent-elles à la structure de l'espace migratoire du Sénégal?

Avant de poursuivre l'analyse, rappelons que les échantillons ne sont pas représentatifs au niveau national; ils ne peuvent donc être interprétés qu'au niveau régional. En outre, comme les régions étudiées ont été choisies notamment pour l'importance relativement forte de la migration, les données auront tendance à indiquer une plus grande concentration de migrants qu'au niveau national. Néanmoins, différentes sources révèlent que les régions de Dakar et de Touba sont deux des trois principales zones d'émigration récente du Sénégal; en ce sens, ces deux régions nous apportent des indices pertinents sur l'évolution actuelle de l'émigration sénégalaise.

Toutefois, avant d'analyser l'ampleur et la nature des migrations et afin de mieux comprendre leur évolution, il paraît nécessaire de présenter au préalable, même succinctement, les caractéristiques économiques et sociologiques des deux régions d'étude.

5.2 Deux régions d'identité économique et socio-culturelle différente

Dakar et Touba sont deux régions d'émigration récente mais d'identité économique et socio-culturelle très différente.

5.2.1 Dakar, une agglomération urbaine en crise

Dakar est la capitale urbaine et économique du Sénégal. Cette métropole atteint environ 2 millions d'habitants soit 21 pour cent de la population totale⁵⁸. En outre, Dakar est la principale zone d'attraction des migrants internes. Près de 33 pour cent de la population résidante seraient nés en dehors de la région. Il s'agit en majorité d'hommes seuls en âge de travailler (Diop, 1996). Selon les résultats de l'Enquête sur l'Emploi⁵⁹, le principal motif de déplacement est économique.

Parallèlement, une crise très sévère de l'emploi sévit dans la région de Dakar. En 1988, le taux de chômage était estimé à 24 pour cent. Au sein de la tranche d'âge 20-24 ans, il atteignait 35 pour cent pour les hommes et 44 pour cent pour les femmes⁶⁰. Dans un

⁵⁸ Estimations DPS, 1996.

⁵⁹ Sénégal, DPS, 1991.

⁶⁰ En: *La lutte contre la pauvreté à Dakar*. Les auteurs précisent que ces données doivent être interprétées avec prudence en raison des risques de sous-estimation des activités des femmes (Diop, 1996).

contexte où la main-d'œuvre, même qualifiée, est en quête d'un travail, beaucoup n'espèrent un emploi que dans le secteur informel. Selon l'Enquête sur l'Emploi, les non-salariés représentent 60 pour cent des personnes occupées de la région; ceci donne l'ampleur des circuits informels dans l'économie urbaine.

L'enquête DEmIS confirme et nuance l'importance des personnes nées en dehors de la région selon le statut migratoire. 64 pour cent des non-migrants sont nés hors de Dakar; 58 pour cent d'entre eux viennent du milieu rural. De même, 58 pour cent des migrants internationaux non-récents, actuels ou de retour, ne sont pas nés à Dakar. Par contre, 63 pour cent des migrants internationaux actuels récents sont nés à Dakar. Cette situation confirme d'une part, la persistance d'une immigration interne ancienne favorisée par la crise du milieu rural, et tout particulièrement du bassin arachidier, et d'autre part, la précarité économique de la population dakaroise, confrontée au sous-emploi et au chômage. Par ailleurs, les 18-30 ans représentent environ 40 pour cent des non-migrants internationaux (13-65 ans). Or, 75 pour cent des migrants récents de Dakar sont partis avant 30 ans.

Ce contexte économique de crise et ce profil démographique, caractérisé par une forte présence de jeunes hommes au chômage ou en situation précaire, soulignent l'importance du potentiel migratoire de l'agglomération dakaroise.

5.2.2 Touba, de l'exode rural à l'émigration internationale

Situé au cœur du bassin arachidier, Touba a le statut de communauté rurale. Toutefois, sa population a fortement augmenté depuis le milieu des années 70; en 1988, on recensait 138.604 habitants et les estimations actuelles, les plus raisonnables, annoncent environ 300.000 habitants⁶¹.

5.2.2.1 Crise arachidière et exode rural

Au début du XX^{ème} siècle, l'introduction de l'arachide au Sénégal permet le développement d'un nouveau pôle économique: le bassin arachidier auquel appartiennent les régions de Diourbel et de Louga. Ainsi, tous les ans des travailleurs saisonniers, appelés 'navetanes', convergent vers cette zone pour la culture de l'arachide. Mais au début de la décennie 1970, plusieurs années de sécheresse entraînent le déclin économique du Djambour et du Baol. Ces régions qui jusqu'à une période récente constituaient une zone d'immigration interne et internationale saisonnière, connaissent un fort exode rural, principalement orienté vers Touba, et deviennent des régions d'émigration internationale.

Ainsi, à Touba, 80 pour cent de la population âgée de 18 à 65 ans sont originaires du milieu rural; la plupart viennent des villages du bassin arachidier. En outre, parmi les migrants internationaux dont le ménage réside à Touba, 20 pour cent ont émigré directement de leur village d'origine et, le plus souvent, les autres ont transité vers Touba avant de rejoindre l'étranger.

5.2.2.2 Une émigration internationale confrérique

Par ailleurs, Touba est la capitale religieuse de la confrérie Mouride qui participe activement à l'émigration internationale sénégalaise. A la fin des années 60, les Mourides représentaient seulement environ 10 pour cent des migrants sénégalais vers le nord. Depuis le début des années 80, ils constituent environ 40 pour cent de ces migrants internationaux (Lalou *et al.*, 1996). Aujourd'hui, l'enquête DEmIS confirme la participation croissante de la population mouride à la migration internationale; à Dakar, 41 pour cent des migrants actuels récents sont mourides contre 14 pour cent des migrants actuels non-récents⁶². L'homogénéité et la clarté du projet migratoire des émigrés mourides, originaires ou non de

⁶¹ Projections de la DPS, Sénégal.

⁶² Nous prenons ici l'exemple de Dakar qui peut être considéré comme relativement représentatif de la tendance générale de l'émigration sénégalaise.

Touba, témoignent de la cohésion sociale de la communauté: on émigre avec l'aval et l'appui de la communauté, on est encadré et soutenu par elle dans le pays d'accueil, tant pour l'hébergement que pour le travail, et on participe à son développement socio-culturel et économique en revenant s'installer à Touba et en passant de fait le relais à un autre candidat au départ. Cette implantation dans la capitale du mouridisme fait partie intégrante du projet migratoire; on y installe sa famille pendant la migration ou au retour. Ainsi, certains villages du Djambour d'où sont partis vers l'Italie de nombreux mourides sont devenus des 'villages fantômes'; les habitants, jeunes ou vieux, ont émigré vers Touba. Le phénomène n'est pas aussi fort dans toute la région mais rares sont les villages qui ne sont pas affectés par cette émigration rurale en faveur de la ville sainte.

La crise arachidière a généré l'exode rural, lui-même relayé par l'émigration internationale. La dynamique de la communauté mouride, et son corollaire l'attractivité de Touba, ont consolidé et accéléré l'un et l'autre. Ainsi, simultanément ou successivement, ces deux mouvements migratoires, interne ou international, participent très fortement à la croissance et à l'urbanisation de la capitale du mouridisme. L'émigration internationale récente du bassin arachidier est sans conteste le reflet d'une crise agricole profonde mais elle est aussi l'expression du dynamisme de la communauté mouride; sans lui, l'exode rural se serait probablement essentiellement orienté vers Dakar et n'aurait pas été aussi rapidement et aussi fortement relayé ou soutenu par l'émigration internationale. L'évolution de Touba rend compte d'une interaction entre la crise arachidière et la capacité d'adaptation de la confrérie mouride à une nouvelle réalité économique. Les effets de la crise du monde rural, ont eu notamment pour conséquence d'accentuer les mobilités des populations du bassin arachidier. Le système confrérique mouride a polarisé l'émigration interne vers un espace symbolique, la ville sainte de Touba, et a défini les modalités et structuré les filières de l'émigration internationale.

Le potentiel migratoire de Touba réside à la fois dans l'exode rural du bassin arachidier et dans l'organisation de la communauté mouride.

Ces deux réalités régionales, économiques et socio-culturelles différentes, donnent à Dakar comme à Touba deux potentiels migratoires importants et deux statuts migratoires distincts.

5.3 Deux régions de forte migration

L'analyse de la composition des ménages migrants et non-migrants nous permet d'apprécier l'ampleur de la migration, son ancienneté et son dynamisme.

5.3.1 Plus de quatre ménages sur dix sont touchés par la migration

La majorité des ménages sont non-migrants (58 pour cent). Toutefois, plus d'un ménage sur quatre est un ménage migrant (Tableau 5.1). Par ailleurs, les ménages *migrants de retour*, majoritairement *non-récents* (75 pour cent), sont plus nombreux que les ménages *migrants actuels*, essentiellement récents (80 pour cent).

5.3.1.1 Une dichotomie logique: migration actuelle récente et migration de retour non-récente

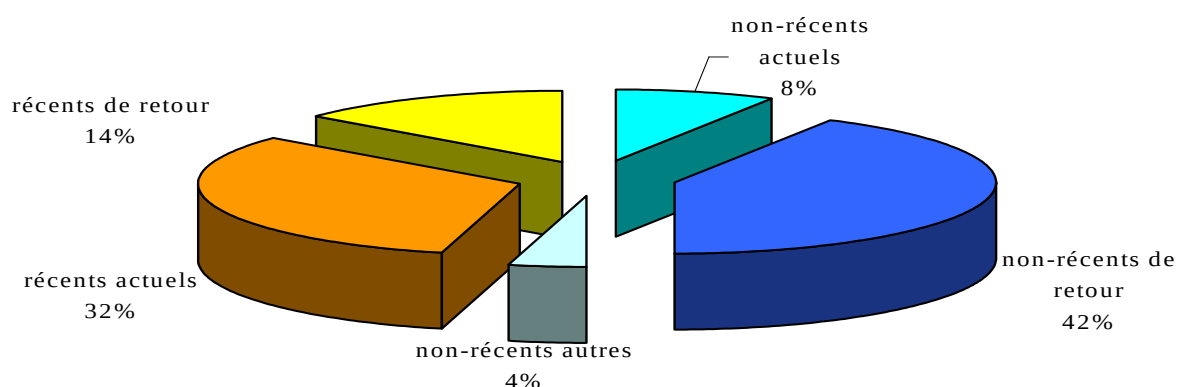
Toutefois, l'ancienneté de certaines destinations ou la proximité géographique d'autres nuancent cette dichotomie migration actuelle récente-migration de retour non-récente. Ainsi, 30 pour cent des ménages *migrants actuels non-récents* ont un émigré en France; 63 pour cent de ces ménages résident à Dakar. Cette situation est le reflet d'une émigration traditionnelle liée à l'histoire coloniale du Sénégal. Ces migrants, souvent originaires de la vallée du Fleuve ou de la Casamance, sont partis principalement au milieu des années 70;

ils poursuivent leur migration car ils sont 'satisfaits de leur emploi et de leur revenu' (voir Chapitre 10) et ont installé leur ménage à Dakar.

Tableau 5.1 Distribution des ménages par statut migratoire et par région (%)

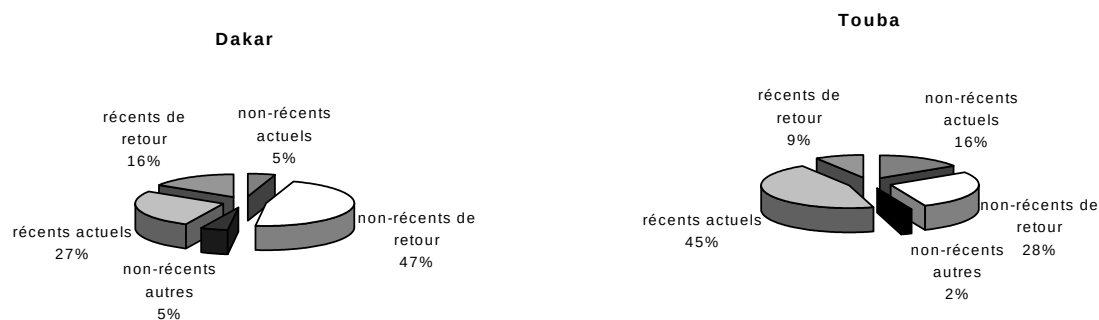
Statut des ménages	Dakar	Touba	Total
Ménages migrants récents	19,56	28,20	20,68
actuels internationaux	11,17	22,94	13,68
avec migrants non-récents	5,28	5,97	5,42
sans migrants non-récents	5,86	16,97	8,26
de retour internationaux	8,39	5,26	7,00
avec migrants non-récents	3,66	2,65	3,44
sans migrants non-récents	4,73	2,61	4,27
Ménages migrants non-récents	20,89	21,31	20,98
actuels internationaux	1,78	7,71	3,06
de retour internationaux	17,13	12,92	16,22
actuels et de retour internationaux	1,98	0,68	1,70
Ménages non-migrants	59,42	50,47	57,50
Total	100	100	100
N	789	951	1.740

Par contre, la plupart des migrants appartenant à des ménages *migrants de retour récents* ont immigré dans un pays africain, notamment dans les pays frontaliers du Sénégal; plus de 25 pour cent d'entre eux étaient en Gambie. Cette proximité géographique favorise des temps de migration relativement courts voire un processus d'alternance entre des périodes d'émigration et de retour au gré des opportunités de travail et des contraintes familiales; le voyage ne constitue pas un investissement important et les conditions d'entrée et de séjour sont beaucoup plus souples que dans un pays européen. Les pays ouest-africains de la CEDEAO bénéficient d'un accord de libre circulation des biens et des personnes; dans ce cas, seule la carte d'identité nationale est exigée pour franchir la frontière et entrer dans un autre pays. Rappelons cependant que certains pays comme la Côte d'Ivoire font fi de cet accord, malgré leur adhésion à la CEDEAO, et ont instauré un visa d'entrée et/ou une carte de séjour.

Figure 5.1 Ménages récents ou non récents, actuels ou de retour

5.3.1.2 Deux profils migratoires distincts

Ces tendances générales sont à nuancer selon les régions (Figure 5.2). A Dakar, environ 60 pour cent des ménages sont *non-migrants*; par contre, à Touba, on observe un équilibre entre ménages *non-migrants* (50 pour cent) et ménages *migrants* (50 pour cent).

Figure 5.2 Ménages migrants non-récents ou récents, actuels ou de retour, à Dakar ou à Touba

En outre, à Dakar, les ménages migrants sont essentiellement des ménages non-récents de retour. Au contraire, à Touba, il s'agit principalement de ménages récents actuels. La migration internationale touche donc plus de ménages à Touba où elle est plus récente et plus active qu'à Dakar.

Par ailleurs, la composition des ménages varie selon la région: à Dakar 39 pour cent des ménages migrants récents intègrent des migrants non-récents contre seulement 28 pour cent à Touba. Ainsi, au sein des ménages migrants récents de Dakar, 56 pour cent des migrants non-récents sont en France ou en Côte d'Ivoire, deux pays traditionnels d'immigration, et 32 pour cent des migrants récents sont en Gambie ou en Italie, deux nouveaux pays d'accueil. Une émigration récente s'ajoute donc à l'émigration traditionnelle sans suivre les mêmes itinéraires; les mesures restrictives en matière d'entrée et de séjour, prises par la France et la Côte d'Ivoire notamment, obligent les migrants récents à choisir de nouvelles destinations même s'ils ont déjà un membre de leur ménage immigré dans ces pays traditionnels d'accueil.

Dans les ménages *migrants récents actuels*, les *migrants actuels non-récents* sont le plus souvent frère du chef de ménage et les *migrants actuels récents* sont principalement fils du chef de ménage. A la 'migration relais' traditionnelle (l'un revient, l'autre part) semble succéder aujourd'hui une 'migration associée': les plus anciens restent dans leur pays d'immigration actuel et les plus jeunes rejoignent de nouvelles destinations sud-européennes ou transfrontalières, utilisées parfois comme transit vers les pays du nord. Si aujourd'hui encore, le fait d'appartenir à un ménage migrant semble favoriser la réalisation du projet migratoire d'un individu, ceci ne définit plus pour autant son lieu d'immigration.

Touba est une région d'émigration récente où le migrant installe son ménage pendant sa migration. Dakar est une région d'émigration plus ancienne, de retour ou actuelle, qui se poursuit ou se renouvelle; aujourd'hui, le départ d'un nouveau migrant n'induit plus nécessairement le retour d'un migrant plus ancien. Cette nouvelle organisation laisse deviner une double crise: à la fois celle des migrations traditionnelles et celle de la région d'origine où le migrant actuel hésite à revenir et d'où les jeunes cherchent à partir car ils n'y trouvent pas les conditions d'une insertion professionnelle et sociale satisfaisante.

Dans la région de Dakar et plus encore dans la région de Touba, la migration internationale concerne donc une proportion élevée de ménages. Mais les deux régions étudiées présentent des profils distincts: Dakar se caractérise par une migration de retour non-récente et Touba par une migration actuelle récente.

5.3.2 Plus de huit personnes sur dix sont migrantes

Parmi la population âgée de 18 à 65 ans à Dakar et à Touba, 71 pour cent sont des migrants internes⁶³ et 12 pour cent sont des migrants internationaux⁶⁴. Notons que la part des migrants internes est plus importante parmi les femmes (76 pour cent), tout particulièrement à Touba (84 pour cent), que parmi les hommes (66 pour cent); à l'inverse, les migrants internationaux sont très majoritairement des hommes (79 pour cent).

A Dakar comme à Touba, plus de huit personnes sur dix sont donc migrantes.

5.3.2.1 Migrants internes et migrants internationaux

La participation des hommes et des femmes à la migration, interne ou internationale, varie selon les régions (Tableau 5.2).

A Touba et à Dakar, les femmes participent activement à la migration interne mais de manière très différenciée à la migration internationale: celle-ci est presque exclusivement masculine à Touba (95 pour cent); par contre, à Dakar, elle est mixte, pour 1/3 féminine et 2/3 masculine (Figure 5.3).

Tableau 5.2 Hommes et femmes selon le statut migratoire, par région (%)

Région Statut migratoire	Dakar			Touba			Total		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Migrants internationaux récents	7,1	1,0	4,1	11,2	0,3	6,4	8,5	0,7	4,6
actuel	4,6	0,3	2,5	7,9	0,1	5,3	6,0	0,2	3,1
de retour	2,5	0,7	1,6	3,3	0,2	1,1	2,5	0,5	1,5
Migrants internationaux non-récents	9,3	7,1	8,2	11,6	0,9	6,0	9,9	5,6	7,7
actuel	3,1	0,2	1,7	5,5	0,1	2,7	3,7	0,2	1,9
de retour	6,2	6,9	6,5	6,1	0,8	3,3	6,2	5,4	5,8
Migrants internes	66,9	73,5	70,1	64,9	84,0	75,0	66,4	76,0	71,2
ds ménage migrant international récent	10,4	15,2	12,7	13,9	29,5	22,1	11,1	18,7	14,9
ds ménage migrant international non-récent	11,7	14,2	12,9	8,0	18,4	13,5	10,9	15,2	13,0
ds ménage non-migrant	44,8	44,1	44,5	43,0	36,1	39,4	44,4	42,1	43,3
Non-migrants	16,8	18,6	17,7	10,2	14,9	12,8	15,3	17,7	16,5
ds ménage migrant international récent	3,2	4,8	4,0	1,6	4,6	3,2	2,8	4,7	3,8
ds ménage migrant international non-récent	1,8	4,1	2,9	0,3	2,7	1,6	1,5	3,8	2,6
ds ménage non-migrant	11,8	9,7	10,8	8,3	7,6	8,0	11,0	9,2	10,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
N	1.757	1.277	3.034	1.851	1.428	3.279	3.608	2.705	6.313

Tableau réalisé à partir des ménages non sous-échantillonnés.

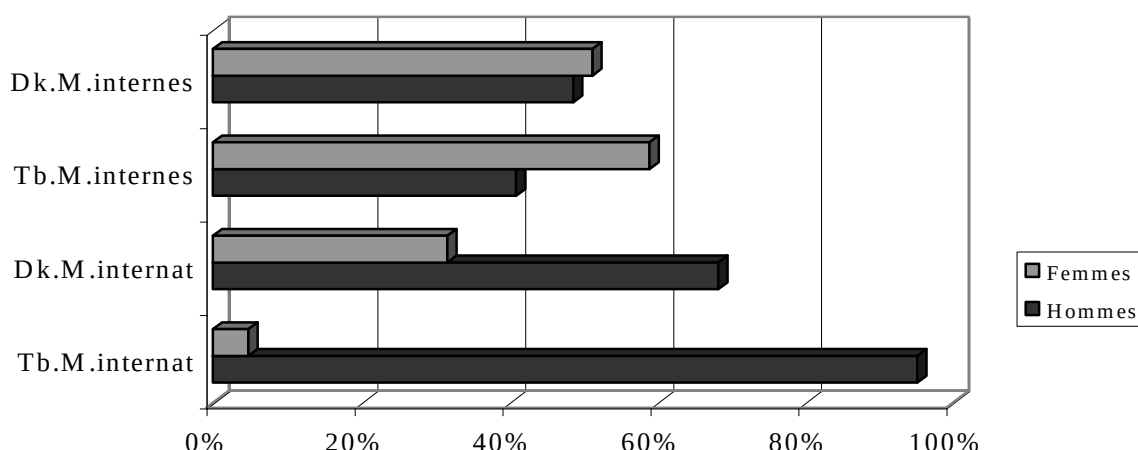
5.3.2.2 Douze pour cent de migrants internationaux à Dakar comme à Touba

La part des migrants internationaux est comparable à Dakar et à Touba (12 pour cent). Toutefois, la répartition entre les *migrants récents* et les *migrants non-récents* comme entre les *migrants actuels* et les *migrants de retour* varie selon la région.

A Dakar, la part des *migrants non-récents* (huit pour cent) dépasse celle des *migrants récents* (quatre pour cent); à Touba, les deux groupes sont représentés à part égale (environ six pour cent).

⁶³ Depuis leur naissance, ils ont réalisé au minimum une migration d'au moins un an à l'intérieur du Sénégal.

⁶⁴ Depuis leur naissance, ils ont réalisé au minimum une migration d'au moins un an à l'extérieur du Sénégal.

Figure 5.3 Migrants internes et internationaux selon le sexe et la région

A Touba, 65 pour cent des migrants internationaux sont des *migrants actuels* et 35 pour cent des *migrants de retour*. A Dakar, on obtient le rapport inverse, soit respectivement 34 et 66 pour cent; de plus, 94 pour cent des femmes migrantes internationales sont des migrantes de retour.

Touba se caractérise par une migration internationale actuelle et récente essentiellement masculine, liée à l'organisation sociologique de la confrérie mouride. A l'inverse, Dakar se distingue par une migration internationale de retour non-récente, masculine et féminine, associée à une migration actuelle plus récente et principalement masculine. L'émigration féminine est liée au regroupement familial; la plupart sont parties entre 1977 et 1986. Plusieurs raisons peuvent motiver leur retour: leur époux est lui-même revenu au Sénégal ou elles ont dû céder leur place à l'étranger à une co-épouse. Les femmes émigrées en Mauritanie ont été rapatriées comme l'ensemble de la communauté sénégalaise lors des événement sénégal-mauritaniens en 1989. Globalement, le temps d'émigration des femmes semblent plus court que celui des hommes; elles rejoignent leur époux parti en migration précédemment et elles peuvent être contraintes de revenir avant son retour définitif.

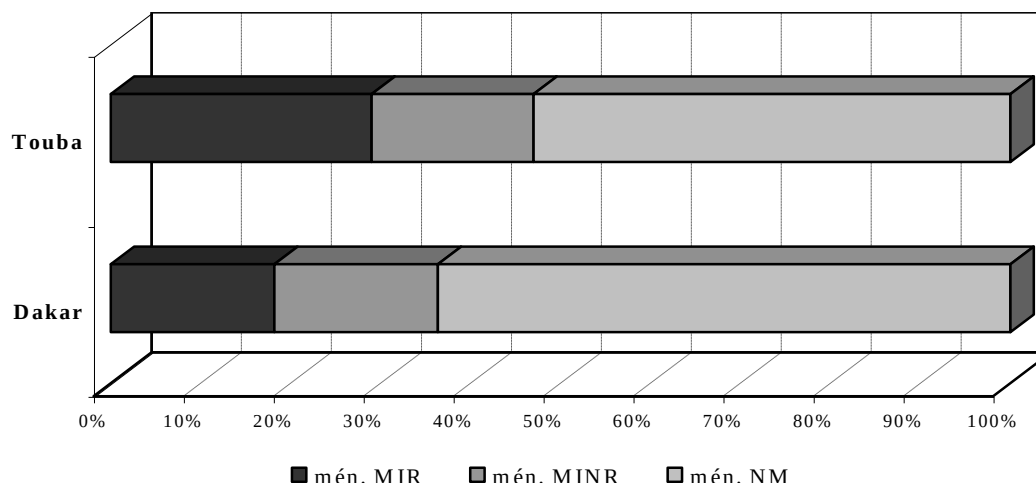
La migration internationale de Touba semble donc plus masculine, plus récente et plus actuelle que celle de Dakar.

5.3.2.3 Une migration interne induite par l'émigration internationale?

La majorité des migrants internes et des non-migrants se situe dans des ménages non-migrants (Figure 5.4).

Toutefois, les migrants internes appartiennent plus souvent à des ménages migrants internationaux à Touba qu'à Dakar. Cette tendance est accentuée s'il s'agit des femmes; environ 60 pour cent des migrantes internes appartiennent à des ménages migrants internationaux à Touba contre à peine 40 pour cent à Dakar. En outre, la part des femmes migrantes internes est plus importante parmi les ménages migrants récents que parmi les ménages migrants non-récents.

A Touba, la migration internationale récente, essentiellement masculine, semble favoriser la migration interne féminine.

Figure 5.4 Part des migrants internes selon le statut des ménages et la région

mén. MIR: ménage migrant international récent.
 mén. MINR: ménage migrant international non-récent.
 mén. NM: ménage non-migrant.

5.3.3 Régions d'origine et/ou région de retour?

En fait, le lieu de naissance et/ou de départ de l'émigré ne coïncide pas toujours avec le lieu de résidence actuelle de son ménage.

Pour apprécier la structure de l'espace d'émigration et l'incidence de la migration internationale sur la mobilité des ménages, nous avons comparé le lieu de naissance du migrant international, d'une part à son lieu de résidence avant sa première émigration, et d'autre part, au lieu de résidence actuel de son ménage.

Si l'on considère le lieu de naissance des migrants récents selon la région de résidence des ménages, les réalités sont très différentes à Dakar et à Touba:

- plus de 63 pour cent des migrants internationaux récents dont le ménage réside à Dakar sont nés à Dakar;
- par contre, seuls 20 pour cent des migrants internationaux récents dont le ménage réside à Touba sont nés à Touba; 75 pour cent sont nés dans d'autres villes ou villages du bassin arachidier. Toutefois, 39 pour cent des migrants internationaux récents, nés hors de Touba mais dont le ménage est aujourd'hui à Touba, résidaient à Touba avant leur premier départ vers l'étranger.

Dakar associe une émigration ancienne, produit de l'exode rural et d'une migration de main-d'œuvre traditionnelle originaire de la région du Fleuve ou de la Casamance, et une émigration récente, reflet de la crise urbaine. Touba se caractérise par une émigration récente, sous-tendue par une logique confrérique.

Aujourd'hui, Dakar est à la fois un pôle de transit et de départ de l'émigration internationale ancienne, une région d'origine de l'émigration internationale récente et une région de retour. Touba est non seulement un espace-relais pour certains candidats au départ du bassin arachidier mais aussi, et peut-être surtout, le lieu privilégié voire obligé d'installation des ménages des migrants internationaux mourides, pendant ou au retour de la migration.

5.4 Une émigration récente inédite

L'espace migratoire des migrants internationaux récents s'étend sur trente-neuf pays. Mais 70 pour cent de l'émigration récente se répartit sur cinq pays seulement. En outre, 48 pour cent des migrants internationaux récents ont choisi comme dernière destination l'Afrique et 42 pour cent l'UE; les autres ont préféré les pays arabes ou l'Amérique du Nord.

Aujourd'hui, l'Italie est le premier pays de destination des migrants internationaux sénégalais récents (29 pour cent; Tableau 5.3). Viennent ensuite deux destinations transfrontalières, respectivement la Gambie (17 pour cent) et la Mauritanie (10 pour cent). Désormais, peu d'émigrés s'orientent vers la Côte d'Ivoire ou la France. Ainsi, les pays sud-européens (Espagne, Italie et Portugal) réunissent plus de 80 pour cent de l'émigration récente vers l'UE et les pays ouest-africains l'essentiel (87 pour cent) de l'émigration récente vers l'Afrique.

L'espace migratoire sénégalais est aujourd'hui bi-polaire, partagé entre l'UE, tout particulièrement l'Italie, et l'Afrique de l'ouest, principalement les pays frontaliers.

Tableau 5.3 Pays de dernière destination des migrants internationaux récents (%)

Pays de dernière destination	Dakar	Touba	Total
Italie	19	54	29
Gambie	23	4	17
Mauritanie	11	6	10
Côte d'Ivoire	5	10	7
France	6	1	5
Autres pays	36	25	33
Total	100	100	100
N	376	512	888
Valeurs manquantes	6	14	20

5.4.1 De nouvelles destinations originales

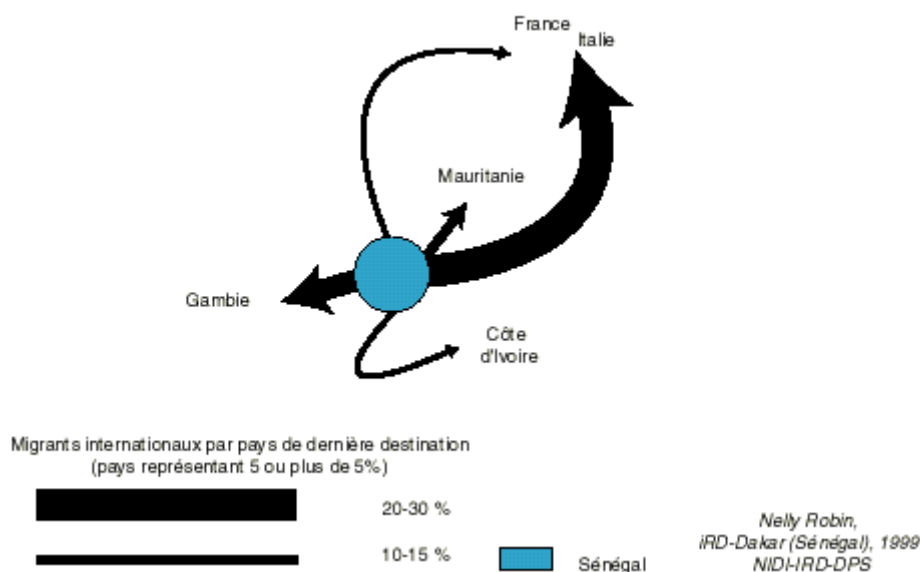
L'espace migratoire des migrants internationaux récents varie nettement selon la région de résidence des ménages. Celui de Dakar est principalement composé de pays africains (59 pour cent) et est plus étendu que celui de Touba concentré sur les pays européens (61 pour cent). L'émigration récente de Dakar privilégie encore l'Afrique, celle de Touba préfère l'UE.

5.4.1.1 Un espace migratoire différent selon les régions

En outre, la répartition entre les pays d'accueil varie selon les deux régions (Figure 5.5):

- La Gambie (23 pour cent), l'Italie (19 pour cent) et la Mauritanie (11 pour cent) constituent les trois principales destinations des migrants récents de Dakar; viennent ensuite, dans une moindre mesure, la France (6 pour cent) et la Côte d'Ivoire (5 pour cent);
- L'Italie accueille plus de la moitié des migrants récents de Touba (54 pour cent), la Côte d'Ivoire seulement 10 pour cent et la Mauritanie 6 pour cent; la France et la Gambie sont devenues des destinations mineures (respectivement 1 et 4 pour cent).

L'émigration récente de Dakar est une émigration 'de proximité'. Elle contraste avec celle de Touba fortement polarisée sur l'Italie; parmi les migrants récents de Touba émigré en UE, plus de huit sur dix ont choisi la péninsule italienne. Toutefois, l'Italie est le nouveau pays d'accueil commun aux migrants récents des deux régions; les pays traditionnels d'accueil, notamment la France, constituent des destinations marginales.

Figure 5.5 Migrants internationaux récents sénégalais selon le dernier pays de destination

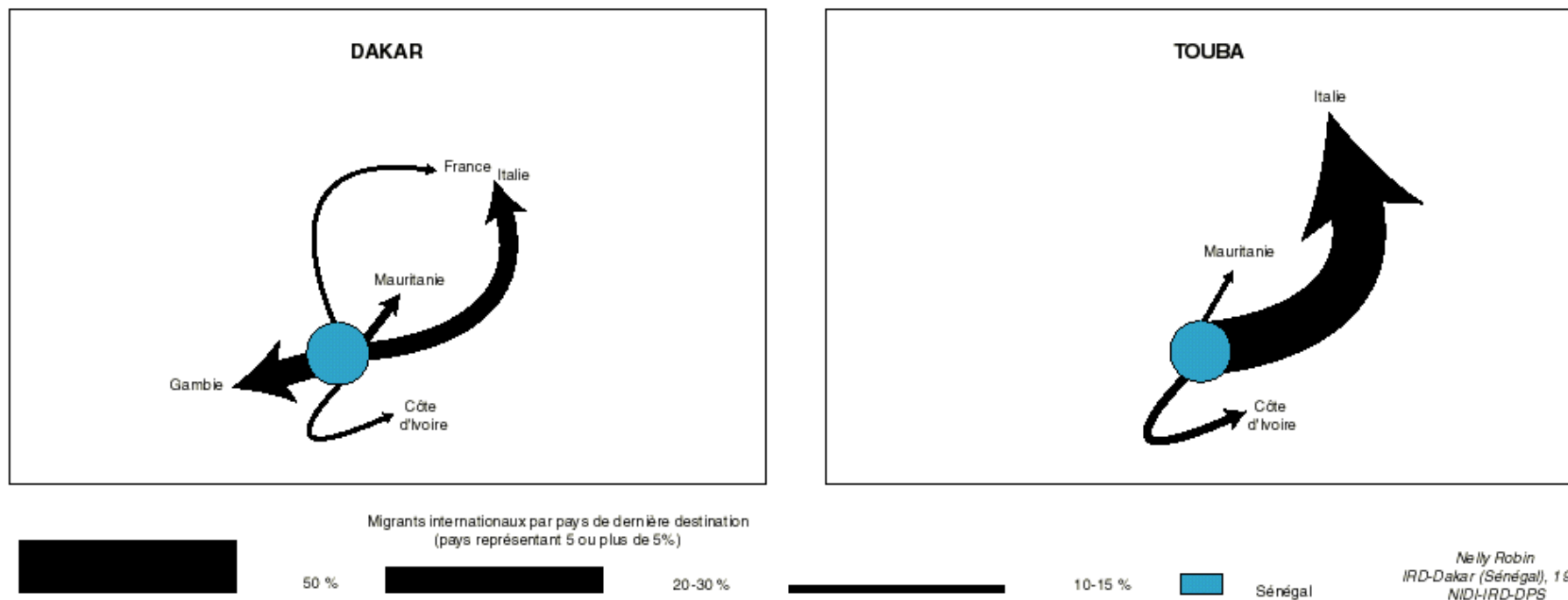
L'émigration récente de Dakar et celle de Touba dessinent deux espaces migratoires originaux mais distincts; celui de Dakar associe aux destinations traditionnelles des destinations nouvelles, notamment transfrontalières; celui de Touba privilégie résolument l'émigration vers les nouveaux pays d'accueil du nord.

5.5 Conclusion

La migration internationale touche une forte proportion des ménages des régions de Dakar et de Touba. Toutefois, des spécificités régionales apparaissent tant au niveau du statut des migrants que de leur répartition par sexe. Si Dakar et Touba sont deux régions de forte émigration, toutes les deux non pas la même histoire migratoire; Touba était hier une région d'immigration et se caractérise aujourd'hui par une émigration actuelle récente, voire très récente, presque exclusivement masculine. Dakar a longtemps été une région de transit et une région de retour; aujourd'hui, elle cumule ces fonctions avec celle de région d'origine; la présence conjointe d'une émigration de retour non-récente, masculine et féminine, et d'une migration actuelle récente, essentiellement masculine, traduit cette évolution.

Ces mutations régionales récentes liées à la diminution des possibilités d'immigration au sud comme au nord participent à l'émergence d'un espace migratoire original et bi-polaire, partagé entre les pays frontaliers et les pays du sud de l'UE; les uns et les autres étaient eux-mêmes hier des pays d'émigration.

Figure 5.6 Migrants internationaux sénégalaise récents selon le pays de dernière destination et la région de résidence du ménage



6. LA MIGRATION INTERNATIONALE: UN PHENOMENE ECONOMIQUE, MAIS PAS SEULEMENT...

6.1 Introduction

Les sécheresses répétées des années 70 et la crise de l'économie arachidière, pour le milieu rural des régions de Diourbel et de Louga, comme la pauvreté croissante et la crise de l'emploi des années 80, pour le milieu urbain dakarois, sont deux facteurs économiques forts, qui ont très probablement contribué à l'émergence des mouvements migratoires internationaux à partir des zones d'étude. A une échelle régionale, les indicateurs économiques, climatiques et migratoires attestent assez bien de cette relation. En revanche, cette explication est habituellement beaucoup plus difficile à mettre en évidence lorsque nous analysons les caractéristiques économiques et de l'emploi dans le ménage et chez l'individu.

Les recherches, désormais nombreuses, sur les migrations internationales ouest-africaines indiquent souvent un processus de sélection des migrants. On reconnaît que les migrations impliquent surtout des hommes, d'origine rurale, jeunes (18-34 ans), célibataires ou se déplaçant sans leur conjoint, plus instruits que la population d'origine et, pour les migrations vers le Nord, issus de ménages relativement favorisés sur le plan économique. À titre d'illustration, on peut dire avec Zachariah et Condé (1981) que 60 pour cent des migrants internationaux en Afrique de l'Ouest sont, dans les années 70, âgés entre 18-35 ans. Ils se composent de 159 hommes pour 100 femmes en âges d'activité. Si elles sont associées à une réalité économique, ces caractéristiques signifient en partie les dimensions sociales et culturelles de la migration internationale. Cette analyse habituelle pourrait pourtant être modifiée sous l'effet là encore des crises économiques en milieu de départ. En même temps que nous observons un élargissement géographique des zones d'émigration au Sénégal, nous pourrions assister à une progression de la migration internationale à l'intérieur de la société sénégalaise. Ainsi, l'érosion des revenus et la dégradation du marché de l'emploi, en fragilisant les conditions de vie d'une partie grandissante de la population, pourraient être aujourd'hui des éléments de diffusion du phénomène migratoire à d'autres catégories de la population.

Après avoir évoqué quelques questions sur la méthode d'analyse, nous envisagerons tour à tour les facteurs économiques, au niveau du ménage et de l'individu, et les facteurs socio-démographiques individuels qui déterminent généralement la migration internationale récente.

6.2 En préliminaire: deux considérations méthodologiques

L'étude des caractéristiques socio-démographiques et économiques des migrants appelle d'emblée deux remarques méthodologiques. Les analyses, qui vont suivre, reposent tout d'abord sur une comparaison entre les migrants récents et les non-migrants de référence. Au Sénégal, le non-migrant de référence est le chef de ménage, c'est-à-dire la personne qui possède l'autorité morale et généralement les responsabilités économiques principales du ménage. Or en raison de ces fonctions, le chef de ménage non-migrant n'est pas représentatif de l'ensemble des non-migrants, notamment au regard de certaines caractéristiques socio-démographiques. Ainsi, nous notons que les non-migrants de référence ne sont que très rarement des femmes et des célibataires. En outre, ils sont souvent plus âgés, de huit ans en moyenne, que les autres non-migrants. Par ailleurs, le migrant n'est presque jamais chef de ménage au moment de son premier départ pour l'étranger. Aussi pour permettre la comparaison la plus pertinente possible entre les

migrants et les non-migrants nous considérerons, lorsque les données le permettront, les non-migrants de référence et l'ensemble des non-migrants.

Le second point méthodologique porte sur la migration de référence à partir de laquelle nous analysons les caractéristiques du migrant. Dans ce chapitre, nous considérons la situation du migrant juste avant sa dernière migration internationale. Or il va sans dire que, lorsque la migration de référence n'est pas la première migration, les caractéristiques individuelles que nous analysons ne sont plus, pour certaines, celles qui ont déterminé son premier départ. L'exemple le plus significatif est à cet égard le statut matrimonial du migrant. Comme le signale la littérature, le migrant est généralement célibataire au moment de son premier départ pour l'étranger. Mais, grâce à l'argent de la migration, il est en mesure à son retour dans son pays d'origine d'assurer les frais souvent importants du mariage (cérémonie et dot). Et c'est finalement marié que le migrant réalise les migrations suivantes. En fait, même s'il faut l'avoir toujours à l'esprit lors de l'analyse, ce biais devrait avoir un effet perturbateur assez faible. Ainsi, d'après nos données, la migration de référence (i.e. la migration qui s'est produite au cours de ces dix dernières années) correspond, pour 86 pour cent des migrants récents, à leur première migration.

6.3 La pauvreté et le chômage: une influence plus forte au niveau du ménage que de l'individu

En règle générale, lorsque l'on s'intéresse aux causes de la migration internationale de travail, l'explication la plus simple, la plus immédiate et sans doute la plus proche du sens commun, est de dire que les gens vont là où ils peuvent espérer améliorer leurs conditions et leur qualité de vie. Ce faisant, on convient que les inégalités dans la répartition géographique des richesses et du travail sont parmi les déterminants essentiels de l'émigration des populations les plus défavorisées. Dans la poursuite de ce raisonnement classique, notre propos est ici de tenter une première analyse de l'influence de la pauvreté et du chômage sur la migration internationale récente. A cet effet, nous considérerons principalement, trois indicateurs au niveau du ménage: la taille du ménage avant et après la migration, la proportion de dépendants avant la migration et la perception de la situation financière passée du ménage.

6.3.1 La relative précarité économique du ménage migrant

Quels que soient les zones (Dakar ou Diourbel) et les types de ménage migrant (ménage migrant récent actuel ou de retour), la taille du ménage migrant récent est, avant la dernière migration du Principal Acteur de Migration (PAM), toujours supérieure à celle du ménage non-migrant il y a cinq ans. Ainsi, d'après le Tableau 6.1, le PAM est issu d'un ménage comptant en moyenne 1,6 personnes de plus que le ménage non-migrant. Parmi les différences plus spécifiques, nous pouvons noter que la taille des ménages migrants récents de retour est, à Touba, supérieure de 1,3 personnes par rapport à celle de Dakar. Au regard de ce premier constat, nous pouvons donc déjà supposer que la charge économique du ménage migrant est, avant la migration du PAM, plus lourde que celle du ménage non-migrant.

L'enquête DÉmIS nous renseigne sur le nombre des personnes actives dans un ménage migrant avant le départ du PAM. Cependant, elle ne nous fournit pas l'information équivalente pour les ménages non-migrants cinq ans avant l'enquête. Pour contourner cette difficulté, nous faisons l'hypothèse, somme toute assez vraisemblable, que la proportion d'actifs dans les ménages non-migrants, relevée au moment de l'enquête, est dans l'ensemble assez proche de celle qui aurait été indiquée cinq ans auparavant. La proportion d'actifs est alors dans le ménage non-migrant (au moment de l'enquête) toujours supérieure à celle du ménage migrant récent avant la migration, quels que soient les zones et les types

de ménages migrants (voir Tableau 6.1 pour les ménages migrants et Tableau 6.2 pour les ménages non-migrants). Cette proportion est en moyenne plus élevée d'environ 27 pour cent dans les ménages non-migrants. Lorsque nous comparons les ménages non-migrants aux seuls ménages migrants récents actuels, l'écart entre les proportions d'actifs atteint alors 37 pour cent. Enfin, c'est à Touba que les différences apparaissent les plus marquées, avec dans l'ensemble près de 34 pour cent d'écart.

L'appréciation des enquêtés sur la situation financière de leur ménage avant la dernière migration (pour les migrants) et il y a cinq ans (pour les non-migrants) renforce en général l'impression d'une plus grande précarité économique des ménages migrants. De manière générale, qu'elles soient migrantes ou non-migrantes, au moins les deux-tiers des personnes enquêtées estiment que la situation financière de leur ménage était, avant la migration ou il y a cinq ans, tout juste suffisante ou insuffisante pour satisfaire aux besoins essentiels. Cette proportion est cependant supérieure de 21 pour cent chez les ménages migrants récents des deux zones, par rapport aux ménages non-migrants (Tableau 6.3). Elle est majorée, toujours en faveur des ménages migrants, de respectivement 23 pour cent à Dakar et de 9 pour cent à Touba (Tableau 6.4). Il est à noter que les individus qui évaluent la situation financière passée de leur ménage de façon 'insuffisante' apparaissent dans les mêmes proportions parmi les ménages migrants et chez les ménages non-migrants, et à Dakar comme à Touba. En fait, la différence provient ici essentiellement des ménages dont la situation financière est perçue comme 'tout juste suffisante'. Cette catégorie de ménages est dans l'ensemble 1,37 fois plus importante parmi les ménages migrants (Tableau 6.3). Ce même écart est de 40 pour cent à Dakar et de 18 pour cent à Touba (Tableau 6.4).

Tableau 6.1 Taille moyenne des ménages avant la dernière émigration (ménages migrants) ou il y a cinq ans (ménages non-migrants) et pourcentage des membres du ménage ayant travaillé avant la dernière émigration (ménages migrants) ou il y a cinq ans (ménages non-migrants) selon le statut migratoire des ménages et leur zone de résidence

Statut migratoire du ménage	Zone de Dakar		Zone de Touba		Total	
	Taille des ménages	% de travailleurs	Taille des ménages	% de travailleurs	Taille des ménages	% de travailleurs
Ménage migrant récent	10,6	27,2	10,6	26,5	10,6	27,0
actuel	10,8	23,9	10,4	26,6	10,7	24,9
de retour	10,2	32,8	11,5	26,6	10,4	31,8
Ménage non-migrant	9,0	-	8,9	-	9,0	-
Total	9,4	-	9,5	-	9,4	-
Effectifs	520	-	662	-	1.182	-
Valeurs manquantes	19	-	24	-	43	-

Tableau 6.2 Taille moyenne des ménages au moment de l'enquête et pourcentage des membres du ménage exerçant une activité au moment de l'enquête selon le statut migratoire des ménages et leur zone de résidence, migrants actuels exclus du calcul de la taille du ménage

Statut migratoire du ménage	Zone de Dakar		Zone de Touba		Total	
	Taille des ménages	% de travailleurs	Taille des ménages	% de travailleurs	Taille des ménages	% de travailleurs
Ménage migrant récent	11,1	31,0	11,8	24,6	11,3	29,0
actuel	11,3	28,2	11,9	23,3	11,5	26,3
de retour	10,6	35,9	11,2	32,9	10,7	35,5
Ménage non-migrant	7,3	33,8	9,3	35,5	7,7	34,2
Total	9,1	29,6	8,8	35,9	9,0	31,0
Effectifs	520	532	662	687	1.182	1.219

Valeurs manquantes	19	-	-	-	43	-
--------------------	----	---	---	---	----	---

Tableau 6.3 Appréciation de sa situation financière avant la dernière migration (pour les migrants) et il y a cinq ans (pour les non-migrants) selon le statut migratoire de l'individu et son âge avant la dernière migration ou il y a cinq ans (%)

Appréciation de la situation financière passée	18-29 ans	30-44 ans	45 ans et +	Total
Migrants récents				
plus que suffisante	0,8	0,5	-	0,7
suffisante	19,8	23,9	16,6	20,9
tout juste suffisante	53,9	64,9	83,4	57,7
insuffisante	25,5	10,8	-	20,7
total	100	100	100	100
effectifs	111	77	8	196
non-réponses	-	-	-	-
Non-migrants				
plus que suffisante	0,9	2,3	0,9	1,4
suffisante	23,3	40,5	31,9	33,8
tout juste suffisante	47,2	38,8	43,0	42,1
insuffisante	28,7	18,5	24,2	22,7
total	100	100	100	100
effectifs	65	225	271	561
non-réponses	-	2	2	4

Tableau 6.4 Appréciation de sa situation financière avant la dernière migration (pour les migrants) et il y a cinq ans (pour les non-migrants) selon le statut migratoire de l'individu, son âge avant la dernière migration ou il y a cinq ans et la zone de résidence du ménage (%)

Appréciation de la situation financière passée	Zone de Dakar				Zone de Touba			
	18-29	30-44	45+	total	18-29	30-44	45+	total
Migrants récents								
plus que suffisante	0,4	-	-	0,3	2,8	1,1	-	1,8
suffisante	20,4	34,6	47,6	23,7	16,9	8,5	11,2	12,7
tout juste suffisante	52,4	57,4	52,4	53,5	61,3	75,6	88,9	69,8
insuffisante	26,8	8,0	-	22,5	19,1	14,7	-	15,7
total	100	100	100	100	100	100	100	100
effectifs	54	34	2	90	57	43	6	106
non-réponses	-	-	-	-	-	-	-	-
Non-migrants								
plus que suffisante	0,9	2,4	0,6	1,4	-	1,6	1,7	1,6
suffisante	22,1	45,8	36,3	37,0	48,2	20,3	17,3	20,0
tout juste suffisante	47,4	31,8	39,6	38,2	42,8	66,5	54,1	59,0
insuffisante	29,7	20,1	23,5	23,5	8,9	11,7	26,9	19,3
total	100	100	100	100	100	100	100	100
effectifs	48	108	112	268	17	114	158	289
non-réponses	-	1	1	2	-	2	2	4

Au total, il semble qu'au niveau du ménage la 'précarité économique', identifiée ici par une taille élevée du ménage, par une forte proportion d'inactifs et par une situation financière passée du ménage jugée tout juste suffisante ou insuffisante, soit reliée à la migration internationale. Au moins en terme de perception, cette précarité économique paraît par ailleurs relativement plus forte, et peut-être davantage associée à la migration internationale, à Dakar qu'à Touba. Cependant, ces écarts restent dans l'ensemble assez faibles et tributaires pour certains d'hypothèses qui doivent être renforcées. Sur la base de cette seule

analyse descriptive, l'influence de ces trois facteurs, si elle est significative, ne paraît donc pas, en général, prépondérante pour expliquer la migration internationale.

6.3.2 Les migrants et les non-migrants: des situations économiques et professionnelles semblables⁶⁵

La précarité économique du ménage migrant, exprimée par rapport au ménage non-migrant, n'est pas nécessairement celle du migrant lui-même, en comparaison au non-migrant. Si nous considérons les PAM, nous observons alors que 81 pour cent d'entre eux avaient un travail rémunéré avant de migrer. Cette proportion est de 85 pour cent chez les non-migrants, cinq ans avant l'enquête (voir Tableau 6.5). Dans la zone de Dakar, la proportion des actifs est sensiblement plus faible chez des migrants que parmi les non-migrants (76 contre 83 pour cent). Mais cette différence, que l'on ne retrouve pas à Touba (93 pour cent d'actifs chez les migrants contre 96 pour cent chez les non-migrants), provient en grande partie de la présence des étudiants plus forte chez les migrants que chez les non-migrants (10 contre 3 pour cent).

En plus de présenter les mêmes niveaux d'activité, les migrants récents et les non-migrants occupent également à peu près les mêmes catégories professionnelles. Dans l'ensemble, il s'agit d'emplois plutôt précaires et assez faiblement rémunérateurs. La répartition par profession des migrants et des non-migrants indique ainsi une prédominance des petits emplois informels du commerce et de l'artisanat (i.e. vendeurs à l'étal, vendeurs et autres métiers de rue, tailleurs, menuisiers, mécaniciens etc....).

Tableau 6.5 Statut d'occupation des personnes âgées de 18 ans et plus parmi les principaux acteurs de migrations (PAM) et les chefs de ménages non-migrants selon leur statut migratoire et l'âge à la dernière migration (migrants) ou il y a cinq ans (non-migrants)

Statut d'occupation	18-29	30-44	45+	Total
Migrants récents				
actif	79,3	87,2	66,5	81,0
sans emploi	3,8	5,5	29,6	5,0
a déjà travaillé	0,1	2,9	29,6	1,8
n'a jamais travaillé	3,7	2,6	-	3,3
personne au foyer	2,8	0,7	-	2,2
étudiant	9,6	1,9	-	7,2
malade/handicapé	0,1	-	-	0,1
cherche à migrer	4,2	4,5	3,88	4,3
autres	0,3	0,3	-	0,3
total	100	100	100	100
effectifs	361	231	23	615
non réponses	8	4		13
Non-migrants				
actif	78,3	87,3	86,7	85,3
sans emploi	4,6	0,6	5,8	3,3
a déjà travaillé	2,2	0,3	5,8	2,6
n'a jamais travaillé	2,5	0,3	-	0,6
personne au foyer	2,7	10,6	5,1	7,1
étudiant	14,1	-	-	2,9
malade / handicapé		1,4	2,2	1,4
cherche à migrer	0,1	-	-	0,0
autres	0,3	-	0,1	0,1
total	100	100	100	100
effectifs	63	221	227	511

⁶⁵ Rappelons ici que les analyses qui suivent sur les caractéristiques de l'activité et de l'emploi des non-migrants reposent exclusivement sur les chefs de ménage, c'est-à-dire sur des personnes qui sont probablement mieux insérées sur le marché de l'emploi que les autres non-migrants.

non réponses	2	7	46	55
--------------	---	---	----	----

Parmi les migrants récents, les métiers du petit artisanat dominant à Dakar (51 pour cent des professions déclarées), alors qu'à Touba c'est davantage le commerce de rue qui constitue le secteur principal d'activité des migrants avant leur départ (55 pour cent des professions).

Si nous considérons enfin le statut dans l'emploi juste avant la migration ou cinq ans avant l'enquête, nous constatons alors qu'à Dakar les non-migrants sont un peu plus souvent des propriétaires d'entreprises non-agricoles que les migrants (40 contre 31 pour cent), alors que les migrants récents sont 1,23 fois plus souvent des salariés et des manœuvres (42 contre 34 pour cent pour les non-migrants). A Touba, les propriétaires d'une petite affaire sont également plus nombreux chez les non-migrants que chez les migrants (91 contre 75 pour cent). En revanche, et contrairement à Dakar, les aides familiaux et les apprentis se retrouvent exclusivement parmi les migrants (15 pour cent).

A partir de ces quelques éléments d'analyse, il paraît difficile de qualifier la situation économique du migrant récent par rapport à celle du non-migrant de référence. Avant leur départ, les migrants récents ne sont pas plus au chômage que les non-migrants, cinq ans avant l'enquête. Les migrants comme les non-migrants occupent des emplois plutôt précaires dans le secteur informel. Enfin, à Dakar comme à Touba, les non-migrants semblent avoir un statut dans l'emploi un peu plus favorable que les migrants. Toutefois, il est important de rappeler que l'activité et l'emploi des non-migrants de référence, c'est-à-dire des chefs de ménage, ne sont pas représentatifs de l'activité et de l'emploi de l'ensemble des non-migrants. Ils sont, en fait, probablement surestimés. Au vu de ces premiers résultats et compte tenu de ce biais d'analyse, le migrant récent est sans doute avant son départ dans une situation économique plutôt modeste, mais assez proche aussi de celle du non-migrant.

6.4 Une sélection des jeunes hommes

Au regard de ces facteurs économiques, les caractéristiques socio-démographiques de l'individu expriment, pour certaines d'entre elles, des différences plus marquées entre les migrants et les non-migrants. A l'évidence, et de façon assez classique, l'âge et le sexe sont les variables qui différencient le plus les migrants et les non-migrants.

6.4.1 La jeunesse: un âge pour prendre des risques

La littérature signale que les migrants internationaux Ouest-africains sont en très grande majorité de jeunes personnes, âgées entre 20 et 35 ans⁶⁶. Cette constante démographique se vérifie également à partir des données de l'enquête DÉMIS. Nous observons en effet que 50 pour cent de migrants récents ont réalisé leur migration avant l'âge de 26 ans et que seulement 10 pour cent des migrations récentes se produisent après l'âge de 42 ans (tableau 6.6). Ces tendances se répètent dans les domaines d'étude de Dakar et de Touba, avec toutefois une structure par âges sensiblement plus jeune à Dakar. L'âge médian des migrants récents est ainsi de 25 ans à Dakar contre 29 ans à Touba. Les âges moyens sont respectivement de 27 et 30 ans (voir Tableau 6.6).

Pour des raisons méthodologiques signalées précédemment, les caractéristiques socio-démographiques seront comparées à celles des non-migrants de référence, soit les chefs de ménages, et à celles de l'ensemble des non-migrants quand l'information est disponible. Avant leur départ, les migrants récents sont en moyenne plus jeunes de 16,8 ans que les non-migrants chefs de ménage il y a cinq ans (27,8 ans contre 44,6 ans). Cet écart est sensiblement le même dans les zones de Dakar et de Touba. Lorsque nous considérons

⁶⁶ Une des exceptions majeure au regard du sexe du migrant est le Ghana. Dans ce pays, la migration internationale semble en effet être dominée par les femmes.

l'ensemble des non-migrants, nous notons alors qu'en dépit d'une plus grande jeunesse des migrants, la différence entre les migrants et les non-migrants se réduit fortement puisqu'elle n'est plus alors que de 6,8 ans (voir Tableau 6.6). Là encore, nous n'observons aucune variation importante de l'écart d'âge moyen entre les deux zones d'étude.

Sans doute plus encore qu'hier, la migration internationale orientée notamment vers les pays du nord implique aujourd'hui des coûts et des risques importants. Or, la jeunesse constitue certainement un moment de la vie où les coûts, à la fois sociaux, familiaux et même économiques, sont les plus faibles, aussi bien pour l'individu que son ménage. En outre, en matière de migration comme en d'autres domaines, la jeunesse favorise habituellement une plus grande prise de risque.

Tableau 6.6 Age à la dernière migration (pour les PAM) ou il y a cinq ans(pour les non-migrants) selon le statut migratoire de l'individu, et la zone de résidence du ménage (%)

Age à la dernière migration ou il y a 5 ans	Zone de Dakar	Zone de Touba	Total
Migrants récents			
18-24 ans	49,7	26,8	43,0
25-29 ans	26,0	28,5	26,7
30-34 ans	11,8	18,1	13,7
35-39 ans	5,9	16,6	9,0
40-49 ans	5,0	7,0	5,6
50 ans et plus	1,6	3,0	2,0
total	100	100	100
âge moyen	26,9	29,9	27,8
âge médian	25,0	29,0	26,0
effectifs	259	369	628
non-réponses	1	1	2
Non-migrants de référence			
18-4 ans	6,6	3,2	6,0
25-29 ans	14,8	1,5	12,3
30-34 ans	11,6	12,0	11,7
35-39 ans	14,5	19,4	15,4
40-49 ans	23,1	23,7	23,2
50 ans et plus	29,4	40,2	31,4
total	100	100	100
âge moyen	42,5	46,6	44,6
âge médian	40,0	45,0	41,0
effectifs	270	296	566
non-réponses	-	1	1
Non-migrants			
18-4 ans	29,7	26,8	29,0
25-29 ans	17,9	12,9	16,8
30-34 ans	12,1	13,7	12,5
35-39 ans	8,5	11,2	9,1
40-49 ans	14,6	14,6	14,6
50 ans et plus	17,2	20,8	18,0
total	100	100	100
âge moyen	34,2	35,9	34,6
âge médian	30,0	33,0	31,0
effectifs	1562	1816	3378
non-réponses	179	78	257

Figure 6.1 Distribution des migrants récents et des non-migrants de référence par sexe et selon l'age avant la migration ou il y a cinq ans (pour mille)

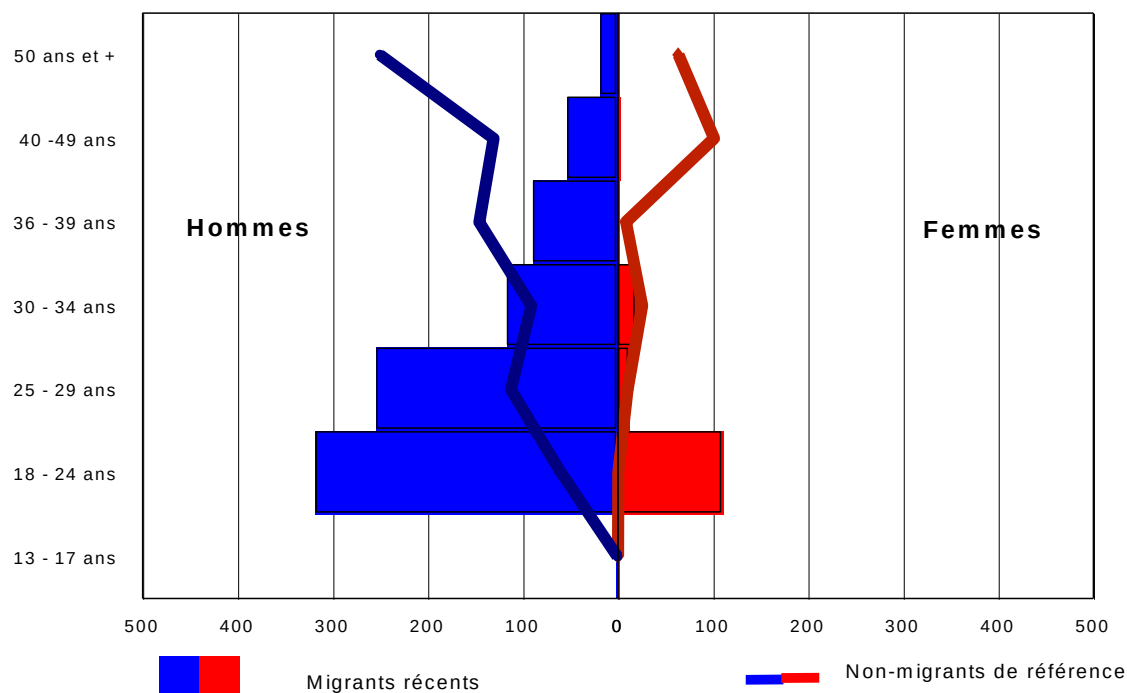


Figure 6.2 Distribution des migrants récents et des non-migrants par sexe et selon l'age avant la migration ou il y a cinq ans (pour mille)

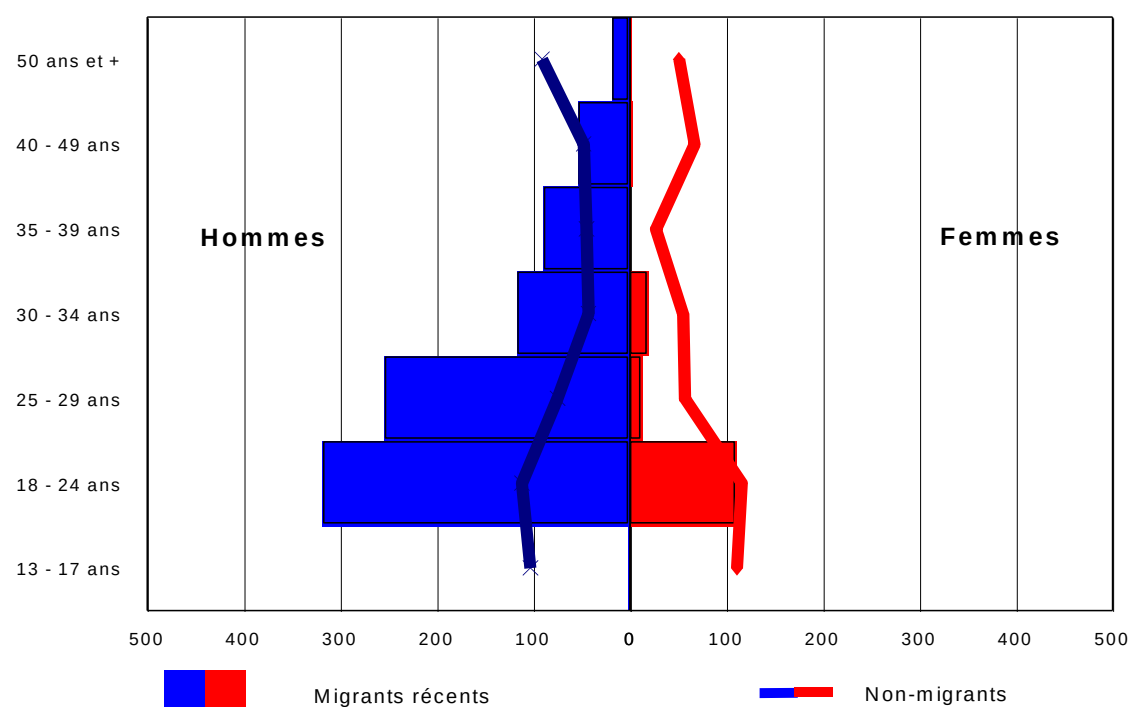


Figure 6.3 Distribution des migrants récents et des non-migrants par sexe et selon l'age

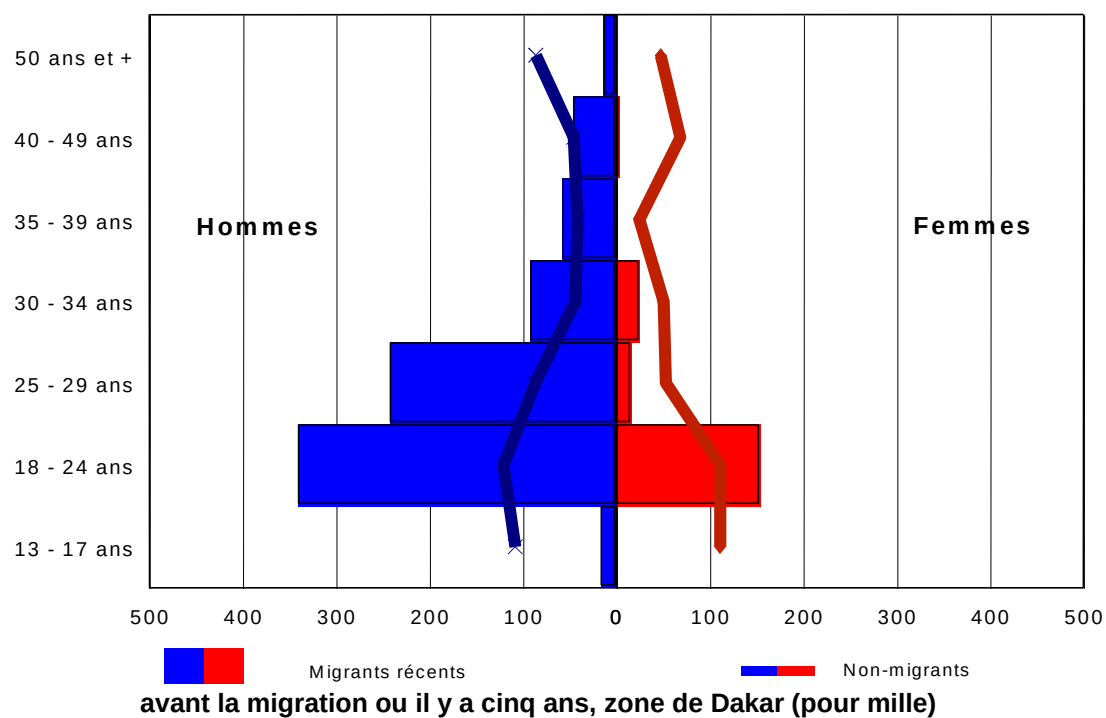
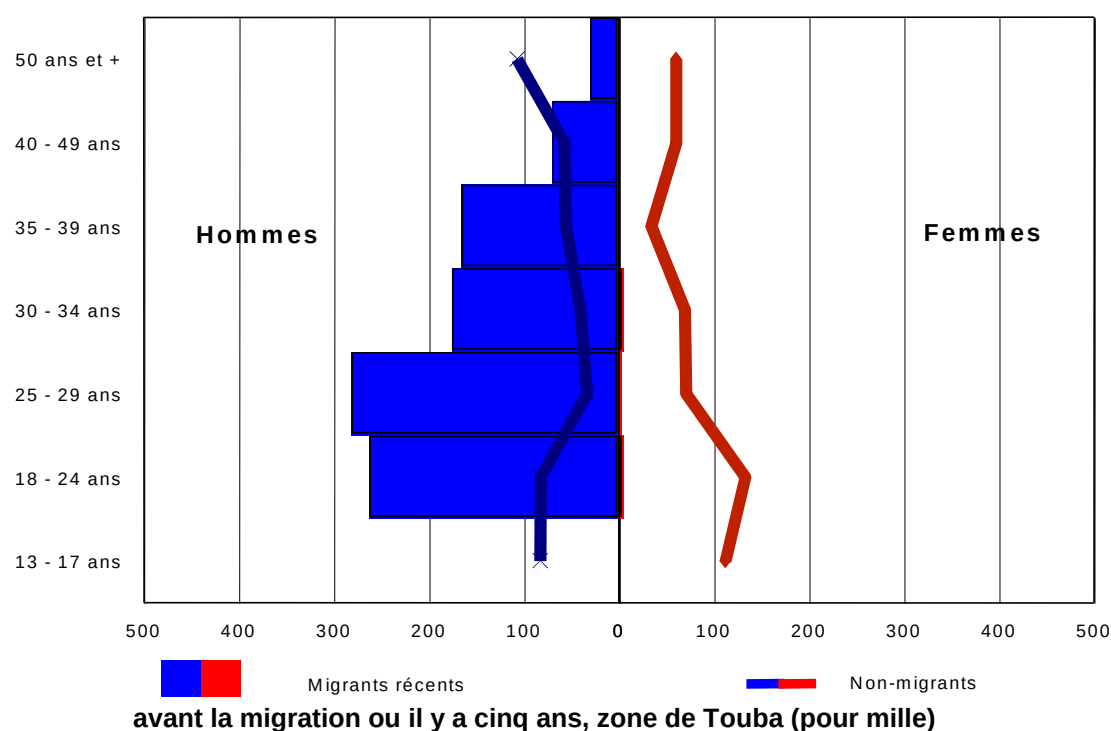


Figure 6.4 Distribution des migrants récents et des non-migrants par sexe et selon l'age



6.4.2 Les hommes à l'étranger: une migration culturellement mieux acceptée

A l'instar de nombreuses études, nous constatons que la migration internationale récente des Sénégalais est très largement dominée par les hommes. Dans l'ensemble, les hommes représentent 85 pour cent des migrants récents. Cette participation masculine à la migration est encore plus forte à Touba, puisque les hommes forment alors 99 pour cent. A Dakar, cette même proportion s'élève à 81 pour cent. Qu'il s'agisse des non-migrants chefs de ménage ou de l'ensemble des non-migrants, ces deux populations indiquent également une sur-représentation masculine. Cependant, cette différence à l'avantage des hommes demeure bien plus forte chez les migrants récents. Ainsi, les hommes sont, en termes relatifs, 1,1 fois plus nombreux chez les migrants récents que parmi les non-migrants chefs de ménages et 1,7 fois plus nombreux que parmi l'ensemble des non-migrants.

A contrario, les femmes non-migrantes chef de ménages sont 1,4 fois plus nombreuses que les femmes migrantes récentes et les femmes non-migrantes sont dans leur ensemble 3,4 fois plus nombreuses. Ces écarts d'effectifs, plus importants entre les migrants et l'ensemble des non-migrants, s'accroissent dans la zone de Touba. Le poids des hommes migrants y est alors 2,2 fois plus grand que celui des hommes non-migrants.

Cette part prépondérante des hommes atteste tout d'abord d'un caractère culturel de la migration internationale au Sénégal. La société, notamment musulmane, ne favorise pas la migration à l'étranger des femmes non-accompagnées, et tout particulièrement vers des pays lointains (i.e. non limitrophes au Sénégal). De plus, comme nous les verrons ensuite, le mariage s'oppose généralement la migration internationale. Or au Sénégal, les jeunes filles, plus encore que les jeunes hommes, ont très tôt l'obligation sociale de se marier. La présence très forte des hommes exprime enfin, en partie, la relative jeunesse de ce mouvement migratoire, notamment à Touba, et la faiblesse, sinon l'absence, de toute dynamique dans le sens du regroupement familial.

6.5 Les migrants: des célibataires sans instruction..., mais pas vraiment plus que les non-migrants

6.5.1 Cycle de vie matrimonial et migration internationale, l'avantage du célibat

Conformément à la plupart des observations réalisées en Afrique de l'Ouest, les migrants récents sont généralement célibataires au moment de leur départ. Les célibataires représentent ainsi un peu plus de la moitié des migrants récents (55 pour cent). Toutes proportions gardées, ils sont aussi 1,6 fois plus nombreux parmi les migrants que dans l'ensemble des non-migrants. Si nous comparons les migrants récents au non-migrants chefs de ménage, l'écart est naturellement plus important puisque les célibataires sont 3,3 fois plus nombreux chez les migrants récents que parmi les non-migrants de référence. Rappelons qu'il est rare, au Sénégal, qu'un individu soit chef de ménage sans être marié (voir Tableau 6.7). A Touba, le poids relatif des célibataires migrants est encore plus important, car il est 2,5 fois supérieur à celui des célibataires chez l'ensemble des non-migrants.

Même si elle mérite d'être soulignée, cette dernière différence doit cependant être relativisée. Les structures par âges et par sexe des migrants récents et des non-migrants peuvent expliquer en grande partie cet écart. Ainsi, en ne retenant que les hommes (qui représentent l'essentiel des migrants) et après contrôle de l'âge, les migrants récents ne sont pas plus souvent célibataires que l'ensemble des non-migrants (voir Tableau 6.8). Seul à Touba, la proportion des célibataires est, parmi les hommes âgés de 30 à 45 ans, plus forte chez les migrants récents (15 pour cent) que pour les non-migrants (8 pour cent). Sans doute, doit-on y voir un report du mariage des migrants plus âgés (Tableau 6.9).

Tableau 6.7 Situation matrimoniale avant la dernière migration (pour les migrants), il y a cinq ans (pour les chefs des ménages non-migrants) et à l'enquête (pour tous les non-migrants) selon le statut migratoire de l'individu et son âge avant la dernière migration ou il y a cinq ans (%)

Statut matrimonial passé	18-29	30-44	45+	Total
Migrants récents				
Célibataire	69,4	22,8	-	54,6
Marié	30,5	72,0	97,8	43,9
Veuf	-	-	2,2	0,1
divorcé/séparé	0,1	5,2	-	1,5
Total	100	100	100	100
Effectifs	369	235	24	628
non-réponses	-	-	-	-
Non-migrants (pers. de réf.)				
Célibataire	59,9	13,1	0,1	16,3
Marié	37,3	78,7	88,8	75,3
Veuf	2,7	7,4	2,5	3,9
divorcé/séparé	0,2	0,9	8,6	4,5
Total	100	100	100	100
Effectifs	65	228	273	566
non-réponses	-	1	-	1
Non-migrants				
Célibataire	62,2	17,9	0,7	33,4
Marié	35,1	76,6	78,9	58,6
Veuf	2,7	4,3	6,2	4,1
divorcé/séparé	0,1	1,1	14,2	4,0
Total	100	100	100	100
Effectifs	1.986	1.346	1.091	4.423
non-réponses	-	-	-	-

Finalement, comme pour la jeunesse, le célibat définit un cycle de vie où les coûts sociaux et familiaux de la migration sont probablement assez faibles. En ce sens, il est naturel que la migration internationale opère une sélection des célibataires. Cependant, il faut aussi noter que l'âge et le statut matrimonial sont deux caractéristiques assez étroitement corrélées et qu'il est par conséquent difficile, à partir de cette analyse descriptive, de distinguer les effets respectifs de chacune de ces variables sur la migration internationale.

6.5.2 L'instruction ne favorise pas la migration internationale de travail

La littérature signale généralement une sélection des migrants internationaux, et notamment des migrants intercontinentaux, selon leur niveau d'instruction. Les migrants internationaux sont souvent plus instruits que les non-migrants.

Même si elle est assez faible, on observe également cette tendance au Sénégal. Ainsi, la part des personnes qui n'ont jamais été l'école est supérieure de près de 30 pour cent chez les non-migrants par rapport aux migrants (64 contre 50 pour cent). Cependant, lorsque l'on désagrège ce résultat global selon l'âge, on observe alors que les différences entre migrants et non-migrants s'effacent après 30 ans et qu'entre 18 et 30 ans le rapport s'inverse. Ainsi, les individus qui n'ont jamais fréquenté l'école sont 1,7 fois plus nombreux parmi les migrants récents âgés de moins de 30 ans que parmi les non-migrants du même âge (voir Tableau 6.10).

Tableau 6.8 Situation matrimoniale avant la dernière migration (pour les migrants), il y a cinq ans(pour les chefs des ménages non-migrants) et à l'enquête (pour tous les non-migrants) selon le statut migratoire de l'individu et son âge avant la dernière migration ou il y a cinq ans, sexe masculin (%)

Statut matrimonial passé	18-29	30-44	45+	Total
Migrants récents				
célibataire	81,9	24,9	-	62,4
marié	18,0	69,7	100	36,0
veuf	-	-	-	-
divorcé/séparé	0,1	5,3	-	1,6
total	100	100	100	100
effectifs	336	223	22	581
non-réponses	-	-	-	-
Non-migrants (pers. de réf.)				
célibataire	62,3	15,3	0,1	19,7
marié	37,5	83,8	93,2	77,3
veuf	-	-	-	-
divorcé/séparé	0,2	0,9	6,7	2,9
total	100	100	100	100
effectifs	59	202	222	483
non-réponses	-	1	-	1
Non-migrants				
célibataire	83,6	31,1	0,5	44,8
marié	14,4	67,7	92,1	52,0
veuf	2,0	1,2	6,7	3,0
divorcé/séparé	-	-	0,7	0,2
total	100	100	100	100
effectifs	781	569	611	1961
non-réponses	-	-	1	1

La comparaison entre Dakar et Touba complexifie davantage encore la relation entre l'instruction et la migration internationale récente. A Dakar l'instruction est associée positivement à la migration. Ainsi, la proportion des migrants récents de Dakar qui ont été scolarisés est 1,6 fois plus forte que celle relevée chez les non-migrants. Rappelons que selon certaines études, le chômage à Dakar touche surtout les jeunes, et notamment les plus scolarisés d'entre eux. En outre, la migration internationale dakaroise est pour une part non-négligeable une migration d'études. En revanche à Touba, le niveau d'instruction ne produit aucune sélection. Dans leur très grande majorité, les non-migrants comme les migrants n'ont jamais fréquenté les bancs de l'école. Cette proportion est, dans les deux cas, de 90 pour cent.

Le lien plutôt faible entre l'instruction et la migration internationale trouve sans doute une explication dans les stratégies d'insertion professionnelle développées par les migrants en milieu d'accueil. En règle générale, les migrants récents sénégalais investissent des secteurs d'activité qui ne réclament aucune formation ou qualification particulière. Nombre d'entre eux poursuivent même à l'étranger les activités qu'ils menaient déjà au Sénégal, notamment dans le commerce informel.

Tableau 6.9 Situation matrimoniale avant la dernière migration (pour les migrants) et il y a cinq ans (pour les non-migrants) selon le statut migratoire de l'individu, son âge avant la dernière migration ou il y a cinq ans et la zone de résidence du ménage (%), sexe masculin

Statut matrimonial passé	Zone de Dakar				Zone de Touba			
	18-29	30-44	45+	total	18-29	30-44	45+	total
Migrants récents								
célibataire	83,8	33,3	-	69,5	76,9	15,2	-	48,5
marié	16,2	62,9	100	29,6	22,7	77,6	100	48,4
veuf	-	-	-	-	-	-	-	-
divorcé/séparé	-	3,8	-	0,9	0,3	7,1	-	3,0
total	100	100	100	100	100	100	100	100
effectifs	137	77	6	220	199	146	16	361
non-réponses	-	-	-	-	-	-	-	-
Non-migrants (pers. réf.)								
célibataire	62,0	18,8	0,1	23,5	68,0	4,7	-	5,5
marié	38,0	80,7	91,0	73,2	27,9	93,6	99,4	93,2
veuf	-	-	-	-	-	-	-	1,3
divorcé/séparé	-	0,5	8,9	3,4	4,2	1,8	0,6	-
total	100	100	100	100	100	100	100	100
effectifs	44	91	86	221	15	111	136	262
non-réponses	-	-	-	-	-	1	-	1
Non-migrants								
célibataire	83,5	36,4	0,1	47,9	84,1	8,3	1,6	32,9
marié	14,1	63,1	90,6	48,6	15,9	87,6	96,1	65,1
veuf	-	-	0,4	0,1	-	-	1,4	0,5
divorcé/séparé	2,4	0,5	8,9	3,4	0,1	4,1	0,9	1,5
total	100	100	100	100	100	100	100	100
effectifs	487	302	242	1.031	294	261	369	924
non-réponses	-	-	1	1	-	-	-	-

6.6 Conclusion

Ces premières analyses descriptives suggèrent, à l'instar de plusieurs études, que la dégradation brutale et persistante des conditions de subsistance, en milieu rural, l'érosion des revenus et l'augmentation du chômage, en milieu urbain, participent à la croissance et à la généralisation du phénomène migratoire dans l'ensemble de la société sénégalaise. Mais, pas plus que le statut matrimonial, le chômage et la précarité économique ne sont, au niveau de l'individu, des facteurs qui déterminent clairement la migration internationale. En fait, outre le niveau d'instruction à Dakar, seuls l'âge et le sexe apparaissent clairement comme des facteurs importants dans la sélection des migrants internationaux.

Tableau 6.10 Niveau d'instruction des hommes et des femmes âgés de 18 ans et plus parmi les principaux acteurs de migrations (PAM) et les chefs de ménages non-migrants selon leur statut migratoire et l'âge à la dernière migration (migrants) ou il y a cinq ans (non-migrants)

Niveau d'instruction	18-29			30-44			45+			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Migrants récents												
aucun	38,6	83,5	46,5	56,2	22,2	53,2	97,25	52,94	95,4	45,7	73,7	49,9
primaire	44,0	13,9	38,7	31,4	77,8	35,3	2,8	47,1	4,6	38,9	24,2	36,7
cycle inachevé	16,9	2,3	14,3	11,1	3,4	10,4	2,8	-	2,6	14,8	2,4	12,9
cycle terminé	27,1	11,7	24,4	20,3	74,4	24,9	-	47,1	2,0	24,2	21,8	23,8
secondaire (cycle terminé)	15,2	2,4	12,9	6,6	-	6,0	-	-	-	12,1	2,0	10,6
supérieur (cycle terminé)	2,2	0,2	1,9	5,9	-	5,4	-	-	-	3,2	0,2	2,8
total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
effectifs	303	65	368	214	20	234	22	2	24	539	87	626
non réponses	1		1	1		1				3		3
Non-migrants												
aucun	23,3	100	27,7	46,8	95,02	57,5	81,9	98,0	86,1	55,0	96,8	63,8
primaire	53,6	-	50,5	31,4	4,6	25,4	16,2	2,1	12,5	30,4	3,1	24,6
cycle inachevé	3,7	-	3,4	10,6	-	8,2	2,9	2,1	2,1	6,1	-	4,8
cycle terminé	50,0	-	47,1	20,8	4,61	17,3	13,4	-	10,4	24,3	3,1	19,8
secondaire (cycle terminé)	22,0	-	20,7	13,8	0,37	10,9	1,7	-	1,3	11,1	0,2	8,7
supérieur (cycle terminé)	1,1	-	1,0	8,0	-	6,2	0,1	-	0,1	3,5	-	2,8
total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
effectifs	60	4	64	175	51	226	199	72	271	434	127	561
non réponses	1		1	2		2	2		2	5		5

7. L'EMIGRATION INTERNATIONALE RECENTE: UNE DYNAMIQUE DE CRISE

7.1 Introduction

L'émigration internationale touche une part importante de la population sénégalaise (voir Chapitre 5). Les raisons qui incitent ces hommes et ces femmes à quitter leur pays et les motifs qui déterminent le choix du pays d'accueil influent sur l'évolution du processus migratoire. Par ailleurs, au cours des dix dernières années, la diminution des possibilités d'immigration au sud comme au nord a modifié la nature et l'orientation des flux migratoires.

Dans ce contexte, le présent chapitre tente d'identifier les raisons qui prévalent à la décision d'émigrer. Parallèlement, la relation entre les raisons de l'émigration et celles du choix du pays d'accueil est étudiée. Comment les unes et les autres participent-elles de manière différente ou complémentaire à la définition et à la réalisation du projet migratoire? Ces premières analyses apportent des éléments précieux pour comprendre les fondements de la recomposition récente de l'espace migratoire du Sénégal.

Au préalable, quelques remarques sur la nature et la qualité des données utilisées sont nécessaires:

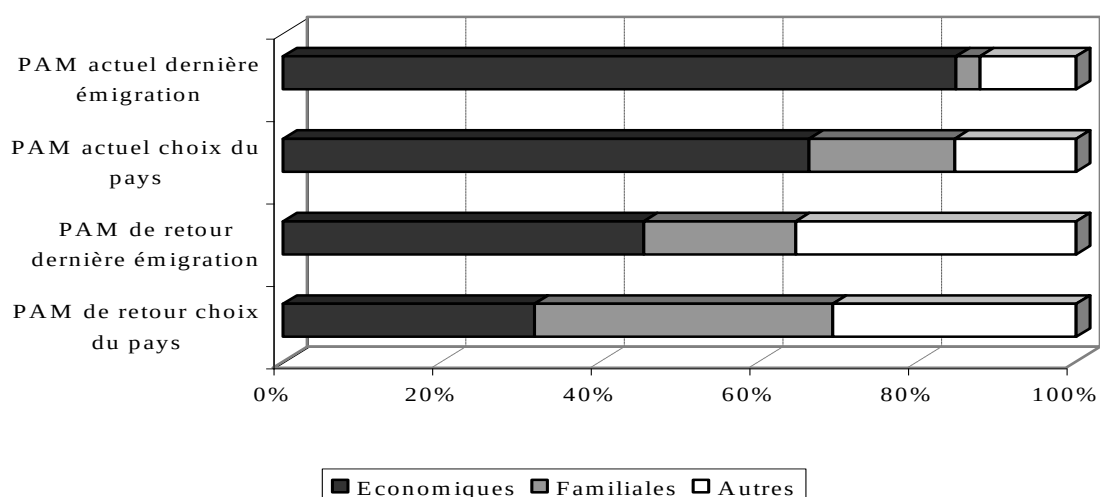
- pour l'étude des raisons de quitter le pays d'origine et de choisir un pays d'accueil spécifique, précisons qu'afin d'éviter les réponses en double dans l'enquête, il a été demandé uniquement aux PAM d'expliquer pourquoi ils ont choisi un pays en particulier;
- l'analyse de la relation entre la raison d'émigrer et le choix du pays d'accueil est limitée par le fait que les groupes de répondants soient différents: les PAM (interrogés sur les raisons du choix du pays) ne sont qu'une sélection des migrants récents (interrogés sur les raisons d'émigrer); ainsi, les migrants récents âgés de moins de 18 ans au moment de leur migration sont exclus. De plus, si l'on tient compte de la fiabilité relative des réponses fournies par les personnes interposées au sujet des migrants actuels, ces données doivent être analysées avec prudence.

7.2 Une émigration économique modulée par la dynamique des réseaux

Quelles sont donc les principales raisons qui conduisent les candidats potentiels au départ à émigrer? Sont-elles économiques, familiales ou d'une autre origine?

7.2.1 Emigrer pour trouver un emploi et de meilleurs revenus

Des PAM actuels 84 pour cent ont émigré pour des raisons économiques, principalement 'à la recherche d'un emploi' ou 'de meilleurs revenus' (Figure 7.1 et Tableau 7.1). Rappelons que neuf PAM sur dix sont des hommes. 45 pour cent des PAM de retour ont aussi émigré pour des raisons économiques, 19 pour cent pour des raisons familiales et 35 pour cent pour d'autres raisons, notamment pour 'suivre des études'. L'essentiel des PAM de retour qui évoquent des raisons familiales sont des femmes; elles ont rejoint leur conjoint à l'étranger. Toutefois, le petit nombre de PAM femmes (70) ne nous permet pas d'établir des comparaisons fiables entre les motivations des deux sexes.

Figure 7.1 Raisons de la dernière destination et choix du pays selon le statut migratoire**Tableau 7.1 Première raison pour la dernière émigration selon le statut migratoire de l'individu, PAM actuels et PAM de retour (%)**

	PAM actuel			PAM de retour			Total		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Raisons économiques									
pas de travail/nepouvait pas trouver du travail	11	-	11	8	-	6	10	-	8
revenus tirés du travail étaient insuffisants pour subvenir aux besoins de la famille	29	1	26	16	1	13	25	1	22
la nature du travail laissait à désirer	3	-	2	1	-	1	2	-	2
pour chercher du travail et/ou des revenus	36	11	33	28	3	22	34	7	30
pour avoir plus de possibilités de faire des éco	7	2	6	2	-	1	5	1	5
pour améliorer son niveau de vie	8	-	7	3	1	2	7	-	6
Raisons familiales									
besoin d'argent en raison d'un aggrandt de la famille	1	-	1	-	-	-	1	-	1
pour accompagner/suivre conjoint	-	12	1	-	8	18	-	45	7
pour accompagner/suivre parents	-	10	1	-	1	1	-	5	1
Autres raisons									
pour recevoir des soins médicaux	-	-	-	-	1	1	-	1	1
pour suivre des études/une formation	3	7	3	9	-	7	4	3	4
peur de guerre/conflit civil/persécution	-	56	6	-	-	-	-	29	4
aventure	-	-	-	1	-	1	1	-	1
autres	2	1	3	32	15	27	11	8	8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
N	507	25	532	96	23	119	603	48	651

7.2.2 Choisir un pays en fonction des opportunités d'emploi et du dynamisme des réseaux

Les raisons qui déterminent le choix du pays d'accueil sont plus variées: la recherche d'un emploi ou de meilleurs revenus (55 pour cent) se conjugue à la présence d'amis ou de parents (25 pour cent) (Tableau 7.2).

Selon le pays de destination, ces deux motifs influent de manière différente:

- les migrants privilégient les nouveaux pays d'accueil européens et la Mauritanie essentiellement dans l'espoir d'y trouver un emploi et de meilleurs revenus. Les conditions et le marché de l'emploi en Italie et en Espagne sont aujourd'hui plus favorables qu'en France pour une main-d'œuvre peu ou non qualifiée voire clandestine. Dans ce contexte, il est plus facile de s'insérer dans le secteur informel de l'agriculture, du commerce ou du tourisme, notamment. Par ailleurs, depuis les événements sénégal-mauritaniens qui ont mis en exergue la politique xénophobe du gouvernement mauritanien à l'égard de la population noire, une migration familiale d'origine sénégalaise semblable à celle de jadis est peu envisageable. Par prudence, les migrants sénégalais préfèrent partir seuls. La proximité géographique autorise des voyages relativement fréquents qui rendent moins pénible l'éloignement de la famille;
- outre cette motivation économique, on opte pour la France dans le cadre du regroupement familial, et l'on choisit la Gambie, la Côte d'Ivoire ou la Guinée car des amis ou des parents y sont déjà. La politique d'immigration développée par la France au cours des années 1975 et 1976⁶⁷ a transformé une immigration traditionnelle de main-d'œuvre, composée essentiellement d'hommes seuls, en immigration familiale. Aujourd'hui, en France l'immigration légale est dominée par le regroupement familial; il a représenté 60 pour cent des entrées en 1993. Par ailleurs, entre les populations sénégalaises, gambiennes et guinéennes existent des liens culturels et familiaux qui favorisent les échanges et l'insertion sociale et professionnelle dans le pays voisin. Enfin, la Côte d'Ivoire est un pays d'accueil traditionnel où tout candidat au départ sait pouvoir être accueilli par un membre de sa famille, un ami ou un ressortissant de sa ville ou de son village d'origine.

L'émigration est motivée par l'espoir de trouver du travail et des revenus satisfaisants pour subvenir aux besoins de sa famille. Le choix de la destination peut varier selon les conditions d'entrée et de séjour proposées par les pays d'accueil et les possibilités d'insertion dans les réseaux familiaux ou sociaux déjà en place.

Tableau 7.2 Première raison du choix de l'actuel ou du dernier pays de destination selon statut migratoire de l'individu (%)

	PAM actuel			PAM de retour			Total		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Raisons économiques									
perspectives d'emploi/revenus	64	10	58	40	2	31	58	6	50
pour épargner/pour faire des économies	8	1	7	2	-	1	6	1	5
Raisons familiales									
pour accompagner/suivre conjoint	-	14	2	-	72	17	-	42	6
pour accompagner/suivre parents	1	6	1	-	12	3	1	9	2
avait des parents ou des amis là-bas	10	62	15	19	13	18	13	38	16
Autres raisons									
pour suivre des études/une formation	4	6	4	8	-	6	5	3	5
possibilités de soins	-	-	-	-	1	1	-	1	1
pas difficile d'être autorisé à entrer	1	-	1	-	-	-	1	-	1
les autorités ne sont pas très strictes	-	-	-	2	-	2	1	-	1
il/elle était déjà allé(e) un court séjour	-	-	-	3	-	3	1	-	1
pas difficile d'y entrer illégalement	1	-	1	2	-	1	1	-	1
avait des relations lui permettant d'obtenir un visa	2	-	2	2	-	1	2	-	1
autres	8	1	7	21	1	17	12	1	10
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
N	507	25	532	96	23	119	603	48	651

⁶⁷ Le régime des cartes de travail et des titres de séjours est réformé et l'immigration familiale est réglementée.

7.3 Fin de la décennie 70-début de la décennie 80, une période clef

L'importance de l'émigration pour des raisons économiques souligne la situation de crise à laquelle est confrontée le Sénégal depuis le milieu des années 70.

Dans ce contexte, la fin de la décennie 70 et le début de la décennie 80 constituent une période clef de l'émigration internationale sénégalaise. Au total, 23 pour cent des migrants sénégalais ont émigré avant 1977 et seuls 9 pour cent si l'on considère uniquement la région de Touba; 36 pour cent ont émigré entre 1977 et 1986 et 38 pour cent entre 1987 et 1998 (Tableau 7.3). Ainsi, les trois-quarts des migrants internationaux sénégalais sont partis à l'étranger au cours des 20 dernières années. Dans le même temps, la part des migrants nés à Dakar a nettement augmenté et dans le bassin arachidier, les rendements de l'arachide se sont effondrés.

La crise, rurale et urbaine, diversifie les zones d'émigration et accroît le potentiel migratoire; dans ce contexte, deux nouvelles régions d'émigration apparaissent et s'affirment: Dakar et Diourbel.

Tableau 7.3 Période de première émigration par région

Region de résidence du ménage	Période de première émigration						total
	<1967	67-76	77-86	87-91	92-98	inconnu	
Dakar							
période d'émigration	207	156	468	171	307	28	1.337
%	15	12	35	13	23	2	100
part des migrants nés à Dakar	12	5	38	14	31	0	100
Touba (région de Diourbel)							
période d'émigration	4	32	156	112	78	23	405
%	1	8	38	28	19	6	100
Rendement arachide huilerie							
région de Diourbel	880*	696	612**	896	nr	-	760
région de Louga	804*	666	480***	664	nr	-	643
Total							
période d'émigration	210	188	624	283	385	52	1.742
%	12	11	36	16	22	3	100

* 1960-1967.

** 1977-1981.

*** 1977-1983 et 1985-1986.

7.4 Recomposition de l'espace migratoire

Ces évolutions, conjuguées à la diminution des possibilités et des volontés d'accueil au nord comme au sud, induisent une recomposition de l'espace migratoire sénégalais (Tableaux 7.4 et 7.5)

7.4.1 Migrations transfrontalières et sud-européennes

Selon la dernière destination, plus de 60 pour cent des migrants non-récents ont choisi l'Afrique et 34 pour cent l'UE contre respectivement 52 pour cent et 40 pour cent des migrants récents. Au cours des dix dernières années, l'émigration vers les pays africains diminue; à l'inverse, elle s'accroît en direction des pays européens et s'ouvre à de nouvelles destinations, telles que les pays arabes et l'Amérique du nord.

Tableau 7.4 Pays de première destination selon le statut des migrants internationaux, par région (%)

Pays de dernière destination	Dakar	Touba	Total
Migrants actuels récents			
Italie	22	54	33
Gambie	17	6	13
Mauritanie	13	5	11
Côte d'Ivoire	8	9	8
France	6	4	6
Espagne	5	4	5
autres pays	29	18	25
total	100	100	100
N	213	418	531
Migrants récents de retour			
Gambie	35	14	32
Mauritanie	13	16	14
Italie	7	27	10
France	10	1	8
Côte d'Ivoire	4	30	8
Guinée	8	0	7
Allemagne	8	0	7
autres pays	15	12	15
total	100	100	100
N	106	69	204
Migrants actuels non-récents			
France	52	18	42
Côte d'Ivoire	21	18	20
Italie	5	39	15
autres pays	22	25	23
total	100	100	100
N	125	189	288
Migrants non-récents de retour			
Mauritanie	25	26	25
Côte d'Ivoire	12	33	15
France	14	8	13
Gambie	13	8	12
Guinée	10	1	9
Gabon	6	2	5
autres pays	19	23	20
total	100	100	100
N	369	244	709
Tous les migrants			
Mauritanie	17	11	16
France	18	8	15
Italie	9	36	15
Côte d'Ivoire	11	19	13
Gambie	15	6	13
Guinée	7	0	5
autres pays	23	20	23
total	100	100	100
N	813	920	1.733

Tableau 7.5 Pays de dernière destination selon le statut des migrants internationaux, par région (%)

Pays de dernière destination	Dakar	Touba	Total
Migrants actuels récents			
Italie	24	59	36
Gambie	17	2	12
Mauritanie	13	4	10
Côte d'Ivoire	5	7	6
France	6	1	-
Espagne	5	5	5
autres pays	30	22	31
total	100	100	100
N	276	456	732
Migrants récents de retour			
Gambie	33	14	30
Italie	8	27	10
Côte d'Ivoire	6	30	9
Mauritanie	7	17	9
Guinée	10	1	8
Allemagne	8	0	7
France	7	2	6
autres pays	21	9	20
total	100	100	100
N	100	56	156
Migrants actuels non-récents			
France	55	14	43
Italie	10	58	24
Gabon	10	1	8
Côte d'Ivoire	5	7	6
autres pays	20	20	20
total	100	100	100
N	119	243	362
Migrants non-récents de retour			
Mauritanie	22	26	23
Côte d'Ivoire	13	28	15
France	15	8	14
Gambie	13	8	12
Gabon	9	4	8
Guinée	7	1	6
autres pays	21	25	21
total	100	100	100
N	318	165	483
Tous les migrants			
Italie	10	42	17
France	18	6	15
Mauritanie	15	10	14
Gambie	15	5	12
Côte d'Ivoire	9	14	10
Gabon	8	2	6
autres pays	25	21	25
total	100	100	100
N	813	920	1.733

En outre, la répartition entre les pays d'accueil évolue en Afrique comme en UE (Figure 7.2). La France, hier premier pays d'immigration, et la Côte d'Ivoire connaissent une forte baisse, passant respectivement de 21 à 6 pour cent et de 16 à 8 pour cent. Par contre, l'Italie et la Gambie enregistrent une hausse importante, passant respectivement de 6 à 26 pour cent et de 9 à 18 pour cent, et deviennent les deux premières destinations des migrants sénégalais.

En moins d'une décennie, l'espace migratoire du Sénégal, aux fondements historiques et traditionnellement structuré autour de trois pays, la France, la Mauritanie et la Côte d'Ivoire, s'est recomposé au sud comme au nord: les migrations inter-africaines se sont recentrées sur les pays frontaliers, soit environ 40 pour cent des migrations récentes, et les migrations inter-continentales privilégient les pays du sud de l'Europe, notamment l'Italie. L'ouverture vers de nouvelles destinations reste encore modeste; les Etats-Unis accueillent moins de deux pour cent des migrations récentes. Le nouvel espace migratoire du Sénégal est essentiellement transfrontalier et sud-européen.

7.4.1.1 Migration de transit ou prémisse d'une nouvelle émigration

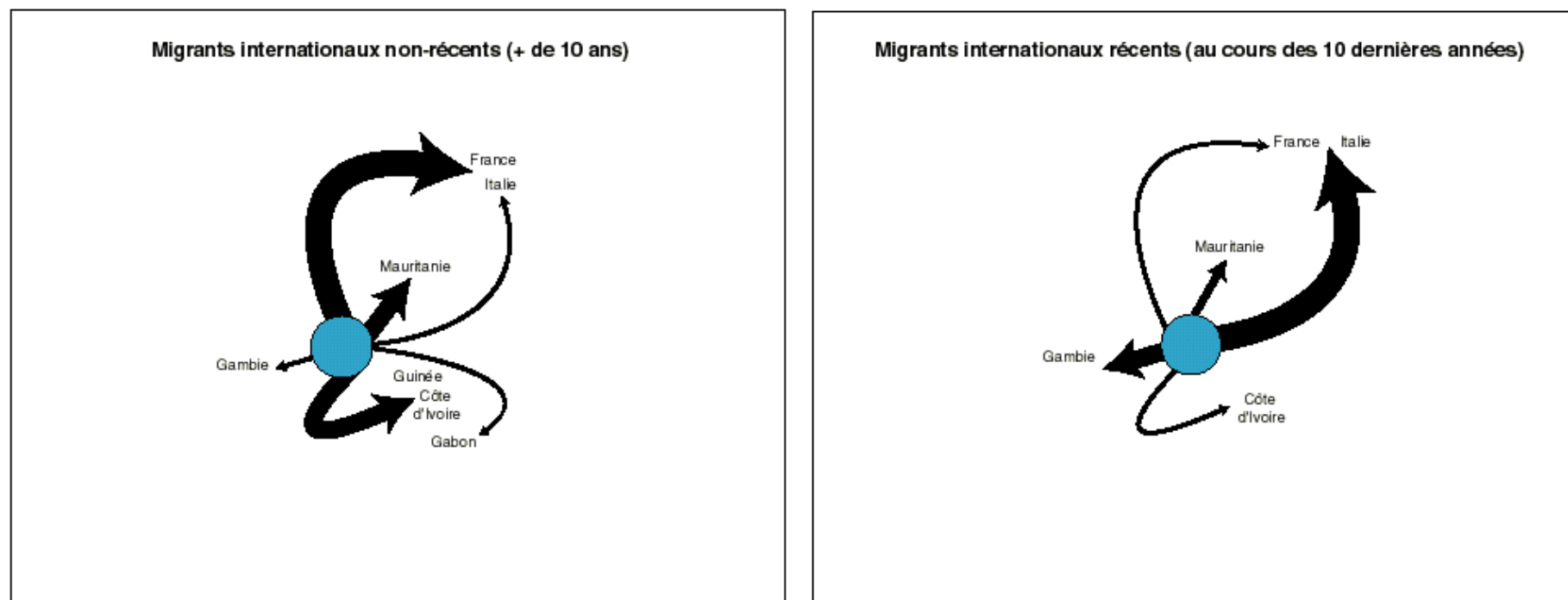
Une comparaison des pays de première ou de dernière destination des migrants actuels, non-récents ou récents, nous permet de mieux comprendre comment s'est opérée cette double mutation du sud vers le nord et de la France vers l'Italie (Figure 7.3). Les deux principales premières destinations des migrants actuels non-récents sont la France et la Côte d'Ivoire; par contre, leurs deux principales dernières destinations sont la France et l'Italie. Cette distinction laisse supposer que les migrants non-récents ont émigré directement vers la France mais ont pu transiter par la Côte d'Ivoire avant de rejoindre l'Italie. En outre, la première comme la dernière destination des migrants actuels récents est en tout premier lieu l'Italie. Ces différences observées entre les profils migratoires de deux générations de migrants actuels autorisent l'hypothèse suivante: l'émigration vers l'Italie se serait construite par étape. Dans un premier temps, les émigrés ont d'abord emprunté les réseaux traditionnels en place, notamment dans les pays africains et plus particulièrement en Côte d'Ivoire, puis au fur et à mesure que l'émigration vers l'Italie s'est organisée, de nouveaux réseaux se sont structurés et sont devenus assez actifs et performants pour permettre une migration directe du Sénégal vers l'Italie. Ainsi, parmi les migrants actuels récents, plus de 8 sur 10 ont rejoint leur dernier pays d'accueil sans transiter par un autre pays et 36 pour cent ont choisi l'Italie. Ainsi, la Côte d'Ivoire, hier l'un des principaux pays d'accueil des migrants sénégalais, a participé par sa fonction de transit à l'évolution de l'émigration sénégalaise vers les pays sud-européens, avant de devenir elle-même une destination secondaire (six pour cent des migrants actuels récents).

7.4.1.2 Migrations masculines sud-nord et migrations féminines transfrontalières

Toutefois, l'émigration des hommes et celle des femmes ne dessinent pas le même espace: celui des hommes privilégie les pays européens, notamment l'Italie et la France, et celui des femmes se polarise sur deux pays frontaliers, la Gambie et la Mauritanie (Figure 7.4).

L'émigration féminine est essentiellement une émigration de proximité; l'immigration en Mauritanie est étroitement liée aux relations familiales qui peuvent exister entre les deux rives du fleuve Sénégal. Par contre, l'émigration vers la Gambie est composée pour moitié de femmes mariées et pour moitié de femmes divorcées; elles sont essentiellement originaires de Dakar et leur situation familiale et économique laisse penser qu'il s'agit en partie d'une émigration de crise.

Figure 7.2 Migrants internationaux sénégalais non-récents et récente selon le pays de première destination



Migrants internationaux par pays de dernière destination
(pays représentant 5 ou plus de 5%)



Nelly Robin, IRD-Dakar (Sénégal), 1999
Enq. "Déterminants de l'émigration au Sénégal"
NDI-IRD-DPS

Figure 7.3 Migrants internationaux sénégalais actuels récents ou non-récents selon le pays de première destination

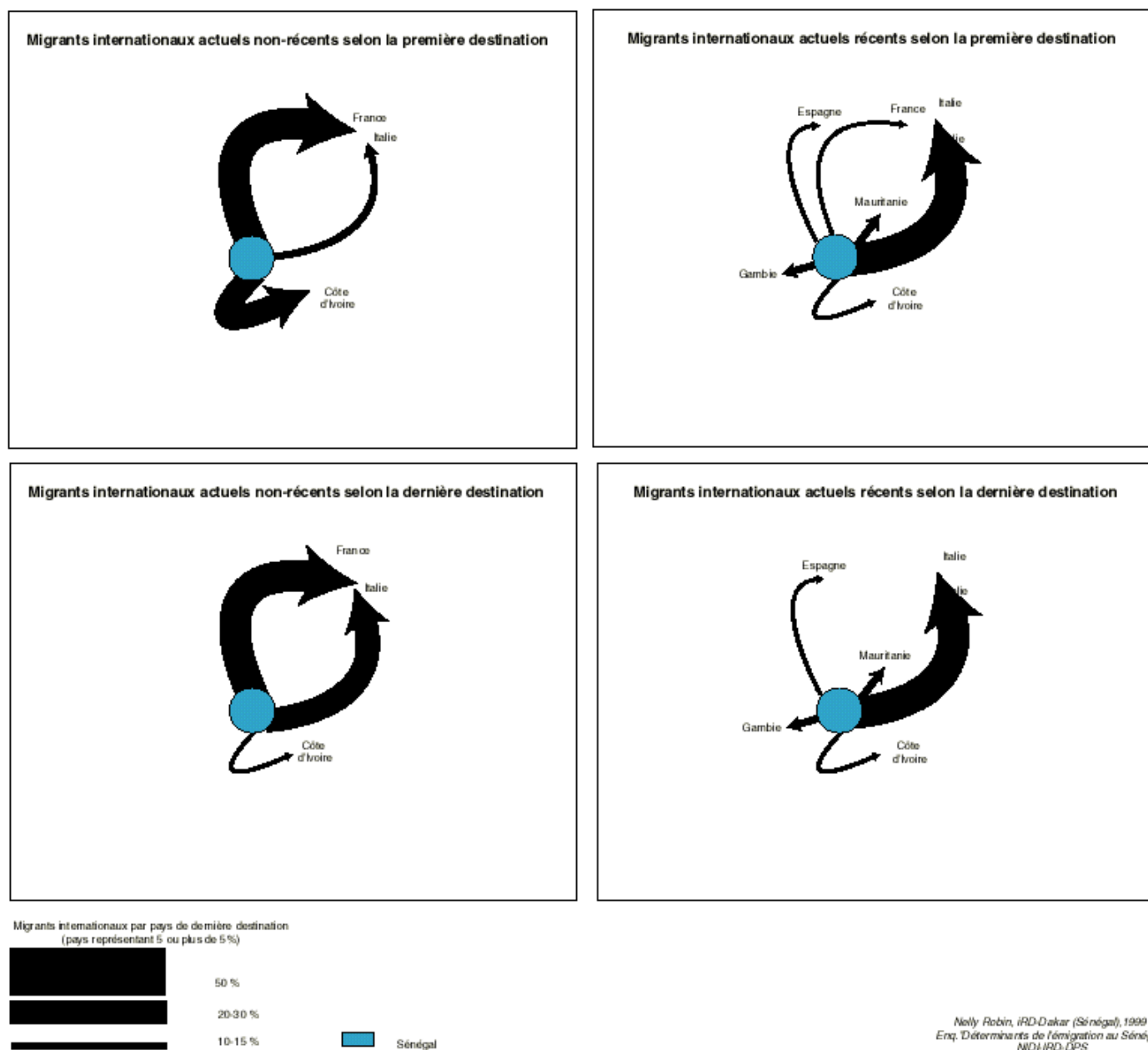
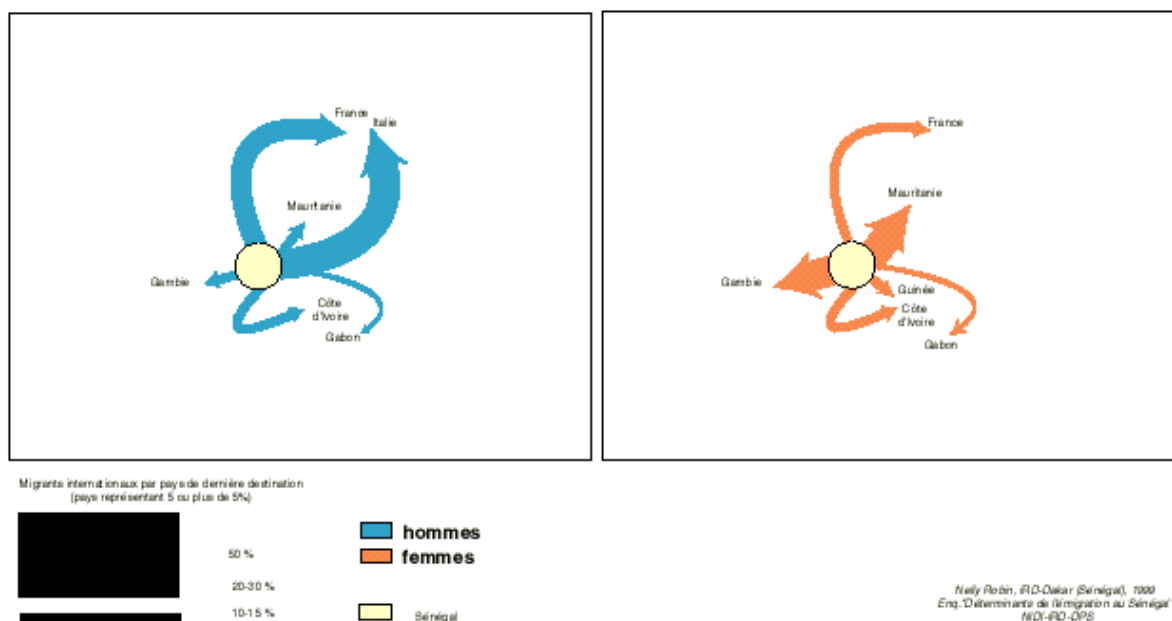


Figure 7.4 Migrants internationaux sénégalaise selon le pays de dernière destination et le sexe



L'espace migratoire des hommes reflète l'histoire de l'émigration sénégalaise, conciliant une immigration ancienne en France et une immigration récente dans les nouveaux pays d'accueil du sud de l'Europe.

7.4.1.3 Des retours plus fréquents en provenance des pays frontaliers

Les migrations de retour présentent aussi quelques particularités; elles proviennent essentiellement des pays frontaliers, de la Gambie et de la Mauritanie, et plus modestement des pays d'accueil traditionnels comme la France et la Côte d'Ivoire (Figure 7.5).

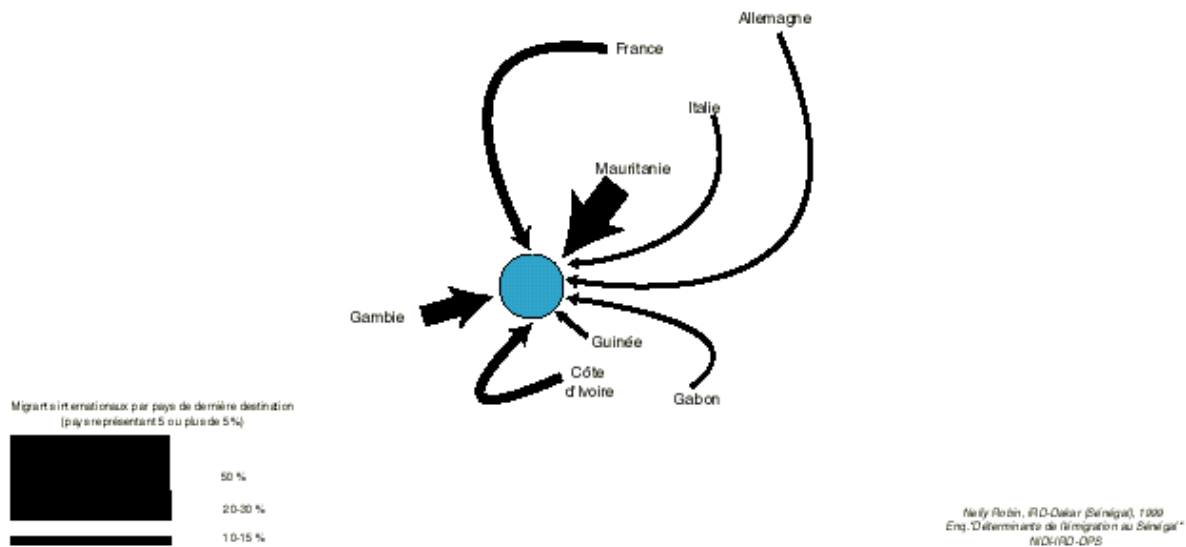
Notons surtout que 30 pour cent des migrants de retour récents étaient en Gambie; plus de la moitié ont émigré en 1994. Par contre, 30 pour cent des migrants de retour non-récents étaient en France ou en Côte d'Ivoire; 25 pour cent sont partis avant 1967 et 45 pour cent entre 1977 et 1986. Par ailleurs, parmi les migrants récents émigrés en Italie, à peine 10 pour cent sont de retour; à l'inverse, 50 pour cent des migrants récents émigrés en Gambie sont revenus. L'émigration frontalière est logiquement synonyme de migration de courte durée.

Ceci explique en partie que l'émigration féminine soit moins longue que l'émigration masculine puisque environ 60 pour cent des femmes migrantes ont choisi un pays frontalier. Toutefois, signalons que parmi les migrants non-récents qui ont émigré en France, 58 pour cent des hommes sont toujours en migration alors que 71 pour cent des femmes sont de retour. Quelque soit la destination, les femmes restent donc moins longtemps en migration que les hommes: la plupart rejoignent leur mari auprès duquel elles peuvent être remplacées par une co-épouse. Ainsi, en France, le regroupement familial autorise une seule épouse.

7.4.2 Dakar et Touba, deux processus migratoires distincts

Toutefois, l'espace migratoire de Dakar et celui de Touba ne connaissent pas les mêmes évolutions. Le contexte socio-économique et l'histoire migratoire de ces deux régions sont différents; de ce fait, leur espace d'immigration évolue à un rythme et selon un mode distincts (Figure 7.6).

Figure 7.5 **Migrants internationaux de retour non-récents ou récents selon la dernière destination**



7.4.2.1 Dakar, une nouvelle émigration transfrontalière

L'émigration internationale de Dakar reste principalement orientée vers les pays africains (63 pour cent). Toutefois, cette tendance générale dissimule d'importants changements entre les pays d'accueil: au nord, l'Italie (17 pour cent) devance la France (8 pour cent), et au sud, la Gambie (23 pour cent) dépasse la Mauritanie (13 pour cent) et la Côte d'Ivoire (7 pour cent). Cette nouvelle répartition se caractérise par l'émergence d'un pays ouest-africain frontalier comme première destination, la Gambie. Elle se substitue à la France où ont émigré le quart des migrants non-récents:

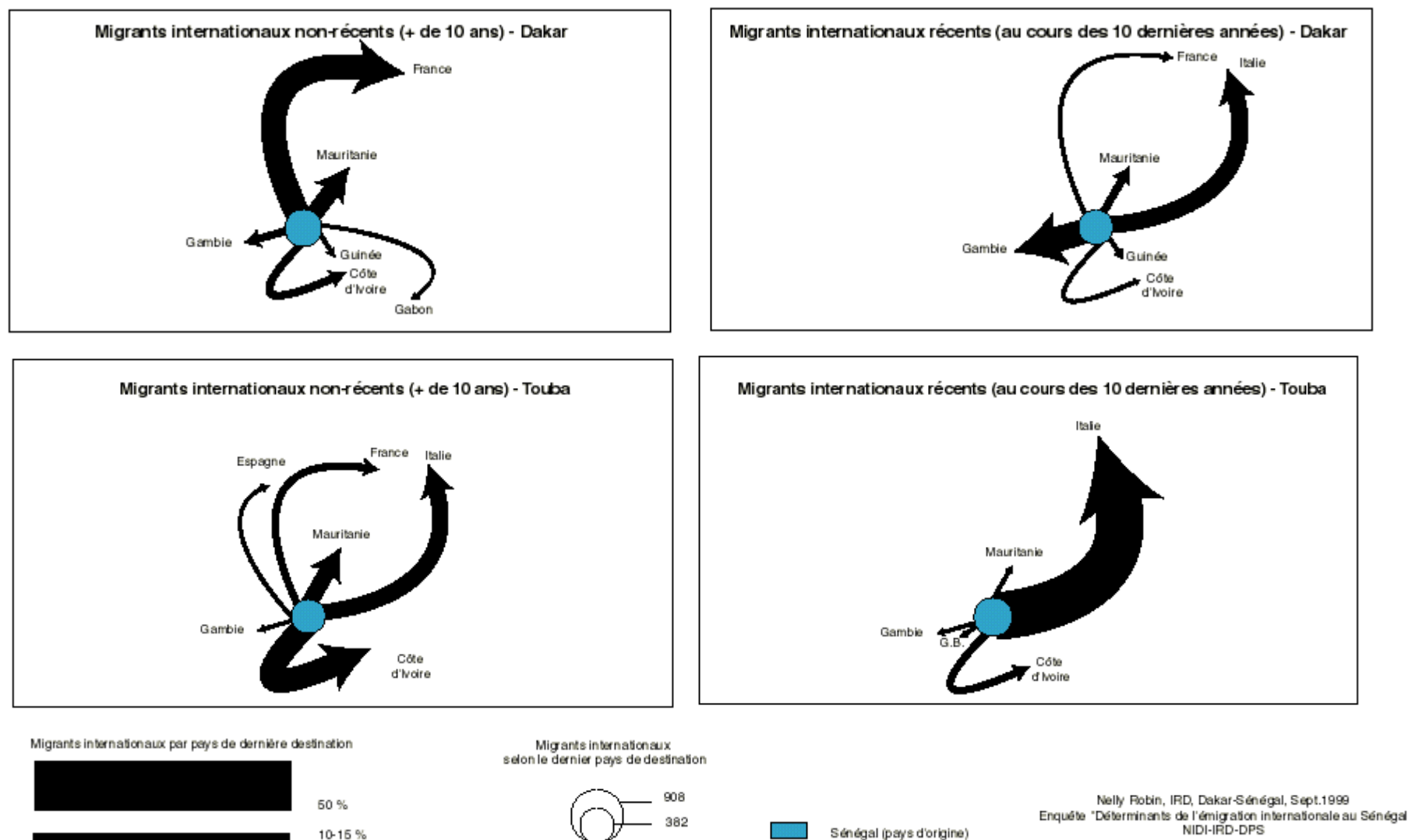
- la diversification des pays d'accueil au nord; 8 pour cent des migrants récents s'orientent encore vers la France mais 20 pour cent lui préfèrent aujourd'hui les pays sud-européens;
- un recentrage des migrations au sud: les pays frontaliers réunissent 80 pour cent de l'émigration récente en Afrique de l'ouest et 70 pour cent de l'ensemble de l'émigration récente en Afrique.

7.4.2.2 Touba, une émigration récente polarisée sur l'Italie

L'émigration internationale récente de Touba privilégie l'UE (60 pour cent). L'Italie devient le premier pays d'accueil (50 pour cent) loin devant la Côte d'Ivoire (12 pour cent), principale destination des migrants non-récents. L'espace migratoire de Touba, hier majoritairement ouest-africain, est devenu essentiellement européen; cette mutation sud-nord s'est accompagnée d'une polarisation de l'émigration récente vers l'Italie; aujourd'hui un migrant récent sur deux opte pour cette destination.

Au-delà de leurs spécificités respectives, l'évolution de l'émigration internationale de Dakar et celle de Touba révèlent conjointement deux mutations essentielles: la crise des pays traditionnels d'accueil et la croissance de l'émigration vers l'Italie. L'émigration internationale de Dakar est une migration ancienne en transition. Antérieure à la crise, elle tente d'y réagir; elle se recompose socialement, privilégie les migrations de proximité au sud et diversifie ses pays de destination au nord; l'émigration vers la Gambie est probablement une réponse à la crise urbaine qui affecte les jeunes de l'exode rural comme les jeunes dakarois, et les situe dans un contexte de précarité économique et de relative marginalité sociale peu propices à l'émigration longue distance; l'émigration vers l'Italie constitue une nouvelle alternative face au renforcement du contrôle des conditions d'entrée et de séjour en France.

Figure 7.6 Migrants internationaux sénégalaise non-récents et récents selon le pays de première destination, par région



L'émigration internationale de Touba est une migration récente, conséquence directe de la crise du bassin arachidier; elle croît numériquement, se polarise spatialement et affirme son originalité confrérique, essentiellement mouride.

7.5 Conclusion

Au cours des 20 dernières années, l'émigration internationale sénégalaise, motivée par la recherche d'un travail et de l'amélioration des conditions de vie, a connu de profondes évolutions: simultanément, le nombre d'émigrants augmente et l'espace migratoire se recompose sur la base d'un élargissement des zones de départ et une diversification des destinations.

Par ailleurs, l'émigration internationale récente évolue selon le *modèle mouride* à Touba, et à Dakar, selon un *modèle transitoire*, lui-même susceptible d'évoluer vers le *modèle mouride*; celui-ci se caractérise par une organisation en 'dahras' du local à l'international, du territoire d'origine au pays d'accueil; les dahras sont des associations religieuses qui réunissent des disciples sous l'autorité d'un marabout (chef religieux). Ce système induit une multipolarisation du groupe. Elle repose sur la conscience d'une identité confrérique, l'existence d'une organisation religieuse et le dynamisme des contacts sous diverses formes entre les différents pays d'accueil ou entre le lieu d'immigration et le territoire d'origine, 'trois caractéristiques essentielles du concept de diaspora' (Bruneau, 1994). Ainsi, sous-tendue par un potentiel migratoire important et une stratégie de réseau communautaire, l'émigration mouride pourrait évoluer vers un *modèle diasporique* et entraîner dans son sillage une grande partie de l'émigration internationale du Sénégal. La population sénégalaise à l'étranger constituerait alors la première diaspora ouest-africaine.

8. LES MECANISMES DE LA MIGRATION: INFORMATIONS ET RESEAUX

8.1 Introduction

Parmi l'ensemble des théories sur les migrations, souvent d'inspiration fortement économique, le 'modèle' des réseaux migratoires constitue à l'évidence une approche à part. Cette situation provient à la fois de la dimension sociologique de ce 'modèle' et de sa place dans l'analyse des déterminants de la migration. Contrairement à plusieurs facteurs explicatifs traditionnels, tels que les répartitions inégales de l'emploi et des revenus, les stratégies individuelles ou familiales de maximisation des revenus et de minimisation des risques ou encore les politiques de recrutement de la main-d'œuvre étrangère mises en place par les sociétés industrielles, les réseaux n'expliquent pas les mouvements migratoires émergents. En fait, les réseaux transforment en partie les conditions initiales de la migration et justifient, seuls ou en association avec les autres facteurs, la poursuite dans le temps du système migratoire.

L'émigration internationale récente des Sénégalais semble pourtant apporter une certaine contradiction à cette analyse habituelle des réseaux migratoires. Depuis, maintenant plus de quinze ans, le sous-emploi et la pauvreté croissante des pays du Sud ne sont plus des arguments suffisants pour justifier l'apparition de nouveaux courants migratoires, notamment vers l'Europe. Pour qu'un mouvement migratoire émerge aujourd'hui, il faut en outre qu'il puisse démontrer une réelle capacité d'adaptation face au durcissement des politiques sur l'immigration. Or, le réseau migratoire permet quelquefois cet ajustement nécessaire, et à des degrés divers, les régions de Dakar et de Touba en offrent probablement un exemple éclairant.

Le bassin arachidier, longtemps terre d'immigration interne et internationale, est devenu à l'occasion des sécheresses et de la crise de l'économie de l'arachide une des régions du Sénégal à s'être engagée le plus récemment et le plus fortement dans l'émigration internationale. En outre, ce dynamisme migratoire est aujourd'hui clairement associé à la communauté religieuse des Mourides et au réseau migratoire qu'elle a développé. En reproduisant son organisation sociale et économique dans la migration internationale, la confrérie Mouride semble avoir fait du réseau un facteur-clé à l'émergence de ce courant migratoire et une condition critique à sa perpétuation dans un contexte de resserrement des politiques migratoires.

Comme à Touba, l'apparition d'un mouvement migratoire international parmi les natifs de Dakar pourrait certes trouver son explication dans la dégradation de l'environnement économique⁶⁸. Nous évoquerions alors la crise urbaine des années 80. Cependant, et en dépit des formes plus hétérogènes de cette migration, il semble que les migrants originaires de Dakar parviennent à générer de nouveaux courants migratoires parce qu'ils empruntent des réseaux développés à partir de systèmes migratoires plus anciens.

Le réseau migratoire est un phénomène souvent très complexe et qui ne peut être appréhendé complètement à partir d'une enquête par questionnaire. Si nous nous en tenons à la définition proposée par Massey (1993), le réseau migratoire est alors un ensemble de liens interpersonnels d'entraide qui relient les migrants, les migrants de retour et les non-migrants à la fois dans les zones de départ et les pays de destination. Ces relations s'établissent souvent sur la base de liens de parenté, d'amitié et d'appartenance à une

⁶⁸ Rappelons que Dakar est depuis longtemps une ville de transit des migrants internes Sénégalais partant pour l'étranger (Zachariah et Condé, 1981).

même communauté (village, région, ethnie, religion...). Enfin, la fonction générale du réseau est de minimiser les coûts et les risques de la migration en développant différentes formes d'appui au migrant. Cette définition, volontairement très générale, exprime donc toute la complexité de cette réalité. Notre propos n'est pas, bien sûr, d'analyser toutes les dimensions, les fonctions et les mécanismes des réseaux migratoires. Plus simplement, il s'agira de décrire l'importance, la composition et les rôles principaux des réseaux dans l'émergence et la poursuite de l'émigration internationale récente au Sénégal. Les fonctions du réseau seront appréciées surtout à partir de trois éléments: l'accès à l'information sur les pays de destination, le financement du voyage et l'insertion résidentielle et professionnelle du migrant. Enfin une attention particulière sera accordée à la comparaison entre les réseaux utilisés par les migrants de Dakar et par ceux de Touba.

8.2 Importance et composition des réseaux dans les pays de destination

Dans le cadre des analyses suivantes, nous entendrons par réseau migratoire l'ensemble des personnes (famille, parents, amis et autres personnes) vivant dans le pays de destination et que le migrant connaissait avant son départ.

La littérature souligne généralement le rôle primordial du réseau dans la décision de migrer et dans la mise en œuvre du projet migratoire (Boyd, 1989; Fawcett, 1989; Massey, 1993). La migration récente des Sénégalais n'échappe pas à ce constat. Nous observons ainsi, avec le Figure 8.1, que les trois-quarts (76 pour cent) des migrants récents ont quitté le Sénégal en connaissant des personnes dans leur pays de destination. Lorsque nous comparons les deux zones d'enquête, cette proportion est alors 1,2 fois plus importante à Touba (87 pour cent) qu'à Dakar (71 pour cent). Enfin, nous ne notons aucune différence importante entre les migrants et les migrants de retour ou selon la zone d'origine du migrant (voir Tableau 8.1). Parmi les migrants de retour comme pour les migrants actuels, les personnes enquêtées à Touba déclarent plus souvent avoir un réseau dans le pays de destination que les migrants de Dakar.

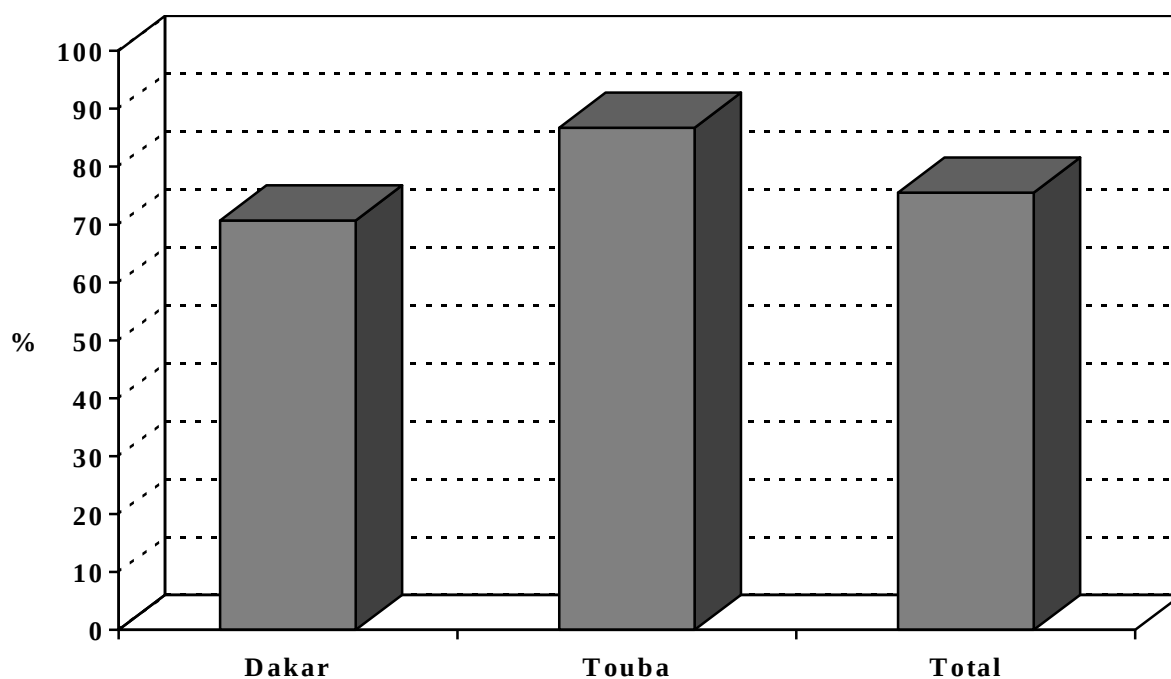


Figure 8.1 Proportion des migrants récents ayant un réseau d'accueil

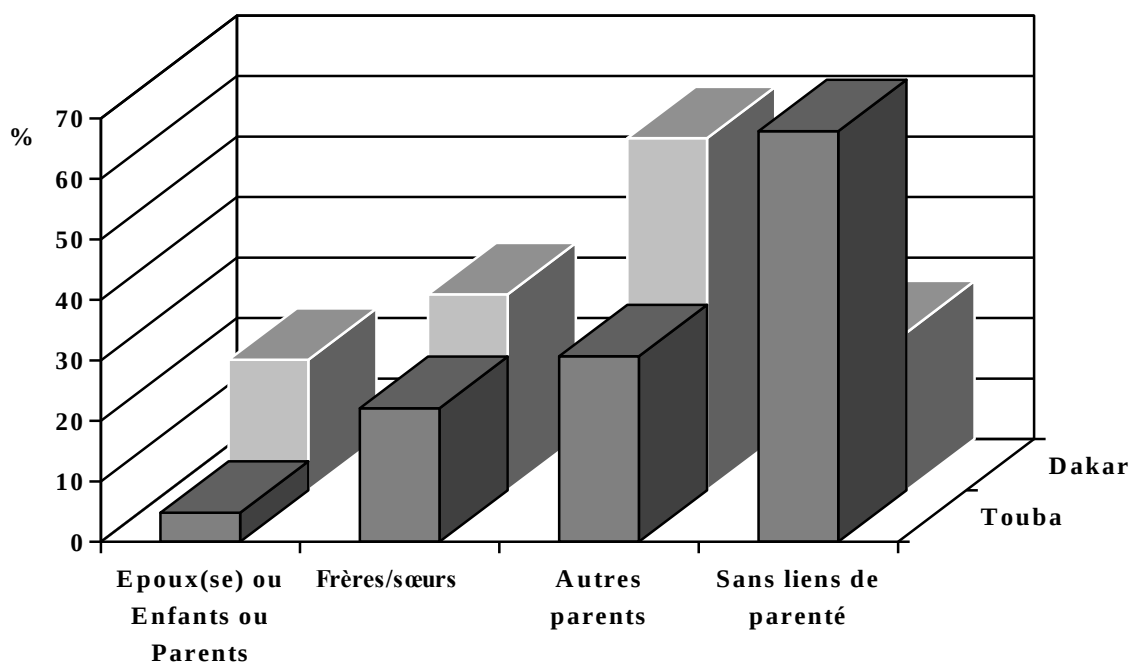
Tableau 8.1 Proportion de migrants récents ayant un réseau dans le pays de destination avant leur départ, selon le sexe et la zone d'enquête (%)

Statut migratoire de l'individu	Zone de Dakar			Zone de Touba			Ensemble des deux zones		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Total migrants récents									
a un réseau	64,0	94,9	70,5	86,6	93,7	86,7	72,0	94,9	75,5
effectifs	212	39	251	372	8	380	584	47	631
non-réponses	10	1	11	8	-	8	18	1	19
Migrants actuels									
a un réseau	65,7	90,9	70,2	86,1	82,5	86,1	74,3	90,7	76,2
effectifs	157	19	176	331	5	336	488	24	512
non-réponses	10	1	11	8	-	8	18	1	19
Migrants de retour									
a un réseau	61,1	99,2	71,1	89,5	100	90,0	66,4	99,2	74,0
effectifs	55	20	75	41	3	44	96	23	119
non-réponses	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Ces observations appellent deux remarques. Tout d'abord, il semble assez clair que la migration internationale récente ne s'assimile presque pas à une aventure individuelle vers l'inconnu. Le grande majorité des migrants sénégalais partent aujourd'hui en connaissant des personnes à l'étranger souvent prêtes à les accueillir et à les aider à s'insérer dans leur pays de destination. Par ailleurs, ce réseau d'accueil apparaît extrêmement fort chez les migrants enquêtés à Touba, c'est-à-dire dans une zone caractérisée pourtant par une migration récente et orientée principalement vers un nouveau pays d'immigration: l'Italie. La migration internationale effectuée à partir du bassin arachidier, et dont le centre de gravité est la ville religieuse de Touba, semble donc s'être structurée très rapidement en réseaux, faisant peut-être de cette organisation de la migration sur des bases religieuses un des facteurs de l'émergence de ce nouveau courant migratoire.

De manière générale, les réseaux semblent être composés souvent de parents du migrant. Ainsi à la lecture du Figure 8.2, nous constatons qu'une majorité des migrants récents déclarent des membres de leur famille parmi les personnes connues avant leur départ dans le pays de destination. Toutefois, ces parents sont le plus souvent éloignés (49 pour cent des migrants récents ont cité cette catégorie). Parmi les parents proches du migrant, vivant à l'étranger, ce sont les frères et sœurs qui sont le plus souvent mentionnés (29 pour cent). A l'inverse, la présence dans le pays de destination du conjoint, des enfants et/ou des parents du migrant demeure une situation relativement rare. Au total, 16 pour cent seulement des migrants récents déclarent au moins une de ces trois catégories de personnes (conjoint, enfants et parents). Les personnes non apparentées (dont les amis), s'ils ne sont pas majoritaire dans la composition des réseaux d'accueil, en constituent néanmoins un élément non négligeable. Ainsi, pour près de 40 pour cent des migrants récents, leur réseau se composait au moins en partie de personnes non apparentées et d'amis.

Une analyse de la composition des réseaux selon la zone d'enquête (Dakar et Touba) révèle des différences notables. Nous observons, dans l'ensemble, que les réseaux des migrants récents enquêtés à Dakar sont plus souvent constitués de parents proches et éloignés. En revanche, les migrants enquêtés à Touba déclarent dans 68 pour cent des cas des personnes non apparentées parmi les membres de leur réseau d'accueil (à Dakar, cette proportion n'est que de 26 pour cent).

Figure 8.2 Composition du réseau d'accueil

De plus, au moment de partir, les migrants de Touba ne rejoignent que très exceptionnellement leur conjoint, leurs enfants ou leurs parents (à Dakar, ce sont 22 pour cent des migrants récents qui indiquent la présence soit de leur conjoint, de leurs enfants ou de leurs parents dans leur pays de destination). Les frères et sœurs sont en définitive les seuls parents proches assez souvent cités à Touba (22 pour cent).

Lorsque nous comparons les migrants de retour et les migrants actuels, nous notons alors, pour la zone de Dakar, une proportion élevée de la famille proche dans la composition du réseau social des migrants de retour. La présence de l'époux ou l'épouse dans le pays de destination avant le départ du migrant est 11,5 fois plus fréquente parmi les migrants de retour de Dakar que chez les migrants actuels (voir Tableau 8.2). La présence des enfants du migrant est, quant à elle, deux fois plus élevée. A Touba, nous ne retrouvons pas ces mêmes écarts entre les migrants de retour et les migrants actuels.

Ces remarques générales sur la composition des réseaux induisent dès à présent deux éléments d'interprétation. Tout d'abord, la migration internationale au Sénégal se construit souvent à partir d'une stratégie familiale d'entraide, sans qu'elle ne s'assimile pour autant systématiquement à une dynamique de regroupement familial. Le soutien du réseau social provient généralement des collatéraux (frères et sœurs) ou des parents éloignés du migrant. En outre si à Dakar, les épouses et les enfants ont tendance à rejoindre le migrant dans son pays de destination plus souvent qu'à Touba, ces personnes semblent également avoir une plus forte probabilité à retourner rapidement au Sénégal (Tableau 8.2). Sans doute, faut-il lire dans ces allers et retours de la famille proche du migrant le résultat d'une situation économique et sociale fragile et fluctuante. Par ailleurs, la dimension communautaire du réseau demeure non-négligeable. Et elle est même essentielle à Touba.

Tableau 8.2 Composition du réseau migratoire dans le pays de destination avant le départ du migrant selon son statut migratoire et le lieu d'enquête (en %)

Composition du réseau	Zone d'enquête			effectifs	non-réponses
	zone de Dakar	zone de Touba	ensemble des zones		
Migrant actuel					
époux (se)/fiancé(e)/partenaire	2,6	0,3	1,6	417	3
enfants	0,3	0,2	0,3	417	3
parents/beaux parents	6,1	4,2	5,3	414	6
frères et sœurs	36,1	24,0	31,0	415	5
grand-parents	14,8	1,2	9,1	414	6
autres parents	54,9	31,9	45,3	404	16
personnes sans liens	32,8	66,0	46,7	379	41
Migrant de retour					
épouse/fiancée/partenaire	29,8	2,4	24,7	88	-
enfants	0,4	1,7	0,6	88	-
parents/beaux parents	12,0	0,7	9,9	88	-
frères et sœurs	26,6	13,0	24,1	88	-
grand-parents	0,3	4,3	1,1	88	-
autres parents	64,0	24,3	55,8	86	2
personnes sans liens	16,3	76,4	27,4	88	-
Ensemble des migrants					
épouse/fiancée/partenaire	13,3	0,7	8,9	505	3
enfants	0,3	0,5	0,4	505	3
parents/beaux parents	8,4	3,6	6,7	502	6
frères et sœurs	32,4	22,1	28,8	503	5
grand-parents	9,1	1,7	6,5	502	6
autres parents	58,2	30,6	48,4	490	18
personnes sans liens	26,1	67,9	40,4	467	41

Les réseaux d'accueil semblent donc être de forme plutôt familiale à Dakar et de forme plutôt communautaire à Touba. Cette différence forte exprime sans doute la nature même de l'organisation et de la dynamique de la migration dans ces deux zones, en même temps qu'elle signale la plus grande ancienneté de la migration à Dakar par rapport à celle de Touba.

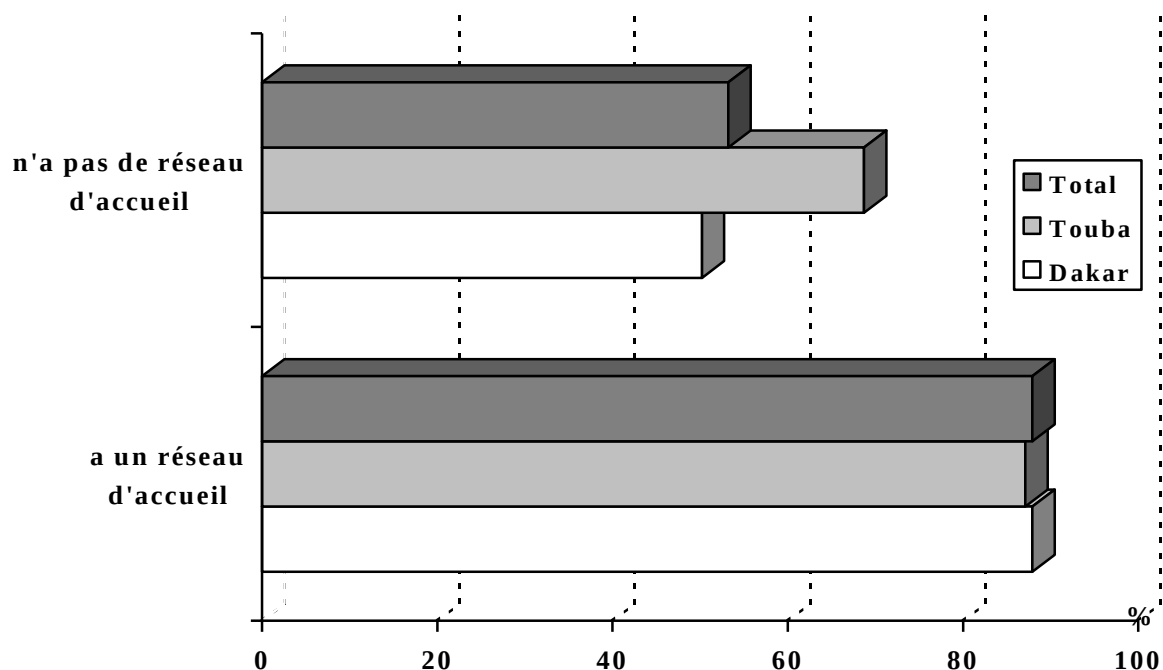
8.3 Fonctions des réseaux au départ et à l'accueil du migrant

L'assistance que le migrant reçoit du réseau se manifeste dans des domaines probablement très divers. La littérature en mentionne trois principaux: l'accès à l'information, le financement du voyage et l'aide à l'insertion du migrant dans son milieu d'accueil (logement et travail). Ce sont ces formes d'entraide que nous considérerons à présent.

8.3.1 L'accès à l'information

En matière de migration internationale, l'information dont dispose le candidat au départ est doublement importante. Elle agit bien sûr globalement sur sa prise de décision, mais elle influence aussi plus particulièrement le choix de sa destination. Les capacités économiques et la politique migratoire du pays d'accueil sont habituellement, dans ce dernier cas, des informations essentielles. Les réseaux migratoires jouent à l'évidence un rôle fondamental dans la transmission de l'information. Parmi les migrants récents ayant un réseau dans le pays d'accueil, 88 pour cent d'entre eux avaient des informations, de quelque nature que ce soit, sur le pays de destination (Figure 8.3). A l'inverse, seule la moitié des migrants qui n'avaient pas de réseau d'accueil disposaient de ces mêmes informations, avant leur départ (53 pour cent).

Figure 8.3 Migrants récents ayant des informations sur le pays de destination avant leur départ



Autrement dit, les migrants sans information sont près de 4 fois plus nombreux parmi ceux qui n'ont pas de réseaux d'accueil que parmi ceux qui en ont un. Au niveau régional, on notera que cet écart est un peu plus faible à Touba (31 contre 13 pour cent, soit un ratio de 2,4).

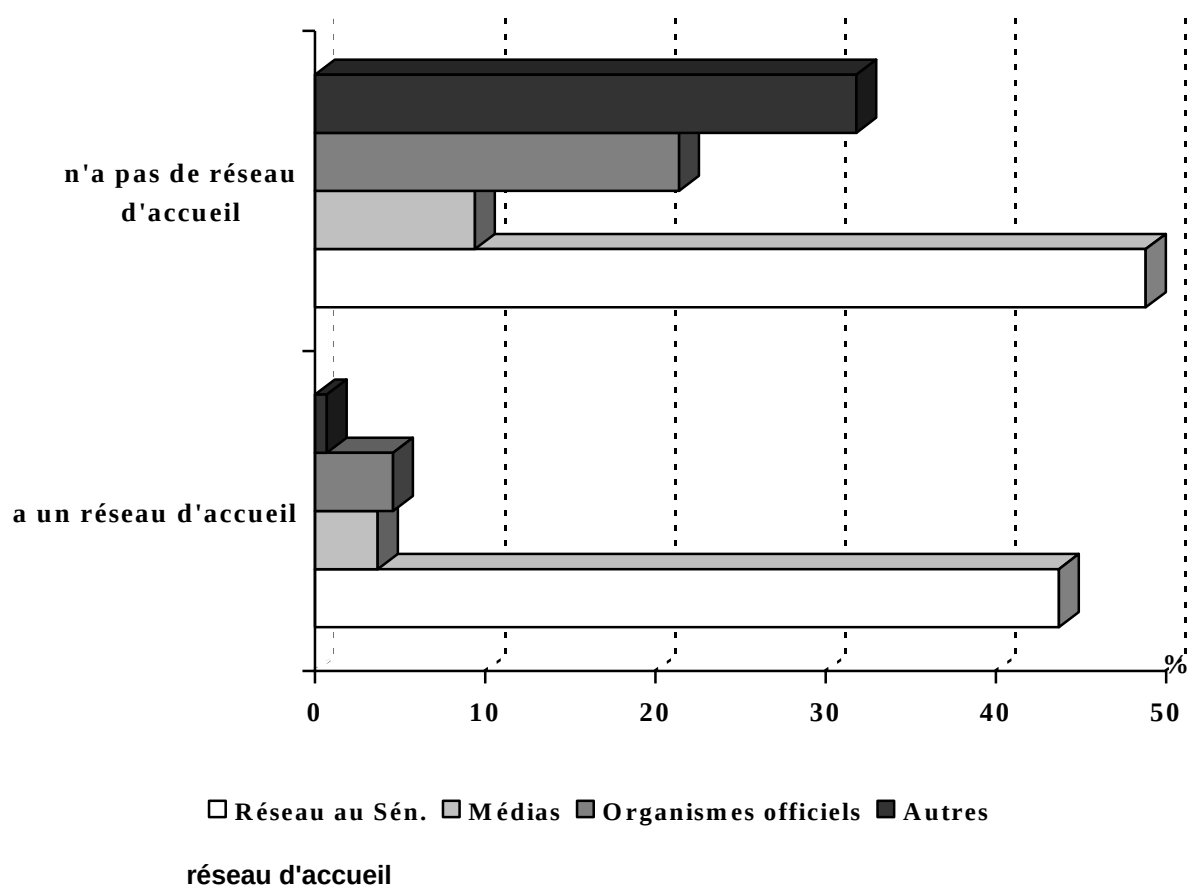
En règle générale, les migrants de retour paraissent avoir plus souvent des informations, au moment de leur départ, que les migrants actuels. Selon le Tableau 8.3, cette différence s'observe aussi bien à Dakar qu'à Touba. Dans l'ensemble des deux zones, les migrants sans information sont 1,6 fois plus nombreux parmi les migrants actuels que chez les migrants de retour. Le retour rapide des migrants récents n'est donc pas le produit d'une plus grande méconnaissance du pays de destination.

Le réseau d'accueil favorise l'accès à l'information parce que, tout d'abord, il est lui-même une source d'information. Ainsi, 84 pour cent des migrants qui connaissent des personnes dans le pays de destination ont obtenu des informations par ce canal.

En dehors du réseau d'accueil, les informations proviennent essentiellement des parents et des amis vivant au Sénégal. Que le migrant possède ou non un réseau d'accueil, cette source d'information est dominante. Elle est mentionnée dans 44 pour cent des cas, lorsque le migrant a un réseau d'accueil, et dans 49 pour cent des cas quand il n'en a pas. Enfin, il faut noter que lorsque le migrant bénéficie d'un réseau d'accueil, les parents et amis résidants aussi bien dans le pays de destination qu'au Sénégal sont alors sa source d'information presque exclusive. Quand il n'a pas de réseau d'accueil, les informations du migrant proviennent en revanche de sources beaucoup plus diversifiées. Les médias, les organismes officiels, l'école ou les touristes deviennent ainsi des sources d'information non-négligeables (voir Figure 8.4). Cette différence se retrouve aussi bien à Dakar qu'à Touba et parmi les migrants actuels comme chez les migrants de retour (voir Tableau 8.4).

Tableau 8.3 Proportion des migrants récents possédant des informations sur le pays de destination avant le départ, selon la zone d'enquête, le sexe et le statut migratoire de l'individu (%)

Statut migratoire du migrant récent	Zone de Dakar			Zone de Touba			Ensemble deux zones		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Migrant actuel									
possède de l'information	67,8	84,8	70,9	82,5	88,9	82,5	73,8	84,8	75,1
effectifs	154	19	173	303	5	308	457	24	481
valeurs manquantes	13	1	14	37	-	37	50	1	51
Migrant de retour									
possède de l'information	83,0	85,6	83,6	93,1	73,2	92,1	84,9	85,2	84,9
effectifs	55	19	74	41	3	44	96	22	118
valeurs manquantes	-	1	1	-	-	-	-	1	1
Ensemble des migrants									
possède de l'information	73,4	85,2	75,9	84,2	78,9	84,1	77,1	85,0	78,3
effectifs	209	38	247	344	8	352	553	47	599
valeurs manquantes	13	2	15	37	-	37	50	2	52

Figure 8.4 Sources de l'information obtenue avant le départ du migrant, autres que le

Comme nous le constatons, l'information en matière migratoire circule donc essentiellement au travers des canaux informels de l'information, que se soit au Sénégal ou dans le pays de destination. Mais cette observation est bien sûr d'autant plus vraie que le migrant dispose déjà d'un réseau d'accueil.

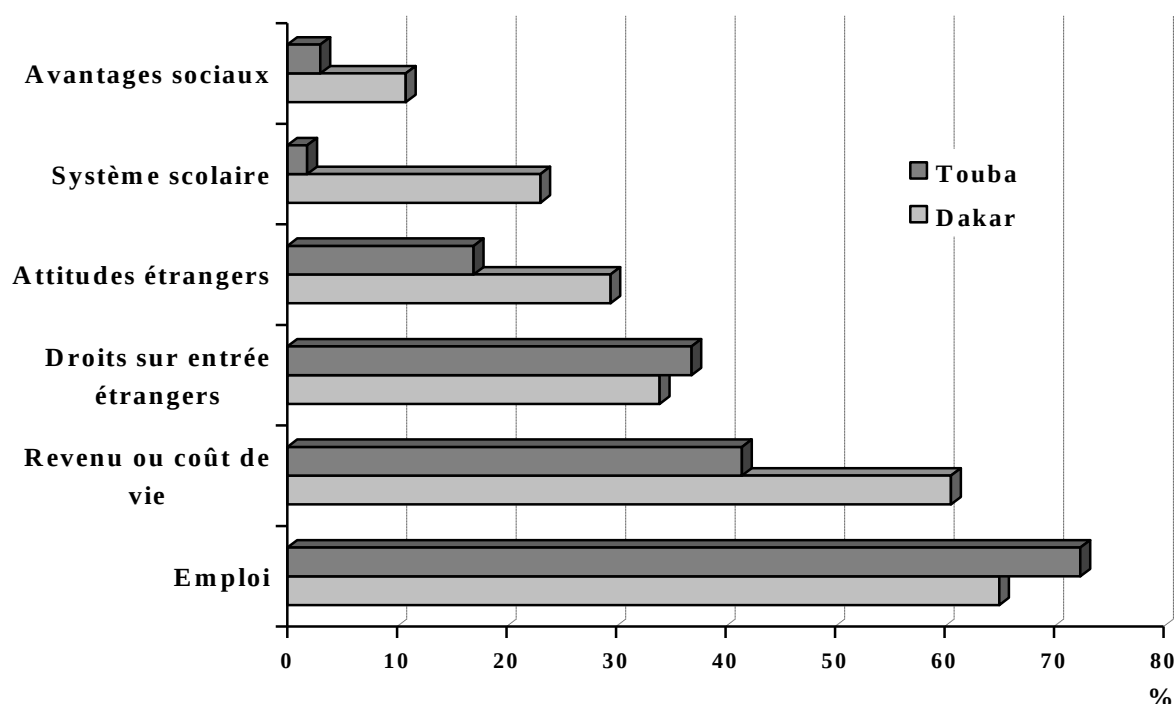
Tableau 8.4 Sources de l'information obtenue sur le pays de destination avant le départ du migrant, selon le statut migratoire de l'individu, l'existence d'un réseau et la zone d'enquête (%)

Sources d'information	Zone d'enquête														
	Dakar					Touba					Ensemble				
	réseau	pas de réseau	total	effectifs	non-réponses	réseau	pas de réseau	total	effectifs	non-réponses	réseau	pas de réseau	total	effectifs	non-réponses
Ensemble des migrants récents															
séjour antérieur	19,6	10,6	17,4	185	5	8,1	6,2	7,9	297	2	15,7	9,7	14,4	482	7
familles/amis dans le pays d'accueil	87,5	-	70,1	185	5	77,6	-	69,6	297	2	84,2	-	70,0	482	7
familles/amis dans le pays au Sénégal	49,3	41,9	47,7	185	5	32,7	75,4	37,5	297	2	43,7	48,8	44,5	482	7
télévision, radio...	3,7	7,3	5,7	185	5	2,7	9,1	3,6	297	2	3,4	7,7	5,0	482	7
journaux, livres...	1,3	1,2	2,0	185	5	0,9	8,4	1,7	297	2	1,2	2,7	1,9	482	7
ecole, université	2,6	7,5	4,1	185	5	-	8,4	0,9	297	2	1,7	7,7	3,1	482	7
agences, organismes dans le pays d'accueil	1,9	1,1	1,7	185	5	-	-	-	297	2	1,3	0,9	1,2	482	7
agences, organismes au Sénégal	4,2	18,1	6,7	185	5	-	8,4	0,9	297	2	2,8	16,1	4,9	482	7
touristes, visiteurs étrangers	1,1	5,1	2,5	185	5	-	2,5	0,3	297	2	0,7	4,6	1,8	482	7
autres	-	34,3	6,4	185	5	-	-	-	297	2	-	21,1	4,4	482	7
Migrants actuels															
séjour antérieur	10,7	1,1	9,0	130	5	5,1	6,9	5,3	259	2	8,4	3,2	7,5	389	7
familles/amis dans le pays d'accueil	91,0	-	77,0	130	5	75,0	-	66,5	259	2	84,5	-	72,9	389	7
familles/amis dans le pays au Sénégal	34,7	85,2	58,8	130	5	36,3	72,6	40,8	259	2	35,4	80,6	41,2	389	7
télévision, radio...	3,9	16,9	8,0	130	5	0,6	7,0	1,5	259	2	2,5	13,2	5,4	389	7
journaux, livres...	2,0	1,7	3,1	130	5	0,6	9,3	1,6	259	2	1,4	4,5	2,5	389	7
ecole, université	4,2	15,6	6,7	130	5	-	9,3	1,1	259	2	2,5	13,3	4,48	389	7
agences, organismes dans le pays d'accueil	3,2	-	2,6	130	5	-	-	-	259	2	1,9	-	1,6	389	7
agences, organismes au Sénégal	7,0	-	5,8	130	5	-	9,3	1,1	259	2	4,2	3,5	3,9	389	7
touristes, visiteurs étrangers	1,9	11,5	4,2	130	5	-	2,8	0,3	259	2	1,1	8,3	2,7	389	7
autres	-	-	-	130	5	-	-	-	259	2	-	-	-	389	7
Migrants de retour															
séjour antérieur	32,7	16,9	28,6	55	-	20,1	-	18,9	38	-	30,1	16,2	27,0	93	-
familles/amis dans le pays d'accueil	82,4	-	60,9	55	-	88,2	-	83,2	38	-	83,6	-	64,6	93	-
familles/amis dans le pays au Sénégal	70,9	13,2	55,8	55	-	18,3	-	23,0	38	-	60,3	16,9	50,4	93	-
télévision, radio...	3,4	1,0	2,8	55	-	11,5	-	12,4	38	-	5,1	2,1	4,4	93	-
journaux, livres...	0,3	1,0	0,5	55	-	2,0	-	1,9	38	-	0,6	0,9	0,7	93	-
ecole, université	0,3	2,1	0,8	55	-	-	-	-	38	-	0,2	2,1	0,6	93	-
agences, organismes dans le pays d'accueil	-	1,9	0,5	55	-	-	-	-	38	-	-	1,8	0,4	93	-
agences, organismes au Sénégal	-	30,0	7,8	55	-	-	-	-	38	-	-	28,8	6,5	93	-
touristes, visiteurs étrangers	-	1,0	0,3	55	-	-	-	-	38	-	-	0,9	0,2	93	-
autres	-	56,9	14,8	55	-	-	-	-	38	-	-	54,5	12,4	93	-

8.3.2 Nature de l'information recueillie

La nature de l'information collectée par le migrant, si elle ne varie vraiment pas selon la possession ou non d'un réseau social, mérite toutefois une brève analyse. Comme nous le signalions précédemment, l'information recueillie porte généralement sur les capacités économiques, en termes d'emploi et de revenu, du pays de destination et sur sa politique en matière d'accueil des étrangers. Les données de l'enquête DÉMIS du Sénégal confirment parfaitement cette tendance (voir Figure 8.5).

Figure 8.5 Types d'informations obtenues sur le pays de destination



A Dakar comme à Toubia, près des deux-tiers des migrants qui possèdent des informations avant leur départ, en ont obtenu sur les revenus et le coût de la vie ainsi que sur l'emploi (65 pour cent à Dakar et 72 pour cent à Toubia). De même, plus d'un tiers des migrants ont des renseignements sur le droit d'entrée des étrangers (34 pour cent à Dakar et 37 pour cent à Toubia). En ce qui concerne les autres informations, la comparaison entre les migrants de Dakar et de Toubia présente quelques différences. Même si ces types d'information restent mineurs, les migrants de Dakar semblent recueillir plus de renseignements sur les avantages sociaux, le système scolaire et les attitudes envers les étrangers que les migrants de Toubia. Cet écart entre Dakar et Toubia se maintient lorsque nous considérons les migrants actuels et les migrants de retour (voir Tableau 8.5). Cette situation pourrait finalement indiquer des intentions et des stratégies d'intégration, au départ de la migration, différentes selon la zone d'origine des migrants.

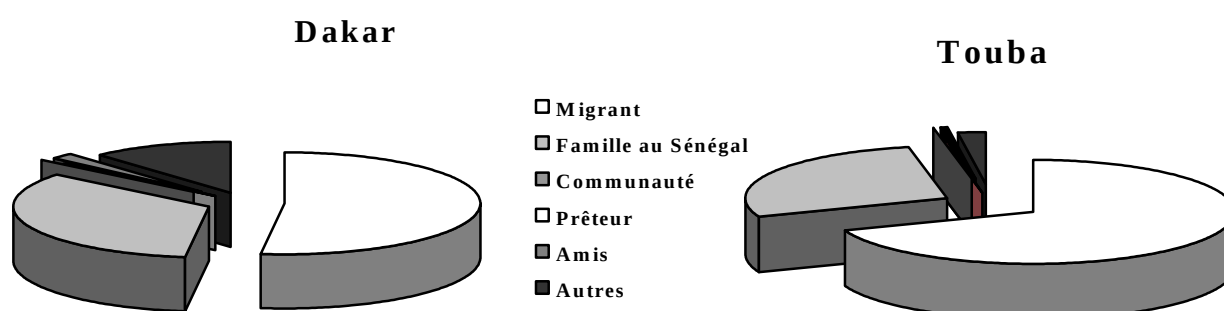
Tableau 8.5 Nature et rôle sur la décision de migrer des informations sur le pays de destination obtenues avant le départ selon le statut migratoire de l'individu et la zone d'enquête (%)

Type d'information obtenue sur l'actuel/dernier pays de destination	Sujet mentionné par l'enquête				
	zone de Dakar	zone de Touba	ensemble des zones	effectifs	non-rép.
Migrant actuel					
niveau des revenus	47,9	39,0	44,6	472	60
possibilités de trouver du travail	65,0	72,4	67,7	481	51
coût de la vie	37,3	9,1	26,6	469	63
allocations chômage/invalidité	3,6	1,8	2,9	463	69
allocations familiales	4,8	1,5	3,5	465	67
système de santé	8,9	2,7	6,5	469	63
réglementation sur l'entrée des étrangers	34,0	36,9	35,1	472	60
système scolaire	23,1	1,8	14,7	467	65
attitude envers les étrangers	29,5	17,0	24,7	469	63
impôts	5,6	2,4	4,4	467	65
Migrant de retour					
niveau des revenus	38,0	38,0	38,0	118	1
possibilités de trouver du travail	52,9	80,2	57,1	118	1
coût de la vie	57,7	15,8	51,3	118	1
allocations chômage/invalidité	2,7	1,8	2,5	118	1
allocations familiales	4,1	1,7	3,8	118	1
système de santé	18,4	1,7	15,8	118	1
réglementation su l'entrée des étrangers	40,3	28,5	38,5	118	1
système scolaire	8,7	1,5	7,6	118	1
attitude envers les étrangers	30,8	21,2	29,3	118	1
impôts	1,0	8,3	2,1	118	1
Ensemble des migrants					
niveau des revenus	43,9	38,9	42,4	590	61
possibilités de trouver du travail	60,3	73,8	64,2	599	52
coût de la vie	45,6	10,3	34,9	587	64
allocations chômage/invalidité	3,2	1,8	2,8	580	70
allocations familiales	4,5	1,5	3,6	583	68
système de santé	12,8	2,5	9,7	587	64
réglementation su l'entrée des étrangers	36,6	35,4	36,2	590	61
système scolaire	17,0	1,7	12,3	585	66
attitude envers les étrangers	30,1	17,7	26,3	587	64
impôts	3,7	3,4	3,6	585	66

8.3.3 Le financement du voyage

La plupart des études menées sur les réseaux migratoires reconnaissent habituellement que le soutien financier du migrant, notamment pour le financement du voyage, est une des fonctions majeurs du réseau. Cependant, les données recueillies dans le cadre de cette enquête n'apportent qu'une confirmation partielle à cette analyse.

D'après le Figure 8.6 et le Tableau 8.6, plus de la moitié des migrants récents déclarent avoir financé eux-mêmes, en majorité ou en totalité, le voyage de la migration (58 pour cent). La famille résidant au Sénégal est la source principale de financement du voyage pour un peu moins d'un tiers des migrants récents (32 pour cent). Enfin, environ dix pour cent des migrants ont voyagé grâce principalement à l'aide financière d'autres personnes au Sénégal. Il est à noter que parmi ces autres sources de financement, la communauté d'origine n'est presque jamais mentionnée par les migrants de Touba et de Dakar.

Figure 8.6 Sources de financement du voyage du migrant au Sénégal**Tableau 8.6 Répartition des sources de financement au Sénégal de la migration (voyage) selon le sexe, le statut migratoire de l'individu et la zone d'enquête (%)**

Statut migratoire de l'individu	Zone de Dakar			Zone de Touba			Ensemble des deux zones		
	H	F	T	H	F	T	H	F	Tl
Total des migrants récents									
migrant(e) ou époux (se)	45,4	77,4	51,9	70,8	57,8	70,6	54,2	76,9	57,5
parents	37,5	20,2	34,0	26,1	36,0	28,3	33,6	20,6	31,7
communauté	-	-	-	0,1	6,3	0,1	-	0,2	-
prêteur	0,8	-	0,6	0,3	-	0,3	0,6	-	0,5
amis	1,8	1,6	1,8	0,3	-	0,3	1,3	1,6	1,3
autres	14,6	0,7	11,8	2,4	-	2,4	10,4	0,7	9,0
total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
effectifs	222	40	262	377	8	385	599	48	647
non-réponses	-	-	-	4	-	4	4	-	4
Migrants actuels									
migrant ou épouse	48,9	73,6	53,0	71,5	82,5	71,5	58,1	73,8	59,7
parents	42,2	23,0	39,0	25,4	-	25,3	35,4	22,6	34,0
communauté	-	-	-	0,1	17,5	0,2	-	0,3	0,1
prêteur	1,1	-	1,0	0,1	-	0,1	0,7	-	0,6
amis	1,6	2,6	1,8	0,4	-	0,4	1,1	2,6	1,3
autres	6,2	0,7	5,3	2,6	-	2,6	4,7	0,7	4,3
total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
effectifs	167	20	187	336	5	341	503	25	528
non-réponses	-	-	-	4	-	4	4	-	4
Migrants de retour									
migrant ou épouse	38,8	81,5	49,9	66,7	44,0	65,6	44,0	80,3	52,4
parents	28,5	17,2	25,5	30,1	56,0	31,4	28,8	18,5	26,4
communauté	-	-	-	-	-	-	-	-	-
prêteur	-	-	-	1,6	-	1,5	0,3	-	0,3
amis	2,2	0,5	1,8	-	-	-	1,8	0,5	1,5
autres	30,5	0,8	22,7	1,6	-	1,5	25,1	0,8	19,5
total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
effectifs	55	20	75	41	3	44	96	23	119
non-réponses	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Lorsque nous comparons les deux zones d'enquête, nous observons des différences assez importantes (voir Figure 8.6). Ainsi, l'autofinancement est plus important à Touba (71 pour cent) qu'à Dakar (52 pour cent). En revanche, les migrants de Dakar semblent davantage solliciter des sources de financement extra-familiales (17 contre 3 pour cent à Touba).

En règles générales, toutes ces tendances se retrouvent lorsque nous considérons, dans leur totalité ou à l'intérieur de chaque zone, les migrants de retour et les migrants actuels (voir Tableau 8.6).

De manière globale, la part de l'autofinancement ne manque pas d'étonner, tant elle est éloignée des capacités d'épargne des candidats à la migration et des non-migrants en général. En ce sens, ce résultat interroge certainement la qualité des informations collectées. Reste qu'à partir des résultats obtenus, nous pouvons dire, qu'à Dakar comme à Touba, la migration pour l'étranger paraît mettre en œuvre assez souvent une stratégie familiale, et dont le financement du voyage en est l'une des expressions.

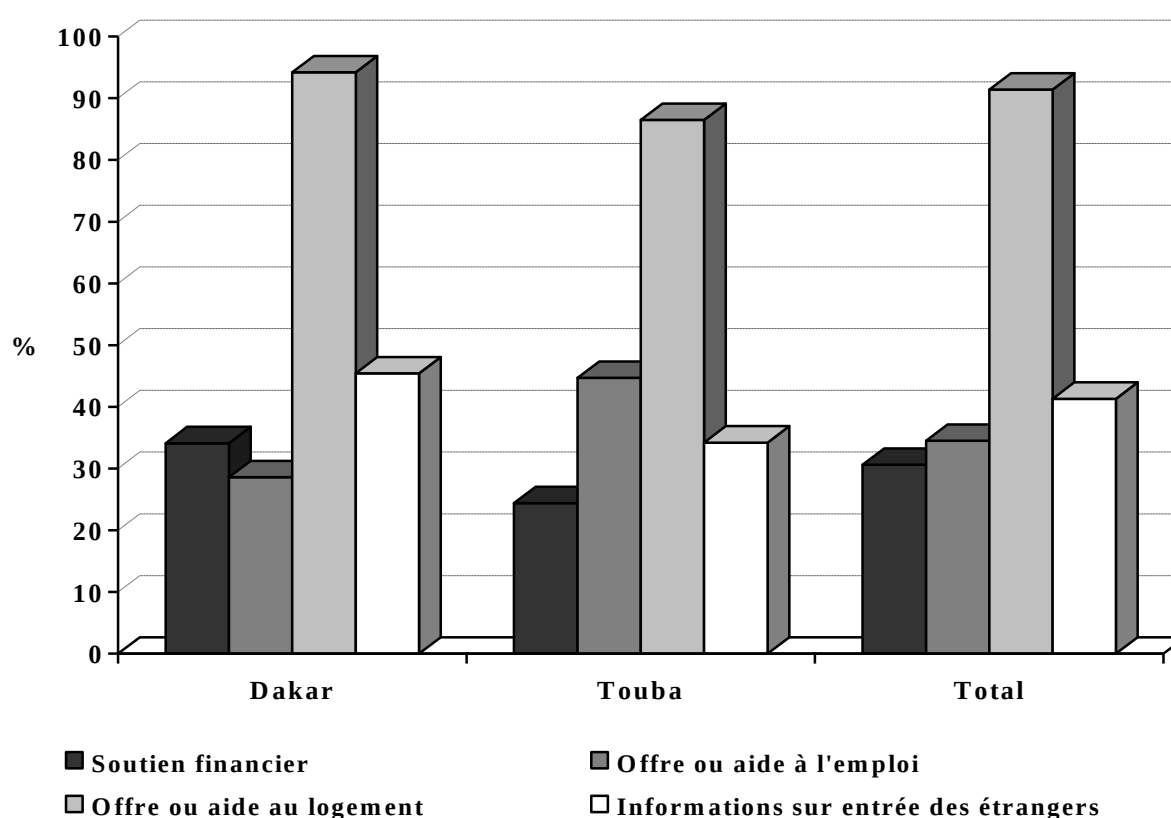
Par ailleurs, le réseau d'accueil n'est pas étranger au soutien financier que reçoit le migrant. Ainsi, plus de 30 pour cent des migrants récents déclarent avoir bénéficié d'une aide financière de la part du réseau. Au vu du Tableau 8.7, ces migrants sont un peu plus nombreux à Dakar (34 pour cent) qu'à Touba (24 pour cent). Bien que le financement du voyage soit un des éléments de cette modalité de réponse, il est probable que l'appui financier apporté par le réseau d'accueil ait souvent été donné à l'arrivée du migrant.

Ces résultats encore éparses suggèrent finalement que la migration internationale se construit, au départ du Sénégal, sur des solidarités et des stratégies plus familiales, au sens large, que communautaires. En outre, elles sont sans doute d'autant plus importantes que le coût du transport n'est aujourd'hui souvent qu'une assez faible partie des frais de la migration. En effet, dans un contexte où l'immigration vers le Nord emprunte souvent les voies de la clandestinité, les frais engagés pour obtenir un visa touristique de façon illégale sont désormais primordiaux.

8.3.4 L'insertion résidentielle et professionnelle du migrant

Les travaux réalisés sur les migrations africaines (internes ou internationales, intra- ou intercontinentales), indiquent tous le rôle du réseau d'accueil dans la prise en charge du migrant au moment de son arrivée. C'est souvent grâce au réseau que le migrant trouve son premier logement et parfois son premier emploi. La migration internationale récente au Sénégal ne se départit pas de cette 'règle'. Plus de 90 pour cent des migrants déclarent avoir été hébergés par un des membres de leur réseau ou avoir reçu de l'aide de ces mêmes personnes pour se loger (voir Figure 8.7 et Tableau 8.7). L'insertion professionnelle dépend aussi très largement de l'assistance du réseau. Un migrant sur trois a obtenu un emploi avec l'appui des membres de leur réseau.

Les mêmes tendances se dégagent à Dakar et à Touba. Une différence mérite cependant d'être notée. Le réseau des migrants de Touba facilite plus souvent l'obtention d'un premier emploi que celui des migrants de Dakar (1,6 fois plus souvent). Pour comprendre cet écart, il faut considérer les secteurs d'activité des migrants. Plus de la moitié des migrants de Touba déclarent travailler dans le secteur du commerce ambulant (53 pour cent), contre le quart des migrants de Dakar (28 pour cent). Dans leur grande majorité (80 pour cent), ces migrants de Touba sont des vendeurs de rue de produits non-alimentaires. En outre, les trois-quarts d'entre eux (73 pour cent) se disent propriétaire d'une petite affaire. Ces résultats suggèrent finalement que le réseau communautaire de Touba, particulièrement actif dans le commerce informel au Sénégal et à l'étranger, facilite l'insertion professionnel du migrant en l'aidant à la fois à entrer dans les circuits commerciaux et à se constituer des stocks de marchandises.

Figure 8.7 Nature de l'aide reçue de la part du réseau d'accueil**Tableau 8.7 Nature de l'aide obtenue du réseau dans le pays d'accueil selon la zone d'enquête (%)**

Nature de l'aide obtenue du réseau	Zone d'enquête				
	zone de Dakar	zone de Touba	ensemble des zones	effectifs	non-rép.
Ensemble des migrants récents					
Soutien financier/voyage	34,1	24,4	30,6	376	-
Offre d'un emploi	6,1	26,6	13,5	374	2
Aide pour trouver un emploi	70,5	61,6	67,3	374	2
Hébergement	62,8	73,5	66,6	376	-
Aide pour trouver un logement	53,4	37,7	47,7	375	1
Informations sur la réglementation d'entrée	45,4	34,2	41,3	371	2
Autres	1,8	1,3	1,7	366	10

Au vu de ces premiers résultats, le réseau d'accueil apparaît donc comme un instrument essentiel à l'insertion résidentielle et professionnelle du migrant, et ce faisant constitue sans doute un facteur fort de la migration internationale. Les Sénégalais qui partent aujourd'hui à l'étranger, et notamment vers l'Europe, sont loin de leurs prédécesseurs, souvent recrutés dans leurs villages d'origine et logés par l'entreprise qui les employait. En fait, le réseau d'accueil est actuellement la seule structure susceptible de minimiser les coûts et les risques croissants de la migration internationale.

8.4 Conclusion

Au terme de ces analyses préliminaires, il faut souligner le caractère exclusivement descriptif de cette démarche statistique. Les quelques associations que nous venons de définir ne peuvent constituer de vrais liens causaux. Des analyses plus approfondies devront donc vérifier ces premières relations entre la migration récente et les réseaux migratoires.

Toutefois, notre exigence méthodologique ne doit pas oblitérer quelques uns des résultats et des hypothèses de cette recherche. Il apparaît que la migration internationale des Sénégalais s'organise aujourd'hui surtout à partir des réseaux. Au départ de la migration, ces réseaux engagent d'abord la famille, dans son sens le plus large, et agissent notamment dans la diffusion de l'information et dans le financement de la migration. A l'arrivée, les réseaux présentent généralement une double structure, à la fois familiale et communautaire. La forme familiale du réseau semble prévaloir parmi les migrants originaires de Dakar, alors que chez les migrants mourides de Touba les réseaux sont clairement communautaires. Dans les deux cas, ils se révèlent indispensables à la réussite du projet migratoire, en facilitant entre autres l'insertion professionnelle et résidentielle du migrant.

L'importance prise actuellement par les réseaux migratoires n'est sans doute pas étrangère au resserrement des politiques de migration dans les pays du Nord. En effet, si le réseau d'accueil a toujours été un facteur important du processus migratoire, il en est peut-être devenu un élément charnière, depuis que la maîtrise des flux migratoires et la lutte contre la clandestinité engagées par les pays d'accueil ont augmenté considérablement les risques et les coûts de la migration internationale.

Parce qu'il est nécessaire, le réseau accompagne à présent l'émergence des nouveaux courants migratoires, à l'exemple des systèmes migratoires de Dakar et de Touba, et contribue à en assurer la pérennité. Et parce qu'il favorise assez souvent la réussite du projet migratoire, le réseau stimule à son tour la migration, parfois vers des pays dont la politique migratoire est devenue moins favorable aux travailleurs étrangers.

9. IMPACTS ÉCONOMIQUES ET SOCIO-CULTURELS DE LA MIGRATION SUR LA SOCIÉTÉ

9.1 Introduction

Le Chapitre 9 tente d'apprécier les impacts économiques, sociaux et culturels de la migration sur la société d'origine au Sénégal. Cette analyse repose sur l'importance, la nature et la répartition des biens reçus par les ménages selon leur statut migratoire. Une distinction est faite entre les dons en argent et ceux en nature dont les principaux types sont détaillés. Ces observations permettent aussi d'estimer comment et dans quelle proportion la collectivité locale bénéficie des retombées socio-économiques de la migration.

9.2 Des dons inégaux et différents selon le statut migratoire du migrant

La part des ménages qui reçoivent des dons en argent et/ou en nature varie selon le statut migratoire du ménage (Tableau 9.1), soit:

- 71 pour cent des ménages migrants récents actuels;
- 49 pour cent des ménages migrants récents de retour;
- 25 pour cent des ménages migrants non-récents;
- 12 pour cent des ménages non-migrants.

Ainsi, tout statut migratoire confondu, à peine 30 pour cent des ménages reçoivent des dons provenant de l'étranger. Deux éléments influent de manière déterminante sur l'importance des dons: l'actualité et l'ancienneté de la migration. Les dons reçus par les ménages migrants récents, de retour ou actuels, sont respectivement deux à trois fois plus importants que ceux reçus par les ménages migrants non-récents.

9.2.1 L'envoi d'argent: une priorité

Les envois en argent devancent ceux en nature; toutefois, quelques nuances apparaissent selon le statut migratoire du ménage. Les envois composés exclusivement de biens en nature sont rares (trois pour cent). Les ménages migrants récents actuels constituent un cas particulier; ils sont les seuls dont l'envoi conjoint d'argent et de biens en nature dépasse l'envoi d'argent seul (42 contre 31 pour cent). Cette distinction selon le statut migratoire du ménage révèle les disponibilités inégales des différents types de migrants et l'objectif principal des dons:

- les migrants actuels récents entretiennent des liens étroits avec leur ménage d'origine et semblent disposer de revenus qui favorisent des dons plus importants et plus diversifiés, associant argent et biens en nature;
- les migrants non-récents semblent avoir pris quelque distance avec leur ménage d'origine; leurs dons sont moins importants et sont principalement en argent. Certains, émigrés depuis plus de dix ans, ont été rejoints par une partie de leur famille; cette nouvelle charge à l'étranger diminue d'autant leur capacité d'envoi dans le pays d'origine.

9.2.2 Dakar et Touba: deux réalités sociales distinctes

L'importance et la nature des dons varient aussi selon le lieu de résidence des ménages. Plus de la moitié des ménages résidant à Touba reçoivent de l'argent et/ ou des biens contre moins d'un quart des ménages à Dakar. Les écarts les plus significatifs se situent parmi les ménages migrants récents actuels et les ménages migrants non-récents; à Touba

les dons concernent respectivement 98 et 51 pour cent de ces ménages contre 72 et 18 à Dakar.

Tableau 9.1 Biens reçus par le ménage dans le pays d'origine selon le statut migratoire du ménage (%)

	Dakar	Touba	Total
Ménage migrant récent - migrant actuel			
argent	26	41	31
marchandises	11	-	7
argent+marchandises	35	56	42
aucun	28	2	19
total	100	100	100
N	654	1.041	1.695
Ménage migrant récent - migrant de retour			
argent	27	22	27
marchandises	3	-	3
argent+marchandises	15	37	20
aucun	54	41	51
total	100	100	100
N	287	166	453
Ménage migrant non-récent			
argent	11	20	13
marchandises	2	5	2
argent+marchandises	5	26	9
aucun	82	49	75
total	100	100	100
N	575	583	1.158
Ménage non-migrant			
argent	9	2	7
marchandises	1	5	2
argent+marchandises	-	11	3
aucun	90	83	88
total	100	100	100
N	668	700	1.368
Tout type de ménage			
argent	13	17	14
marchandises	3	4	3
argent+marchandises	7	27	12
aucun	77	52	71
total	100	100	100
N	2.329	2.529	4.858

Ces nuances soulignent les liens extrêmement étroits qu'entretiennent avec leur société d'origine les migrants dont le ménage réside à Touba; en outre, cette relation se poursuit malgré l'ancienneté de la migration. Les distinctions observées entre Dakar et Touba rappellent la nature différente des deux migrations:

- Dakar, conjugue une émigration de proximité orientée vers les pays limitrophes et composée essentiellement de jeunes hommes confrontés à la crise urbaine et une émigration vers les pays du nord devenue familiale dans le cas d'une migration non-récente; ces deux situations limitent les disponibilités pour les envois au ménage d'origine;
- Touba se caractérise par une migration d'hommes seuls, principalement orientée vers l'Italie, dont l'essentiel des revenus sont consacrés à l'entretien du ménage et de la communauté d'origine.

9.3 Des envois en nature limités

Le Tableau 9.2 présente dans le détail les différents types de biens reçus par les ménages. Toutefois, précisons au préalable que d'une part, ces données concernent seulement 32 pour cent des ménages et d'autre part, seuls les effectifs des ménages migrants récents, actuels ou de retour, de Touba permettent une interprétation⁶⁹; ces remarques soulignent les limites de l'analyse.

Les principaux biens reçus par les ménages migrants récents sont par ordre décroissant: les vêtements (43 pour cent), les bijoux (27 pour cent), autres objets (14 pour cent) et autres biens de consommation (11 pour cent). Le matériel agricole, industriel ou commercial représente seulement trois pour cent des biens reçus.

Tableau 9.2 Biens en nature reçus par le ménage dans le pays d'origine selon le statut migratoire du ménage (%)

	Dakar	Touba	Total
Ménage migrant récent – actuel et de retour international			
voiture	.	1	-
télévision ou Hi-Fi	.	2	7
autres biens de consommation	.	11	12
vêtements	.	43	47
matériel agricole	.	2	1
matériel industriel/commercial	.	1	-
bijoux	.	27	21
autres	.	14	12
total	.	100	100
N	70	169	239
Ménage migrant non-récent			
voiture	.	.	6
télévision ou Hi-Fi	.	.	9
autres biens de consommation	.	.	5
vêtements	.	.	42
matériel agricole	.	.	-
matériel industriel/commercial	.	.	-
bijoux	.	.	20
autres	.	.	18
total	.	.	100
N	24	81	105
Tous types de ménage			
voiture	3	1	2
télévision ou Hi-Fi	9	2	6
autres biens de consommation	8	11	10
vêtements	47	40	44
matériel agricole	-	1	-
matériel industriel/commercial	-	1	-
bijoux	17	25	21
autres	15	20	17
total	100	100	100
N	118	301	419

⁶⁹ Seuls huit pour cent des ménages migrants récents de Dakar reçoivent exclusivement des biens.

Les ménages migrants récents de Touba reçoivent donc essentiellement des biens de consommation, le plus souvent liés, soit comme les vêtements et plus encore les bijoux, à des événements particuliers tels que les mariages, les baptêmes ou les fêtes religieuses, soit à des objets symboliques de la présence à l'étranger d'un membre du ménage tels que le matériel hifi ou les chambres à coucher ('autres objets' et 'autres biens de consommation'). Une part infime des biens reçus sont destinés à des biens d'équipement économique. D'une certaine manière les migrants semblent préférer les biens de 'prestige' aux investissements productifs.

9.4 Peu d'investissements sociaux mais des investissements d'ordre religieux

Le Tableau 9.3 porte un intérêt particulier à l'utilisation de l'argent reçu par les ménages et destiné à des investissements communautaires d'ordre sociaux ou religieux. Là encore l'analyse est limitée par la faiblesse des effectifs; seuls ceux concernant les migrants récents, actuels ou de retour, dont le ménage réside à Touba autorisent une interprétation. Dans ce cas, 38 pour cent des dons reçus sont consacrés à des 'fêtes religieuses', 24 pour cent 'pour faire la charité/pour le ramadan', 21 pour cent 'pour construire/renover une mosquée'; ainsi, 83 pour cent des dons reçus et utilisés au bénéfice de la communauté ont une vocation religieuse. Cette priorité souligne l'origine confrérique des migrants dont le ménage réside à Touba; si les migrants maintiennent des liens étroits avec leur ménage d'origine, ils ne se sentent pas moins profondément redevables vis-à-vis de la communauté mouride dont la dynamique religieuse constitue les fondements de l'organisation des mouvements migratoires de cette population.

Tableau 9.3 Utilisation des fonds reçus de l'étranger par le ménage pour le bénéfice de la communauté par région, selon le statut migratoire du ménage (%)

	Dakar	Touba	Total
Ménage migrant récent – actuel et de retour international			
pour construire/renover/aider un hôpital	.	8	7
pour construire/renover/aider une école	.	2	1
pour construire/renover une mosquée/église	.	21	27
pour faire la charité/pour le Ramadan	.	24	28
fêtes religieuses	.	38	30
pour participer au financement d'un ouvrage collectif	.	3	2
autres	.	4	4
total	.	100	100
N	10	189	149
Tous types de ménage			
pour construire/renover/aider un hôpital	.	8	6
pour construire/renover/aider une école	.	1	1
pour construire/renover une mosquée/église	.	21	29
pour faire la charité/pour le Ramadan	.	24	28
fêtes religieuses	.	40	31
pour participer au financement d'un ouvrage collectif	.	2	2
autres	.	4	3
total	.	100	100
N	8	216	224

Ainsi, les investissements communautaires privilégient un lieu symbolique, la Mosquée, et soulignent une double appartenance à la communauté musulmane, ramadan, et à la communauté mouride, fêtes religieuses sous-entendu Magal⁷⁰. Ces investissements participent au développement du prestige de la communauté mouride et relèguent au second plan les investissements sociaux et scolaires⁷¹.

A Dakar également, les ménages destinent peu des dons qu'ils ont reçus à des investissements collectifs; cela s'explique en partie par le fait qu'ils se situent dans une zone urbaine bénéficiant déjà d'un taux d'équipement relativement satisfaisant. C'est d'ailleurs la présence de ces équipements sociaux et scolaires qui a bien souvent motivé l'installation des ménages à Dakar au détriment du village d'origine.

Pour des raisons différentes, à Dakar comme à Touba, l'impact de la migration internationale sur les investissements collectifs, sociaux ou scolaires, est faible; cette situation, liée d'une part à une migration relativement individualiste et d'autre part à une migration confrérique, pose la question de la participation des migrants au développement local.

9.5 Conclusion

Ce regard croisé sur l'importance des dons reçus et sur leur objet selon le statut migratoire des ménages permet de mieux apprécier l'impact économique et socio-culturel de la migration:

- plus la migration est récente et active, plus l'argent et les biens reçus sont importants;
- l'appartenance sociale et l'implantation géographique des ménages définissent en grande partie la nature des dons et leur utilisation;
- la participation des migrants aux investissements collectifs dans le domaine social est mineure.

⁷⁰ Il s'agit du pèlerinage organisée à Touba par la confrérie mouride pour fêter l'anniversaire du retour d'exil du fondateur, Cheikh Amadou Bamba.

⁷¹ Notons que seules les écoles coraniques sont autorisées dans la ville de Touba.

10. L'EMIGRATION FUTURE AU SENEGAL: CONVERGENCE D'INTENTIONS ET NOUVEL ESPACE MIGRATOIRE

10.1 Introduction

1977-1986 constitue une période de transition pour l'émigration internationale sénégalaise; on assiste, simultanément, à un fort accroissement du nombre d'émigrants et à la recomposition de l'espace migratoire due à un élargissement des zones de départ et à une diversification des destinations. A la même période, en Union européenne, un contexte politique et économique favorable à un durcissement du contrôle des migrations extracommunautaires, régulières ou irrégulières, s'installe; depuis le milieu des années 80, les pays d'accueil traditionnels du nord-ouest de l'Europe se ferment et entraînent dans leur sillage les pays sud-européens. Dans le même temps, en Afrique de l'ouest, les pays traditionnels d'accueil prennent des mesures comparables à celles des pays européens. Sans conteste, les possibilités et les volontés d'accueil diminuent en Afrique comme en UE. Les migrants internationaux cherchent alors de nouvelles alternatives. L'espace migratoire sénégalais se recompose: la région de Dakar et le bassin arachidier deviennent deux régions de forte émigration internationale; l'UE est la première destination et l'Italie, le premier pays d'immigration (26 pour cent) des migrants récents devant la Gambie (18 pour cent); seuls 6 pour cent d'entre eux s'orientent vers la France, pays traditionnel d'accueil des Sénégalais.

Aujourd'hui, ces nouvelles tendances se confirment-elles ou quelques indices précurseurs de nouveaux changements apparaissent-ils déjà? Ce chapitre participe à ce questionnement en permettant d'évaluer le potentiel migratoire (Tableaux 10.1 et 10.2), de déterminer les raisons qui fondent ou favorisent le projet migratoire (Tableaux 10.3, 10.4 et 10.5) et d'esquisser l'espace migratoire de demain tel que souhaité par les candidats au départ (Tableau 10.6).

L'analyse des intentions permet de mieux apprécier le comportement futur des populations selon leur statut migratoire. Les migrants actuels envisagent-ils de rester dans leur pays d'immigration, de retourner au Sénégal ou de migrer vers un autre pays étranger? Les non-migrants ou les migrants de retour prévoient-ils de rester au Sénégal ou d'émigrer ou ré-émigrer à l'étranger? Quelles sont les raisons qui incitent à émigrer, motivent les retours, contraignent ou favorisent la fixation dans le pays d'origine ou le pays d'accueil? Tout cela nous questionne sur le potentiel migratoire comme sur la nature et l'ampleur des retours au Sénégal, deux éléments du processus migratoire essentiels à connaître pour développer une politique axée sur une meilleure gestion des mouvements de population et de leurs impacts dans le pays d'origine comme dans les pays d'accueil. Les dispositions de plus en plus draconiennes prises par les pays traditionnels d'immigration en matière d'entrée et de séjour des étrangers, et les crises économiques ou politiques qui affectent particulièrement les pays africains, influent-elles sur la définition et l'organisation du projet migratoire? Quelle est la capacité des candidats potentiels au départ à s'adapter aux nouvelles réalités et à redéfinir un espace migratoire qui concilie les aspirations du migrant et les contraintes du contexte économique et politique, ici et là-bas? Quelles sont les stratégies sociales, communautaires ou familiales, qui participent à la pression migratoire et définissent les mouvements de population?

Tableau 10.1 Intentions migratoires des migrants de retour et des non-migrants par région et par sexe

	Dakar			Touba			Total		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Migrants de retour récents									
émigrer	-	-	-	-	-	-	55	-	57
rester	-	-	-	-	-	-	45	-	42
autre	-	-	-	-	-	-	-	-	1
total	-	-	-	-	-	-	100	-	100
N	59	18	77	38	4	42	102	31	133
valeurs manquantes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Migrants de retour non-récents									
émigrer	44	-	44	31	-	30	41	44	42
rester	48	-	51	56	-	58	50	56	52
autre	8	-	5	13	-	12	9	-	6
total	100	-	100	100	-	100	100	100	100
N	147	88	235	126	10	136	270	142	417
valeurs manquantes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non-migrants ds hh migrant									
émigrer	56	40	47	35	10	20	51	32	41
rester dans le	32	57	46	58	89	77	38	65	53
autre	12	3	7	6	1	3	11	3	6
total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
N	334	404	738	288	518	806	613	848	1.461
valeurs manquantes	9	-	9	-	-	-	13	-	13
Non-migrants ds hh non-migrant									
émigrer	51	24	40	31	11	23	47	22	37
rester dans le	37	69	49	61	87	71	41	73	53
autre	12	7	11	8	1	6	12	5	10
total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
N	841	551	1.392	674	492	1.166	1.521	1.068	2.589
Valeurs manquantes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Migrants de retour et non-migrants									
émigrer	51	33	43	32	10	23	48	28	39
rester dans le	37	62	48	60	88	72	42	68	53
autre	12	5	9	8	1	5	10	4	8
total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
N	1.384	1.063	2.447	1.124	1.025	2.149	2.508	2.088	4.596
valeurs manquantes	9	-	9	1	-	1	13	-	13

10.2 Migrants de retour et migrants actuels: une forte intention de migrer

10.2.1 Les migrants de retour: la moitié sont candidats au départ

Parmi les *migrants de retour*, femmes et hommes se répartissent équitablement entre l'intention de migrer et l'intention de rester. Cette tendance varie selon les régions et l'ancienneté de la migration:

- si à Dakar l'équilibre entre les deux intentions est maintenu, par contre, à Touba, 60 pour cent des migrants de retour souhaitent rester. Environ la moitié des migrants de retour de Dakar projettent de repartir alors que la plupart des migrants de retour de Touba souhaitent avant tout s'installer dans leur pays d'origine;

- les intentions des migrants de retour récents et des migrants de retour non-récents sont différentes: 60 pour cent des migrants récents souhaitent migrer de nouveau; à l'inverse, plus de 50 pour cent des migrants non-récents souhaitent rester.

Ainsi, à peine la moitié des migrants de retour considèrent qu'ils ont réalisé un retour définitif. Environ la moitié des migrants de retour sont donc encore des candidats potentiels au départ.

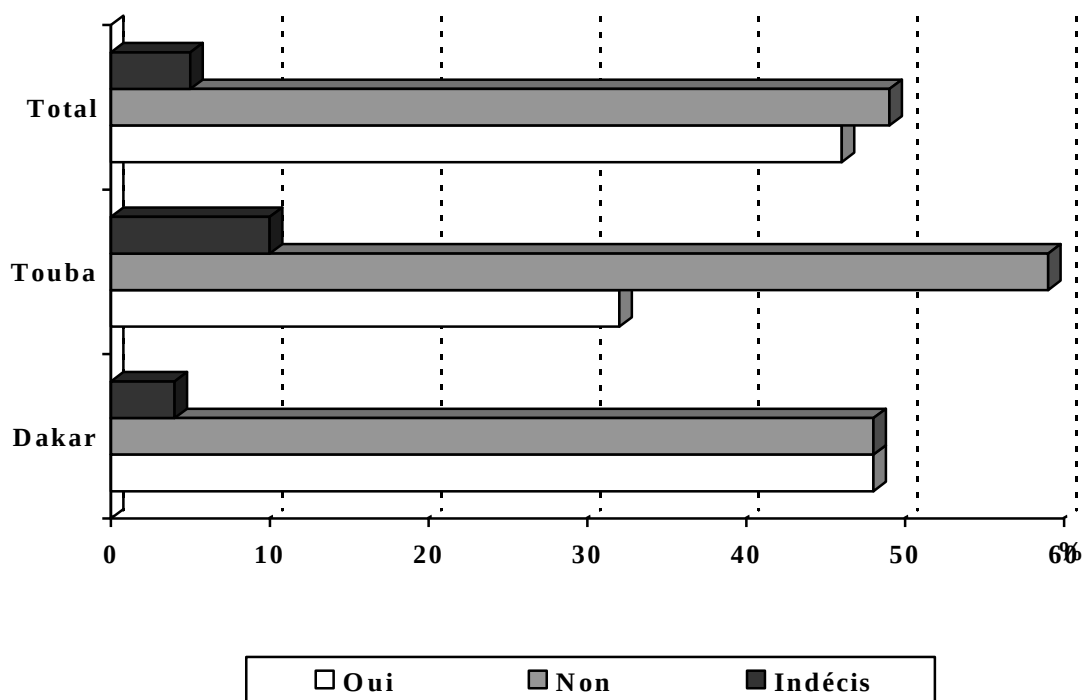


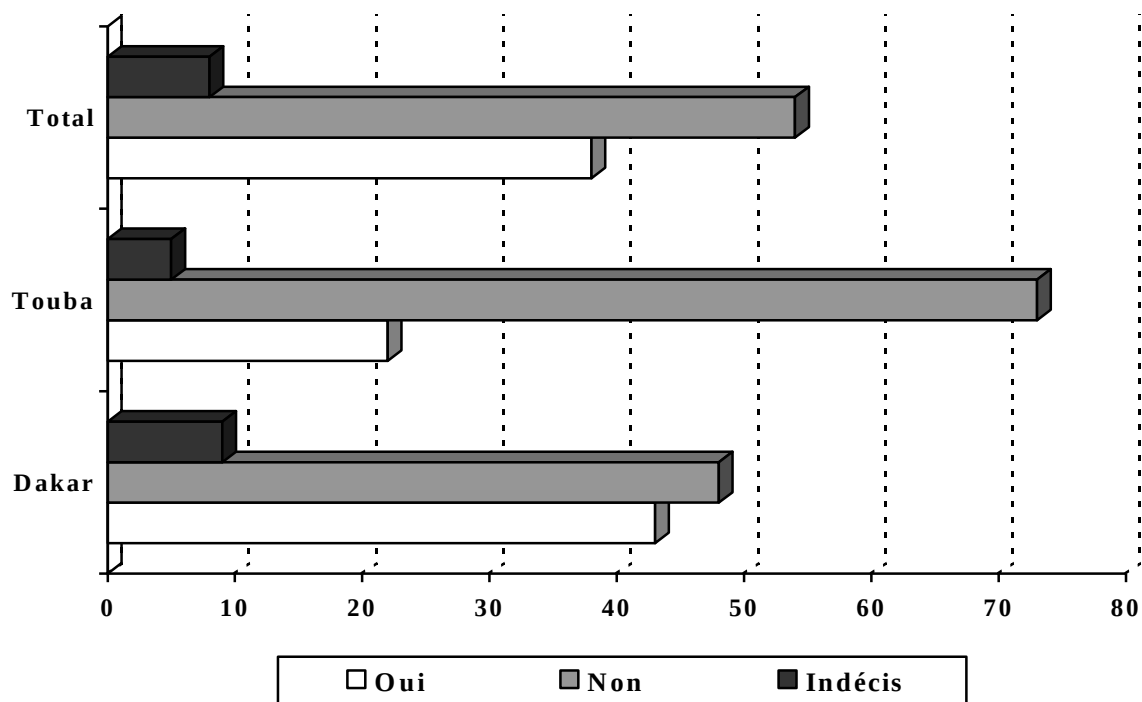
Figure 10.1 Intentions migratoires des migrants de retour, par région

10.2.2 Les non-migrants des ménages migrants ou des ménages non-migrants: des intentions comparables

Plus de la moitié des *non-migrants* ont l'intention de rester dans leur pays d'origine. Mais ce choix varie selon le sexe et les régions:

- 70 pour cent des femmes ont l'intention de rester et 25 pour cent souhaitent migrer; environ 50 pour cent des hommes ont l'intention de migrer et 10 pour cent sont indécis. Les hommes souhaitent deux fois plus migrer que les femmes; parmi les non-migrants le potentiel migratoire est donc plus masculin que féminin;
- cette distribution varie selon les régions: à Dakar, on retrouve cette distinction entre les femmes et les hommes; par contre, à Touba, qu'ils soient femmes ou hommes, les non-migrants projettent de rester dans leur pays d'origine (70 pour cent). En outre, parmi les femmes, l'aspiration à migrer est plus forte à Dakar (33 pour cent) qu'à Touba (10 pour cent). L'urbanisation ou l'appartenance communautaire semble accroître ou restreindre l'aspiration des femmes à migrer.
- Qu'ils appartiennent à des ménages migrants ou à des ménages non-migrants, les non-migrants ont des projets migratoires comparables.

Figure 10.2 Intentions migratoires des non-migrants, par région



Au regard de ces premières observations, le potentiel migratoire, parmi les migrants de retour et les non-migrants, semble plus important à Dakar qu'à Touba. Toutefois, ce constat est à nuancer par plusieurs remarques.

- L'enquête *Déterminants de l'émigration internationale au Sénégal* montre que Dakar n'est plus seulement une zone de transit avant le départ à l'étranger ou une région de retour mais s'affirme comme une région d'origine des migrants internationaux (63 pour cent des migrants récents dont le ménage réside à Dakar sont nés à Dakar). Par contre, Touba demeure une région de réinstallation du ménage du migrant international pendant ou au retour de la migration; en fait, le potentiel migratoire de Touba provient du milieu rural du bassin arachidier: 75 pour cent des migrants récents dont le ménage réside à Touba sont nés dans des villages ou des petites villes du bassin arachidier. On émigre de son village et on installe son ménage à Touba, ville sainte de la communauté mouride. Ce potentiel régional est probablement aussi sinon plus important que celui de Dakar; rappelons que les migrants récents représentent 16 pour cent de la population masculine à Touba contre 7 pour cent à Dakar.
- A Touba, l'organisation de la migration est communautaire et au sein de chaque famille la répartition des rôles est clairement définie; parmi les hommes, certains sont choisis pour migrer à l'étranger, d'autres restent pour assurer l'encadrement de la famille; chacun connaît le rôle qui lui est imparti. Touba étant principalement un lieu de réinstallation du ménage, les hommes qui y résident sont soit des migrants de retour, soit des proches du migrant (père, frère, ...) qui assurent la responsabilité morale de la famille pendant l'absence du migrant; les premiers ont décidé de vivre à Touba, cette implantation dans la capitale du Mouridisme est intégrée dès le départ au projet migratoire, les seconds sous-tendent paradoxalement par leur non-mobilité ou leur sédentarité, temporaire ou définitive, la dynamique familiale et communautaire de la migration internationale mouride.
- A Touba, lorsqu'un non-migrant répond à la question 'projetez-vous de migrer ou de rester?', il n'exprime pas son intention personnelle mais la décision prise, à ce jour, par la

famille, la communauté ou la personne de référence dont dépend le projet migratoire; en fait, à l'exception des chefs religieux et peut-être des grands commerçants, l'essentiel des hommes en âge d'activité sont des candidats au départ. A Dakar, la décision de migrer est plus individuelle, personnelle ou familiale; l'intention exprimée correspond donc le plus souvent au projet migratoire réel de la personne.

Les différences observées entre les régions de Dakar et de Touba tant dans le processus migratoire que dans le projet migratoire révèlent leurs spécificités et leur participation respective à la dynamique de l'émigration internationale sénégalaise.

Les migrants de retour, hommes ou femmes, projettent plus de migrer que les non-migrants; la migration inciterait donc à la migration. Cette tendance semble souligner l'importance d'appartenir ou d'avoir appartenu à l'un des réseaux qui animent la migration internationale; cette connaissance favorise l'intention de migrer. Le retour dans le pays d'origine n'est pas synonyme de rupture avec le ou les réseaux de la migration; l'alternative de réémigrer est préservée, notamment par la détention de visas ou de carte de séjour toujours en cours de validité.

10.2.3 Les migrants actuels: des projets migratoires différents selon le pays d'accueil actuel

Tableau 10.2 Intentions migratoires des migrants actuels, par région (d'origine) et par sexe (%)

	Dakar			Touba			Total		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Migrants actuels récents									
émigrer à nouveau	23	-	20	13	-	13	19	-	18
rentrer au pays	30	-	36	69	-	69	45	-	47
rester dans le pays	15	-	16	5	-	5	11	-	13
indécis	32	-	28	12	-	12	24	-	23
total	100	-	100	100	-	100	100	-	100
N	210	39	249	483	6	489	662	47	709
valeurs manquantes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Migrants actuels non-récents									
émigrer à nouveau	4	-	4	2	-	2	4	-	3
rentrer au pays	28	-	27	77	-	77	43	-	41
rester dans le pays	39	-	40	5	-	5	29	-	30
indécis	28	-	29	16	-	16	24	-	25
total	100	-	100	100	-	100	100	-	100
N	142	7	149	216	3	219	389	8	397
valeurs manquantes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tous les migrants actuels									
émigrer à nouveau	15	-	23	10	-	13	13	-	13
rentrer au pays	29	-	30	72	-	69	44	-	45
rester dans le pays	25	-	15	5	-	5	18	-	19
indécis	30	-	32	13	-	12	24	-	23
total	100	-	100	100	-	99	100	-	100
N	352	46	398	699	9	708	1.051	55	1.106
valeurs manquantes	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Le projet migratoire des *migrants actuels* n'est pas le même pour les migrants récents et les migrants non-récents (voir Figure 10.3).

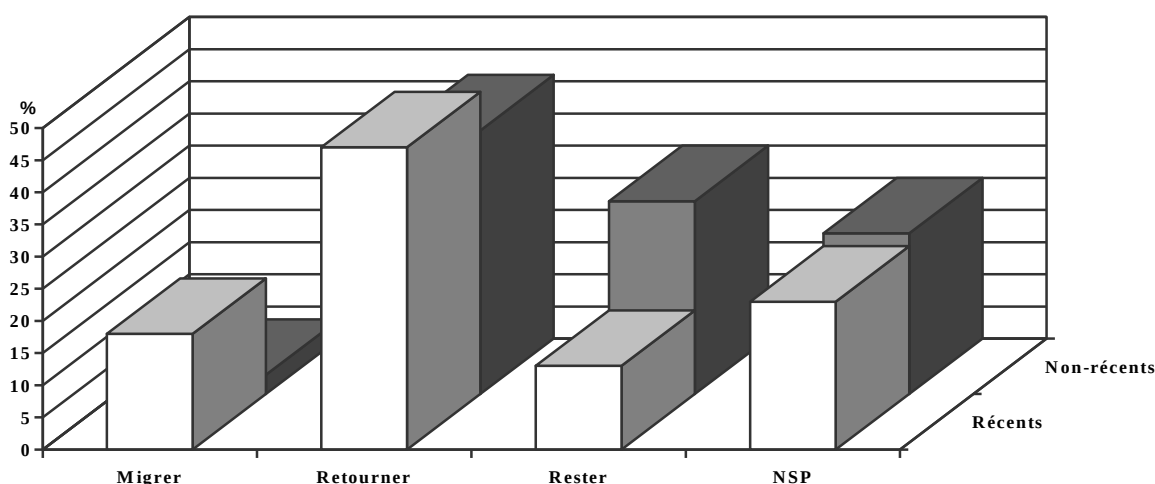
Migrants actuels récents:

- environ 50 pour cent projettent de revenir dans leur pays d'origine;
- un quart sont indécis;
- environ 20 pour cent envisage de migrer vers un autre pays;
- seuls, un peu plus de dix pour cent préfèrent rester dans leur pays d'immigration actuel.

Migrants actuels non-récents:

- environ 50 pour cent projettent de revenir dans leur pays d'origine;
- un quart sont indécis;
- 1/3 préfèrent rester dans leur pays d'immigration actuel;
- pratiquement aucun envisage de migrer vers un autre pays;

Figure 10.3 Intentions migratoires des migrants actuels



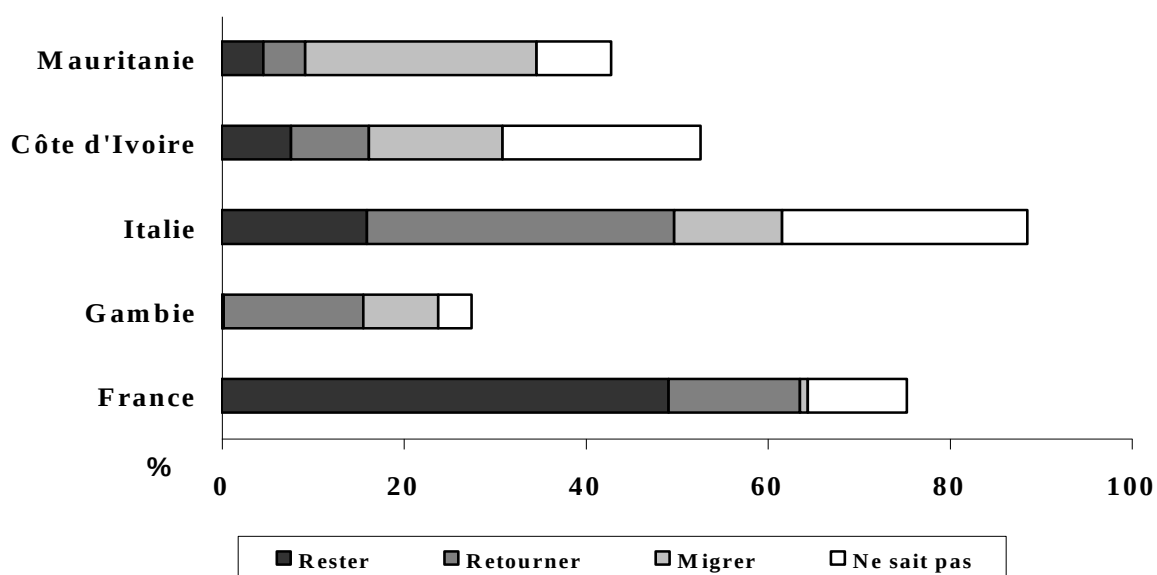
Les migrants actuels récents ou non-récents partagent le projet de revenir dans leur pays d'origine (40 à 50 pour cent d'entre eux prévoient un retour) et l'indécision (25 pour cent d'entre eux restent indécis entre le retour, une nouvelle migration ou le prolongement de leur immigration actuelle). Ils se distinguent par deux alternatives selon l'ancienneté de la dernière migration: émigrer vers un autre pays (migrants récents) ou rester dans le pays d'immigration actuel (migrants non-récents). Plus un migrant est ancien moins il est mobile; il opte soit pour un retour définitif dans son pays d'origine, soit pour une fixation dans le pays d'accueil actuel mais il n'envisage pas une nouvelle migration vers un autre pays.

Notons néanmoins, que 96 pour cent des migrants actuels qui envisagent un retour n'ont pas encore prévu la date à laquelle il pourrait se produire. 97 pour cent des migrants actuels qui projettent de migrer ignorent à quel moment cette nouvelle migration pourrait s'effectuer. Il s'agit donc plus d'intentions que de projet défini. Ainsi, au-delà des intentions tout projet peut être modulé en fonction des opportunités et des aléas économiques, politiques ou familiaux rencontrés. Ceci traduit la forte disponibilité et adaptabilité des migrants aux situations nouvelles. Le projet migratoire n'est pas pré-construit; il s'organise et se

développe au cours de la migration. Toutefois, les migrants actuels des régions de Dakar ou de Touba ont des projets migratoires différents:

- 70 pour cent des migrants actuels de Touba projettent un retour dans le pays d'origine; seuls 10 pour cent sont indécis. L'homogénéité et la clarté du projet migratoire des migrants actuels de Touba témoignent de l'organisation de la migration mouride: on émigre avec l'aval et l'appui de la communauté, on est encadré et soutenu par elle dans le pays d'accueil, tant pour l'hébergement que pour le travail, et on participe à son développement socio-culturel et économique en revenant s'installer à Touba et en passant de fait le relais à un autre candidat au départ. Cette bipolarité pays d'origine, départ et retour, pays d'accueil n'exclut pas une circulation migratoire au sein de la sous-région des pays d'immigration; ainsi, l'activité commerciale des immigrés mourides en Italie les conduit à des déplacements temporaires dans les pays voisins, France, Espagne, Allemagne notamment; mais leur pays d'accueil reste l'Italie. Rappelons que 50 pour cent des migrants actuels dont le ménage réside à Touba sont immigrés en Italie. Ils quittent donc la communauté mouride d'origine pour rejoindre la communauté émigrée mouride, structurée socialement en marge de la société d'accueil mais insérée dans le tissu économique du pays ou de la sous-région d'accueil; cette organisation laisse peu de place à l'initiative individuelle susceptible de rechercher de nouvelles opportunités dans d'autres pays que le pays d'accueil actuel et d'entraîner une nouvelle migration;
- les projets migratoires des migrants actuels de Dakar sont plus diversifiés: 30 pour cent envisagent un retour, 30 pour cent sont indécis et 25 pour cent ont l'intention de migrer vers un autre pays. Moins de la moitié émettent clairement l'intention de se fixer soit dans le pays d'immigration actuel soit dans le pays d'origine. La majorité des migrants actuels sont encore des candidats potentiels à l'émigration;
- les destinations souhaitées ne sont pas les mêmes pour les migrants actuels de Dakar ou de Touba: les migrants actuels de Dakar souhaitent migrer aux USA (27 pour cent) ou en Italie (22 pour cent), ceux de Touba, projettent de migrer essentiellement en Italie (66 pour cent). Toutefois, 25 à 30 pour cent des migrants actuels qui ont l'intention de migrer ne précisent pas la destination envisagée; l'important étant avant tout d'émigrer vers un pays qui offrent de bonnes conditions d'entrée, de séjour et de travail, peu importe où il se situe. On retrouve ici la forte disponibilité des migrants aux opportunités du moment, évoquée précédemment. Ils sont en migration et ceux qui entendent y rester sont attentifs à toutes les fluctuations politiques ou économiques qui rendent à un instant donné tel ou tel territoire plus attractif; dès lors qu'il est différent de leur pays d'immigration actuel, ils tenteront de le rejoindre dès que l'opportunité se présentera.

Figure 10.4 Intentions des migrants actuels selon le pays d'accueil



-
-
-

En fait, selon le pays de destination actuel, le projet migratoire diffère. A l'exception de l'Italie, les principaux pays d'où les migrants actuels souhaitent émigrer sont des pays ouest-africains (Mauritanie, Côte d'Ivoire, Gambie et Guinée) ou africains (Gabon et Afrique du Sud). Ceux qui projettent d'émigrer à partir de l'Italie sont pour la plupart de la région de Dakar.

Dans leur majorité, les migrants actuels qui souhaitent rester sont en France, ceux qui projettent de retourner au Sénégal ou sont indécis sont en Italie et ceux qui envisagent de migrer vers un autre pays sont en Mauritanie. La France est un ancien pays d'immigration où les migrants non-récents se stabilisent; la Mauritanie apparaît comme un pays d'où l'on peut repartir vers une destination européenne; l'Italie semble associée les deux fonctions de pays d'accueil classique (où l'on émigre du pays d'origine et d'où l'on repart dans le pays d'origine) et de pays de ré-émigration.

10.3 Départ pour raisons économiques, retour pour raisons familiales

Les raisons qui motivent les intentions du projet migratoire sont sans surprise:

- les migrants actuels ou de retour comme les non-migrants projettent de migrer pour chercher du travail et améliorer leur revenu. Seuls dix pour cent des migrants actuels tentent l'aventure. Les femmes migrent essentiellement pour des raisons familiales: elles vont rejoindre leur conjoint à l'étranger dans le cadre du regroupement familial;
- les migrants actuels envisagent de rester dans le pays d'accueil, s'ils sont satisfaits de leur emploi et de leurs revenus;
- les migrants de retour et les non-migrants sont contraints de rester au Sénégal soit pour des raisons familiales soit car ils n'ont pas assez d'argent pour migrer. Certains se déclarent aussi satisfaits de leur travail;
- que l'on soit migrant actuel, de retour ou non-migrant, à partir d'un certain âge l'intention de migrer s'estompe et on semble se résoudre à rester au Sénégal ou dans le pays actuel d'immigration en attendant le retour définitif.

On émigre à l'étranger pour des raisons économiques. On reste au Sénégal par manque de moyens, pour des raisons familiales ou parce que l'on est trop âgé. A l'exception des migrants de retour, le fait d'avoir de la famille à l'étranger ne semble pas influencer fortement l'intention de migrer. L'intention de migrer est commune à tous; toutefois, la présence de membres de la famille ou d'amis à l'étranger favorise sans nul doute la réalisation du projet d'émigrer.

10.4 Le visa, le 'sésame' de l'émigration

Quelles démarches les migrants potentiels ont-ils entreprises pour préparer leur émigration? Les documents à réunir sont de trois catégories: le passeport, pièce d'identité nationale délivrée par le pays d'origine, le visa ou le permis de résidence accordés par le pays d'immigration, et le billet d'avion qui demande seulement une disponibilité financière. Les migrants potentiels ont pris des dispositions différents selon les types de documents:

- 35 pour cent disposent d'un passeport et 12 pour cent ont émis une demande; ainsi, environ la moitié des migrants potentiels ont obtenu ou tentent d'obtenir un passeport;
- 70 pour cent n'ont ni demandé ni obtenu un visa et 12 pour cent ont remis à plus tard la demande; huit personnes sur dix ne se sont donc pas préoccupées du document nécessaire à l'entrée dans certains pays d'immigration;
- 85 pour cent n'ont pas acquis le billet d'avion.

Tableau 10.3 Principale raison de migrer selon le statut migratoire de l'individu (%)

Principale raison	Migrant actuel	Migrant de retour	Non- migrant ds ménage migrant	Non- migrant ds ménage non- migrant	Total
Raisons économiques					
pas de travail/ne peut pas trouver	-	16	11	14	13
revenus insuffisants pour besoins familiaux	-	32	12	25	22
la nature du travail laisse à désirer	4	3	6	3	4
pour chercher du travail ou/et des revenus	26	30	40	38	37
système de protection sociale insuffisant	-	-	-	-	-
système d'assurance médicale insuffisant	-	-	-	-	-
pour avoir plus de possibilités de faire des éco	54	3	2	3	3
pour rembourser des dettes	-	-	-	1	1
pour améliorer son niveau de vie	-	11	10	8	9
Raisons familiales					
besoin d'argent pour se marier	-	-	-	-	-
besoin d'argent en raison d'un aggrandissement de la famille	-	-	1	1	1
pour se marier/vient de se marier	-	-	-	-	-
pour accompagner/suivre conjoint	-	1	5	-	2
pour accompagner/suivre parents	-	-	-	-	-
pour fuir les problèmes familiaux	-	-	-	-	-
Autres raisons					
pour suivre des études/une formation	-	1	6	4	4
pour financer l'instruction des enfants	-	-	-	-	-
peur de guerre/conflit civil/persécution	-	-	-	-	-
aventure	10	1	2	-	1
n'aime pas vivre là-bas/ici	-	-	-	-	-
son avenir n'est pas garanti là-bas/ici	-	1	-	-	-
veut partir à l'étranger	-	-	1	-	-
autres	6	2	3	1	2
Total	100	100	100	100	100
N	7	215	611	356	1.189
Valeurs manquantes	-	-	3	1	2

Cette répartition révèle que les préparatifs de l'émigration sont scindés en trois temps. Dès lors que l'on a l'intention d'émigrer, on entame les démarches pour obtenir le passeport, pièce nécessaire à l'entrée dans la plupart des pays étrangers et relativement facile à acquérir auprès des autorités sénégalaises moyennant une somme raisonnable. Ce document constitue l'élément de base des préparatifs; lorsqu'on le détient, on devient candidat au départ et disponible à toute opportunité pour partir à l'étranger pendant toute la période de validité du document (dix ans). Le passeport témoigne de l'intention d'émigrer avant même que la décision définitive soit prise; le migrant potentiel a le temps de la validité du passeport pour poursuivre les préparatifs c'est-à-dire obtenir les documents supplémentaires exigés pour entrer et séjourner dans le pays d'immigration souhaité et réunir l'argent nécessaire au voyage. La recherche et l'obtention du visa constituent une étape décisive dans le processus d'émigration: cette démarche témoigne de la volonté réelle d'émigrer à court terme et ouvre les portes de l'étranger. Dès que le visa est obtenu, le migrant potentiel achète le billet d'avion, dernier préparatif pour lequel le plus souvent l'argent a été réuni avant la demande de visa.

Tableau 10.4 Principale raison de rester selon le statut migratoire de l'individu (%)

Raison principale	Migrant actuel	Migrant de retour	Non- migrant ds migrant hh	Non- migrant ds non- migrant hh	Total
Raisons économiques					
travail donnant satisfaction	46	15	6	4	6
revenus suffisants	22	2	1	2	2
terres et immeubles	-	-	-	-	-
pas assez d'argent pour migrer	2	11	9	16	13
Raisons familiales					
liens familiaux		33	36	34	34
famille s'oppose au départ		7	9	3	5
Autres raisons					
n'aime pas vivre à l'étranger		6	5	7	6
ami(e)s vivent ici	-	-	-	-	-
connaissance insuffisante de l'étranger	-	-	-	1	-
peur de l'inconnu	-	-	-	3	2
peur hostilité vis à vis de l'étranger	-	1	-	0	-
mauvaises expériences lors des migrations précédentes	-	2	-	-	-
formation insuffisante/pb de langue	-	-	-	-	-
étudie ici	-	-	1	-	1
âge avancé/trop âgé(e)	21	11	22	19	19
mauvaise santé	-	3	-	2	1
trop difficile d'obtenir un permis de séjour	-	-	-	1	-
ne peut pas obtenir de passeport/visa de sortie	-	-	-	-	-
pas encore réalisé son but	9	-	-	-	-
atteint son but lors de la dernière migration	-	1	-	-	-
désire passer la fin de sa vie ici	-	3	3	2	2
ne veut pas partir à l'étranger	-	3	4	4	4
avenir garanti ici	-	1	2	3	2
autre	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-
Total	100	100	100	100	100
N	13	263	723	1.309	2308
Valeurs manquantes	-	-	4	3	-

Tableau 10.5 Démarches entreprises par les migrants potentiels en vue de leur émigration (%)

	Passeport	Documents de sortie	Visa d'entrée	Permis de séjour	Titre de transport
Demandé	12	10	10	3	7
Obtenu	35	4	1	2	7
Ni demandé, ni obtenu	38	66	68	72	63
Remis à plus tard	8	12	12	13	20
Pas nécessaire	6	7	7	8	-
Total	100	100	100	100	100
N	179	179	179	179	179
Valeurs manquantes	1	1	2	2	5

Le migrant potentiel accomplit rarement seul tous ces préparatifs; il a recours soit à des relations personnelles (amis, famille, collègues), soit à la solidarité de la communauté migrante et aux réseaux qu'elle est parvenue à tisser dans le pays d'origine comme dans le pays d'accueil, soit à des 'prestataires de service', honnêtes ou peu scrupuleux, qui proposent pour une somme forfaitaire un 'package de départ' (visa et titre de transport).

Pour les migrants potentiels qui souhaitent rejoindre les pays du nord, l'obtention du visa constitue le principal obstacle. Sa détention détermine la date du départ: qui obtient un visa part immédiatement. On demande le visa à partir du moment où on a réuni la somme nécessaire pour le voyage et où on a établi un contact sûr (au moins en apparence) avec les personnes ressources pour l'obtenir. Les personnes qui disposent d'un passeport mais déclarent n'avoir ni demandé ni obtenu le visa n'ont pas délibérément différé leur départ mais sont en quête du contact ou de la filière qui leur permettra d'obtenir le sésame de l'émigration. Ainsi, la plupart des détenteurs de passeport doivent être considérés comme des migrants potentiels en instance d'émigration; plus de la moitié des migrants potentiels sont dans cette situation.

10.5 Convergence d'intentions, esquisse d'un nouvel espace migratoire

Les migrants potentiels souhaitent avant tout émigrer vers les pays du nord; les USA et l'Italie, deux destinations récentes de l'émigration sénégalaise, ont leur préférence. Viennent ensuite les pays d'accueil européens traditionnels, la France et l'Allemagne.

Cette tendance générale varie selon le statut migratoire:

- les migrants actuels privilégient essentiellement l'Italie (33 pour cent) ou les USA (22 pour cent);
- les migrants de retour associent aux destinations du nord des destinations ouest-africaines (Gambie) ou centre-africaines (Gabon);
- environ 25 pour cent des non-migrants penchent pour les USA et environ 30 pour cent accordent leur faveur aux pays européens, en tout premier lieu l'Italie.

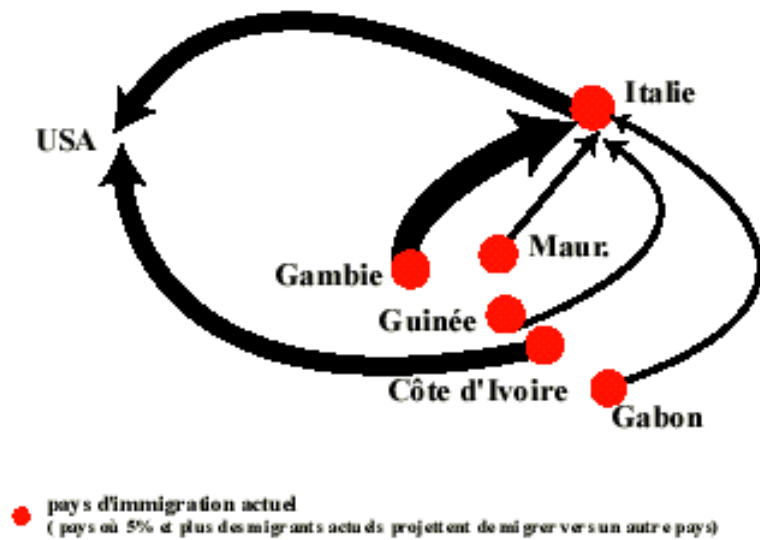
Ces variations traduisent la position des migrants potentiels dans le processus migratoire et la diversité des réseaux migratoires qui sous-tendent ou déterminent leur préférence. Toutefois, notons que 25 à 30 pour cent des migrants potentiels n'ont pas émis de préférence quand à leur destination; l'important étant avant tout de pouvoir migrer, la destination paraît secondaire.

La destination projetée des migrants actifs varie selon le pays d'immigration actuel (Figure 10.5); s'il s'agit d'un pays africain, ils souhaitent émigrer en Italie; s'ils sont déjà en Italie, ils préfèrent émigrer aux Etats-Unis. La Côte d'Ivoire constitue un cas particulier; les migrants potentiels aspirent à rejoindre principalement les Etats-Unis, puis secondairement l'Italie. Le lieu où réside les migrants (région d'origine ou de retour, pays d'accueil) détermine la propension à ré-émigrer et influe sur le choix de la destination projetée.

10.6 Conclusion

Ces projets expriment une convergence d'intentions quelque soit le statut migratoire: migrer vers les Etats-Unis, l'eldorado des eldorado, ou l'Italie, pays européen encore ouvert à l'accueil des étrangers et pays d'immigration 'favori' de la communauté mouride depuis le milieu des années 80. Toutefois, ce projet émane de deux situations migratoires différentes: d'une part, l'émigration de Touba polarisée sur l'Italie (50 pour cent des migrants récents y résident, 70 pour cent des candidats au départ préfèrent cette destination), et d'autre part, l'émigration de Dakar qui se situe aujourd'hui à l'intersection de deux temps de l'histoire des migrations internationales au Sénégal; les migrants non-récents sont encore dans les pays traditionnels d'accueil (France: 23 pour cent) mais les migrants récents privilégient des destinations nouvelles (Gambie: 23 pour cent et Italie: 17 pour cent). A Touba, l'émigration récente vers l'Italie se confirme voire s'accroît. A Dakar, l'émigration récente est le reflet d'une phase de transition de l'espace d'immigration sénégalais.

Figure 10.5 Destination projetée selon le pays d'immigration actuel

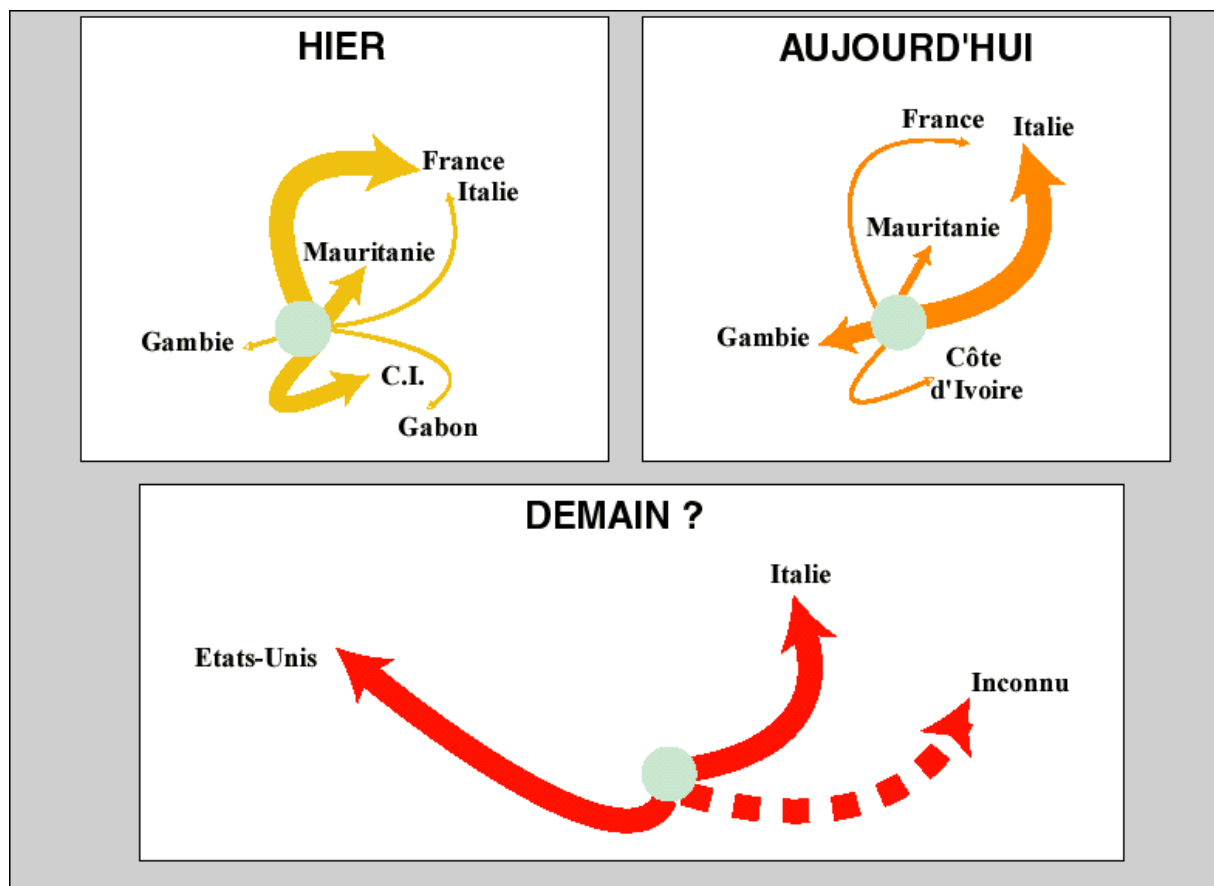


Ces deux réalités migratoires reposent sur deux types de réseau: l'émigration de Touba, essentiellement mouride, a pour base un réseau communautaire et confrérique, celle de Dakar se fonde sur des réseaux familiaux.

Le premier s'est récemment impliqué dans le processus migratoire, il n'en est, semble-t-il, que plus fort; les seconds sont plus anciens et ont été manifestement fragilisés par les crises économiques et politiques et les nouvelles dispositions législatives d'entrée et de séjour des étrangers des pays traditionnels d'accueil; ces changements impliquent un effort de recomposition. L'accès différencié au réseau participe à la définition du projet migratoire du candidat au départ.

Ces évolutions et les intentions des migrants potentiels autorisent l'hypothèse suivante: au cours des prochaines années, l'émigration internationale sénégalaise, sous-tendue par un potentiel migratoire important (34 pour cent de la population de 18 à 65 ans à l'intention de migrer), pourrait connaître de nouvelles mutations sur le 'modèle' de la migration mouride et s'inscrire dans un espace migratoire fortement polarisé sur le sud de l'Europe et les Etats-Unis (Figure 10.6).

Figure 10.6 Evolution de l'émigration internationale au Sénégal



Hier: migrants non-récents.

Aujourd'hui: migrants récents.

Demain: intentions migratoires (migrants actuels, migrants de retour, non-migrants).

Tableau 10.6 Pays cible préféré par les migrants potentiels selon le statut migratoire de l'individu (%)

	Dakar	Touba	Total
Migrants actuels			
Italie	22	67	33
USA	28	6	22
France	7	-	5
ne sait pas	27	26	27
autres	16	1	13
total	100	100	100
N	33	35	55
valeurs manquantes	-	-	-
Migrants de retour			
USA	17	14	17
Italie	10	37	13
France	10	-	9
Gambie	-	-	5
Gabon	-	-	5
Allemagne	6	-	5
autres	29	19	18
ne sait pas	28	30	28
total	100	100	100
N	157	58	223
valeurs manquantes	-	-	-
Non-migrants ds hh migrant			
USA	29	17	27
Italie	17	46	20
France	11	-	10
Allemagne	-	-	3
autres	25	11	21
ne sait pas	18	26	19
total	100	100	100
N	358	152	517
valeurs manquantes	1	-	3
Non-migrants ds hh non-migrant			
USA	27	12	25
Italie	11	39	14
France	12	-	10
Allemagne	10	-	9
autres	14	14	15
ne sait pas	26	35	27
total	100	100	100
N	584	268	850
valeurs manquantes	1	-	1
Tous migrants potentiels			
USA	26	13	25
Italie	13	42	16
France	11	-	11
Allemagne	7	-	6
autres	19	14	15
ne sait pas	24	31	27
total	100	100	100
N	1.132	513	1.645
valeurs manquantes	3	-	4

11. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Anuario de Migraciones (1993), *Regularizacion de trabajadores extra-njeros. Distribucion por continentes y paises. Año 1991*. Ministerio de Trabajo y Seguridad social. Direccion general de migraciones, pp. 104-105.
- Antoine, P. et P.D. Diouf (1992), Un exemple de mesure des différences de mortalité en milieu urbain: Pikine (Sénégal). *Démographie et différences*. Congrès de l'Association Internationale des démographes de Langue Française, vol. 4, Paris: INED. Presses Universitaires de France, pp. 311-321.
- Antoine, P., P. Bocquier, A.S. Falls, Y. Guisse et J. Nanitelamio (eds.) (1995), *Les familles dakaroises face à la crise*. IFAN. ORSTOM.CEPED, 206 ages.
- Becker, C. et M. Mbodj (1994), Dynamiques régionales au XXème siècle a les sénégalaises in sous la direction Y. Charbit et S. Ndiaye, *La population du Sénégal*. DPS: CERPAA, pp. 467-486.
- Berthelemy, J.C., A. Seck et A. Vourch (1997), *La croissance au Sénégal. Un pari perdu?* Centre de Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, Etudes du Centre de Developpement, 184 p.
- Bilsborrow, R.E., G. Hugo. et H. Zlotnik (1997), *International migration statistics. Guidelines for improving data collection systems*. Genève: OIT.
- Bouillon, A. (1996), Les migrants africains francophones dans la nouvelle Afrique du Sud. *Colloque Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines*. Dakar: IFAN.ORSTOM, pp. 5.
- Boyd, M. (1989), Family and personal networks in international migration: recent developments and new agendas. In: *International Migration Review*, vol. 23, n°3, pp. 638-670.
- Bredeloup, S. (1993), Les migrants du fleuve Sénégal: a quand la Diams'pora?. In: *Revue Européenne des Migrations Internationales*, volume 9, n°3, 1993, pp. 205-232.
- Bredeloup, S. (1995), Sénégalais en Côte d'Ivoire, Sénégalais de Côte d'Ivoire. In: *Mondes en développement. Dynamiques migratoires et recompositions sociales en Afrique de l'Ouest*, tome 23, n°91, pp. 13-29.
- Bruneau, M. (1994), Espaces et territoires de diasporas. In: *L'espace géographique*, n°1, 1994. Montpellier: Reclus, pp. 5-18.
- Canson, M. et A. Vialle (1987), *La réinsertion: un bilan mesuré*.
- Cerpod (1995), *Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest (MUAO). Résultats préliminaires*, 30 p.
- Condé, J., P.S. Diagne et N. Ouaidou (1986), *Les migrations internationales Sud-Nord. Une étude de cas: les migrants maliens, mauritaniens et Sénégalais de la vallée du fleuve Sénégal en France*. Paris: OCDE, 154 p.

- Daum, C. et al. (1992), *L'immigration ouest-africaine en France: une dynamique nouvelle dans la vallée du fleuve Sénégal*. Rapport final de l'étude Migrants et développement. Paris: Institut Panos, 138 p.
- David, P. (1980), *Les navetanes. Les nouvelles éditions africaines*. Dakar-Abidjan, 525 p.
- Devisse, J. (1992), Fleuve Sénégal: la question frontalière. In: *Afrique Contemporaine*, n°154, pp. 65-69.
- Diop, MC. (1996), *La lutte contre la pauvreté à Dakar. Vers la définition d'une politique municipale*. Programme de Gestion Urbaine. Bureau Régional pour l'Afrique. Série Documents de Politique, 195 p.
- Direction de la Prevision et de la Statistique (1991), *Enquête Emploi, sous-emploi, chômage en milieu urbain. Région de Dakar. Avril - mai 1991. Rapport définitif*. République du Sénégal.
- Direction de la Prevision et de la Statistique (1992), *Recensement général de la Population et de l'Habitat de 1988, rapport régional (résultats définitifs)*. République du Sénégal, 71 p.
- Direction de la Prevision et de la Statistique (1992), *Structure par sexe et par âge en 1988 et projections de 1989 à 2015*. République du Sénégal, 30 p.
- Direction de la Prevision et de la Statistique (1993), *Enquête sur les Priorités de 1991. Résultats préliminaires*. République du Sénégal.
- Direction de la Prevision et de la Statistique (1997), *Enquête sur les dépenses des ménages de la capitale (mars 1996-juin 1996). Rapport National*. République du Sénégal.
- Direction de la Prevision et de la Statistique (1998), *Enquête sur les Migrations et l'Urbanisation au Sénégal (EMUS). 1992-1993. Rapport national Descriptif*. Cerpod, 123 p.
- Direction de la Prevision et de la Statistique (1998), *Situation économique et sociale du Sénégal, Edition 1997*. République du Sénégal.
- Direction de la Prevision et de la Statistique (1999), *Tableau Entrees-Sorties de 1966 pour l'économie sénégalaise*. République du Sénégal, 36 p.
- Durufle, G. (1994), *Le Senegal peut-il sortir de la crise?* Karthala, 222 p.
- Ebin, V. (1992), Camelots à New-York: les pionniers de l'immigration sénégalaise. In: *Hommes et Migrations*, n°1160, Paris, pp. 32-37.
- Ebin, V. (1993), Les commerçants mourides à Marseille et New-York. Regards sur les stratégies d'implantation. In: E. Gregoire et P. Labazee (eds), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*. Paris: Karthala-Orstom, pp. 101-123.
- Fawcett, J.T. (1989), Networks, linkages and migration systems. In: *International Migration Review*, 23, pp. 671-680.
- Findley, S.E. (1990), *Choosing between African and French destinations: the role of family and community factors in migration from Senegal River Valley*. Bamako: Cerpod, Working Paper n°5, 36 p.

- Garenne, M., P. Cantrelle, P. et I. Diop (1985), Le Sénégal. In: J. Valin et A. Lopez (eds.), *La lutte contre la mort*, INED et UIESP: Presses Universitaires de France. Travaux et documents, cahier n.108, pp. 307-330.
- Gonzales, G. (1994), Migrations, nuptialité et famille dans la vallée du fleuve Sénégal. In: *Revue Européenne des Migrations Internationales*, volume 10, n°3, pp 83-110.
- Goytisoló, J. (1993), Mur de la honte. In: *Le Monde Diplomatique*, pp. 44-46.
- Khuja, I., *L'Islam en France. Etude monographique d'une association islamique dans la proche banlieue parisienne: Boulogne-Billancourt* (mémoire rendu à l'EHESS).
- Kone, D. (1995), Noirs-Africains et Maghrébins ensemble dans la ville. In: *Revue Européenne des Migrations Internationales*, volume 1, n°1, pp. 99-114.
- Lakroum, M. (1992), Sénégal-Soudan (Mali): deux Etats pour un empire. In: C. Coquery-Vidrovitch (dir.), *L'Afrique coloniale au temps des français*. Paris: La Découverte.
- Lalou, R. (1996), Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest face à la crise. In: Jean Coussy et Jacques Vallin (ed.), *Crise et Population en Afrique*. EHESS - INED - ORSTOM - CEPED - Université Paris VI, pp. 345-374.
- Lalou, R., M. Ndiaye et B. Ndione (1996), Permanence et changements des migrations internationales au Sénégal, une étude exploratoire. Colloque Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines. Décembre 1996. Dakar: IFAN-ORSTOM, 24 p.
- Lericollais, A. (1975), Peuplement et migrations dans la vallée du Sénégal. Cahier de l'ORSTO. In: *Sciences Humaines*, 12, 2, pp. 123-135.
- Ma Mung, E. (1996), La notion de diaspora et les nouvelles formes des migrations internationales. Colloque IFAN-ORSTOM. Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines, Dakar, 3-6 décembre 1996, 11 p.
- Manchuelle, F. (1997), *Willing migrants. Soninke Labor Diasporas, 1848-1960*. Athens: Ohio University Press.
- Massey, D.S. (1993), Theories of international migration: a review and appraisal. In: *Population and Development Review*, vol.19, n°3, pp. 431-466.
- Miret, N. (1996), La transformation du système migratoire catalan: de l'immigration andalouse à l'immigration africaine. Colloque Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines, décembre 1996. Dakar: IFAN-ORSTOM, 17 p.
- Mbodj, M., B. Mane et W. Badiane (1992), Population et développement: quelles politiques. In: Momar Coumba Diop (ed.), *Sénégal. Trajectoires d'un Etat*. CODESRIA, pp. 177-204.
- Ndiaye, S., M. Ayad et A. Gaye (1997), *Enquête Démographique et de Santé au Sénégal, 1997*. Calverton: Maryland, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan [Sénégal] et Macro International.

- Piche, V et L. Gingras (1998), Migrer, un atout pour l'emploi. In: P. Antoine, D. Ouedraogo et V. Piché (eds.), *Trois générations de citoyens au Sahel. Trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*. L'Harmattan, pp. 47-75.
- Pison, G., K. Hill, B. Cohen et K. Foote (1997), *Les changements démographiques du Sénégal*. INED – PUF, 240 p.
- PNUD (1999), *Rapport mondial sur le développement humain*, 1999. Ed. Economica.
- Robin, N. (1992), L'espace migratoire de l'Afrique de l'Ouest: Panorama statistique. In: *Hommes et Migrations. Migrants de l'Afrique de l'Ouest*, n°1160, pp. 6-15.
- Robin, N. (1996), *Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe. 1985-1993*. Orstom éditions, 109 p.
- Robin, N. (1999), L'émigration sénégalaise. In: E. Ma Mung (dir.), *Nouvelles stratégies d'investissement et redéploiement spatial des émigrés au Maroc, en Tunisie, en Turquie et au Sénégal*. Paris: Harmattan.
- Russell, S.S., K.J. Jacobsen et W.D. Stanley (1990), *International migration and development in Sub-Saharan Africa*, vol. 1 et 2. World Bank Discussion Papers, n°101 et n°102, The World Bank.
- Russell, S.S. (1993), International migration. In: *Demographic change in Sub-Saharan Africa*. National Research Council, National Academy Press, pp. 297-349.
- Salem, G. (1981), *De Dakar à Paris, des diasporas d'artisans et de commerçants. Etude socio-géographique du commerce sénégalais en France*. Paris: EHESS-CNRS-ORSTOM, 240 p. (Thèse de géographie).
- Salem, G. (1983), De la brousse sénégalaise au Boul'Mich: le système commercial mouride en France. In: *Cahiers d'Etudes Africaines*, XXI, pp. 267-288.
- Schmidt di Freiberg, O. (1994), L'evoluzione dell'emigrazione senegalese: il caso delle confraternite mouride in Italia. In: *Resomis*, n°3. Dakar: ORSTOM-IFAN, pp. 10-11.
- Schoorl, J. (1995), Determinants of international migration: theoretical approaches and implications for survey research. In: *Causes of international migration*, proceedings of a workshop, Luxembourg, 14-16 décembre 1994. Luxembourg: EUROSTAT, pp. 3-14.
- Schoorl, J.J., E.L. Heering, I. Esveldt, W.G.F. Groenewold, R.F. van der Erf, A.M. Bosch, H.A.G. de Valk, and B.J. de Bruijn (2000), *Push and pull factors of international migration: a comparative report*. (in press).
- Suarez Navaz, L. (1995), Les Sénégalais en Andalousie. In: *Mondes en Développement, Dynamiques migratoires et recompositions sociales en Afrique de l'Ouest*, tome 23, n°91, pp. 55-65.
- Tall, S.M. (1994), Les investissements immobiliers à Dakar des émigrants sénégalais. In: *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 10, n°3, pp. 137-151.
- Timera, M. (1996), *Les Soninke en France. D'une histoire à l'autre*. Paris: Karthala (Hommes et Sociétés).

- Thompson, V., Adloff, R. (1958), *French West Africa*, Stanford, California, Stanford University Press.
- Traore, S. (1992), *Dimension ethnique de la migration dans la Vallée du fleuve Sénégal*. Montréal: Université de Montréal (thèse de démographie).
- Traore, S. et P. Bocquier (1998), Réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'ouest. Synthèse générale. Etudes et travaux du Cerpod, n°15.
- Van Haeverbeke, V. (1993), *La migration des gens du fleuve Sénégal vers la France: histoire, conséquences et perspectives*. Université de Bruxelles, 118 p.
- Zachariah, K.C. et J. Condé (1981), *Migration in West Africa: Demographic Aspects*. New York: Oxford University Press.

12. ANNEX: LE PLAN DE SONDAGE DE L'ENQUETE SENEGALAISE: SIMILITUDES ET PARTICULARITES

12.1 Introduction: les principes communs

Un des objectifs majeurs du projet *International Migration Survey* conduit par le NIDI est d'analyser les déterminants de la migration internationale selon une perspective comparative. Au regard de l'échantillonnage, cette exigence de comparaison implique d'emblée une définition commune du plan de sondage.

Quelque soit le pays, l'étude des migrants internationaux induit deux contraintes fortes.

- Contrairement à d'autres sous-populations, comme par exemple les femmes en âge de procréer pour l'étude de la fécondité, les migrants internationaux sont, du point de vue du sondage, des unités statistiques *rare*s, tant dans les pays d'accueil que dans les pays de départ.
- Généralement, les migrants internationaux ne se répartissent pas de façon uniforme sur l'ensemble du territoire national, mais ils tendent à se concentrer dans certaines zones géographiques, plus ou moins grandes. Bien sûr, ce phénomène s'observe fréquemment dans les pays de destination. Cependant, il existe aussi dans de nombreux pays d'origine. Habituellement, les régions d'un pays de départ ne sont pas toutes de façon égale des régions pourvoyeuses de migrants internationaux. En outre, les migrants ont tendance, après la migration, à se réinstaller soit dans leur milieu d'origine soit dans certaines villes, souvent des capitales économiques.

Ce double constat est d'autant plus vrai que l'on s'intéresse à la migration internationale récente.

Dans tous les pays, les plans de sondage ont tenu compte de ces deux caractéristiques pour minimiser à la fois les erreurs d'échantillonnage et les coûts financiers des opérations de terrain. Au Sénégal, comme dans les autres pays, deux principes caractérisent donc le plan de sondage.

- Il s'agit d'un sondage à plusieurs degrés. Autrement dit, le tirage des ménages et des individus enquêtés a toujours été précédé d'un ou de plusieurs tirages d'unités statistiques plus importantes, comme villages, districts de région, etc. Au Sénégal, ces unités géographiques furent les districts de recensement.
- Le sondage repose sur une stratification de l'échantillon à partir du critère de la migration internationale, déclinée selon différentes modalités: migrant récent ou non-récent et migrant actuel ou de retour. Dans tous les pays, cette stratification a été réalisée au dernier degré de tirage, soit pour les ménages. Au Sénégal, une stratification a été entreprise également pour le tirage des unités primaires, c'est-à-dire les districts de recensement. Cette procédure a naturellement pour objectif de permettre une allocation non-proportionnelle de l'échantillon. En d'autres termes, grâce à la stratification des bases de sondage, les ménages 'migrants' et, dans le cas du Sénégal, les districts de recensement 'migrants' ont été sur-représentés dans l'échantillon.

Si l'enquête du Sénégal a été réalisée sur la base de ces principes généraux, elle présente aussi plusieurs singularités. Ce sont ces particularités que nous essayerons de souligner tout au long de la présentation de notre méthode d'échantillonnage.

12.2 Les zones d'étude: un choix raisonné

Dans les pays de départ, la définition des régions d'étude répondait généralement à deux critères précis:

- une différenciation entre les régions migrantes et les régions non-migrantes et parmi les régions migrantes entre celles dont la migration est déjà établie et celles dont les mouvements migratoires sont plus récents;
- une différenciation régionale selon le niveau de développement économique.

Au Sénégal cependant, le choix des zones d'étude a plutôt été établi à partir des contraintes suivantes:

- prioriser les zones d'émigration internationale récente et privilégier les migrations vers les nouvelles destinations européennes;
- maximiser les chances d'enquêter les ménages de migrants internationaux.

Pour atteindre ces objectifs, nous nous sommes appuyés sur les études existantes. Ainsi, l'enquête Migration et Urbanisation au Sénégal⁷² de 1993 identifie en plus des régions d'émigrations traditionnelles de la vallée du fleuve Sénégal, deux nouvelles régions de forte émigration: Dakar et Diourbel. Nous savons par ailleurs qu'à l'intérieur de ces régions ce sont plus précisément les agglomérations de Dakar/Pikine et Touba qui polarisent l'essentiel de cette dynamique migratoire, sous l'effet entre autres de la réinstallation des ménages de migrants.

Afin d'augmenter la probabilité d'avoir suffisamment de ménages 'migrants récents' dans notre échantillon, et compte tenu des contraintes logistiques et financières, notre domaine d'étude a donc été réduit, dans les deux régions, à un ensemble d'unités spatiales plus petites. Dans les agglomérations de Dakar/Pikine cinq communes constituent le champ d'étude. Les trois communes de Pikine représentent environ 65 pour cent de la population du département. A Touba, ce sont huit des onze quartiers de la ville qui ont été retenus. Près de 80 pour cent de la population de Touba est ainsi couverte par l'enquête. Au total, c'est près d'un cinquième de la population du Sénégal qui appartient à notre domaine d'étude. Finalement, dans le cas du Sénégal, la notion de région ayant été pervertie, nous préférons parler par la suite des 'zones' de Dakar et de Touba. C'est au niveau de ces 'zones' que notre échantillon est représentatif.

Trois observations doivent finalement être formulées à propos de ces zones d'étude:

- ces sites constituent deux espaces fortement touchés par l'émigration internationale, mais de niveau économique divergent. La région de Dakar bénéficie d'un développement économique plutôt élevé, par rapport aux autres régions du pays, et contrairement à la région de Diourbel (à laquelle appartient la ville de Touba), qui est beaucoup plus défavorisée;
- aucune de ces zones d'enquête n'appartient au milieu rural;
- toutes les zones ont été choisies par rapport à une présence escomptée forte de ménages d'émigrants internationaux. Il n'y a donc pas de zones véritablement non-migrantes.

⁷² Cette enquête correspond à la partie sénégalaise du projet REMUAO.

12.3 La méthode de sondage

A l'instar des autres pays, le Sénégal a réalisé un sondage stratifié à deux degrés. Comme nous le signalions en introduction ce choix s'explique par i) les caractéristiques profondes du phénomène étudié, soit la migration internationale récente; ii) la disponibilité d'une base de sondage fiable, complète et actualisée et iii) les coûts financiers et humains.

Pour définir notre échantillon nous avons procédé de façon très classique en trois temps. La première étape a pour objet de mettre à jour les bases de sondage des unités primaires et secondaires de tirage. Une autre phase porte sur la taille et la répartition de l'échantillon. Enfin, la dernière étape définit les procédures de tirage des unités primaires et secondaires.

12.3.1 Mise à jour des bases de sondage

Il n'existe, à l'heure actuelle au Sénégal, qu'une seule base de sondage à l'échelle nationale: l'échantillon maître établi à partir du recensement de 1988. Cependant, cette base présente plusieurs inconvénients, notamment au regard de notre étude. Elle est tout d'abord ancienne, puisqu'elle a plus de dix ans. Ensuite, elle n'est représentative qu'au niveau national et pour les milieux rural et urbain et elle ne permet pas d'identifier les ménages migrants (i.e. dont un des membres vit actuellement à l'étranger) et les ménages non-migrants. Une stratification des ménages est donc impossible à partir de cette base de sondage.

En l'absence donc de sources d'information récentes et exhaustives permettant de réaliser directement un tirage des ménages à l'intérieur de chacune des strates migratoires, nous avons choisi de procéder en deux étapes (ou degrés). Au premier degré, nous avons tiré les districts de recensement (DR), c'est-à-dire des unités aérolaires de taille voisine (environ 1000 personnes), classés selon leur caractéristique migratoire. Les ménages ont constitué les unités secondaires de tirage. Comme les DR, les ménages ont été répartis selon leur statut migratoire.

12.3.1.1 La liste des districts de recensement

Dans le cadre de notre enquête, la liste des DR présente deux défauts. La dernière mise à jour des DR date de 1988. Autant dire que les modifications du peuplement, survenues au cours des dix dernières années, ne sont pas considérées dans le découpage géographique des DR. La seconde limite tient à l'absence d'informations censitaires permettant de stratifier les unités primaires de sondage selon un critère migratoire. Mais, rappelons que même dans le cas contraire, ces informations dateraient alors de près de dix ans et que la dynamique migratoire a sensiblement évolué au cours de cette décennie.

Pour pallier cette lacune, il a fallu entreprendre une enquête spécifique par questionnaire. Ce questionnaire a été administré aux informateurs-clés que sont les délégués de quartiers. Au total, les délégués des 278 quartiers qui composent les cinq communes de la zone de Dakar ont été enquêtés. De même, nous avons administré le questionnaire aux onze (11) chefs de quartiers et aux délégués des trente neuf (39) sous-quartiers de Touba.

A partir de ces informations, nous avons établi des indicateurs 'd'intensité migratoire' et catégorisé les quartiers selon leur profil migratoire. Ainsi dans la zone de Dakar, 74 quartiers ont été qualifiés de migrants; à Touba, ce sont 17 quartiers qui ont été déclarés migrants.

Le passage du quartier au DR a été réalisé à partir de la cartographie des quartiers, définie lors de l'enquête et de celle des DR établie lors du recensement de 1988 ou redéfinie par nos soins.

Au total, nous disposons d'une liste de DR classés selon le statut migratoire. A Dakar/Pikine cette liste comporte 149 DR migrants et 319 DR non migrants et à Touba de 66 DR migrants et 84 DR non migrants.

12.3.1.2 La liste des ménages

Comme nous l'avons mentionné, il n'existe pas, au Sénégal, de données exhaustives permettant de classer les ménages selon leur statut migratoire et selon l'ancienneté de la migration internationale. Aussi, après avoir tiré les DR, avons-nous procédé au dénombrement de tous les ménages résidents. Le questionnaire proposé par le NIDI a été légèrement modifié pour l'enquête Sénégal avec notamment l'introduction d'une question sur la nationalité du chef de ménage⁷³. Ce formulaire a permis de classer les ménages en cinq catégories:

- les ménages de migrants récents, c'est-à-dire les ménages dont au moins l'un des membres a migré à l'étranger pendant au moins un an pour la dernière fois au cours des dix dernières années. Ces ménages sont dits de type 1;
- les ménages de migrants non-récents, c'est-à-dire les ménages dont au moins l'un des membres a migré à l'étranger pendant au moins un an pour la dernière fois il y a plus de dix dernières années. Ces ménages sont dits de type 2;
- les ménages non-migrants, c'est-à-dire les ménages dont aucun des membres n'est parti vivre à l'étranger. Ces ménages sont dits de type 3;
- les ménages d'immigrants; Une approximation du statut de ces ménages a été faite à partir de la nationalité du chef de ménage. Ces ménages sont dit de type 4 et représentent sept pour cent du total. Ils ont été exclus de la base de sondage. Cette identification nous a paru importante dans la mesure où i) tout d'abord ces ménages ne pouvaient être traités de la même façon que les ménages d'émigrants sénégalais (types 1; 2 et 3) et ii) qu'ensuite ils représentaient une part non négligeable des ménages résidents, notamment à Dakar;
- les ménages à statut indéfini. Ces ménages sont dit de type 5. Ils représentent environ trois pour cent du total.

Après le dénombrement, nous avons pu disposer d'une liste de 13.290 ménages (7.762 pour Dakar/Pikine et 5.528 pour Touba) classés selon leur statut migratoire. Il est à noter que, compte tenu de notre formulaire de pré-sélection, nous ne distinguons pas, contrairement à d'autres pays, les ménages migrants 'actifs' et les ménages migrants de retour parmi les ménages migrants récents et non-récents.

12.3.2 Taille et répartition de l'échantillon

Comme nous l'avons signalé, les unités de tirage primaires et secondaires sont le district de recensement (unité de type aérotaire) et le ménage. La taille de l'échantillon se définit alors par rapport à ces deux unités de tirage, les ménages et par déduction les DR.

L'échantillon total se compose de 1.971 ménages. Cette taille correspond à 1.800 ménages, majoré d'un peu moins de 10 pour cent, pour tenir compte des non-réponses.

Nous avons tout d'abord choisi de sur-représenter la zone de Touba en répartissant de façon à peu près égale les ménages de l'échantillon entre les deux zones d'enquête (Dakar et Touba). De la même manière et parce que le ménage d'émigrant international est un événement rare, nous avons décidé de sur-représenter les DR migrants et les ménages migrants au sein de l'échantillon. Ainsi, l'ensemble des ménages ont été tirés pour environ les quatre cinquièmes dans des districts de recensement (DR) migrants et pour environ un cinquième dans des DR non-migrants. Enfin dans chacune des deux zones, Dakar/Pikine et

⁷³ Il est à noter que le formulaire de présélection retenu au Sénégal ne permet pas de distinguer les ménages migrants 'actifs' et les ménages migrants de retour parmi les ménages migrants récents et non-récents.

Touba, les ménages enquêtés étaient pour les deux tiers des ménages migrants (ménages migrants récents et non-récents) et pour un tiers des ménages non-migrants.

Pour définir le nombre de DR migrants à tirer dans chacune des deux (2) zones, nous avons considéré une information auxiliaire: le nombre moyen des ménages par DR pour les régions de Dakar et de Diourbel, telle qu'obtenue à partir de l'EDS-III, 1996-97. En outre, nous avons fait l'hypothèse qu'un DR est composé au minimum de dix pour cent de ménages migrants. L'Enquête Migration et Urbanisation au Sénégal (EMUS) de 1993 fournit des proportions très proches pour les régions de Diourbel et de Dakar.

A partir de ces informations et de cette hypothèse, nous devons tirer 35 DR à Dakar et 38 DR à Touba. Dans chacune des deux zones, environ un cinquième des DR, soit huit, ont été tirés parmi les DR non-migrants. Au total, ce sont donc 27 DR migrants qui ont été tirés à Dakar et 30 DR migrants à Touba.

12.3.3 Les procédures de tirage

En règle général, nous avons procédé à un tirage systématique, en définissant un pas de tirage. Deux remarques néanmoins:

- le tirage des DR dans la strate 'DR migrants' a été réalisé à partir d'un fichier des DR *trié* par zone d'étude (Guédiawaye, Parcelles Assainies...). Nous avons procédé ainsi afin de donner plus de représentativité de l'échantillon à l'intérieur de cette strate. Le tirage des DR 'non-migrants' a été réalisé à partir d'un fichier non-trié;
- les ménages sénégalais sont de grande taille (8,7 personnes en moyenne). Aussi, pour éviter d'avoir un nombre trop élevé de questionnaires non-migrants, nous avons choisi de sous-échantillonner les ménages, quel que soit leur statut migratoire, et d'administrer les questionnaires non-migrants dans un ménage sur deux. Les ménages sous-échantillonnés ont été définis de façon aléatoire au moment du tirage des ménages.

12.4 Conclusion

En résumé, nous avons tenté de concevoir un plan de sondage qui concilie au mieux l'exigence d'uniformiser les approches méthodologiques entre les pays et la nécessité de s'adapter aux réalités sociologiques et techniques du Sénégal. Comme pour les autres pays, notre plan de sondage a été réalisé à plusieurs degrés et repose sur une stratification selon le critère migratoire. Toutefois, le manque d'informations auxiliaires sur la migration internationale récente, l'absence de bases de sondage adéquates, en plus de certaines considérations de terrain, nous ont conduit à quelques adaptations. Les plus importantes sont:

- le recentrage de l'étude sur des sites plus petits, inférieurs à la région;
- la double stratification des unités primaires (les districts de recensement) et des unités secondaires (les ménages);
- au niveau de l'individu, le sous-échantillonnage des non-migrants.